00099811

00099811

Digitized with financial assistance from
Shri Brihad Bhartiya Samaj
on 20 February, 2020

Vieilles maisons, vieux papiers

DEUXIÈME SÉRIE

OUVRAGES DE G. LENOTRE

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Prix Berger*, 1902.

Un Conspirateur royaliste pendant la Terreur. LE BARON DE BATZ, 1792-1795, d'après des documents inédits. 8e édition. 1 vol. in-8° écu, orné de deux portraits . . . . . 5 fr.

La Guillotine et les Exécuteurs des arrêts criminels à Paris et dans les départements, pendant la Révolution, d'après des documents inédits tirés des Archives de l'État. 8e édition. 1 vol. in-8° écu avec deux gravures . . . . . 5 fr.

Le vrai Chevalier de Maison-Rouge. A.-D.-J. GONZZE DE ROUGEVILLE, 1761-1814, d'après des documents inédits. 8e édition. 1 vol. in-8° écu avec gravures. . . . . 5 fr.

Paris révolutionnaire (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). 15e édition illustrée. 1 vol. in-8° écu . . . . . 5 fr.

Paris Révolutionnaire. **Vieilles maisons. Vieux papiers.** *Première série.* 25e édition. 1 vol. in-8° écu avec gravures . . . . 5 fr.

Paris Révolutionnaire. **Vieilles Maisons. Vieux Papiers.** *Deuxième série.* 21e édition. 1 vol. in-8° écu avec gravures . . . . 5 fr.

Paris Révolutionnaire. **Vieilles Maisons. Vieux Papiers.** *Troisième série.* 14e édition. 1 vol. in-8° écu avec gravures . . . . 5 fr.

La Captivité et la Mort de Marie-Antoinette. — *Les Feuillants.* — *Le Temple.* — *La Conciergerie*, d'après les relations de témoins oculaires et des documents inédits. 9e édition. 1 vol. in-8° écu, orné d'un portrait en héliogravure, de dessins et de plans . . . . . 5 fr.

Un agent des princes pendant la Révolution. **Le marquis de la Rouërie** *et la conjuration bretonne* (1790-1793), d'après des documents inédits. *Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Thérouanne.* 9e édition. 1 vol. in-8° écu orné de trois gravures. . . . . 5 fr.

La Chouannerie normande au temps de l'Empire. TOURNEBUT (1804-1809), d'après des documents inédits, avec une préface de VARENNES SANDOZ. 9e édition revue. 1 vol. in-8° écu avec gravures . . . . . 5 fr.

Le Drame de Varennes. Juin 1791, d'après des documents inédits et les relations des témoins oculaires. Portraits, plans, dessins inédits de GERARDIN. Gravures sur bois de DESOCHE. 15e édition. 1 v. 1 in-8° écu. . . . . 5 fr.

LE DAUPHIN AU TEMPLE

Par Moitte.

(Collection de M. Henri Lavedan.)

PARIS RÉVOLUTIONNAIRE

Vieilles maisons, vieux papiers

99811

PAR

G. LENOTRE

2nd Series

DEUXIÈME SÉRIE

LIBRARY ROYAL ASIATIC SOCIETY BOMBAY BRANCH

LA FEMME SIMON — BAPTISTE — LE BARON DE GÉRAMB
GREIVE, BLACHE ET ROTONDO
L'ABBÉ DE CAJAMANO — L'ORIGINAL DE CÉSAR BIROTTEAU — LE COLONEL VIRIOT
LA MONTANSIER — Mme FOUQUIER-TINVILLE
JOHN — GAMAIN — LE ROMAN D'UNE CARMÉLITE
LA MÈRE DUCHESNE

00441

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1907

Tous droits réservés.

Gc-1
Fr 920.043
Lenl vie
99811

A MON MAITRE ET AMI

ADRIEN HEBRARD

En témoignage d'affection et de reconnaissance.

G. L.

LA FEMME SIMON

LE CORDONNIER SIMON ET SA FEMME

D'après un tableau inédit de Bouly.

LA FEMME SIMON

I

Ceux qui, dans la rue des Cordeliers, sortirent sur le seuil de leur porte pour voir passer, le mardi 20 mai 1788, le mariage du cordonnier Antoine Simon avec Marie-Jeanne Aladame, la femme de ménage du coin de la rue de Touraine, suivis de leurs témoins, Houette, le corroyeur de la cour du Commerce, M. Leroi, un bourgeois de la rue des Quatre-Vents, l'avocat Séjean et l'ancien épicier Delamare, ceux qui virent ce cortège se rendant à Saint-Côme, vieille et sombre église posée de guingois au bout de la rue, ne se doutèrent pas qu'ils assistaient à un de ces événements que l'histoire, un jour, devait enregistrer. Tout le quartier, d'ailleurs, connaissait, de longue date, les nouveaux époux et s'intéressait à leur union : de Saint-Côme, ils se rendirent, suivant un usage immémorial, à la chapelle de la confrérie de Saint-Crépin, patron des cordonniers, qui avait son autel à Notre-Dame, alors très proprement blanchie de neuf au lait de chaux, avec son Saint-Chris-

tophe gigantesque au premier pilier de droite et ses vieux drapeaux conquis alignés dans la profondeur des voûtes. Au sortir de l'église les mariés terminèrent bien certainement la journée à Saint-Bonnet, près de la Rapée, hameau de guinguettes fameux par ses matelottes et où les noces populaires se rendaient invariablement, les dévotions faites.

Simon était un homme de cinquante-deux ans, fatigué, un peu dur d'oreilles[1], et qui n'avait jamais reçu d'autres leçons, en aucun genre, que celles d'une vie cahotée, toute de malencontres, d'entreprises avortées et de mécomptes[2]. Il ne passait pas

[1] Dans l'enquête faite au Temple le 13 frimaire an II, sur des bruits suspects entendus dans l'appartement de la reine, Simon déclare « qu'il a l'ouïe un peu dure ».

[2] Beauchesne donne ainsi le signalement de Simon : « taille au-dessus de la moyenne, stature robuste et carrée, teint basané, visage rude, cheveux noirs longs et plats. »

Il peut se faire qu'il recueillit ces renseignements de témoins oculaires survivants, mais il ne le dit pas, et il est possible aussi que le portrait soit fantaisiste.

Il existe au Musée Carnavalet, parmi les croquis de Gabriel, un portrait de Simon qui semble assez sincère; nous le reproduisons ici ainsi qu'un fragment d'un tableau inédit de Boilly, beaucoup plus intéressant, et dont nous ne pouvons mettre en doute ni la ressemblance ni l'authenticité.

Il est très vraisemblable, en effet, que Boilly, qu'intéressaient les scènes de la vie révolutionnaire, — il avait peint le triomphe de Marat, — ait eu la curiosité d'aller au Temple et d'y faire, sur nature, une ébauche du couple Simon. Plus tard, à l'époque où l'attendrissante légende se créa, Boilly reprit cette ébauche, et, sans changer l'attitude des Simon, il en composa un tableau en y ajoutant une troisième figure, celle du Dauphin. Celui-ci est représenté vêtu d'une carmagnole écarlate, hébété, maladif, fourbu : c'est le *petit Capet* traditionnel; il semble bien qu'il a été mis là *de chic*, et il n'est pas étonnant que Boilly n'ait pu, en 1793, lors de sa visite au Temple, obtenir de faire une étude d'après l'enfant. Mais les deux personnages principaux gardent

pour méchant; fils d'un boucher de Troyes [1] et venu jeune à Paris, il était de ces pauvres diables qui, s'étant beaucoup démenés et n'ayant pas réussi, affichent, avec une sorte de raillerie cynique, la misère qu'ils ne peuvent cacher. D'abord en apprentissage chez un cordonnier, il avait obtenu ses lettres de maîtrise qui ne lui donnèrent pas la fortune : il n'était ni adroit, ni « arrangeant »; quoique maître, il resta *savetier*. A trente ans, en novembre 1766, il se maria une première fois, avec une veuve, Marie-Barbe Hoyau : la femme apportait en dot, outre une grande fille de quatorze ans, le fonds de son premier

un intérêt de premier ordre : Boilly qui, en peignant le Dauphin est tombé dans le convenu, n'a pas commis la même erreur dans la représentation du couple Simon. Pourquoi? — Parce qu'il travaillait évidemment d'après un document authentique. Nul, doute que, s'il eut fait, de fantaisie, tout le groupe, il ne nous eût donné également les Simon de la légende : l'homme en bonnet de fourrure, dégradé par l'ivresse, abruti, sordide, vêtu d'une veste de savetier et d'un tablier de cuir; la femme, en mégère, débraillée et répugnante d'aspect.

Tout porte donc à penser que les Simon *ont posé* et que Boilly s'est borné, plus tard, en peignant sa toile, à dramatiser par la présence du Dauphin, un portrait peint soigneusement d'après nature, et qui, isolé, lui semblait manquer d'intérêt. En étudiant cette œuvre en détail, on retrouve dans les traits de Simon tous les caractères du croquis tracé par Gabriel; les yeux gros, le nez rond et fort, et même on reconnaît l'habit gris (merdoie) dont on a l'indication dans la facture du ravaudeur chargé de mettre en état la garde-robe du cordonnier. La femme Simon, évidemment est *flattée et rajeunie;* mais outre que les descriptions qu'on a de son *teint bourgeonné* ne sont appuyées d'aucun signalement officiel, cette galanterie du pinceau de Boilly n'est-elle pas encore une preuve d'authenticité? On retrouve, d'ailleurs, à certains plis de la lèvre, à la fermeté du regard, les « traits durs et hommasses » dont nous parlent les récits du temps.

[1] Étude de Me Cousin, notaire à Paris.

mari, Frédéric Munster, décédé maître cordonnier[1]. Pourtant la clientèle s'obstinant à ne point venir, Simon essaya d'autre chose : il installa, rue de Seine, une gargotte à laquelle il annexa quelques chambres garnies : il donnait « à manger et à coucher » et cette entreprise dura plusieurs années ; mais il n'avait pas d'ordre : son livre de débit est tenu de telle sorte que, lors d'un inventaire dressé chez lui à l'occasion d'une gagerie, on n'y peut relever ni créances ni dettes, « vu la confusion qui y règne et l'impossibilité d'y reconnaître les articles à recouvrer ». Simon, aux abois, emprunta mille livres d'abord, à Me Gallien, huissier-priseur rue de la Vieille-Draperie, puis mille livres encore « à M. le président Boulanger » et cinq cents « à M. le marquis d'Hacqueville[2] ». Saisi enfin, ses meubles vendus, force lui fut de quitter son garni de la rue de Seine et de reprendre l'alène et la gouche.

On le retrouve, après sa faillite, rue des Cordeliers, au deuxième étage d'une maison voisine de l'école de chirurgie et appartenant à un dentiste, Michon Delafondée : le logement comportait une seule pièce sur la rue et deux petits cabinets sans jour. Simon et sa femme s'installèrent là avec cette étrange macédoine d'objets sans emploi qui composent le mobilier de ceux qui n'en ont pas : quatre poêles à

[1] Étude de Me Cousin, notaire à Paris.

[2] *Idem*. Inventaire après décès de Marie-Barbe Hoyau, femme Simon.

frire, un tableau percé, un sac de chiffons, des tringles de fer, une antique tapisserie verdure, un parasol, six chaises de paille sans paille et une veste de drap d'or... Avant ce désastre, la fille de Marie-Barbe avait trouvé à se marier avec un tailleur, maître Tortevoix, mort peu après, et elle avait épousé en secondes noces un autre tailleur, maître Vanhemerlye, rue des Mauvais-Garçons : elle ne s'entendait guère, d'ailleurs, avec Simon, auquel elle avait dû refuser un prêt d'argent.

C'était la misère dans le taudis du savetier : il avait mis en gage, au Mont-de-Piété, deux montres d'or; les nippes de la femme suivirent : elle-même tomba malade et se fit porter à l'Hôtel-Dieu; elle y mourut au bout de quarante jours, le 11 mars 1786, et, ce jour-là même, soit qu'il ne voulût pas que celle qui avait été sa compagne fût jetée à la fosse des pauvres, soit plutôt qu'il éprouvât le besoin de noyer son chagrin, Simon engageait, pour vingt et une livres, le reste de la garde-robe de la défunte : un jupon d'indienne, une jupe de siamoise et une camisole blanche.

Le cordonnier était alors sans ressources et sans moyens de rétablir son crédit : son matériel de travail, d'une valeur de 38 livres, était vendu à un garçon savetier, G.-J. Potier, à qui il redevait, encore 52 livres; les hardes étaient au Mont-de-Piété; en outre des 2.500 livres d'emprunt, il devait à Houette, le corroyeur, deux cents livres pour mar-

chandises fournies, 330 livres au sieur Pizel, boulanger, 72 livres à l'épicier ; il devait au boucher, à la fruitière, à la laiterie, à tout le quartier ; il devait trois termes en retard ; pour comble de désastre, la maison paternelle de Troyes, dont il était propriétaire pour un quart, avait été rasée sans qu'il lui en soit revenu un denier. Après inventaire, dressé en 1786, à la requête de la femme Vanhemerlye, fille de la défunte, le chiffre des dettes du cordonnier Simon se montait à plus de cinq mille livres, et son actif se composait exactement d'une somme de vingt sous [1].

C'est dans ces conditions que quinze mois après la mort de sa première femme, il avait songé à se remarier et que son choix était tombé sur Marie-Jeanne Aladame, femme de ménage d'une dame Fourcroy, morte récemment, dans la maison même qu'habitait Simon. Marie-Jeanne se trouvait donc sans place : c'était une fille de Paris, née d'un charpentier, et restée, de bonne heure, orpheline : elle avait, en 1788, quarante-trois ans, les traits « durs et hommasses », le corps « ramassé » et la taille opulente. Bonne femme, au reste, et très estimée des gens du quartier qui la connaissaient « depuis toujours ». Ses attraits consistaient en sa réputation d'excellente ménagère et aussi en une petite rente viagère que lui avait léguée Mme Séjean, marchande de vins, rue des Cordeliers, chez qui elle avait longtemps servi. Le con-

[1] Archives de l'étude de Me Cousin, notaire à Paris.

trat de mariage ne mentionne, d'ailleurs, comme apport « de la future conjointe », qu'une somme de 1,000 livres, tant en deniers comptants qu'en habits, linges et hardes à son usage, tandis que l'avoir de Simon ne consiste qu'en une garde-robe estimée deux cents livres [1]. Dès qu'ils furent en ménage, les nouveaux époux, sans quitter la rue des Cordeliers, vinrent s'établir au troisième étage d'une de ces maisons encore debout aujourd'hui, en bordure du boulevard Saint-Germain, et qui, jadis, faisaient face à la fontaine des Cordeliers et à la haute porte cintrée qui donnait accès à la cour du Commerce-Saint-André. C'est là que les surprit la Révolution.

Nous imaginons difficilement ce qu'était, il y a cent vingt ans, un quartier de Paris, quand la plupart des gens vivaient et mouraient dans la maison qu'avaient habitée leurs parents et ne désertaient la rue natale, qu'une fois ou deux seulement dans l'année, pour aller voir le feu d'artifice de la fête du roi ou se décarêmer à la foire au pain d'épice. L'étroit horizon d'un carrefour suffisait à ces boutiquiers d'autrefois, et chaque quartier, chaque rue formait ainsi, dans la ville immense, une sorte de petite bourgade où tout le monde, comme au village, se connaissait de longue date. La constitution des districts, puis des sections, l'organisation de la garde nationale, resserrèrent

[1] Étude de Me Cousin, notaire à Paris.

encore cette intimité en donnant à tous ces gens les mêmes intérêts électoraux, les mêmes occupations politiques : on allait ensemble à la section ; on se retrouvait au club ; on était de service au même poste : la cohésion fut la seule force de ces comités parisiens devant lesquels la Convention elle-même devait reculer.

La section des Cordeliers était, pour l'idée révolutionnaire, un admirable terrain de culture ; la plus dense, la plus peuplée du faubourg Saint-Germain, formant à elle seule une ville compacte, pays d'imprimeurs, d'avocats, de gens de lettres et de comédiens, pays du café Procope et du Théâtre français... Les fenêtres de Simon[1] faisaient face à celle d'un avocat qui, dès le commencement de 1790, était célèbre depuis Saint-Come jusqu'à l'Abbaye, — M. Danton. Le docteur Marat habitait, rue des Fossés-Saint-Germain, une maison toute voisine de l'ancienne Comédie et qu'on appelait l'hôtel de la Fautrière ; plus avant, vers le nouveau théâtre était logé Camille Desmoulins ; Fabre d'Eglantine n'était pas loin de là ; le boucher Legendre avait son étal presque à l'angle du carrefour ; tout à côté demeuraient deux imprimeurs

[1] « Municipalité de Paris. Liste des 144 citoyens élus par les 48 sections pour composer le conseil général, le corps et le bureau municipal de la ville de Paris : Simon Antoine, cordonnier, rue des Cordeliers, n° 32. » *Almanach national*, 1793.

D'après l'*État* de Vatin (1788) le n° 32 de la rue des Cordeliers était porté par la dernière maison, à gauche, avant le carrefour de l'Odéon. Cette indication concorde avec les souvenirs d'un vieux parisien recueillis par l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. (V. *Table générale* au nom de Simon.)

patriotes et beaux parleurs dont l'un devait être plus tard le maréchal Brune et dont l'autre, Momoro, était le mari de la future déesse de la Raison ; Chaumette habitait rue du Paon, tout près de la fontaine des Cordeliers... La réunion de tant de têtes chaudes communiqua à tout le quartier une fièvre qui devint du délire quand, au 10 août, Danton fut nommé ministre dans des conditions qui faisaient de lui quasi le roi de France. Ministre, cet avocat si peu fier, qui serrait les mains, tutoyait ses voisins et était adoré de tous les gamins de la rue ! Cet honneur inattendu, tombant sur la section, donna à ses membres une haute idée de leur importance ; tous devinrent subitement quelqu'un ou quelque chose ; Simon lui-même, qui, sans nul doute, avait, bien des fois, ressemelé ces messieurs, se trouva bombardé commissaire de la Commune provisoire. Alors que bien d'autres hésitent à se risquer dans la bagarre, comme il n'a rien à perdre et pas grand'chose à faire, il se montre un des plus zélés ; le voilà de toutes les commissions : il est de ceux qui portent à l'Assemblée les vœux du conseil général de la Commune [1] ; le 2 septembre, on le dépêche pour tâcher d'arrêter les massacres, à Bicêtre et à la Salpêtrière d'où il revient à 4 heures du matin, déclarant « qu'il n'a rien pu gagner

[1] « Nomination par le conseil général de la Commune, de 8 commissaires (dont A. Simon) à l'effet de se transporter à l'Assemblée pour demander le retrait du décret sur la haute cour nationale et la translation à Paris des prisonniers détenus à Orléans. »,
23 août 1701, *Archives nationales*, C. 157, n° 316.

sur l'esprit du peuple[1] ». Plus tard il est chargé de l'inventaire des effets provenant des prisonniers amenés d'Orléans et massacrés à leur passage à Versailles[2]. La femme Simon, n'est pas, non plus inactive : elle s'installe à demeure au ci-devant couvent des Cordeliers transformé en hôpital pour les Marseillais blessés au 10 août : elle s'y montre ce qu'elle est, solide ménagère, dure à l'ouvrage, vraie femme de Paris qui, devant la souffrance d'autrui, ne compte pas ses peines et qui se dévoue, beaucoup par charité naturelle, un peu pour la vanité de jouer un bout de rôle dans une tragédie. Même elle « y met du sien », et c'est dans une orthographe pittoresque qu'elle

[1] « Procès-verbal de transport de MM. Michonis et Simon, commissaires de la Commune ; 1° à Bicêtre, où le peuple était amassé dans l'intention de tuer tous les prisonniers des cabanons et de la Force et de mettre en liberté 200 individus enfermés dans l'église, voleurs pour la plupart qui furent réintégrés avec beaucoup de peine.

2° A la Salpêtrière, où ils ont trouvé un tribunal nommé par le peuple qui faisait venir les femmes les unes après les autres et prononçait leur arrêt de mort.

Avec déclaration que les dits commissaires ne purent rien gagner sur l'esprit du peuple.

3 septembre 1792, 4 heures du matin. » *Archives nationales*, F[7] 4408.

[2] « Procès-verbal et inventaire des effets provenant des prisonniers d'Orléans, se trouvant dans les magasins de la maison commune, par les citoyens Hennissart, Massé et Simon, commissaires désignés par arrêté du conseil général de la Commune, du 30 novembre 1792, les dits effets représentés par Michonis.

1er décembre 1792, inventaire des lettres et papiers des prisonniers d'Orléans, par les citoyens Hennissart, Simon et Massé, commissaires chargés de rédiger le procès-verbal et inventaire de leurs effets.

10-16 décembre 1792 ». *Archives nationales*. F[7] 4427.

impose silence à sa modestie pour réclamer aux pouvoirs publics le montant de ses déboursés :

Batalion marseillais note dais federe marseillais ala faire du dix aoust 1792 lan premier de la republique fransaise que jai traite.

Savoire soixante blesce dangereusement ataque donc le commandant du dit batalion ou netoit un sure lequel il yia trante homme qui me doive leure vie par les bons soein que jai leure ai aporte eles bins remedes que jai leure ai fourni sure lequel jai touche six sant livre donc ces six san livre me fure donne pour faire mais simple (*mes simples*).

Mais la somme netoit pas dans le cast de suffire poure les simples, il me falut vandre le plus beau elemelieure demais zefet...

Cest aumomant que jai me voi dépourvu detout que jai me sant hoblige, sitoyen, etc[1].

Chaumette appuie la requête : une enquête est ordonnée; des blessés déposent que « cette brave citoyenne, par un élan de patriotisme et par ses connaissances chirurgicales, est parvenue à guérir une grande quantité de frères d'armes[2] », et la Conven-

[1] *L'Amateur d'Autographes*, 16 février 1862.

[2] *Archives nationales*. T. 604-605. Papiers saisis chez Chaumette. — Le citoyen Grand, blessé du 10 août et porté à l'hôpital du collège royal écrit à Chaumette le 26 novembre 1792 :

« Voici le premier fait qui s'est passé sous mes yeux et que je certifierais à la face de l'univers entier. Il est peut-être quelque membre de cette assemblée qui connaissent la citoyenne Simon. Cette citoyenne, dis-je, qui par un élan de patriotisme et par ses connaissances chirurgicales est parvenue à guérir une quantité de nos frères d'armes les braves Marseillais blessés dans l'affaire du 10 août. Eh bien, cette respectable citoyenne a fait pour l'humanité ce que nous devrions tous faire. Jai été témoin de la prière qu'elle est venue faire il y a environ un mois au sieur

tion accorde à la femme Simon un secours provisoire de deux cents livres.

Ces détails, dédaignés jusqu'ici, comme trop mesquins sans doute, montrent pourtant comment, insensiblement, s'acheminait Simon vers les fonctions auxquelles il doit son renom. Il était protégé, disent les historiens, par Marat et par Robespierre. Comment? — Pourquoi? — Marat, il est vrai, après le 10 août, était venu se loger rue des Cordeliers; il fut l'un des médecins qui soignèrent « les brave federe du batalion marseillais », et il est possible que son appui ne fut pas inutile à Simon; mais je n'en vois pas trace. Quant à Robespierre, nul point de contact; celui-ci était un *monsieur*, peu enclin à mêler les savetiers à sa politique et que, du reste, le choix d'un gardien pour le dauphin ne concernait en rien. Il me paraît bien évident, au contraire, que Simon dut sa position à Chaumette, son voisin de la rue du Paon, devenu, en décembre 1792, procureur de la Commune et ayant, à ce titre, la haute main sur la prison du Temple.

Il suffit, d'ailleurs, d'avoir un peu tourné autour de cette pittoresque figure de Chaumette pour comprendre combien dut le séduire l'idée de donner un

Gafiteau, à l'effet de le requérir pour une saignée seulement qu'avait alors un pressant besoin un de nos compagnons d'armes gisant dans son lit à quelques pas du collège de chirurgie. C'est à quoi le citoyen Gafiteau s'est constamment refusé, quoique la citoyenne Simon lui ait offert un salaire convenable.

La citoyenne Simon toute confuse d'une pareille réception et accablée d'injures s'est retirée par devers un autre chirurgien. » — 26 novembre 1792.

savetier comme instituteur au roi de France. Il y a, sur Chaumette, une anecdote qui le peint au vrai : c'était à la Convention, lors du procès de Louis XVI ; le roi, après une longue séance d'interrogatoire, allait remonter en voiture pour regagner le Temple, lorsqu'il aperçut un grenadier de l'escorte, tirant de sa poche un morceau de pain et le partageant avec le procureur de la Commune. Il s'approcha de celui-ci pour lui en demander un morceau. — « Volontiers, dit Chaumette, tenez, rompez ; c'est un déjeuner de spartiate ; si j'avais une racine je vous en donnerais la moitié... »

Tel est le diagnostic : Chaumette se croyait un antique ; il avait renoncé à son honnête prénom de Gaspard pour prendre celui d'Anaxagoras, « fameux lacédémonien pendu pour son républicanisme » disait-il, encore que, s'il faut en croire les dictionnaires, Anaxagoras s'en tira à meilleur prix et mourut simplement en exil. Chaumette qui avait goûté un peu de tout, qu'on avait vu moine, mousse, artisan, copiste, timonier, clerc de procureur, avait, dans la Révolution, trouvé l'emploi de ses aptitudes ; il était né pour être spartiate, c'était sa voie.

S'il fit choix de Simon, c'est, d'abord, parce qu'il avait lu dans Jean-Jacques qu'Emile « honore beaucoup plus un cordonnier qu'un empereur » ; ce qui flattait Anaxagoras, fils lui-même d'un cordonnier de Nevers[1]. Ne lit-on pas aussi dans le paradoxal évan-

[1] « Mairie de Nevers, *Extrait du registre des actes de nais-*

gile de l'éducation philosophique : — « J'aime mieux que mon pupille soit cordonnier que poète » ; et ceci allait droit au cœur de Chaumette qui, chargé de veiller sur le fils de Capet, témoignait au *louveteau* beaucoup d'intérêt. — « Je veux lui faire donner quelque éducation, disait-il charitablement ; je l'éloignerai de sa famille pour lui faire perdre l'idée de son rang[1]. » Le désir d'élever le prince « à l'état d'homme », en lui faisant apprendre un métier manuel, séduisait aussi grandement ce philosophe. Il faut dire encore que sa responsabilité était en question : la délivrance des prisonniers du Temple était le but de tous les royalistes, le rêve de tous les conspirateurs de France ; la blonde tête de l'enfant-roi était l'enjeu de la terrible partie que jouait l'Europe à coups de canon, et il était extrêmement difficile de rencontrer un homme assez dénué de préjugés pour assumer la besogne que souhaitait Chaumette et assez solide patriote pour résister à toutes les séductions. Or, Simon avait fait ses preuves : fréquemment de garde au Temple, avant et depuis la mort de Louis XVI, il était de ceux, très rares, que le contact des prisonniers n'avait jamais paru attendrir, et il venait de déjouer, lui seul, un complot d'évasion prêt à réussir[2]

sance pour l'année 1763. Le 24 mai est né et a été baptisé Gaspard, fils de Pierre-Gaspard Chaumette, maistre cordonnier, et de Jeanne Rousset, légitimement mariés : le parrain a été Gaspard Nard, la marraine Geneviève Viault de la Harde qui ont signé (paroisse Saint-Etienne). »

[1] *Dernières années du règne de Louis XVI* par F. Huc, p. 459.

[2] Il s'agit d'une tentative de délivrance de la reine, de Mme Eli-

A ce dernier fait, décisif, s'ajoutait encore une considération : Simon était marié à une femme active et dévouée, dont les soins étaient matériellement indispensables à l'enfant. Tout le quartier l'avait vue à l'œuvre à l'hôpital des Cordeliers ; elle était bonne ouvrière, très propre, ménagère experte et savait, au besoin, soigner un malade. Et voilà certainement tous les dessous de cette nomination à laquelle les historiens, plus soucieux de poésie que de vérité, ont consacré tant de pages si émouvantes et si indignées : montrer Robespierre et Marat, — que ça ne regardait pas et qui se haïssaient — se concertant pour découvrir un bourreau capable de torturer jour et nuit le jeune prince, c'est là une de ces affirmations faciles, aussi ridicules qu'indéracinables. L'idée est de Chaumette, qui la crut sublime, à la fois, et très sûre : ce n'est pas une atrocité de Néron, c'est une conception d'Homais.

Le 3 juillet 1793, elle fut réalisée : le cordonnier, prévenu de l'avant-veille, s'était rendu à l'Hôtel de Ville, vêtu bien certainement de « son bel habit bleu, couleur de la nation, doublé de rouge écarlate, tout nouvellement retourné » ; on a la facture du ravau-

sabeth, de Mme Royale et du Dauphin, tentative avortée par suite de la vigilance de Simon, et aussi d'un hasard qui l'aida à découvrir le complot. Il trouva, dit-on, dans une des cours du Temple, un papier où la tentative d'évasion était annoncée, dénonciation anonyme qui lui permit de courir à l'Hotel de Ville, de faire changer la garde, assez tard, cependant, pour que de Batz, Cortey et d'autres, qui menaient l'affaire, eussent eu le temps de s'échapper.

deur Peigné avec la mention « des morceaux de drap fournis pour le raccommoder partout[1]. » La femme Simon, très joyeuse, ne se tint pas d'aller conter la chose à une voisine, Mme Dablemont : « Je vais avoir une bonne place, dit-elle, on viendra me prendre en voiture, et peut-être mieux que cela encore. » Les commères de la rue firent, en effet, une ovation à Marie-Jeanne, quand elle quitta sa maison pour aller à l'Hôtel de Ville où elle était convoquée; on la porta en triomphe, ce qui lui fut très sensible; moins, sans doute, que la bonne nouvelle qu'elle y reçut : son homme allait gagner, à ne rien faire, 6,000 livres par an ; elle-même en aurait 4,000. Un Pactole en assignats.

A neuf heures heures du soir, l'enfant, tiré de son sommeil, fut arraché à sa mère et remis à ses nouveaux gardiens qu'il dut regarder comme deux fauves.

L'investiture de Simon, nullement cruelle dans l'intention, le fut terriblement dans ses résultats. Il suffit, pour le comprendre, d'ouvrir un de ces jolis *Almanachs de la cour*, reliés en maroquin groseille, tout brodés d'arabesques d'or, et d'y lire ce qu'était, avant le Temple, la *Maison de Mgr le Dauphin ;* cette succession de grands noms de duchesses, de marquises et de belles dames, les gouvernantes et les

[1] Papier d'Antoine Simon, Archives nationales, T. 905.

sous-gouvernantes, et les dames pour accompagner, les femmes de chambre, les dames d'atours, les habilleuses, les berceuses, les feutières, les remueuses, tout un monde de femmes qu'on se représente si élégamment délicates, si pleines de respectueuses attentions pour l'enfant qui leur est confié. A lui qui, familièrement, traite en maman adorée, la majestueuse reine de Trianon et des Tuileries, l'aspect seul de Marie-Jeanne inspire forcément l'effroi. Son supplice, ce sont les mains de cette femme du peuple, rougies et crevassées sur les éviers, c'est sa voix commune, son parler grasseyant, sa tournure lourde, ses caresses surtout ! Le cœur du pauvre petit devait être gros d'une répugnance dont les Simon ne pouvaient même concevoir la possibilité. Ce qui, pour lui, était une prison sinistre et un régime de pénitence, leur semblait, à eux, le dernier mot du confortable et le suprême de la bonne chère : on les avait installés au deuxième étage de la Tour, dans l'appartement resté vacant et meublé depuis la mort de Louis XVI ; jamais ils n'avaient connu de si moëlleux fauteuils, ni mangé de si bons morceaux. L'étroit préau du Temple, planté de maigres arbres, qui semblait la *vraie campagne* aux Simon, accoutumés à l'haleine méphytique des cours sombres et des allées suintantes de la rue des Cordeliers, attristait leur prisonnier, hanté du souvenir de Versailles, avec ses perspectives infinies de marronniers en fleurs, et ses bois lointains noyés dans le bleu de

l'horizon. On peut affirmer que, de la rencontre de ces deux contrastes, résulta la barbarie du Mentor et le calvaire de l'enfant ; mais aux tortures systématiques, aux coups de triques et de chenets, rien ne fait croire.

Il y eut pis, d'ailleurs, et certes, les anecdotes vraies qu'on n'a pas voulu raconter dans la crainte de dépoétiser le jeune roi sont bien plus tragiques que les phrases sublimes et légendaires qu'on lui prête gratuitement en réplique aux coups et aux jurons de son bourreau. J'en sais une, d'une authenticité irrécusable, qu'a notée Daujon, un témoin oculaire, commissaire de la Commune, très honnête homme et farouche républicain ; la voici telle qu'il l'a contée ; je n'y change qu'un mot, trop brutal pour être imprimé : « Je jouais un jour avec lui (le Dauphin) à un petit jeu de boules ; c'était après la mort de son père, et il était séparé de sa mère et de sa tante... La salle où nous étions était au-dessous d'un des appartements de sa famille, et l'on entendait sauter et comme traîner des chaises, ce qui faisait assez de bruit au-dessus de nos têtes. Cet enfant dit, avec un mouvement d'impatience : « Est-ce que ces sa-» crées salopes-là ne sont pas encore guillotinées ? » Je ne voulus pas entendre le reste, je quittai le jeu et la place[1]. »

Ceux qui connaissent les enfants, ceux qui savent

[1] *Relation originale de Daujon.* Cabinet d'autographes de M. Victorien Sardou.

avec quelle sûreté de mémoire ils retiennent ce qu'ils ne devraient pas entendre et combien leur curiosité est sans cesse aux aguets sur les mots qui ne sont pas de leur vocabulaire habituel, voient ici le dauphin cherchant à se mettre au diapason de ce qui l'entoure, faisant l'homme et jouant le crâne... L'anecdote est effroyable, et ce qu'elle donne à deviner est plus triste encore ; mais, en somme, du Temple, on ne sait rien ; c'est une histoire close que la légende a pu envahir à loisir et transformer en une larmoyante complainte qui, peut-être, est précisément l'opposé de la vérité. Ainsi, parmi les rares déductions qu'on peut tirer des faits connus, il est avéré que Simon n'exerça ses fonctions qu'à contre-cœur. La peur, sans doute, d'une réaction que chacun prévoyait amena en lui ce revirement inattendu. Les plus braves savaient bien qu'un jour ou l'autre « ça changerait » et se gardaient une porte de sortie. Robespierre lui-même serrait précieusement des papiers que Courtois découvrit et utilisa, plus tard, lors de la Restauration. Simon n'était pas plus Brutus que les autres : une note adressée à lord Granville par un agent du gouvernement anglais, de séjour à Paris en 1794, affirme que « Simon, qui d'abord avait été très utile (à la cause royale), si effrayé du danger qu'il court, ne travaille plus qu'à sortir de cette place[1] ». — Quel danger ? Celui d'être soupçonné de complot royaliste ?

[1] *Historial manuscripts commission. The Manuscripts of J.-B. Fortescue, esq. preserved at Dropmore*, p. 528.

— Ce qui est certain, c'est que le cordonnier donna brusquement sa démission et quitta le Temple après six mois de séjour.

Cette détermination, dont on ne connaît pas les causes, est un des points obscurs de cette mystérieuse histoire. On dit que Simon, mis en demeure de choisir entre sa fonction de gardien de Capet et le mandat de commissaire de sa section, opta pour ces dernières fonctions ; mais de la part de cet homme qu'on s'applique à nous présenter comme une brute toujours ivre, heureux de maltraiter le jeune roi, c'est là un acte de désintéressement héroïque qui paraît peu vraisemblable, car les fonctions de commissaire n'étaient pas rétribuées[1]. La femme Simon, d'ailleurs ne se trouvait plus en état de reprendre son ancien métier : en décembre 1793 les soucis de sa responsabilité, l'inaction, le changement d'existence, lui avaient « tourné les sangs » et occasionné un grave engorgement du foie ; elle ne quittait plus le lit, et le médecin Naudin — indiqué par le second mari de la belle fille de Simon, le tailleur Vanhemerlye dont il était le client — vint plusieurs jours de suite au Temple visiter la malade, qui se trouva

[1] Depuis le mois de septembre 1793, les citoyens « qui n'avaient d'autre ressource pour vivre que le travail journalier de leurs mains » pouvaient réclamer une indemnité de 40 sous par séance de la section : mais cette somme n'était payée qu'à ceux qui assistaient « à toute la séance, ouverte à 5 heures et terminée à 10 heures ». Il faut ajouter aussi que les sections ne se réunissaient qu'une ou deux fois par semaine. Voir Mellié, *Les sections de Paris, passim.*

remise au début de l'année 1794. Les Simon troquaient donc, volontairement, une place de 10,000 livres, sans compter la nourriture, le chauffage et l'entretien, contre un dénuement assuré. L'interdiction, récemment décrétée, du cumul des places fut, assure-t-on, la cause de la démission du savetier? Non encore, puisque je le retrouve, peu après sa sortie du Temple, *et toujours commissaire de section*, nommé « en remplacement de Grépin (?) dans la surveillance des charrois »[1]. Son départ eut donc un autre motif. Lequel?

Quoi qu'il en soit, les Simon déménagèrent : c'était le dimanche 19 janvier 1794, par un temps sombre de dégel, — le ciel bas, une brume humide et tiède. — Toute la journée ce fut, dans l'escalier de la Tour, un va-et-vient insolite : portes ouvertes, Marie-Jeanne comptait son linge, descendait au corps de garde, adressait des adieux à tout le personnel que l'événement distrayait. Elle trottinait dans les cours, toutes boueuses de neige fondue, tassait ses hardes sur une charrette, remontait péniblement, souffrant de son asthme, alourdie par un embonpoint excessif. Ce n'est qu'à neuf heures du soir qu'on parut prendre le temps de s'occuper de l'enfant : on le présenta aux commissaires de service ce jour-là, quatre nouveaux venus : Legrand, Lasnier, Cochefer et Lorinet qui en signèrent un reçu, attestant que « Simon et sa femme leur

[1] *Archives nationales*, T. 995. Papiers saisis chez Simon.

avaient exhibé la personne de Capet prisonnier, étant en bonne santé, les requérant de se charger de la garde dudit Capet et de leur en accorder décharge provisoire... [1] » On ignore tout de la séparation ; nul détail ; pas un mot des adieux, de la contenance de l'enfant en présence des nouveaux commissaires : dormait-il ? On ne sait. Ce qui est incontestable, c'est que, dès le lendemain à l'aube, on le claquemura et que, de six mois, personne ne devait plus le revoir. Un mot seulement de la jeune dauphine, enfermée à l'étage supérieur avec Mme Elisabeth, note l'émoi que le départ des Simon occasionna dans la Tour : « Le 19 janvier 1794, écrit-elle, nous entendîmes chez mon frère un grand bruit qui nous fit conjecturer qu'il s'en allait du Temple, et nous en fûmes convaincues quand, regardant par le trou de la serrure, nous vîmes emporter des paquets. Les jours d'après, nous entendîmes ouvrir la porte et marcher dans la chambre et nous restâmes toujours persuadées qu'il était parti... »

Les Simon, très tard dans la nuit — une nuit sinistre de brouillard épais — se faisaient ouvrir les portes du Temple, s'éloignaient des corps de garde et se perdaient dans la brume avec leur charrette...

[1] Papiers du Temple. — Vente Charavay, *Catalogue*.

II

Où allèrent-ils ?

— Qui croirait que Simon, — désireux à ce point de retrouver sa section, qu'il abandonne, pour y retourner, un emploi des plus lucratifs, — s'abstient, dès qu'il est libre, de rentrer rue des Cordeliers, où, pourtant il a gardé son logement, et s'installe, avec sa femme, dans une dépendance du Temple adossée au mur de l'enceinte. Alors, pourquoi la charrette? Comment n'ont-ils pas simplement fait appel à quelqu'un du personnel, toujours oisif, de la prison, pour porter leurs hardes et leurs ballots de linge jusqu'au nouveau logement, loué, à vingt toises de la tour, dans l'ancien bâtiment des écuries qu'habitent déjà le concierge Piquet, le cuisinier Gagnié et divers employés ?[1]

[1] La pièce suivante établit nettement la situation du local qu'occupait Simon. « Du 13 thermidor an II. Nous soussignés, membre du comité révolutionnaire de la section du Temple... nous sommes transportés dans un appartement dépendant du Temple où sont les effets du nommé Simon (le nom, comme le reste du procès-verbal est presque illisible ; mais les indications suivantes ne laissent aucun doute sur l'indentité du personnage en question) *ex-municipal mort par la loi,* ou étant introduit dans une pièce ayant vue sur la cour des écuries, nous avons posé nos scellés sur une fenêtre de la pièce du fond, secondement posé nos scellés sur la fenêtre de la chambre, troisièmement posé nos scellés dessus la fenêtre de la cuisine, quatrièmement posé nos scellés dessus la porte de l'appartement, desquels scellés nous avons établi gardien le citoyen Piquet, portier qui seul est

D'autres questions se posent : la Commune avait décidé que le fils Capet n'aurait plus de gardien à demeure, mais que tous les commissaires de section viendraient à tour de rôle et deux par deux, passer un jour auprès des prisonniers. Simon, lui, n'y reparut jamais. Pourquoi ? Le lui défendit-on ? D'où vient cet ostracisme ? — S'y refusa-t-il ? Pourquoi cette abstention ?

C'est donc au Temple qu'habitaient Marie-Jeanne et son mari lorsqu'il fut nommé, le 6 avril 1794, surveillant des charrois [1] : en quoi consistait cet emploi ; le conserva-t-il longtemps ? Je ne sais. Son retour à

chargé et a déclaré ne savoir signer, Bonnet, commissaire, Dau, commissaire, Cachepoire, commissaire. »

Archives nationales, F[7] 4775[19].

Le nom de Piquet, portier de cette entrée de l'enclos du Temple où se trouvait la cour des écuries, se retrouve dans un document, daté du 18 juin 1794, cinq mois après la démission de Simon et son départ de la Tour, et que Beauchesne, sans donner attention à la date, cite à l'appui d'un fait qui s'est passé en septembre ou octobre 1793 alors que les Simon étaient encore gardiens du Dauphin. Ce document, inintelligible pour 1793 devient important en juin 1794 : il prouve que le ménage du savetier avait pris un logement dans la cour des écuries du Temple non point seulement pour y déposer des effets, mais bien pour y résider.

« 30 prairial an II, 18 juin 1794. Commune de Paris, conseil du Temple. Le citoyen Lelièvre, économe... a déclaré que la mère ou belle-mère du citoyen Gagnié, au lieu de sortir par la porte ordinaire donnant sur la rue du Temple, sort assez habituellement par la porte des écuries, laquelle devrait être fermée pour tout individu .. (et qui) procure une sortie sur l'enclos du Temple, par laquelle la mère ou belle-mère du citoyen Gagnié, *ainsi que la citoyenne Simon et d'autres personnes résidentes dans les mêmes lieux* se procurent le passage... » etc.

Voir Beauchesne, Louis XVII, t. II, p. 86, note.

[1] *Archives nationales*, T. 905.

la section des Cordeliers ne s'effectue qu'au commencement de juillet et, nouvelle anomalie, au lieu de se réinstaller dans le logement qu'il occupait avant sa gestion et dont il n'a pas dénoncé le bail, il prend à loyer, moyennant 60 livres par an, pour trois, six ou neuf années, deux chambres situées dans l'intérieur du ci-devant couvent des Cordeliers[1], et il conserve néanmoins son appartement aux écuries du Temple. En Messidor an II, il se trouve donc disposer simultanément de trois logements dans Paris[2].

Il avait renoncé à la manique et signait *Simon, ancien cordonnier*, étant devenu un homme politique. Il habitait le quartier général même de la fougueuse section Marat, ci-devant des Cordeliers; son petit logement du couvent était en effet situé au premier étage dans le corridor faisant suite au réfectoire (le musée Dupuytren actuel), et prenait vue sur le grand jardin dont les quinconces ombrageaient le tombeau de Marat.

Simon n'était là que depuis quinze jours quand survint le 9 Thermidor. Ce jour-là il sortit de chez lui et se rendit, vers cinq heures, à l'Hôtel de Ville; dans la soirée on le vit reparaître, très échauffé, avec deux collègues, à la section assemblée, au grand

[1] *Archives de la Seine. Domaines.* Registre des biens nationaux; *rue des Cordeliers.*

[2] Le logement du Temple — celui récemment loué au couvent des Cordeliers — et celui que le ménage avait occupé dans la rue des Cordeliers n° 32 avant son séjour au Temple et qu'il avait conservé puisque le 11 brumaire an III, on y posa les scellés. *Archives de la Seine. Domaine.*

complet, dans le réfectoire, local ordinaire de ses séances[1]. Dans la cour étaient des fusils en faisceaux ; une vingtaine d'hommes « marchaient, se groupaient et se séparaient après avoir échangé des paroles à voix basse » : une cloche sonnait le tocsin à l'École de chirurgie et on entendait passer, rue de la Harpe, le rappel des tambours. La foule, dans la salle, entassée, patientait. Simon et ses compagnons, — Wouarmé et Laurent, très probablement, — se hissent à la tribune et, au nom de la Commune insurgée, convoquent les citoyens au secours de Robespierre, mis hors la loi par la Convention et réfugié à l'Hôtel de Ville. Ils parlent longtemps avec chaleur, mais sans succès : nulle réplique. Le journaliste Fiévée, entré là par désœuvrement, voit l'assemblée hésitante ; il prend la parole, impose silence aux trois apôtres de l'insurrection, est applaudi, enlève la salle, fait arrêter Simon et ses deux compères qui, interdits, hués, houspillés, cherchaient à se glisser vers les portes. Ils furent jetés au violon de la section[2] : à

[1] « Le comité de surveillance de la section occupe une pièce servant ci-devant de sacristie, pour ses assemblées générales une salle dite Saint-Michel, en attendant la réfection d'une salle prise dans une partie du grand réfectoire et près d'être finie ; pour le comité militaire une chambre et un cabinet au rez-de-chaussée en entrant à gauche par le jardin ; pour le comité de bienfaisance une salle appelée le petit réfectoire, ayant son entrée Cour des Cuisines. Enfin la section a pratiqué à ses frais un corps de garde sur la rue des Cordeliers dans une autre cour dite aussi Cour des Cuisines. Ne paie pas de loyer. » Mellié, *Les sections de Paris.*

[2] *Mémoires de Fiévée* et *Rapport de Courtois à la Convention*, 9 thermidor an III.

LE CORDONNIER SIMON

D'après le croquis de GABRIEL (Musée Carnavalet.)

l'aube du lendemain, quand le triomphe de la Convention fut connu, on les conduisit à la Conciergerie et, le jour même, ils accompagnaient Robespierre à l'échafaud. Tout cela si rapide, que Marie-Jeanne commençait seulement à s'inquiéter de ne pas voir rentrer son homme quand on lui apprit qu'il était mort [1].

Paris, en effet, fut peu informé de ce qui se passa ce jour-là : excepté les gens « de la partie », la politique n'intéressait plus ; on était las de s'en passionner sans y jamais rien comprendre. Les bonnes gens entendirent bien, au cours de cette nuit fameuse de Thermidor, un peu plus de bruit qu'à l'ordinaire ; mais qui s'étonnait encore des roulements de tambour, des appels aux armes ou des tintements de tocsin ? L'événement causa si peu d'émoi que, le 10, vers deux heures de l'après-midi, les badauds voyaient débarquer au Panthéon, toutes placides et joyeuses, les ballerines de l'Opéra, en jupe de gaze et en maillots roses, commandées pour l'apothéose de Bara et de Viala, et stupéfaites d'apprendre « qu'il y avait quelque chose » et que la fête n'aurait pas lieu.

Ce qui contribua longtemps à égarer le public, c'est que, tandis qu'on lui chantait la fin de la Terreur, les prisons ne s'ouvraient que pour recevoir de nouveaux pensionnaires, au nombre desquels fut la femme Simon, arrêtée dès les premiers jours de son

[1] L'acte de décès de Simon a été recueilli et publié par Jal.

veuvage et qu'on « tourmenta ». Pourtant, à la fin d'août (le 7 Fructidor) on la laissa libre [1] : elle revint à son logement des Cordeliers, dont une année de bail était payée d'avance, et se cacha là, devenue très craintive. Des mois se passèrent ; elle était sans ressources. Le 3 Messidor an III elle recevait du citoyen Taupin, agent des domaines, trois actions de 90 livres de la tontine Lafarge, séquestrées après la mort de Simon [2] et composant toute l'épargne du ménage ; un mois plus tard, le 4 Thermidor, la commission des revenus nationaux lui restituait les effets du défunt, évalués à 70 livres [3]. C'était, avec sa très modique rente viagère, tout l'avoir de Marie-Jeanne : elle végéta, très malade, atteinte de vomissements quotidiens qui l'épuisaient et lui rendaient le travail impossible. Pour combler sa malchance, en décembre, le juge de paix lui signifia qu'elle eût à quitter son logement des Cordeliers reclamé pour ses annexes par l'École de chirurgie [4]. La Simon, sur le pavé, se résout à implorer la pitié du gouvernement : elle expose au comité des secours que « dans son séjour au Temple, pour la garde du Petit Capet, à elle confiée par la Convention nationale, elle a gagné plusieurs infir-

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6806 dossier 1366.

[2] *Archives de la Seine. Domaines*, 126. *Etat des pièces remises à l'agence des droits d'enregistrement des biens des condamnés. Reçu donné par Marie-Jeanne Aladame, veuve Simon, et signé d'elle.*

[3] *Archives nationales*, F⁷ 6806.

[4] *Archives de la Seine. Domaines.* Registre des biens nationaux, *rue des Cordeliers.*

mités des plus cruelles et absolument Incurables; en conséquence, sans aucune espèce de revenus, chassée de son logement et dans un état d'impotence et de souffrance qui lui interdit de se pourvoir d'un nouvel asile, elle demande la faveur d'être admise à l'hospice des incurables pour y pouvoir finir tranquillement le reste de ses jours[1]. »

Le chirurgien Naudin, qui la soignait, appuya la supplique dont l'effet se fit longtemps attendre; la Simon parvint à rester aux Cordeliers jusqu'en avril 1795; expulsée à cette date elle trouva un abri dans une maison voisine de l'École de médecine où elle vécut un an, méfiante et songeuse, hantée d'un souvenir qui l'obsédait. Malgré son asthme, elle traversait toute la ville, souvent, pour aller voir une de ses cousines, portière d'une maison, place Vendôme, dont les maîtres étaient émigrés. Elles causaient ensemble, à voix basse : un « mot de convention » leur servait à s'entendre « sans qu'un tiers présent pût savoir ce qu'elles disaient ». Ce dont elles jabotaient ainsi, c'était du Dauphin, dont les journaux, non sans des réticences et des sous-entendus, avaient annoncé, en juin 1795, la mort au Temple. Ce mot convenu qu'échangeaient mystérieusement cette savetière et cette concierge, accompagné des clignements d'yeux que l'on devine, des *croiriez-vous?* et des *c'est-il Dieu possible!* dont se cheville toute conver-

[1] *Amateur d'autographes*, 16 février 1862.

sation entre femmes du peuple, ce mot convenu était *Astikot-Morlingot*. C'était là le titre que donnaient au jeune prince, né pour porter la couronne de France, les deux commères qui, seules dans Paris oublieux, s'occupaient encore de lui.

Le 12 avril 1796, Marie-Jeanne reçut enfin sa lettre d'admission aux Incurables et, le jour même, elle se présentait à l'hospice, établi rue de Sèvres, dans ces pittoresques bâtiments à toits pointus qui contiennent aujourd'hui les services de l'hôpital Laënnec.

La maison abritait, environ, quatre cent quarante hospitalisées[1]. Toutes étaient en dortoirs ; mais les privilégiées qui occupaient les longues salles du rez-de-chaussée disposaient d'étroits cabinets ménagés à la tête de leur couchette[2], ce qui leur permettait de conserver quelques épaves de leur passé qu'elles installaient dans ce recoin : c'était leur *salon*.

La Simon avait un lit à cabinet, faveur extrêmement enviée, et, dans ce cabinet, elle s'était arrangé un retrait garni des restes de son mobilier : elle était très propre et soigneuse : chaque jour, sur sur son édredon, elle étalait un couvre-lit à fond rouge avec des petites fleurs blanches et bleues qui

[1] *L'assistance publique pendant la Révolution*, par A. Tuetey, III, p. 229.

[2] *Idem*, page 231. « Les indigentes habitent, les unes dans des dortoirs communs, les autres ont des cabinets particuliers à côté de leurs lits : elles sont fournies de linge aux dépens de la maison, plusieurs s'habillent à leurs frais. » *Rapport sur les hospices*, an XI.

lui venait du Temple. Le régime de l'hospice était, du reste, très libéral : les pensionnaires pouvaient sortir à certaines heures de la journée : celles dont la garde-robe était présentable s'habillaient à leur guise, les autres portaient la jupe de molleton gris, le fichu de toile et le bonnet de tulle noir sur un bandeau de batiste blanche. Le linge était fourni par l'économat[1].

L'entrée de Marie-Jeanne n'avait produit qu'une médiocre sensation dans cette population de vieilles femmes meurtries par tous les heurts de l'existence et, généralement, acariâtres et bavardes. Il en était alors aux Incurables comme aujourd'hui à la Salpêtrière : ces naufragées de l'existence se liaient vite avec leurs compagnes de chambrée, ressassant toute leur vie et se livrant à des confidences, presque semblables à des confessions, qui se terminaient invariablement en criailleries et en disputes.

Quand on sut que la nouvelle venue était la veuve du légendaire savetier, ce furent des exclamations, simplement curieuses d'abord, puis indignées ; des reproches et des malédictions qui la mettaient « en grande colère ». Dans les commencements elle se tut, se contentant de grommeler, à part soi, des choses qu'on n'entendait pas. Puis, un beau jour, de rage, elle éclata, affirmant que « l'enfant n'était pas mort » et qu'elle-même « avait contribué à son éva-

[1] Voir Tenon, *Hospices de Paris*. Liancourt, *Visite des hospices* et *Rapport de Camus sur les hospices*, an XI.

sion ». Une fois débridée, elle parlait « comme le vent marche », et toujours du même sujet, avec l'entêtement des gens simples. Elle appelait le dauphin *son Charles*, et ne le nommait qu'avec attendrissement.

— Vous êtes jeune, vous, disait-elle à l'une des infirmières, sœur Lucie, vous le verrez sur le trône; mais moi, je ne le verrai pas.

La sœur Marianne ne voulut jamais l'écouter et « la renvoyait toujours à ses supérieures[1] »; mais sœur Catherine, plus complaisante ou plus curieuse, se laissait conter par la Simon comment celle-ci avait saisi l'occasion de son déménagement du Temple pour emporter le dauphin dans une charrette remplie de hardes; quand il fallut sortir, les gardiens voulaient visiter la voiture; mais la Simon « s'était gendarmée », les bousculant, criant que c'était son linge sale et que personne n'y mettrait le nez : on l'avait laissé passer. Un enfant apporté dans un cheval de carton, — sans doute un de ces coursiers à jupes dans lesquels entre un homme tout entier, — avait pris, au donjon, la place du prisonnier.

Ces commérages invariables étonnèrent d'abord, puis, les années passant, on s'en lassa. La Simon était, d'ailleurs, « pleine de sens et de cœur »; les sœurs infirmières ne retrouvaient pas en elle l'affreuse mégère dont les historiens commençaient à tracer de

[1] Déclaration des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul recueillie en 1818. *La Restauration convaincue d'usurpation* par M. Savigny.

si répugnants portraits : elle était douce et sobre et « remplissait régulièrement, avec dévotion, ses devoirs religieux ». Sur tous ces points, dix témoignages concordent, irrécusables.

Un jour, c'était à la fin de mai 1805, comme la Simon ressassait, pour la millième fois, l'éternelle histoire, qu'elle accompagnait de ses lamentations ordinaires : « — Ho ! si j'avais mon petit Charles, je ne serais pas si malheureuse ! » une dame, — grande, brune, à l'air étranger, — qui visitait l'hospice, se glissa près d'elle, et « la touchant du pied, pour la faire taire », lui dit : — *Ne vous chagrinez pas.* Six semaines plus tard, un jeune homme, qu'accompagnait un nègre, entra dans la salle, passa devant Marie-Jeanne sans s'arrêter, mais porta la main à son cœur et la salua en lui recommandant, d'un signe, le silence... Très émue, « elle reconnut le Dauphin » qui, enfin s'approcha du lit et, tirant le couvre-pied, dit : — « Je vois qu'on ne m'avait pas trompé ».[1]

Le soir, devant la sœur infirmière, la Simon raconta l'incident : « Mon petit poupon, mon Charles n'est pas mort, dit-elle, je l'ai vu... » Et, comme les mines, autour d'elle, exprimaient le doute, elle s'emporta, protestant : « Oui ! je l'ai sauvé ; il est vivant, j'en suis sûre ; j'en mettrais ma tête sur le billot ; je lui ai épargné bien des maux et rendu de bien grands

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6806.

services[1] ! » L'inconnu reparut plusieurs fois ; tout l'hospice suivait avec amusement l'aventure : le docteur Rémuzat, un des internes en exercice, questionna longuement la Simon et recueillit d'elle une déclaration très précise[2] : le docteur Bouchet, autre interne, reçut les mêmes confidences : la chose, peu à peu, s'ébruita au dehors, sans pourtant dépasser les limites du quartier. Dans cet étonnant Paris, quel que soit le génie d'un homme ou la portée d'un événement, l'un et l'autre passent inaperçus s'ils n'ont pas en poupe ce souffle mystérieux qui fait la vogue.

Les souvenirs de la Terreur étaient bien démodés sous l'Empire, et cet oubli explique le silence qui accueillait les révélations de Marie-Jeanne ; mais, dès le retour des Bourbons, quel revirement ! Les tragé-

[1] *La Restauration convaincue d'usurpation*, par Savigny.

[2] « En 1811, j'étais interne dans un hôpital où se trouvaient un grand nombre de malades. Un jour, en venant faire mon service, je vis une femme qui s'appelait Simon. Je l'entendis se plaindre du régime de l'hôpital. Elle dit : — « Si mes enfants étaient ici, s'ils me savaient ici, ils ne me laisseraient pas sans secours. » Je lui répondis : « Je ne vois pas quels secours ils pourraient vous donner de plus, autres que ceux que vous avez. — Oh ! me dit-elle, vous ne savez pas de quels enfants je parle ; c'est de mes petits Bourbon, que j'aime de tout mon cœur. — Vos petits Bourbon ? — Oui, me dit-elle, j'ai été gouvernante des enfants de Louis XVI. » Je fus étonné de ce mot : elle me le répéta. Je lui dis : — « Mais le Dauphin est mort ! » Elle me répondit : — « Non, il ne l'est pas. » Et alors elle me raconta que le Dauphin avait été enlevé ; je ne sais pas trop si c'est dans un paquet de linge ou autrement. Je lui fis d'autres questions ; mais je ne sus que cela. Je descendis et je demandai au médecin en chef quelle était cette femme ; on me dit que c'était la femme du geôlier du Temple. C'était en 1811. Je crois qu'elle est morte ; je n'en ai plus entendu parler. » *Gazette des Tribunaux* du 3 novembre 1834.

dies du Temple firent fureur; il était de bon ton, parmi les gens d'un certain monde, d'avoir été quasi guillotiné ; un million de personnes, au bas mot, se trouvèrent du jour au lendemain, qui n'avaient dû la vie qu'au 9 Thermidor et le besoin qu'éprouvaient les gens de revivre ces jours maudits fit le succès de la Simon. Les visiteurs affluèrent : royalistes exaltés pour la plupart; beaucoup de dames, quelques militaires : le général du Fays, Mme Digney, une femme Marie Graux, Mme Chauvet de Beauregard, ont laissé de leur entretien avec la ci-devant gardienne du petit Capet, des relations à peu près identiques. Elle, très flattée de son importance, recevait dans son cabinet — son salon — elle paraissait, à tous, très sincère ; commune de ton, il est vrai ; mais avenante et propre Elle parlait sans s'arrêter, jusqu'à ce qu'une crise d'asthme vînt interrompre ses récits. Et les gens sortaient de là très troublés, convaincus pour la vie; mais de cette conviction délicieuse que le doute baigne de toute part et dont les mystères tirent tout leur charme.

Ceux qui ignorent les méthodiques et sages traditions de l'administration française s'étonneront peut-être que la police de Louis XVIII ne songeât pas à intervenir : tous les survivants des événements de la Révolution et de l'Empire avaient chez elle leur dossier; tous étaient traqués, suivis, espionnés, arrêtés au premier mot louche : comment laissait-on cette vieille femme propager une si pernicieuse imposture?

— Par une raison bien simple et tout administrative : la police surveillait de très près, à cette époque, une dame Giraud, domiciliée à Toulon, et qui n'était autre, assurait le dossier, que la veuve, remariée, du savetier Simon. Cette dame Giraud tirait gloire — sur ce point les témoignages étaient nombreux — de son séjour au Temple ; elle se targuait des mauvais traitements qu'elle avait fait subir au fils Capet, et ce cynisme indignait à ce point tous les cœurs royalistes de Toulon que le commissaire général de police du Var adressait au ministre lettre sur lettre pour le tenir au courant des colères et des menaces de représailles dont cette mégère était l'objet. Une pétition dans la ville, se couvrait de signatures pour demander à la Chambre des députés de soulager la conscience publique en assimilant la veuve du savetier Simon aux régicides... Le ministre, tout en approuvant la pureté de ces sentiments, s'efforçait d'éviter un esclandre : il conseillait à son agent d'inviter la dame Giraud à quitter Toulon, à se réfugier, sous un faux nom, dans quelque département éloigné où la surveillance de l'administration ne lui ferait pas défaut[1]. — Disons, pour en finir avec l'incident, que la dame Giraud s'appelait, de son nom de fille, Ledroit, qu'elle n'avait jamais été la femme d'aucun Simon et n'était pas venue à Paris depuis 1789[2]. La malheureuse,

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6806, dossier 1366.

[2] Il s'est formé depuis d'autres légendes sur les Simon : les uns ont prétendu que le savetier avait vécu jusqu'en 1850 et qu'il

victime d'une pitoyable farce, allait, bien certainement, être réduite à s'expatrier quand, le 9 juin 1816, parvint au service de la Sûreté générale le rapport d'un agent secret, assurant que « la mère Simon avait séjourné longtemps aux Petites Maisons ou aux Incurables, et qu'il serait utile de l'interroger si elle s'y trouvait encore ».

Une règle absolue de tout bon gouvernement est que l'administration ne peut pas se tromper. Aussi la police n'examina-t-elle qu'à contre-cœur cette hypothèse d'une femme Simon parisienne ; la Toulonaise, au fond, semblait plus dangereuse. Pourtant, comme les incidents des Incurables menaçaient de tourner au scandale, comme les gens les plus titrés, des grandes dames, des ambassadeurs, se succédaient dans le salon de Marie-Jeanne, et que Mme la duchesse d'Angoulême, elle-même, avait commis l'imprudence d'y venir — déguisée, assurait-on, et tout de suite reconnue, néanmoins, par la Simon — il fallut bien agir.

Le 13 novembre 1816, l'ordre était donné « à MM. les officiers de paix de vérifier ces renseignements » et de faire parler la vieille femme « sur le sort de son infortuné prisonnier ». Le rapport des

était gardeur de pourceaux à Joinville : d'après cette version il serait mort, à cette date, à l'hôpital de Joinville. Quant à la femme Simon on la supposa morte à Béthencourt (Haute-Marne), en 1860, ce qui lui aurait donné 115 ans d'âge. Voir *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. IX, p. 613-670-698, etc.

deux policiers, Dussieux et Joly, est du 15. Ils confirment l'existence d'une dame Simon aux Incurables et son identité avec la gardienne du roi Louis XVII : « Elle se vante, insinuent-ils, d'avoir participé à l'évasion de Sa Majesté » ; mais pour ne pas trop déplaire, ils se hâtent d'ajouter « qu'elle paraît n'avoir pas toute sa raison et que ses facultés sont affaiblies [1]. »

Le 16 novembre, un « équipage » venait chercher à l'hôpital Marie-Jeanne qui, pour cette fois, dut croire à quelque revanche grandiose de sa destinée. On la conduisit rue des Saints-Pères, au ministère de la police, où elle fut interrogée par des personnages qui ne se firent pas connaître : le procès-verbal, contrairement à toute tradition, n'est signé que de la déclarante [2].

Il est précieux, ce document : la veuve du savetier s'y montre pleine de sens et de prudence ; elle ne dit que ce qu'elle veut dire et comprend très bien que ce n'est point là le lieu de révéler tout son secret. Elle proteste de son entière conviction que le prince n'est pas mort dans la tour du Temple — « cette conviction est si intime que rien ne saurait l'en dissuader » ; — mais quand on la presse de s'expliquer sur les circonstances de l'évasion, les réticences apparaissent ; il est évident, si on compare ces allégations vagues avec la précision de ces précédents récits, il est évident, ou qu'elle n'a pas voulu parler, ou qu'on a cru prudent de ne pas transcrire ses paroles :

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6806.

[2] *Archives nationales*, F⁷ 6806.

elle fait allusion à une voiture de blanchisseuse, aperçue par hasard, et dans laquelle on « aurait pu » cacher le jeune prince...

C'est bien regrettable que la femme Simon ait été si laconique dans ses réponses aux interrogatoires, tandis qu'elle parla avec tant de prolixité devant ses compagnes de chambrée : ses déclarations, officiellement recueillies, tout atténuées fussent-elles par la prudence des policiers, auraient été, pour les historiens, bien préférables à ses bavardages amplifiés et commentés par les auditeurs. Nous ne savons donc point, par elle, comment se serait effectuée l'évasion du prince; pourtant il est possible de suppléer, dans une certaine mesure, à cette lacune de son récit. En effet, ce jeune homme, qui, au printemps de 1805, — nous prenons cette date telle que la femme Simon l'indique[1], sans la discuter ni la certifier, — vint la voir aux Incurables et qu'elle reconnut pour être *son Charles*, devait, plus tard, se présenter, en concurrence avec quelques autres, comme étant le fils de Louis XVI : il est connu dans l'histoire des Dauphins sous le nom de *Baron de Richemont*. Or, la Simon, ayant cru revoir en ce visiteur *son petit Bourbon* tant regretté, dut certainement, au cours de ses entretiens avec lui, raconter, sans réticences, toute l'histoire de l'évasion : lui, de son côté, nécessairement désireux de se documenter, l'incita à s'épancher. On peut assurer que,

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6806.

trente ans plus tard, lorsqu'il publia le récit de son entrevue avec la Simon, il eut grand soin de reproduire très fidèlement la version de la bonne femme, sans y rien ajouter ni sans y rien distraire, par crainte de tomber en contradiction avec les déclarations qu'il savait faites par Marie-Jeanne devant la police de Louis XVIII.

Nous pouvons donc considérer le récit de Richemont comme émanant de la Simon elle-même et le voici en quelques lignes : l'enfant introduit au Temple dans le cheval de carton le 19 janvier 1794, était un muet, endormi au moyen d'un narcotique et couvert d'habillements semblables à ceux dont la Simon avait, ce jour-là, revêtu le Dauphin. Le conducteur de la charrette, agent royaliste nommé, disait-elle, Jenais Ojardia, porta le cheval au deuxième étage de la tour et, profitant d'un instant où Simon entraînait les gardiens à la cantine, tandis que Marie-Jeanne faisait le guet, il tira du jouet le petit muet, l'assit, tout endormi, sur une chaise, prit le Dauphin, le roula dans les draps enlevés du lit, le recouvrit d'un paquet de hardes et descendit le tout jusqu'à la charrette, sous couleur d'aider la Simon, geignante, à qui son homme laissait tout l'embarras du déménagement. Il était tard, — 9 heures du soir. — Les commissaires nouveau venus n'avaient pu voir le Dauphin depuis bien longtemps, si toutefois ils l'avaient jamais vu : on leur présenta l'enfant : ils ne s'étonnèrent pas de le trouver assoupi sur sa chaise : ils signèrent la décharge exigée par les Simon, posèrent

sans méfiance, sur le lit, et sans le dévêtir, l'enfant qui ne se réveilla pas : ce soir-là, nul soupçon. Le lendemain, au réveil, les choses changèrent : ils durent examiner l'enfant, tenter de le questionner... la substitution se découvrit. Que faire ? Où courir ? Où trouver Simon ? A qui se plaindre ? De quoi ? La décharge était donnée, par eux, signée d'eux ; eux seuls étaient les coupables : c'était l'échafaud assuré dans les vingt-quatre heures.

Et c'est alors qu'ils prennent le parti de murer le prisonnier dans sa chambre, imagination inconcevable si l'on n'admet pas une nécessité impérieuse ; de l'enfouir dans un taudis « sans feu ni lumière, dit Beauchesne, éclairé seulement pas la lueur d'un réverbère suspendu en face des barreaux ». Car la porte est scellée *à clous et à vis*, et l'on ne pourra désormais apercevoir l'enfant qu'à travers un guichet grillé qui servira à lui passer la nourriture... On avait si grande hâte de terminer cet arrangement qu'il fut, — toujours suivant le même auteur, non suspect, — « arrêté et entrepris dans la journée (du 20 janvier) et achevé le soir même *à la clarté des lanternes.* » Et l'on n'a pas eu à noter une plainte, ni un mot, ni un cri de l'enfant qu'on claquemurait si cruellement.

Si la Simon ne raconta point ces choses aux policiers de la Restauration, elle en dit assez, cependant, pour inspirer quelque inquiétude puisque, au procès-verbal de son interrogatoire, est jointe cette note, datée du surlendemain, et qui donne à songer :

La police a renvoyé la femme Simon en lui ordonnant, sous les peines les plus sévères, de ne plus rien dire à l'avenir sur ce sujet. Cependant cette femme, qui paraît être en parfaite raison, tient toujours les mêmes discours à ceux qui peuvent l'approcher.

La note était fausse sur ce dernier point car la pauvre vieille sortit du ministère terrifiée : elle se figurait qu'on l'avait menée aux Tuileries, si ignorante, d'ailleurs, de la situation, qu'elle n'était pas loin de s'imaginer que le roi allait lui rendre sa place de gouvernante des enfants de France. Ses compagnes de l'hôpital la virent revenir consternée et guérie, semblait-il, à tout jamais, de ses bavardages. Comme on l'interrogeait curieusement, elle répondit : « Ne me parlez plus de ça, il y va de ma vie. » On remarqua, que depuis lors, elle resta « préoccupée et très sombre ». Quand on cherchait à la « remonter » : « Je ne puis rien dire, murmurait-elle, je ne puis plus rien dire[1]. »

Elle eut des jours pénibles : son idée fixe ne la quit-

[1] « De 1810 à 1815, j'ai beaucoup connu, fréquenté et servi, à l'hospice des Incurables, la femme Simon, je lui ai souvent entendu dire ce qu'elle disait à tout le monde, que le Dauphin n'était pas mort, qu'elle avait contribué à le sauver, qu'elle était bien sûre qu'il existait, et qu'on le reverrait un jour sur le trône... elle a été plusieurs fois conduite aux Tuileries; une dernière fois elle a été enlevée dans un équipage, et, quand elle fut revenue, elle disait à ceux qui lui parlaient du Prince : — « Ne me parlez pas de ça, je ne puis plus rien dire, il y va de ma vie. » Déclaration de Mme Marie Graux. *L'inflexible*, 16 décembre 1849.

« Toutes les religieuses s'accordent à dire que..., sous la Restauration, une personne vint aux Incurables et emmena la femme Simon; celle-ci resta une partie de la journée absente. Quand

tait pas. Quelque temps après son interrogatoire, on annonça aux Incurables la visite — officielle cette fois — de Mme la duchesse d'Angoulême. La Simon « s'était préparée pour lui parler » ; mais, sans doute, ne souffrit-on pas que la fille de Louis XVI fût attristée par la vue de cette femme dont le nom seul évoquait tant de deuils... Au moment où la voiture de Son Altesse pénétrait dans la cour de l'hospice, on saisit Marie-Jeanne, on la poussa dans un réduit appelé le *Capharnaüm*, on la tint enfermée tant que dura la visite : lorsqu'on la délivra, Madame était loin et la Simon se désolait : « Quel malheur! J'avais un grand secret à lui confier!... »

L'espoir lui revint, pourtant, quand s'ouvrirent à Rouen les débats du procès du pseudo-dauphin Mathurin Bruneau, bien oublié aujourd'hui, mais pour ou contre lequel toute la France d'alors se passionna. La pauvre vieille, — elle avait alors soixante-douze ans — s'attendait chaque jour à être appelée en témoignage ; tout son entourage, du reste, partageait ce judicieux espoir. Elle avait préparé son petit bagage et passait des heures, attifée, son beau châle sur le dos, assise sur son lit, les yeux vers la porte, attendant qu'on vînt la chercher.

— Je sais, disait-elle, bien des choses, très graves

elle fut revenue, on la questionna, et aux personnes qui lui demandaient d'où elle venait, elle répondit : — « Je ne puis rien dire, je ne puis plus rien dire. » Depuis ce temps on remarqua qu'elle était triste..., etc. — *La Restauration convaincue...*, etc., *loc. cit.*

et très importantes, dont je ne parlerai que devant la justice[1].

On se garda bien de la convoquer : ce fut sa dernière déception. Quelques mois plus tard, elle s'alita pour mourir. Le 10 juin 1819, au matin, elle reçut pieusement les sacrements : deux infirmières, sœur Catherine et sœur Augustine, l'assistaient pendant ses dernières heures. La première se tenait agenouillée au pied du lit, tandis que le prêtre se préparait à imposer l'extrême-onction ; et comme il demandait à la mourante « si elle n'avait rien qui l'inquiétât », sœur Catherine entendit de la réponse ces mots : « — Je dirai toujours ce que j'ai dit. »

Sœur Augustine déclara également « qu'en présence de la mort et des Sacrements, la femme Simon voulut confirmer le témoignage qu'elle n'avait cessé de rendre à l'évasion de la Tour du Temple et à l'existence du prince dont la garde lui avait été confiée[2] ».

La Simon mourut ce jour-là. L'enterrement de cette pauvresse, sortant; le lendemain, de la cour de l'hospice, attira moins encore l'attention des badauds que ne l'avait fait jadis, rue des Cordeliers, le passage de Simon et de Marie-Jeanne, se rendant à Saint-Côme, le jour de leur mariage. Son nom vulgaire était cependant pour toujours accolé au souvenir des royales tragédies du Temple, et les passants

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6806.

[2] Déclaration de M. Jean Noyer, docteur-médecin à Paris. *Mémoires d'un contemporain*. 2e édition, p. 60.

qui se découvraient, indifférents, devant cette bière, emportée vers la fosse commune du cimetière de Vaugirard, ne se doutaient pas qu'avec elle allait être enfoui, irrévocablement peut-être, le mot d'une des plus harcelantes énigmes de l'histoire.

P.-S. — Nous n'avons eu, dans cette étude, d'autre objet que de fixer, à l'aide de documents originaux, la silhouette de la gardienne du Dauphin et nous n'avons nullement la prétention de résoudre le problème de la mort au Temple ou de la survie du fils de Louis XVI, problème dont la bibliographie comporte déjà plus de mille volumes ou brochures et qui pourtant, dans l'état actuel de la question, ne pourrait pas fournir cinquante lignes sérieuses à un historien se bornant à conter les faits sans entrer dans la discussion des hypothèses. Il nous semble établi aujourd'hui que la Simon *n'a pas menti*, puisque, contrôlant ses déclarations à l'aide de documents qu'elle n'a pu connaître, nous la trouvons avec ceux-ci d'accord sur tous les points. Restait un mystère, ce Jenais Ojardia, le principal agent de l'évasion, dont on n'avait jamais retrouvé la trace, ni même le nom ailleurs que dans les récits de Marie-Jeanne et qu'on pouvait croire un comparse purement mythique, créé pour les besoins de la cause par l'imagination de la bonne femme. Au moment où nous terminons cette étude, un bienveillant correspondant nous révèle que ce personnage a véritablement existé; il ne s'appelait pas Jenais Ojardia, comme l'indique la Simon, — qui avait entendu prononcer le nom mais s'était peu préoccupée de la façon dont il s'écrivait, — mais bien Genès Ojardias. Il était né en 1761 à Thiers, Puy-de-Dôme, sur la paroisse Saint-Genès et avait deux frères *Amable* et *Jacques*. Celui-ci, prêtre émigré, devint plus tard supérieur du séminaire de Thiers. Genès lui-même, qui avait quitté l'Auvergne dès 1786 pour venir chercher fortune à Paris fut porté sur la liste des émigrés

et ses biens furent vendus *nationalement*. On ignore, jusqu'à présent, la date de sa mort. Le fait important est, qu'ici encore, la femme Simon a dit vrai et que sur le nom de l'agent qu'elle met en scène, comme sur les autres détails de son récit, sa mémoire fut sûre et sa véracité indéniable. L'énigme reste entière, d'ailleurs, et, ceux qui ont travaillé la question seront d'accord pour reconnaître que ces nouvelles données semblent, de prime abord, en reculer la solution.

BAPTISTE

BAPTISTE

(Biblioth. nat., Cabinet des Estampes.)

BAPTISTE

Il y a, dans la vie de Dumouriez des aventures de guerre, des intrigues de politique et d'amour de quoi défrayer dix romanciers. Son grand-père était un ancien laquais de Molière, qui avait eu trente-deux enfants dont vingt-quatre fils, ce qui dès l'abord, n'est point banal. Dans le tableau généalogique que fournit cette armée de rejetons, l'œil s'égare parmi les Jean, les Pierre-François, les Marie-Anne, les Anne-Edouarde, les Léon et les Nicolas. A partir du vingt et unième, — on ne les connaît pas tous, — la verve du père à trouver des prénoms inédits s'épuise visiblement : il y renonce et tous les garçons s'appellent François : on devait s'y perdre dans cette famille [1].

C'est d'un de ces François qu'était issu Dumouriez [2]

[1] Voir sur toute cette généalogie les chapitres VI et VII du savant et curieux travail de M. Georges Monval sur *Le Laquais de Molière*.

[2] Il naquit à Cambrai le 26 janvier 1739. Il eut deux sœurs nées de 1734 à 1738. L'une, Nicole-Amélie, mourut abbesse de Fervacques, à Saint-Quentin ; l'autre, Anne-Charlotte, épousa en

lui aussi reçut le même prénom et ce ne fut pas comme on pourrait le croire son unique patrimoine ; tous ces braves gens s'étaient si bien démenés dans la vie qu'ils avaient acquis de l'aisance et atteint des situations très honorables. Ainsi, en 1760, à vingt et un ans, le futur général, après de brillants faits d'armes pendant la guerre de Hanovre, se trouvait être capitaine et décoré de la croix de Saint-Louis[1], ce qui n'était pas un mauvais début pour le petit-fils d'un homme qui avait figuré sur les planches dans la livrée de *Monsieur Jourdain :* « Laquais, holà, mes deux laquais ! »

Après la campagne, le jeune officier, gagna à petites journées sa garnison de Saint-Lô, échoua à Pont-Audemer chez une de ses tantes, mariée à messire J.-J. Léonard Legris de la Potterie, lieutenant civil et criminel du bailliage. Cette tante, l'une des trente-deux enfants du laquais de Molière, — avait, d'un premier mariage avec M. de Fontenay, une fille jolie comme les amours, qui se faisait appeler Estienne de Boissi : il faut dire que, dans cette famille, dont tous les membres touchaient de près au théâtre, on s'affublait, suivant l'usage de l'époque, d'appellations fantaisistes, ce qui ne simplifie point les généalogies : la mère du futur vainqueur de Jem-

1767 le baron Jean-Ferdinand Cezar de Schonberg, un saxon, brigadier des armées du Roy, mort lieutenant-général au service de la France. *Le laquais de Molière*, par Georges Monval.

[1] *Mémoire de Dumouriez.*

mapes, fille aussi d'un comédien nommé Patissier, était devenue *Mlle de Châteauneuf* : le nom même de l'aïeul, du *Mouriès*, servait de pseudonyme à celui de *Dupérier*.

Le capitaine Dumouriez ne perdit pas son temps à Pont-Audemer : il y devint passionnément épris de sa belle cousine Estienne ; la mère, de nature tendre et romanesque, favorisait les amoureux ; mais M. Dumouriez père, qui détestait sa sœur et sa nièce, interposa son autorité et interdit le mariage : supplications, larmes, résolution de suicide, projets d'enlèvement, longues épîtres enflammées dans le style de la *Nouvelle Héloïse* qui servait de type à tous les amants de l'époque, et finalement réclusion de la jeune fille dans un couvent : telles furent les péripéties de cet orageux incident. L'officier quitta la Normandie désespéré et disparut pendant dix ans : le temps de remplir deux ou trois missions secrètes à Gênes, à Madrid, à Lisbonne, de se lier avec le beau-frère de la Du Barry, d'entreprendre la conquête de la Corse, de soulever la Hongrie, d'armer pour son propre compte un escadron de pandours, d'insurger la Pologne, de se battre contre Souvarow, de brouiller Gustave III avec l'aristocratie suédoise et d'être enfin arrêté à Hambourg au moment où il s'embarquait avec une petite armée pour aller conquérir la Scandinavie. De tels hauts faits n'avaient rien alors que de très commun : les Français de cette génération étaient dévorés d'un extraordinaire prurit d'aventures

et de nouveauté qui explique comment ils ont si allègrement démoli le vieux monde et conquis l'Europe effarée. Ces casse-cou ont dû s'amuser énormément.

Ce prologue de la vie de Dumouriez se termina comme tout se terminait alors, par la Bastille d'où, au bout de six mois, il fut transféré, en qualité de prisonnier d'Etat, au château de Caen ; il en sortit à la mort de Louis XV et, comme il se trouvait oisif en Normandie, il eut l'idée de revoir sa cousine Estienne de Boissi : il la retrouva beaucoup moins jolie, mais toujours fidèle ; on avait jadis échangé des serments, on se les rappela, et le mariage fut célébré à Pont-Audemer, le 13 septembre 1774, dans l'église Saint-Ouen [1].

Voilà donc Dumouriez fixé en Normandie, autant, du moins, que pouvait se fixer un pareil homme. Il avait obtenu, au titre de « colonel à la suite », le gouvernement de Cherbourg, d'où il venait fréquemment à Pont-Audemer se reposer dans la famille de sa femme [2]. Il advint qu'un jour son valet de chambre le quitta et, comme il sollicitait sa belle-mère de lui procurer un domestique sûr qui pût le suivre dans

[1] « Ce mariage ne fut pas heureux : il avait pourtant commencé par un double sacrifice de la part du futur général : la petite vérole avait défiguré sa fiancée ; non seulement il persista à l'épouser, il vendit à cette occasion cinq mille volumes de sa bibliothèque. Au bout de quatorze ans les époux étaient séparés. » Monval, *Le laquais de Molière*.

[2] *Mémoires de Dumouriez, passim*.

ses déplacements, celle-ci lui recommanda un jeune homme de dix-sept ans qu'elle avait pris, tout enfant, à son service. Il était né au bourg voisin de Brestot; le 1er octobre 1768 et se nommait Jean-Pierre-Louis Renard; mais on l'appelait Baptiste comme tous les valets de chambre[1]. C'était un serviteur rangé, propret, soigneux, parfaitement insignifiant d'ailleurs, et qui n'avait des Frontin de l'ancienne comédie que le physique : le nez retroussé, les yeux clairs et le visage imberbe. Baptiste fut ravi d'endosser la livrée du colonel; il ne se doutait pas, le pauvre garçon, que la fatalité venait de poser sur lui sa griffe impitoyable et que, de ce jour-là, son existence était vouée aux plus tragiques aventures.

Baptiste accompagna à Cherbourg son maître[2] qui y fut nommé, en 1787, au grade de brigadier et, bientôt après, à celui de maréchal de camp; il vint avec lui à Paris où Dumouriez se fixa dès le commencement de la Révolution. Il le suivit à l'armée de Champagne et assista, en comparse infime, aux com-

[1] Renard était né le 1er octobre 1768 à Brestot, arrondissement de Pont-Audemer, de parents très pauvres : il fut envoyé de bonne heure à Pont-Audemer pour y chercher un emploi et il fit d'abord partie de la domesticité du président de l'élection de cette ville.

[2] « En 1785, j'entrai au service de l'ex-général Dumouriez; je n'étais alors âgé que de dix-sept ans, au plus : mon service me fut d'autant moins pénible que j'avais su me concilier son estime et sa confiance et, sous ce rapport, mon état de domesticité n'eut rien pour moi que d'agréable. » *Pétition rédigée au nom de Baptiste Renard*, par Crochon, ancien représentant du peuple au Conseil des Cinq-Cents. *Revue de la Normandie*, 31 mars 1869.

bats de l'Argonne[1]. Jusqu'alors il n'a pas d'histoire : ses attributions comprenaient le soin de la cage où vivaient deux serins jaunes que Dumouriez affectionnait et qu'il portait partout avec lui, — même les jours de bataille[2]. On peut supposer pourtant que les événements avaient promu Baptiste du rang de valet de chambre à celui de brosseur, titre qui lui permettait de quitter quelquefois les bagages et de se mêler à l'escorte du général ; et c'est ainsi qu'à Jemmapes il prit, par hasard, une part à l'action.

Il faudrait posséder d'autres documents que le compte rendu de Dumouriez lui-même pour apprécier à sa valeur l'exploit de Baptiste dans cette journée fameuse ; s'il faut en croire les *Mémoires* du général, il advint que, vers onze heures du matin, la brigade Drouin, marchant à l'assaut du village de Jemmapes, hésita devant une colonne de cavalerie ennemie et se jeta, prise de panique, derrière un groupe de maisons. Baptiste, qui suivait son maître à cheval, voit ce désordre, part au galop, fait honte à Drouin de son manque de courage, ramène la brigade, la remet en ligne et rétablit le combat.

[1] « En 1791, le général Dumouriez fut envoyé prendre le commandement de l'armée du Nord ; je l'y suivis, et certes il m'eût été douloureux de l'abandonner, quel qu'eût été le péril. Quoique valet de chambre, je figurai dans toutes les batailles qu'il livra, et j'en atteste sur ce point le témoignage de tous les corps qui faisaient alors partie de l'armée. » *Pétition rédigée au nom de Baptiste Renard.*

[2] *Les Allemands à Valmy* par A. Thenaud, Reims, 1889.

Même il aurait pris sur lui de donner l'ordre à sept escadrons d'appuyer le mouvement et fixé ainsi le sort de la bataille...

Rien n'autorise à mettre en doute ce trait d'audace puisque personne, sur ce point, n'a contredit Dumouriez dont le récit a pris, de ce fait, quelque autorité. La tradition, d'ailleurs, l'a accepté [1] et Michelet, en la consacrant, fait remarquer que la bataille de Jemmapes ressemble à celle de Waterloo « avec cette différence que le rude escarpement de Jemmapes offrait bien plus de difficultés *que le petit raidillon où vint se briser l'Empire* ». C'est insinuer que Baptiste eut plus de génie que Napoléon. Soit ; mais il faut pourtant reconnaître que Dumouriez, en ces pages comme en bien d'autres est terriblement sujet à caution. Il y est d'une injustice cruelle pour ses

[1] « Quelques colonnes hésitent ; une brigade tout entière reste en arrière, rompt la ligne. Le désordre et la confusion allaient se mettre dans l'armée, lorsqu'un jeune homme au service de Dumouriez, nommé Baptiste Renard, *inspiré*, dit ce général, *par un mouvement héroïque*, se porte au lieu du désordre, rallie l'infanterie, fait avancer sept escadrons et rétablit le combat... » *Victoires et conquêtes des Français*, t. VII.

« Une brigade voyant déboucher par la trouée la cavalerie autrichienne, chancèle, recule et découvre le flanc de nos colonnes. Dans cet instant, le jeune Baptiste Renard, simple domestique de Dumouriez, cédant à une inspiration de courage et d'intelligence, court au général de cette brigade, lui reproche sa faiblesse, lui signale le danger et le ramène à la trouée. » Thiers. *Révolution française*, t. III.

Quant à Dumouriez, voici comment il s'exprime dans ses *Mémoires* : « Le succès de cette bataille est dû principalement 1°... 4° au valet de chambre du général, Baptiste Renard, qui, par une présence d'esprit et un courage étonnants, répara la faute du général Drouin, et rallia la brigade de ce dernier, et la cavalerie qu'un moment d'hésitation avait arrêtée. »

lieutenants : Ferrand, dit-il, a manqué de présence d'esprit, Dampierre n'était pas à la tête de son corps, Beurnonville ne songeait qu'à la retraite... Or, Ferrand et Dampierre firent preuve d'une intrépidité qui décida de la victoire, si bien que, le lendemain, à l'entrée de nos troupes dans Mons, Dampierre partagea avec le général en chef la couronne qui fut décernée aux vainqueurs. Voilà ce que ne supportait pas l'orgueil aigri de Dumouriez et, plutôt que de citer, à côté du sien, les noms de ses généraux, préféra-t-il peut-être grossir un incident du combat et dire dédaigneusement : « C'est mon valet de chambre qui a gagné la bataille. » Ce n'est là qu'une induction ; mais combien vraisemblable, étant donné le monstrueux égoïsme du personnage : l'art avec lequel il improvisa un premier rôle pour ce comparse qu'il ne jalousait point est déjà une bien frappante présomption.

Le lendemain de la victoire, 7 novembre, Baptiste, en effet, quittait Mons en compagnie du lieutenant-colonel Larue et prenait en poste la route de Paris, porteur d'une adresse de Dumouriez à la Convention. Ils firent la route en trente-six heures.

Le 9, l'Assemblée avait ouvert sa séance à dix heures du matin : Hérault de Séchelles présidait : il procédait à l'interrogatoire de l'ancien ministre de la marine, Lacoste, décrété la veille d'accusation[1], quand

[1] *Archives parlementaires.* Séance du 9 novembre 1792.

on vit l'un des secrétaires, Jean Debry, traverser vivement *la piste* et monter à la tribune : il tenait à la main une lettre dont il fit la lecture, fréquemment interrompue par les applaudissements de toute la salle : c'était un court rapport de Dumouriez sur la victoire de Mons.

A peine Debry a-t-il terminé que Larue paraît à la barre :

— Je ne suis qu'un soldat, dit-il, et non pas un orateur. Je vais vous raconter simplement un fait héroïque, car un soldat de l'armée républicaine ne doit ouvrir la bouche que pour déchirer sa cartouche. Je présente à la juste admiration de l'Assemblée, Baptiste Renard, valet de chambre du général Dumouriez, qui s'est élancé le sabre à la main, au milieu du combat, a rallié un régiment de dragons et quatre bataillons de volontaires, s'est mis à leur tête, s'est précipité sur l'ennemi, a sauté, le premier, avec Dumouriez, dans les retranchements et a décidé la prise d'un poste important. Le général lui ayant demandé ce qu'il voulait pour récompense : *L'honneur de porter l'uniforme national*, a répondu Baptiste [1].

Cette courte harangue électrisa la Convention. Larue fait un signe, la portière se soulève et l'on voit entrer à la barre Baptiste en personne, vêtu de sa livrée, un peu gêné, sans doute, de sa contenance.

[1] *Moniteur*. Novembre 1792.

Larue se jette dans ses bras et le serre plusieurs fois sur son cœur. Toute l'Assemblée debout pleure d'enthousiasme. Le président rétablit, tant bien que mal, le silence et le calme ; il invite le héros a pénétrer « dans le temple des Lois. » La barre s'ouvre et Baptiste, son chapeau à la main, traverse la salle sous les acclamations. Philippeaux demande « que le le président donne le baiser fraternel à ce brave homme » ; Hérault de Séchelles s'exécute aux trépignements des tribunes. Le beau Barère, désireux de s'annexer une petite part de l'ovation, gasconne au milieu du tumulte « qu'avec une feuille de chêne, les Romains commandèrent de grandes et belles actions » et que « la monnaie de l'honneur fut le trésor des républiques anciennes ».

— « Eh bien, conclut-il, tirons de ce trésor un équipement militaire pour ce brave citoyen. » Sergent renchérit et propose qu'on décerne un grade à Baptiste ahuri qui se voyait déjà sortant de là ministre de la guerre ! La motion fut votée aussitôt, coupée de vifs applaudissements et d'acclamations réitérées : l'Assemblée décréta que Baptiste serait armé, équipé et monté aux frais de la République[1] ; le général

[1] « Quelques instants après le président annonce que le ministre vient de lui adresser la relation officielle de la bataille. Il en est fait immédiatement lecture ainsi que de la lettre suivante : — J'ose vous recommander le citoyen Baptiste, mon valet de chambre, qui s'est conduit avec la plus grande intrépidité et la plus grande intelligence et qui a rallié un régiment de dragons et deux bataillons de gardes nationaux. Il ne demande que de porter un uniforme de garde national et il sera parfaitement heureux. » *Moniteur*, novembre 1792.

Dumouriez était invité à lui donner une place dans son état-major. Baptiste salua et sortit, tandis qu'on applaudissait encore et la Convention remit sur la sellette le pauvre Lacoste qu'on avait écarté pendant l'intermède[1].

J'ignore où Baptiste qui, sans doute, avait hâte de dépouiller sa livrée, se procura un costume d'officier ; mais la chose lui prit peu de temps, car, une heure à peine s'était écoulée depuis sa première apparition quand Calon, l'un des commissaires inspecteurs de l'assemblée, demanda la parole :

— La Convention, dit-il, a décrété que le citoyen Baptiste Rénard recevrait un uniforme national : l'en voici revêtu[2].

[1] Il faut donner ici les impressions de Baptiste lui-même, que nous trouvons ainsi résumées dans sa *Pétition* déjà citée : — « ... par un heureux hasard, je parvins à rallier deux bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie qui viennent d'être mis par l'ennemi en pleine déroute ; je les ralliai, dis-je, et, chargeant de nouveau à leur tête, la victoire se décida enfin en faveur des Français, et dès le lendemain 7, la ville de Mons fut en notre pouvoir. Le général Dumouriez dépêcha aussitôt son aide de camp Larue en m'ordonnant de l'accompagner, pour apporter la nouvelle du succès à Paris. Il adressa, en conséquence, au Président une lettre dans laquelle il lui faisait part de la conduite que j'avais tenue dans cette affaire ; je fus admis à l'honneur de la séance, je reçus l'accolade fraternelle du président, et il me fut demandé par lui ce que je désirais pour ma récompense. Ma réponse fut simple ; je répondis que je désirais avoir l'honneur de porter l'uniforme national. Cette demande me fut octroyée de suite, et la Convention décréta que je serais employé en qualité de capitaine aide de camp près du général Dumouriez. Elle décréta également qu'il me serait remis une épée portant cette inscription : — « *Donné par la Convention à Baptiste Renard, pour la récompense de la prise de Mons.* »

[2] *Archives parlementaires*, novembre 1792.

Et Baptiste s'avance sous de nouveaux bravos : le président l'appelle, le presse sur son sein, lui remet une épée d'honneur et l'invite à prendre place parmi les législateurs. Larue, que son début oratoire avait mis en verve, ne cessait d'embrasser son compagnon et criait aux spectateurs des tribunes : « C'est ce brave homme qui, avec Dumouriez, a sauté le premier dans les retranchements de l'ennemi. » Ce qui mettait toute la salle en joie et réchauffait les applaudissements.

Baptiste, dans un fauteuil voisin de celui du président, assista à la fin de la séance qui se prolongea jusqu'à quatre heures. Il sortit du manège le front dans les nues ; jamais n'avait éclaté gloire plus soudaine ; jamais Français n'avait été l'objet de tels honneurs ; jamais non plus changement plus subit n'était survenu dans la carrière d'un homme. Valet la veille, il se voyait, comme par magie, adulé, acclamé, promu à un grade qui lui conférait le droit de commander à son tour : il lui était permis de rêver la plus extraordinaire fortune et, sans doute, ne s'en fit-il pas faute. Paris compléta la griserie par l'accueil qu'il ménagea au héros : on l'applaudissait dans les rues, la foule s'écrasait sur son passage, à la sortie du théâtre ou dans les galeries du Palais-Royal : Baptiste fut, pendant trois jours, l'homme à la mode, celui qu'il faut avoir vu, et dont toutes les femmes raffolent : même on grava son portrait faisant, dans le même ovale, pendant à celui de Dumouriez.

Lorsqu'il réprit, avec ses deux chevaux et *son domestique* la route du Nord, dans son pimpant costume de capitaine aide de camp, il pouvait se croire le filleul des fées et s'estimait l'homme le plus heureux de la terre.

Hélas ! il n'eut même pas le temps d'user sa première tunique, ni l'occasion de sortir du fourreau l'épée dont la République l'avait gratifié : le pauvre garçon rentra au camp pour assister à la fin lamentable de son ancien maître ; il fut témoin, au quartier général de Saint-Amand, de l'arrestation des commissaires de la Convention que Dumouriez livra à l'ennemi ; il fit partie de ce petit groupe de fidèles qui accompagnèrent le général, hué par ses troupes, poursuivi par les balles françaises, jusqu'au camp autrichien ; étrange escorte composée d'un prince, de deux amazones et de quelques officiers, dont Baptiste, qui perdit ses deux chevaux dans la bagarre [1].

« Ce fut le 4 ou 5 avril 1793 que commença la chaîne ininterrompue de mes malheurs. Mon général, alors abreuvé de dégoûts, forma, à mon insu, le projet de déserter la cause de la liberté. Une nombreuse escorte fut commandée pour accompagner le général ; j'en faisais partie ; tous ignoraient le projet. Tous, comme moi, ne connaissaient que l'obéissance. Toutefois nous accompagnons le général et nous dépassons bientôt toutes les lignes de l'armée, quand tout à coup un bataillon (celui des Deux-Sèvres) fit une décharge de mousqueterie sur nous. Alors nous ne doutâmes plus qu'on avait abusé de notre soumission aux ordres d'un chef supérieur ; mais le moyen de rétrograder ? Il eût été difficile ; notre perte était assurée et une seconde décharge de coups de fusils nous attendait encore ; d'ailleurs, nous ne pouvions avoir, à cette époque, que des soupçons sur l'intention du général ; mais il ne nous fut bientôt plus permis d'en douter. Nous l'escortâmes jusqu'à Bruxelles. Là nous pas-

Il escorta son chef jusqu'à Bruxelles; mais là sa situation devint critique; Dumouriez n'avait plus besoin d'aide de camp et ses ressources ne lui permettaient pas de conserver un valet de chambre. Baptiste se trouvait donc près de lui sans emploi; s'il faut en croire une lettre insérée au *Moniteur* du 17 mai 1793, il l'aurait cependant suivi jusqu'à Stuttgart. « On avait, disait le correspondant, rencontré dans cette ville le ci-devant général Dumouriez; sa voiture contenait huit pistolets chargés et il tenait à la main une canne armée d'un poignard : son aide de camp Baptiste ne le quittait jamais... »

Il le quitta pourtant. Baptiste qui, sans se plaindre, supportait la misère et la perte de ses illusions, ne supportait pas aussi allègrement l'exil : il voulait revoir son village de Brestot; il savait que ses compatriotes, en apprenant ses exploits de Jemmapes, avaient improvisé une fête patriotique en son honneur et porté sa vieille mère en triomphe; même comme l'agent national qui présidait la cérémonie s'était enquis auprès de la bonne femme « de ce que la patrie pourrait faire pour elle, » elle avait répondu : « Puisque vous avez tant de bonté, j'accepterai volontiers un jupon, pour remplacer celui-ci qui est bien vieux.[1] » Et Baptiste, déserteur malgré lui, traître par fidélité

sâmes quelques jours. Chacun pensait à ce qu'il allait devenir. Des propositions de prendre du service nous furent faites; mais ces propositions ne furent reçues par la majorité de l'escorte qu'avec dédain. » *Récit de Baptiste. Pétition...*, etc.

[1] *Revue de la Normandie*, article de A. Cassel. 31 mars 1869.

à son maître, émigré à son corps défendant, — trois crimes dont le moindre le vouait à la guillotine, — espérait rencontrer à Brestot assez de sympathies pour réussir à s'y cacher, en attendant des jours meilleurs. Malgré les dangers qui l'attendaient en France, il se mit donc en route pour se rapprocher de la frontière. Dumouriez, en lui faisant ses adieux, avait partagé avec lui toute sa fortune : deux pièces d'or.

Baptiste partit à pied... Il resta sept ans en route[1]. Il voyageait sans passe-port, mendiant du travail dans les villes qu'il traversait, vivant d'aumônes. La pétition qu'il adressa plus tard au Premier Consul conte sommairement sa triste odyssée. Au moment où il allait passer le Rhin, il fit rencontre d'un corps de troupe bavarois. Il fut arrêté comme espion, jeté dans une prison où il resta trois mois. Renonçant alors à gagner la Normandie par terre, il songea à s'embarquer et, courageusement, entreprit de traverser toute l'Allemagne pour atteindre le port de Hambourg : il y parvint mourant de faim, exténué, sans autre ressource que quelques assignats qui n'avaient point cours. Un hasard le lia avec un tapissier, nommé Jaunelle, qui l'accepta comme apprenti. Baptiste demeura là jusqu'à l'an VIII. Le mal du pays le rongeait.

[1] Tous les détails de cette odyssée sont extraits de la pétition adressée plus tard par Baptiste au ministre de la Justice, ou des souvenirs recueillis par la *Revue de Normandie*, en 1869.

« Alors, écrit-il, le désir de revoir mon pays se manifesta à un tel point que je résolus d'affronter tous les dangers pour y parvenir. Je me présentai chez le citoyen Quiétric, vice-commissaire de la République française à Hambourg; je lui fis part de mon projet qui éprouva beaucoup d'obstacles; mais, à force de prières, lui ayant déclaré que je voulais prendre du service dans l'armée qui se formait à Dijon, il se décida enfin à me délivrer un passeport pour me rendre à ce poste... Et je résolus de venir prendre, en passant, des nouvelles sur ma trop malheureuse famille... »

Son voyage, cette fois, dura quatre mois. Enfin il a traversé Rouen; à Bourg-Achard il a fait sa dernière couchée; on est au 18 janvier 1800; il sera chez lui pour midi. Il marche; le cœur léger, retrouvant les chers horizons qui lui sont restés si familiers : encore une halte au hameau de la Chapelle; il n'est plus qu'à un quart d'heure de chez lui; dans un estaminet, pour les quelques sous qui lui restent, il s'est fait servir une bouteille de cidre et un morceau de pain : il sort... sur le seuil sont deux gendarmes qui lui mettent la main au collet : une bande de *chauffeurs* a pillé, l'avant-veille, tout près de là, une diligence qui portait des fonds publics, et l'ordre a été donné d'arrêter tous les voyageurs suspects. Or Baptiste est éminemment suspect : il balbutie, n'ose raconter son histoire, n'a pour toute référence qu'un passeport visé pour Dijon... et les gendarmes l'emmè-

nent au village de Rougemontiers, où il est mis au cachot.

Dans cette extrémité, il estima que toute réticence serait funeste, et le malheureux parvint à établir si victorieusement qu'il n'était pas un détrousseur de diligences, mais bien le fameux Baptiste, le vainqueur de Jemmapes, l'aide de camp de Dumouriez, que les autorités locales, devant l'importance du prisonnier, se décidèrent à l'expédier, sous bonne escorte, à Paris. Le 26 février, on l'écrouait à l'Abbaye.

Cette fois, sa détention fut courte : Baptiste avait su intéresser à son sort un ancien membre du Conseil des Cinq-Cents, Crochon, qui rédigea, pour le prisonnier, la supplique dont nous avons plus haut cité quelques passages. D'ailleurs, Baptiste n'était plus « dangereux » : tant de malheurs l'avaient hébété ; il était sombre, toujours silencieux, perdu dans une rêverie profonde. Mis en liberté sur l'ordre du Premier Consul, il reprit à petites journées le chemin de Brestot ; sa mère vivait encore et il se retira chez elle ; mais bientôt la vie commune lui devint insupportable ; il s'établit, en ermite, dans un vieux four abandonné, à la sortie du village de Cauverville. Cet homme de trente-cinq ans paraissait être un vieillard, tant sa démarche était lasse, son front courbé et son regard éteint. Souvent ses voisins essayaient de causer avec lui, on évoquait le souvenir de ses jours heureux, on le questionnait sur Jemmapes, sur son triomphe à la Convention, mais « jamais il ne répondait d'une façon affirma-

tive et précise; il paraissait ne pas aimer ce sujet de conversation et n'en parlait jamais le premier[1] ».

Il végéta ainsi pendant plus de vingt ans : comme il n'avait ni pension ni ressource d'aucune sorte, il s'était improvisé *fratrès*, c'est-à-dire barbier; mais l'étrangeté de son allure, son air égaré inquiétaient, et les clients se faisaient rares. Il choisit un autre gagne-pain et s'établit *peintre de barrières :* ceux qui l'employaient lui donnaient quelques sous, par charité. Bientôt, il se fatigua de courir le pays, son pot de couleur sur le dos, et il essaya de la profession de rempailleur de chaises. Assis sur une pierre, devant la porte de son fournil, on le voyait tresser la paille de ses mains maladroites; ou bien il restait de longues heures oisif, immobile, le regard fixe, comme écrasé sous le poids d'une déception trop lourde...

Un jour sa porte ne s'ouvrit pas : on pénétra dans son réduit. Baptiste avait disparu : on l'avait vu partir, la veille, vers la vallée de la Risle, dans la direction de Corneville.

Le lendemain — c'était le 10 mai 1827 — un cou-

[1] « Baptiste Renard, nous écrivait en 1861 un de ses anciens voisins, demeurait à un quart d'heure du lieu que j'habitais alors ; il venait chez moi plusieurs fois la semaine. Je l'ai souvent questionné sur le beau trait de courage qui lui est attribué et la présentation à la Convention qui en fut la suite; il ne m'a jamais répondu d'une manière affirmative et précise. Il paraissait ne pas aimer ce sujet de conversation et n'en parlait jamais le premier. Sa conversation était, du reste, décousue et sans suite, et ses idées étaient peu lucides. Suivant ce qui m'a été rapporté, c'est pendant sa détention que ses facultés s'affaiblirent. » *Revue de la Normandie*, mars 1860.

vreur en chaume de Manneville, Louis Barbey, pêchant dans la rivière près du moulin de Roys, aperçut un corps arrêté dans les roseaux : il appela, on accourut et l'on tira de l'eau le cadavre du pauvre Baptiste qui s'était noyé pendant la nuit. J'ai sous les yeux l'acte qui fut dressé de la reconnaissance du corps : « Jean-Baptiste Renard, ancien militaire et dernièrement rempailleur de chaises, célibataire, décédé hier, en cette commune de Manneville, près le moulin de Roys ou l'auberge des Bacquets[1]... »

On l'enfouit dans un coin du cimetière et personne ne songea à écrire un nom sur sa tombe.

[1] « *Décès Renard Jean-Baptiste.*
Commune de Manneville-sur-Risle.
Du registre de l'état civil pour l'année mil huit cent vingt-sept est extrait ce qui suit ; L'an mil huit cent vingt-sept, le jeudi dix mai à quatre heures du soir. Par-devant Nous Pierre-Amand Levavasseur, adjoint de la commune de Manneville-sur-Risle, canton et arrondissement de Pont-Audemer, département de l'Eure, faisant par délégation du maire les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés Georges Pacot, garde champêtre, âgé de quarante-neuf ans, et Jean-Louis Barbey, âgé de vingt-six ans, couvreur en paille, tous deux domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que Jean-Baptiste Renard, âgé d'environ soixante-trois ans, ancien militaire et dernièrement rempailleur de chaises, célibataire, né à Brestot et domicilié à Cauverville-en-Roumois est décédé hier vers dix heures du matin en cette commune près le Moulin de Roys ou l'auberge des Bacquets. Pourquoi ce d'après cette déclaration nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec Nous après lecture. »

LE BARON DE GÉRAMB

LE GÉNÉRAL FERDINAND, BARON DE GÉRAMB

LE BARON DE GÉRAMB

Le 20 avril 1810 débarquait à Londres, de la frégate anglaise *Italienne*, venant de Cadix, un homme aussi remarquable par la beauté de son visage que par la singularité de son costume. Il avait le nez droit, le front haut, les cheveux bruns flottant sur le cou, les yeux bleus, le teint mat et une longue et fine moustache à la hussarde. Il portait une veste hongroise à brandebourgs, un dolman à fourrure attaché sur la poitrine par une tête de mort en argent, des bottes à la Souvarow, des culottes collantes comme celles des écuyers de Franconi, des gants à entonnoir comme un Crispin de comédie, et, sur la tête, un colback d'astrakan surmonté d'une aigrette en plumes de héron. Sa ceinture était un arsenal : soixante cartouches, six pistolets mignons, un casse-tête et une dague ; un large cimeterre lui battait aux jambes, ainsi qu'une sabretache où se répétaient, sur un fonds de velours noir, la tête de mort et les tibias en sautoir. A Londres, où les gens blasés sur toutes

les excentricités, ne s'étonnent pas de grand'chose, cette mascarade stupéfia.

Le bruit se répandit que ce lunatique n'était autre que Murat, dont la renommée, dans les trois royaumes, égalait celle du clown Durow, qui, au cirque Astley, tenait, à bout de bras, une plate-forme sur laquelle manœuvraient dix-huit grenadiers. Renseignements pris, on sut que le nouveau débarqué était un officier hongrois, qu'il se nommait le baron de Géramb et qu'il apportait au gouvernement anglais un moyen sûr d'abattre, en cinq mois, la puissance de Napoléon.

Le pandour se logea à Bayswater, à l'extrémité d'Hyde Park dans une belle maison : il s'installa somptueusement, sans compter. Comme on l'avait vu chez les ministres et qu'il vantait haut ses belles relations, tous les crédits lui étaient ouverts, il eut de superbes chevaux, une livrée rutilante, des meubles de prix ; on devinait en lui l'homme dès longtemps habitué au luxe et pour qui l'argent est sans valeur, ce qui le rehaussait encore dans l'esprit de ses fournisseurs.

Le baron de Géramb était reçu chez lord Wellesley, ministre des Affaires étrangères : il s'était ouvert à lui de « son plan ». Beau parleur, exubérant, ayant en soi une confiance illimitée, il s'exprimait haut et avec prolixité, se figurant être un personnage et n'hésitant pas à se poser en rival personnel de Napoléon. Il avait fait, disait-il, le serment solennel de combattre, partout où il la rencontrerait, l'invasion

française, et sa haine contre Bonaparte lui avait inspiré l'idée de détourner tous les étrangers, Hessois, Hollandais, Illyriens, Polonais, Saxons, Espagnols, Piémontais, enrôlés de force dans les armées impériales, de leur fournir les moyens d'émigrer par petits groupes en Angleterre, d'y joindre la masse énorme de conscrits réfractaires traqués, de Rome aux bouches de l'Elbe, par toute la gendarmerie de l'Empire, et de composer ainsi une armée formidable qu'on jetterait sur les côtes de Normandie. Pour sa part, Géramb « apportait » 24.000 Croates équipés et armés à ses dépens, livrables à Londres même, qu'il offrait de céder, à prix coûtant, fret en sus, à la coalition.

L'Angleterre était alors le grand entrepôt de tout ce qui était hostile à Napoléon : le gouvernement faisait appel à tous les concours et lord Wellesley accepta celui du baron de Géramb ; non pas qu'il eût l'intention de mettre à l'étude son extravagant projet, mais pour laisser à la police que le cabinet britannique entretenait sur le continent, le temps de s'informer de ce qu'était l'homme et de savoir à quoi l'on pourrait l'employer.

Les renseignements ne furent pas favorables : on ne parvint pas, tout d'abord, à découvrir de quel pays Géramb était originaire ; il se disait Autrichien ; mais l'opinion générale le faisait naître en France ; d'autres assuraient qu'il était juif hongrois et qu'ayant épousé la veuve d'un véritable baron de Géramb, il avait troqué son nom malsonnant contre celui du

premier mari de sa femme. Authentique ou non, Géramb avait toujours eu la tête chaude : aussi loin qu'on pouvait remonter dans sa mystérieuse existence, on le trouvait hâbleur, fanfaron, jaloux de s'imposer. A Rome, il était allé, au risque de se rompre le cou, écrire son nom sur la boule de bronze qui domine la coupole de Saint-Pierre ; à Naples, il s'était battu en duel sur le Vésuve, un jour d'éruption ; à Vienne, pendant la procession de la Fête-Dieu, on l'avait vu arracher son habit et le jeter aux pieds de l'impératrice embarrassée de traverser un passage où les tapis manquaient : ce trait galant décida de la fortune de Géramb. Admis à la cour, promu chambellan, il sollicite la « faveur de mourir pour la monarchie autrichienne », et, comme on est en 1809, que Napoléon, après Ratisbonne, s'avance à marches forcées sur Vienne, Géramb obtient l'autorisation de lever un corps de volontaires, et, tout de suite installé dans un hôtel de grande apparence, il fait appel à la jeune noblesse et à la bourgeoisie riche : le premier jour, il cède, à bon prix, quatre-vingts commissions de lieutenants... On le rencontrait dans les cafés du Graben, en costume éclatant, escorté de *ses aides de camp*, non moins luxueusement habillés. Durant quinze jours on ne vit qu'eux — subitement ils disparurent : Napoléon était aux portes de Vienne et Géramb, accusé de soustraction de fournitures, dégradé de son titre de chambellan, s'était prudemment mis à l'abri [1].

[1] Telles étaient, du moins, les assertions des rapports de police;

On le retrouve à Palerme, se présentant à la reine Marie-Caroline, de la part de l'empereur d'Autriche « qui consent, assure-t-il, à se priver de ses services en faveur de la cour de Sicile ». Marie-Caroline avait un faible pour les beaux hommes : elle fut fascinée par ces longues moustaches et ces yeux bleu-clair. Au bout de six semaines, Géramb, couvert de décorations et plus empanaché que jamais, passait les revues, accompagnait la reine à la promenade, se montrait au théâtre dans la loge royale, affectait une familiarité qui choquait les Palermitains; quand le favori passait, toutes les têtes restaient couvertes et bien des gens murmuraient. Sentant l'orage se former, Géramb ne s'obstina pas : il annonça hautement que les Cortès d'Espagne réclamaient sa présence et partit. A la fin de janvier 1810, il débarque à Cadix, se présente au chargé d'affaires d'Autriche comme envoyé de M. de Metternich, offre de lever à ses frais une légion de déserteurs, ce qui lui vaut le grade de général, quelques broderies de plus à son dolman et un passeport pour l'Angleterre, afin d'aller là contracter un emprunt et « solliciter l'appui du roi Georges ».

mais il faut faire la part de leur exagération traditionnelle et remettre les choses au point. Il paraît bien invraisemblable que Géramb ait été dégradé honteusement, sous l'accusation d'un vol de fournitures, en mars 1809, puisque, trois mois plus tard, le 19 juillet 1809, l'empereur d'Autriche lui conférait le titre de baron autrichien, faveur considérable alors et très recherchée. D'après une tradition de la famille, Géramb aurait été éloigné de Vienne pour avoir poussé trop loin la galanterie envers sa souveraine, sans que sa disgrâce ait rien eu de déshonorant.
(Renseignements particuliers).

Géramb avait eu bien d'autres aventures ; mais telle était, au bref, la trame de sa vie.

A mesure que ces renseignements, authentiques ou faux, parvenaient à Londres et permettaient au gouvernement de se former une opinion sur le personnage, on le gardait en surveillance discrète. Lui, persuadé d'avoir ébloui ces positifs Anglais qui tenaient alors les cordons de la bourse du monde, croyait toucher à l'apogée de sa fortune et de sa renommée : il avait essayé, sans succès pourtant, d'un rapprochement avec les émigrés : le duc de Berry, l'ayant aperçu dans une réunion, avait jugé dédaigneusement que « ce charlatan était plutôt un général pour les jacobins qu'un général contre » ; Géramb, d'ailleurs, assuraient les malveillants, était un peu trop heureux dans les maisons de jeux ; il parlait de ses 24.000 Croates comme s'ils allaient débarquer et triomphait déjà de l'effondrement prochain de Bonaparte.

Quand lord Wellesley, qui n'engageait rien à la légère, se crut fixé sur la valeur de son pensionnaire, il le convoqua au ministère et lui remit cent guinées en l'engageant à quitter, sous trois semaines, le territoire anglais. Le baron prit la chose de très haut, réclama d'abord le payement de ses frais de voyage et de séjour, ainsi que l'équipement des 24,000 Croates qui devaient être en route ; protesta que tous ses amis français de Londres s'opposeraient à ce qu'on dépouillât de la sorte un homme qui s'était ruiné pour

la coalition ; et comme le ministre, impassible, l'invitait à citer « ces amis », il nomma « M. Dubost, peintre de Lyon, — un jeune homme de Bordeaux dont il ne se rappelait plus le nom — et un certain Deshayes, danseur au King's théater. » Il jura, d'ailleurs, qu'il ne quitterait jamais le sol de l'Angleterre avant d'avoir reçu 1,250,000 francs, montant de ses déboursés[1] ; il rentra chez lui, se barricada dans sa maison, hissa sur le toit un écriteau : portant ces mots : *my home is my castle* « ma demeure est ma forteresse », et il mit dehors ses gens en les chargeant d'annoncer qu'il possédait 500 livres de poudre et des provisions pour deux mois, qu'il était résolu à soutenir un long siège en attendant ses 24,000 Croates qui ne pou-

[1] Le *Journal de l'Empire*, 28 avril 1812, avait publié la protestation de Géramb contre les crimes du peuple anglais : il faut citer quelques lignes de ce morceau d'éloquence d'autant plus étonnante qu'elle était sincère.

« ... Lorsque je songe à ce que j'ai fait pour lui (le gouvernement anglais), mon âme se soulève d'indignation et des larmes de sang s'échappent de mes yeux. Je me repens de ce que j'ai fait ; j'en fais amende honorable en face de l'Europe. Je quitterai ce pays aussitôt que j'aurai satisfait tous mes créanciers, parce que j'aimerais mieux mourir que de laisser derrière moi quelqu'un qui pût se plaindre de ma délicatesse. Je suis arrivé à Londres avec 8000 l. s. en argent comptant et une créance légitime sur le gouvernement de plus de 20 000 l. s. Aujourd'hui je suis dépouillé, à pied, n'emportant avec moi que mon sabre, mon uniforme et le souvenir amer et profond des traitements indignes que j'ai essuyés. Je me rendrai sur le bord de la mer ; j'engagerai quelque bateau pêcheur à me jeter sur la côte d'un pays où, malgré les calomnies des pamphlétaires à la solde des ministres anglais, je serai reçu avec la générosité qui fut toujours le caractère d'un grand peuple. A mon aspect on s'écriera de toutes parts : « Voyez comme l'Angleterre récompense les étrangers assez aveugles pour se dévouer à son service ! » et ce cri d'indignation retentira sur tout le continent. »

vaient manquer d'arriver bientôt, et qu'il se ferait sauter, lui, son hôtel, ses chevaux et tout Bayswater, plutôt que de capituler.

Une petite troupe de policemen vint mettre le blocus devant la maison; les badauds affluaient, comme on pense, curieux d'apercevoir aux fenêtres le belliqueux baron, armé jusqu'aux dents, roulant des yeux furieux, aiguisant des sabres, chargeant de mitraille des tromblons, prodiguant les gestes de menace, défiant le roi Georges et ses lâches satellites. Tandis qu'il se dépensait à cette mise en scène, les commissaires Hamilton et Craig faisaient le tour de l'immeuble, enfonçaient à coup de hache la porte du jardin et pénétraient courageusement dans le repaire du terrible pandour qui, à la déception générale, se laissa prendre avec une douceur d'agneau. Le soir même on l'embarquait à Harwich avec ordre de le déposer sur les terres du roi Frédéric VI de Danemarck, le plus fidèle allié de la France; et, pour que Géramb n'arrivât pas sur le continent sans recommandation, les gazettes de Londres lui jouaient le mauvais tour de publier, en même temps, l'histoire de sa haine irréconciliable contre Napoléon et l'annonce de sa déportation.

Donc, le bulletin de police présenté quotidiennement à l'empereur contenait, trois jours après, l'extrait d'une feuille anglaise contant l'odyssée de Géramb. « Nous félicitons le public, disait le journal, de ce que ce

parasite à moustaches a été expulsé de l'Angleterre : le misérable qui part dans ce moment pour l'empire français, où il se trouvera dans son élément naturel, est un juif allemand qui a usurpé le nom d'un gentilhomme hongrois... » — suivait l'aventure des 24,000 Croates et du siège de la maison de Bayswater.

L'apostille était d'un effet sûr. Depuis la rupture du traité d'Amiens, le cabinet anglais s'était ingénié à lancer sur le continent des émissaires secrets qui, suivant le mot d'un policier, « employaient tous les déguisements et toutes les ruses propres à masquer leurs perfides desseins ». L'éclat avec lequel la police de Londres se débarrassait de Géramb était particulièrement suspect : nul doute que cette comédie n'eût pour but de faciliter le passage en France d'un conspirateur de marque, d'un second Cadoudal peut-être. Aussi, en marge du bulletin se retrouve cette mention, écrite de la main appliquée d'un secrétaire :

Renvoyé au ministère de la police pour faire arrêter cet intrigant s'il vient sur le continent.

Saint-Cloud, 14 avril 1812.

Et, sous cette ligne, le coup de griffe du Maître, le terrible N autographe, tortu, impétueux, dominateur, semblable au zigzag de la foudre et qui fut, pendant dix ans, le signe cabalistique auquel obéissait l'Europe.

C'est merveille de suivre, à travers les dossiers, l'exécution immédiate de cet ordre laconique dont la vibration se prolonge, semble-t-il, jusqu'aux extré-

mités de l'empire. Le jour même partait à l'adresse des directeurs de la police à Amsterdam, à Madrid, à Hambourg, à Livourne, à Raguse, la notification d'arrêter l'aventurier signalé, et, des directeurs, l'injonction passait aux agents diplomatiques, aux consuls, aux gardiens des ports, aux commissaires régionaux, aux simples douaniers, de sorte qu'à la fin du mois le baron de Géramb était attendu par tous les agents des frontières, de l'embouchure de l'Elbe aux confins de la Bosnie.

Cependant la frégate qui le portait faisait voile vers le continent. Après une courte relâche à Héligoland, une barque vint, dans la nuit du 24 avril, jeter l'ancien favori de la reine Caroline à la côte du Slesvig, aux environs de Husum : les douaniers danois le rencontrèrent à l'aube, sur le rivage, étouffant de colère, menaçant du poing le bateau anglais, resté au large. Le soir, Géramb couchait à la prison de Husum et adressait au roi de Danemark ces flagorneries, un peu lourdaudes, à l'adresse de son puissant allié :

... Dieu a permis que le voile de l'erreur qui avait couvert mes yeux lorsque, comme général de la cavalerie espagnole, je servais avec les armées anglaises, fût enfin déchiré...

Sire, heureusement pour l'humanité, sur les bords du Tage comme sur les murs de Cadix, les Anglais sont en exécration et, malgré leur présence, les cris de *Vive l'empereur Napoléon* s'y fait (*sic*) entendre de toute part. Au grand nom prononcé par un enthousiasme général,

l'armée anglaise, pâle et tremblante, est semblable à un grand coupable venant d'entendre sa sentence de mort, qui redoute avec angoisse le moment où S. M. l'Empereur ordonnera qu'elle s'exécute...

Il terminait en sollicitant la faveur d'élever, à ses frais, sur la plage où on l'avait débarqué, « un monument symbolique des crimes du cabinet britannique, et qui ferait reculer d'épouvante tout étranger assez aveugle de vouloir porter ses pas vers une île où le gouvernement ne protège que les traîtres, les libellistes, les incendiaires et les lâches assassins. »

La nouvelle de l'arrivée du proscrit, propagée par les journaux anglais, excitait, dans les départements de l'Elbe, une assez vive curiosité. D'Aubignosc, directeur général de la police régionale, sollicita et obtint des autorités danoises l'extradition ; Géramb fut remis, le 7 mai, aux agents français [1] et immédiatement écroué, malade, très nerveux et sans un sou, à la prison de Hambourg, le *Winser-baum*. Il joua, d'ailleurs, bien son rôle : dès son premier interro-

[1] « Hambourg, 7 mai 1812.

Monseigneur,

Le baron de Géramb m'a été amené ce matin par deux officiers danois ; ses papiers m'ont été remis dans le même instant et scellés. Je l'ai fait conduire dans la maison des débiteurs où la police a fait placer jusqu'à ce jour les prévenus d'une certaine classe...

G. porte des moustaches et la décoration de commandeur de l'ordre de Malte. Il s'énonce bien et avec facilité en langue française, et a tout l'usage d'un homme accoutumé aux grandes aventures.

Il a pris son parti gaiement, a promis de la sincérité. J'ai dû essuyer le détail de l'importance qu'il s'attribue dans le monde..., etc. ». *Archives nationales*, F⁷ 6506.

galoire, il submergea d'Aubignosc d'un déluge de paroles[1] : toute sa vie fiévreusement contée, ses erreurs confessées avec larmes, sa haine pour Napoléon qui n'était qu'un amour déçu, les grands personnages qui l'avaient exploité, la reine Marie-Caroline « qui lui voulait du bien », Metternich, les 24,000 Croates, ses voitures, ses diamants, sa livrée, ses aides de camp, ses chevaux... il reniait tout son passé et conjurait qu'on le laissât se jeter aux pieds de l'empereur pour supplier Sa Majesté de l'admettre au nombre de ses sujets.

Le lendemain il faisait tenir à d'Aubignosc, mal remis de son ébahissement, un long *Mémoire sur l'Angleterre* qu'il venait d'écrire pendant la nuit[2] ; le

« Hambourg, 12 mai 1812.

Monseigneur,

Je me suis rendu hier à la prison de Winser Baum pour y interroger le baron Géramb. Je présente ci-joint à V. E. cet interrogatoire en original.

... Il a fallu essuyer un torrent de détails amené par chaque question. Il n'en est aucune qui ne lui ait fourni le moyen de placer quelque anecdote dans laquelle son rôle a toujours quelque chose de romanesque.

Cet homme a sa manie qu'il caresse sans cesse ; celle de se croire un personnage important, d'être persuadé qu'il fixe l'attention de l'Europe.

Dans ses discours il mêle toujours les têtes couronnées et l'intérêt que plusieurs ont pris à lui...

Il est malade et très fatigué. D'Aubignosc. »

[1] Le rapport suivant du directeur de la police de Hambourg au ministre est précieux en ce qu'il révèle, et la séduction qu'exerçait Géramb, même sur les interlocuteurs les plus prévenus, et peut-être aussi le véritable tempérament du personnage.

« Hambourg, 9 mai 1812.

Monseigneur,

Le baron de Géramb vient de m'adresser le mémoire que j'ai

soir, second *Mémoire* plus développé, le lendemain troisième et quatrième *Mémoires*. Le jour où il adressait le cinquième arrivait l'ordre de conduire le prisonnier à Paris, ce qui parut démonter quelque peu son assurance. Il demanda avec inquiétude « si on allait le livrer à l'Autriche ». Une chaise de

l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence. Cette pièce ne me paraît vraie que sous ce point de vue qu'elle doit indiquer l'ordre chronologique des courses et de l'existence de ce voyageur depuis que la Révolution française lui a ouvert le chemin des aventures.

On voit pourtant une tête ardente, abusant de quelques dons de la nature et du tourbillon des circonstances pour tâcher d'arriver à un état conforme à la vivacité de ses passions. Toujours plein d'idées chimériques, armé d'une grande effronterie, le baron de Géramb porte avec lui des projets, s'identifie au rôle qu'il désire jouer, et croit toujours se montrer dans la position et sous les principes où son imagination le place. Indifférent sur les moyens, il n'aspire qu'au succès...

Mais bientôt un nouveau plan remplace le plan marqué, et avec cette nouvelle conception, des idées, des sentiments, des principes analogues au nouveau rôle en font un homme nouveau.

Il était dévoué à l'empereur d'Autriche lorsqu'il le servait dans la levée de 1809. Il appartenait de cœur aux Anglais et aux Espagnols lorsqu'il offrait aux premiers des Croates et aux seconds une légion de déserteurs : il est en ce moment serviteur de l'Empereur.

Je suis convaincu que dans toutes ces époques de sa vie Géramb a toujours été franc...

Aucune puissance ne l'ayant mis sérieusement à l'épreuve, il n'y a point de terme de comparaison pour connaître s'il eût persisté dans une position où les choses lui eussent réussi...

Il ne sera jamais le maître de résister à la séduction du projet qui luira le dernier à son imagination... »

En marge de ce rapport sont tracées ces lignes de la main du ministre de police :

« Accuser réception ; lui marquer qu'il a passé sous silence des circonstances qui auraient donné de lui une opinion très défavorable et qui font connaître que cet homme ne peut être considéré que comme un intrigant qui par son impudence et son importunité fait des dupes. »

Archives nationales, F⁷ 6506.

poste, escortée de trois gendarmes, l'amena d'une traite à Paris, où il parvint le 24 juin. On le déposa au ministère de la police, puis, sous bonne garde, on l'interna, en attendant enquête, dans une maison de santé tenue par une dame Théodore Dupeyron et cet établissement, jusqu'alors paisible, devint subitement un enfer. Géramb vivait dans une fureur continuelle. Pour peu que ses compagnons de captivité ne parussent point partager son admiration enthousiaste pour Napoléon, il entrait dans des crises dont pâtissait le mobilier de la maison. Il faillit même incendier tout l'immeuble, le 15 août, en illuminant trop brillamment la fenêtre de la mansarde qu'il occupait. Il avait commandé un tableau où il était représenté à genoux dans le vestibule des Tuileries, demandant justice à l'empereur, et il expédia la toile à Marie-Louise avec une supplique écrite de sa main *en onze langues*. Quoique détenu, cet homme étrange trouvait encore, dans cette ville où il ne connaissait personne, le moyen de se créer des relations : il empruntait au dehors de petites sommes qu'il employait, disait Mme Dupeyron « à jeter le désordre dans son institution » ; et comme elle refusait de conserver un si turbulent pensionnaire, il fut enlevé un beau soir, conduit à Vincennes, et mis au secret dans un cachot du donjon[1].

[1] Archives de la Préfecture de Police. Registre du donjon de Vincennes.

Paris, 21 août 1812.

Le ministre de la police de l'Empire ordonne au commandant du

Ici, l'ombre se fait sur lui. La police s'occupait, le tenant en lieu sûr, à déchiffrer le rébus de son existence. Il s'était dit originaire de Lyon et on avait, en effet, relevé dans les registres de l'état civil, la naissance de Ferdinand-François Géramb, né le 14 juillet 1772, fils de Julien-Ferdinand Géramb et de son épouse Marie-Magdeleine Lassause. Celle-ci, même, vivait encore et la police lyonnaise la trouva modestement logée dans un faubourg. Elle était veuve depuis huit ans et sans aucune nouvelle de son fils : elle ignorait s'il vivait encore et « s'il était employé ou militaire ». Le père Géramb, sujet autrichien, s'était établi à Lyon pour y faire le commerce des soieries et, en 1790, avait regagné Vienne, emmenant sa femme et ses trois enfants : deux filles qui, veuves, vivaient actuellement dans un couvent d'Autriche, et Ferdinand-François le, fougueux « baron », qui, lui-même, avait été marié et était père de plusieurs enfants. La mère, après la Révolution, était rentrée, seule, à Lyon, où elle désirait finir ses jours[1]

donjon de Vincennes de recevoir le seigneur de Géramb (François-Ferdinand), prévenu d'intrigues politiques...

De Géramb (François-Ferdinand), natif de Lyon. 40 ans, chambellan de l'empereur d'Autriche, venant de la maison de santé de M. Théodore.

Taille, 1m,75, cheveux et sourcils châtain clair, yeux gris bleu. nez long et bien fait, bouche moyenne, menton rond, un peu relevé, joues pleines, visage plein, portant moustache.

[1] L'enquête de police faite à Lyon sur les Géramb contient des détails intéressants :

« Lyon, 13 juin 1812.

... J'ai été assez embarrassé pour demander des détails à

Une remarque générale doit être ici faite : les rapports émanés de la police sont invariablement défavorables ; les gens qui se chargent de cette besogne veulent plaire et se rendre utiles ; s'ils ne dépistaient que des gens sans tache leur concours deviendrait vite superflu et c'est pourquoi ces documents ne doivent être consultés qu'avec une extrême précaution. Au vrai les Géramb étaient d'une honorabilité parfaite et d'une noblesse très authentique qui leur assurait à la cour de Vienne une situation enviable. L'aîné de la famille, François-Julie-Antoine, baptisé le 20 mai 1726 à l'église métropolitaine de Vienne, était venu avec ses deux frères fonder à Lyon une banque et installer un comptoir de soieries : il avait obtenu, le 23 septembre 1763, des lettres de bourgeoisie et s'était rendu acquéreur de la terre et du château de Gigny,

Mme veuve Géramb, sa mère ; je n'ai pu lui parler que d'une manière générale. Voici le résultat de la conférence que j'ai eue avec elle.

MM. Géramb étaient Autrichiens, et d'une famille noble, mais se trouvant des cadets, ils vinrent en France chercher fortune et s'établirent à Lyon commissionnaires en soieries. L'un d'eux, Julien, épousa Mlle Lasausse, et en eut deux fils et deux filles. Le second vit à Vienne de ses biens ; il paraît que c'est par lui que Mme veuve Géramb reçoit ses revenus.

M. Julien de Géramb est mort il y a huit ans et depuis cette époque sa veuve n'a reçu aucune nouvelle de son fils Ferdinand-François, Il y avait eu des discussions à propos de la succession de son père. Les deux sœurs de Ferdinand-François ont été mariées à Vienne et y sont veuves. Lui-même est veuf et a plusieurs enfants. Il paraît qu'ils sont protégés par un M. de Géramb, leur parent, qui est gouverneur de Scheimnitz en Hongrie.

Mme veuve Géramb ne s'est point expliquée sur la carrière de son fils : on peut croire qu'il est dans l'état militaire ou dans la carrière administrative. » *Archives nationales*, F^7^ 6506.

un des grands domaines de Bourgogne. Sa fille unique épousa un lyonnais, Jean-Raphaël Durant, qui, au début de la Révolution, lors de la famine de 1789, gratifia les pauvres de la ville d'un secours de 10 000 livres, ce qui le rendit immédiatement suspect et contribua plus tard à le conduire à l'échafaud [1].

Neveu de François-Julie-Antoine, notre Géramb s'était trouvé très jeune mêlé aux grandes aventures ; sa famille l'avait perdu de vue ; mais n'avait jamais songé à renier ce personnage, bruyant il est vrai, mais qui ne manquait ni de courage ni d'esprit. Quoi qu'il en soit, les rapports expédiés de Lyon ne disaient rien de ces choses et un doute resta dans l'esprit du ministre de la police.

Ce soupçon subsistait : le prisonnier de Vincennes était-il issu de ces gens placides, ou bien ne fallait-il voir en lui qu'un aventurier ayant usurpé un nom honorable ? On songea à faire venir à Paris la vieille mère pour la confronter avec le détenu ; opération d'autant plus nécessaire que, de temps à autre, surgissait quelque dénonciation qui allait grossir le dossier ; une, entre autres, d'un officier, nommé Cavero, de Gênes, affirmait que Géramb avait proposé à la reine de Sicile de passer en France pour assassiner Napoléon : il avait même installé dans son appartement, à Palerme, un tir au pistolet dont la

[1] Renseignements particuliers.

cible était un portrait de l'empereur des Français[1]...

Mais l'affaire Malet et le désastre de Moscou détournèrent l'attention : des mois se passèrent, on oublia Géramb qui, lui, ne se résignait pas. Depuis longtemps il ne comptait plus les jours ; il ignorait tout ce qui se passait en Europe : voilà, qu'un soir, les portes s'ouvrent, on l'appelle, un grand désarroi est dans le donjon, on se bouscule aux paliers de l'étroit escalier, la garde prend les armes, on pousse Géramb au greffe, on le jette dans un fiacre qui stationne sous le porche de l'humide cour dallée où plonge la

[1] « Copie d'une note s. d. remise au commissaire général de police de Gênes par le sieur Cavero, ex-major au service d'Autriche (avril ou mai 1812).

Monsieur,

Ayant prêté le serment de fidélité à S. M., je suis obligé de révéler tout ce qui peut être contre l'État... C'est pourquoi je me permets de vous adresser mes observations sur un certain Géramb qui est arrivé de Londres en Danemark et qui crie beaucoup contre les Anglais...

... Ce Géramb est un vrai brigand. L'an 1807 à 1808, il a été plusieurs mois à Palerme où sa femme est morte, il a brigué auprès de la Reine et, à ce que j'ai entendu dire par des personnes de caractère... il a proposé à la Reine d'aller à Paris pour assassiner l'empereur : il avait un portrait de l'empereur Napoléon dans sa chambre, et il s'amusait à tirer des coups de pistolet chaque jour contre ce portrait... »

A la lettre du sieur Cavero était joint le signalement suivant :

« Geramb est agé d'environ 40 ans.

Gros et gras.

Taille, 1m,65 environ.

Cheveux noirs.

Moustaches et gros favoris.

Lorsqu'on l'a vu à Palerme en 1808, il portait un costume hongrois à la hussarde : il était décoré de plusieurs ordres qu'on disait être des ordres de Russie. Il avait, en outre, une clef de chambellan et une tête de mort en argent sur son habit » *Archives nationales*, F7 6506.

base du donjon. Dans la voiture se trouvent deux gendarmes et un autre prisonnier, un vieillard, courbé, blanchi, l'air égaré. On part; le vieillard marmotte des prières, continuellement, et, tout à coup, il adresse à Géramb une phrase inintelligible.

— Ceci nous présage que les alliés sont proches.

— Quels alliés?

— Mais... les Autrichiens, les Prussiens, les Russes...

Géramb détourna la tête; il a compris : son compagnon est un malheureux qu'une longue captivité a rendu fou. Le fiacre roule sur la route boueuse, passe aux barrières de Paris, s'engage dans le faubourg Saint-Antoine, s'arrête enfin à la porte d'une prison : c'est la Force. Géramb et *le fou* sont conduits au greffe, on prend leurs noms; le baron décline ses titres et qualités; l'autre, du ton le plus naturel du monde, annonce qu'il est *évêque de Troyes et chapelain de S. M. l'empereur*. C'est un insensé, décidément. On les enferme dans le même cachot et Géramb se jette sur son lit, surveillant, du coin de l'œil, son dangereux compère...

Ce *fou* était Mgr de Boulogne, sacré prélat en 1809 dans la chapelle des Tuileries et emprisonné deux ans plus tard pour crime « d'ultramontanisme ». Il ne s'était pas trompé dans ses prévisions; l'évacuation du donjon de Vincennes présageait l'approche de l'armée ennemie [1].

« 8 février 1814.

« Le ministre de la police générale de l'Empire ordonne au com-

Après six semaines passées à la Force, Géramb et Mgr de Boulogne virent s'ouvrir la porte de leur cachot[2] : ils étaient libres, l'empire n'était plus ! Le digne évêque, qui savait où aller, ne se fit pas répéter l'invitation; le pauvre Géramb était plus embarrassé ; sans un écu, sans un ami, sans autres relations que des créanciers dans cette grande ville bouillonnante de fièvre, il eut la sensation que l'heure était venue d'un irrémédiable naufrage. Comment vivre, que faire, où se loger ? Il avait, jusqu'alors, en sa qualité de détenu politique, touché un prêt de 4 francs par jour, duquel on défalquait les frais de nourriture et d'entretien ; sa mise en liberté le privait

mandant du donjon de Vincennes de remettre aux agents porteurs du présent les sieurs Fontana, Grégorio, de Géramb, Pedicini, de Boulogne et Grangeard, détenus, lesquels ne seront pas réintégrés.

Signé : le duc DE ROVIGO. »

[2] Il semble bien que la police eut, avant la chute de l'Empire, l'intention d'employer Géramb : dans un rapport à S. E. le ministre de la police générale, daté de février 1814, après un résumé de la vie de cet homme extraordinaire, on rencontre ces indications :

« Pendant son séjour en Autriche et ses nombreux voyages, il a eu des rapports intimes avec une foule de personnages importants, ministres, courtisans, chefs d'intrigues, etc., l'immensité des notes qu'il a fournies depuis son arrestation prouve que malgré sa légèreté naturelle, il a porté dans ses relations un esprit observateur que favorisait une mémoire très heureuse et l'on a pu remarquer qu'il a toujours mis dans ses communications avec la police générale toute la franchise et tout l'abandon d'un homme dévoué.

M. de Géramb, d'après ses dispositions et les souvenirs dont il est rempli, rendrait de grands services dans les circonstances présentes. On propose d'autoriser son élargissement et de le placer en surveillance à Paris. » *Archives nationales*, F[7] 6506.

de ce subside et l'homme aux 24.000 Croates n'eut d'autre ressource que de réclamer au gouvernement provisoire sa solde de prisonnier[1].

On lui paya un mois ; il disparut avec ses 120 francs et l'on n'entendit plus parler de lui...

Deux ans plus tard, son nom reparaissait incidemment dans un rapport du préfet de la Mayenne à M. Decazes. Le préfet avait appris qu'un « certain Géramb », ancien prisonnier d'État, s'était présenté au couvent des Trappistes de Port-Salut : il avait lui-même reçu la visite du personnage dont la conversation « ne lui avait point paru être celle d'un pénitent, mais pleine pourtant de bons sentiments pour le roi et pour la France ». Le bruit courait que l'ancien détenu de Vincennes avait fait vœu, s'il sortait sain et sauf du sinistre donjon, de consacrer à Dieu une activité que les rois de la terre n'avaient pas su employer. De fait, il entra au couvent, revêtit la robe, se fit le serviteur des moines.

« Monsieur,

J'ai eu l'affreux malheur d'avoir été pendant deux années prisonnier d'Etat.

On m'a fait faire le voyage d'Hambourg à mes frais, on m'a tenu dans une maison de santé à mes frais, on m'a ruiné.

Mis au donjon, je jouissais de 4 francs par jour, qu'on m'a régulièrement payé, même à la Force où j'étais en dernier lieu.

J'ai été délivré le 1er avril.

On me doit donc le mois de mars.

Devant retourner chez moi et étant sans moyen, j'ose vous supplier, monsieur, de vouloir bien ordonner que cet argent me soit promptement remis...

Paris, 10 avril 1814. Baron Géramb. »

Archives nationales, F7, 6506.

Tout de suite, le P. Bernard, prieur de Port-Salut, dut modérer le zèle et les austérités du néophyte, qui avait pris le nom de *frère Marie-Joseph*. Il avait peint sur le mur de sa cellule un squelette avec ces mots : *cette nuit, peut-être* et plus bas : *se taire, souffrir et mourir*. Le 13 avril 1817, il prononça ses premiers vœux ; puis il fut promu à la dignité de frère hôtelier, chargé de recevoir les étrangers [1].

Le couvent était pauvre : il fallait acquérir des terres, bâtir une église, se procurer un matériel d'exploitation et le frère Marie-Joseph dut quêter dans les châteaux environnants. Son succès fut prodigieux : partout la surprise était grande de trouver, sous la bure du moine mendiant, l'homme du monde le plus aimable et le plus instruit [2] : il racontait gaiement ses aventures, jouait du piano avec talent, discourait dans toutes les langues d'Europe et chantait la romance à tirer les larmes des yeux les moins sensibles. Il n'avait rien perdu, d'ailleurs, de sa vivacité et de ses airs belliqueux ; M. de Chéverus qui le rencontra à cette époque résumait ainsi ses impressions :

— J'ai vu un baril de poudre sous un capuchon.

Après avoir assuré la prospérité de la Trappe de Port-Salut, le P. de Géramb — son incognito avait été bien vite dévoilé — partit pour l'Alsace, où se trouvait la Trappe de Notre-Dame-du-Mont-des-Oli-

[1] *Biographie générale du Clergé.*

[2] *Souvenirs du Directoire et de l'Empire*, par Mme la baronne de V...

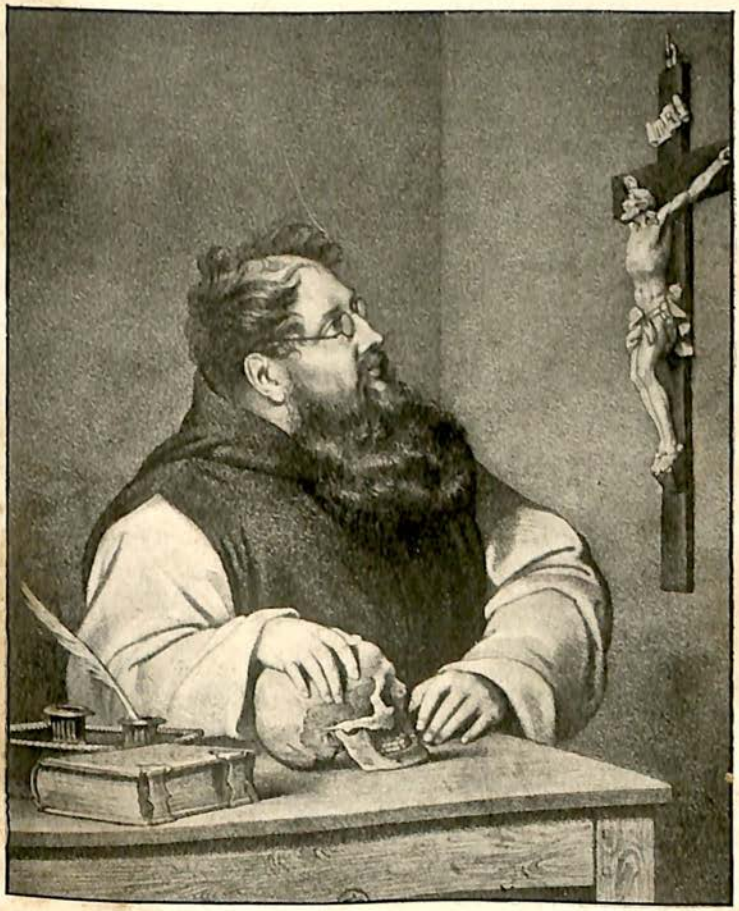

LE R. P. DE GÉRAMB

Procureur général de l'ordre des Trappistes.

ves ; puis, après la révolution de 1830, il entreprit un voyage à Jérusalem, voyage qu'il conta dans un livre charmant. Sa bonne humeur, sa piété simple, sa verve pleine de bonhomie, avaient valu au P. de Géramb une véritable popularité. Deux choses étonnaient : il n'avait point reçu les ordres, même *les quatre moindres*, et il cachait soigneusement le lieu de sa naissance. Bien qu'il marquât une préférence pour la ville de Lyon, où il séjournait volontiers — Mme Géramb était morte en 1815[1] — *il affirmait qu'il n'y était pas né.*

Le mystère de ses premières années, l'étrangeté des aventures de sa jeunesse, ajoutaient un éclat à son auréole. Quand il vint à Rome, en 1837, il y tourna à ce point toutes les têtes, que le Saint-Père, Grégoire XVI, séduit comme les autres par la faconde et l'importance aimable du trappiste, disait finement :

« — Nous voilà deux papes, à présent : *il padre Geramb ed io.* »

Le F. Marie-Joseph reprit le chemin de France porteur d'un cierge d'or que le pape envoyait à la reine Marie-Amélie. On le vit monter l'escalier des Tuile-

[1] « Le vingt-deux février mil huit cent quinze, par devant nous, maire de Lyon ont comparu sieurs Bonna Deperon, rentier, place Louis-le-Grand, n° 25 et Pierre Fiquat, rentier, rue Gentil, n° 20, qui ont déclaré que Marie-Magdeleine Lasausse, âgée de soixante-cinq ans, native de Lyon, rentière, veuve de Julius Ferdinand baron de Guéramb, est décédée hier soir à huit heures, dans le domicile de Mesdames Lasausse, ses sœurs, rue Perrat, n° 28, lecture faite du présent acte aux déclarants majeurs, ils l'ont signé avec nous. »

Extrait des actes de l'état civil de la ville de Lyon.

ries en grand costume d'abbé, le manteau flottant à l'épaule, la courte mitre en tête. Et la pieuse reine ne dut pas être médiocrement étonnée de reconnaître, dans ce moine imposant, le galant pandour qu'elle avait connu jadis, dans l'intimité de la cour de Palerme... Le R. P. de Géramb se plaisait, du reste, à insister sur ce contraste. On avait gravé de lui un portrait où il est représenté en robe de religieux, avec une longue barbe, le crâne un peu dénudé, des lunettes, les yeux levés vers le crucifix et la main posée sur une tête de mort. Comme légende : *Grand Dieu, au nom de Jésus-Christ, miséricorde.* Il mourut procureur général de l'Ordre des trappistes, à Rome, le 15 mars 1848[1].

[1] *Mémoires de tous. Biographie générale du Clergé.*

UN BRELAN

GREIVE, BLACHE ET ROTONDO

GREIVE

Louvecciennes est un lieu charmant : à part quelques maisons d'une simplicité champêtre, groupées autour de l'église, c'est un village tout en jardins, avec de grands marronniers majestueux comme les perruques de Louis XIV et des vergers qui ressemblent, quand ils sont en fleur, à des frisures poudrées d'abbés de cour. C'est le pays des pavillons treillagés, garnis de roses grimpantes et des vieilles grilles cadenassées, bâillonnées de glycines en festons. A chaque tournant de ruelle, entre deux bouquets d'arbres, se révèle un aspect de ces aimables collines qu'on a appelées les Alpes de Seine-et-Oise, et, couronnant le tout, les nobles arcades de l'aqueduc de Marly donnent à ce paysage galant l'allure italienne d'un décor d'Hubert Robert.

Louvecciennes possédait jadis une vaste châtaigneraie dont quelques très vieux arbres subsistent encore. Dans les derniers temps du règne de

Louis XVI, les villageois se réunissaient là aux beaux jours, et la comtesse Du Barry, restée, par grâce du Roi, usufruitière du petit domaine qu'elle avait occupé au temps de sa faveur, ne dédaignait pas d'aller « voir danser ». Suivie de Zamor empanaché, elle passait sous les arbres, encore svelte et désirable, bien qu'elle approchât de la cinquantaine : elle était « la dame » du lieu, aimée des paysans qu'elle secourait sans compter, restée bonne fille et très abordable, en dépit du suisse rouge de la garde royale qui faisait sentinelle à la grille de son château. Les anciens de Louveciennes se rappelaient, il y a quelque quarante ans — et le contaient à M. Victorien Sardou — avoir vu « la comtesse sur son perron, agaçant deux singes blancs qui sautaient après son mouchoir ». Sur sa charité et ses bienfaits, ces mêmes vieux ne tarissaient pas.

On la savait prodigieusement riche : son château passait pour rivaliser avec la grotte d'Aladin ; tout, assurait-on, jusqu'aux meubles d'usage vulgaire, y était d'or, de pierreries ou de cristal de roche : il y avait des tiroirs pleins de diamants, des chambres encombrées d'argenterie et des réserves de drap d'or et de soieries de quoi vêtir un régiment. L'habitude d'entendre parler de ces merveilles avait blasé les paysans : ils en jasaient, mais n'en étaient point envieux ; de même, ils ne s'offusquaient pas des relations non équivoques de leur châtelaine avec le duc de Cossé-Brissac qu'on voyait souvent au château et

qui y séjournait parfois toute une semaine. Brissac — qui portait le prénom engageant d'Hercule — avait cinquante-cinq ans en 1790 ; mais il n'en aimait que plus savoureusement sa maîtresse, en connaisseur dont le choix longtemps hésitant s'est fixé.

Bref, rien ne semblait devoir troubler la belle harmonie qui régnait entre les villageois de Louveciennes et les habitants du château, et comme ce calme hameau de cent vingt-quatre feux, où nul ne se plaignait de son sort, se trouvait à l'écart des grandes routes, à l'abri des ambitions et hors de portée des tapageurs, il était bien présumable qu'aucun incident n'en viendrait jamais troubler la champêtre quiétude.

Or, dès les premiers jours de la révolution, un étranger parut dans le village, qu'il parcourut lentement : on l'avait revu le soir dans le chemin du Cœur-Volant et, deux jours plus tard dans le parc royal de Marly, escorté, cette fois, d'un compagnon qui l'avait reconduit jusqu'à mi-chemin de Voisins. L'étranger rentra seul à Louveciennes, et comme on fut quelques jours sans le voir, on ne songeait plus à lui, quand on apprit que, depuis quelque temps déjà, il était logé chez l'aubergiste François Renault, *A la Louve ancienne :* la mode était alors à ces enseignes-rébus dont s'extasiaient les gens simples. L'homme s'était mis là en pension ; il ne voyait personne et ne sortait pas, — de jour du moins. Tout ce que le père Renault savait de son pensionnaire, c'est qu'il était

Anglais et qu'il s'appelait Greive ou Grieve[1] : il parlait, d'ailleurs, parfaitement le français et tenait à l'aubergiste des discours auxquels celui-ci ne comprenait pas grand'chose, mais qu'il comparait, pour la pureté de la langue et l'élévation des pensées, aux sermons du curé de la paroisse.

Greive vivait à Louveciennes depuis « quelque temps, sans être connu dans la commune », quand le 11 janvier 1791 au matin, une rumeur courut, mettant tout le pays en émoi : profitant de l'absence de Mme Du Barry, qui était allée passer la nuit à Paris, chez Brissac, des voleurs s'étaient introduits dans le château et avaient enlevé les diamants, — « le trésor de Golconde », — et des baguiers, et des camées, et des émeraudes antiques, et des colliers de cent soixante brillants, des « rangs » de cent perles, des girandoles d'or massif, des étuis, des lorgnettes, des « boëtes » précieuses et même « un reliquaire d'or très pur.... » Pour deux millions de bijoux !

Tandis qu'on courait à Paris avertir la comtesse, les paysans enquêtaient déjà. Le personnel du château était nombreux : outre Salanave, le chef d'office, Denis Morin, le valet de chambre, et les trois femmes de confiance, les filles Fresnoye, Couture et Roussel, il y avait le nègre Zamor, le laquais Frémont, le coiffeur Prétry, le postillon Augustin, et Deliant le frotteur, et Picard le terrassier, et Guéguégoin, le con-

[1] *Dictionary of national biography, edited by Leslie Stephen and Sidney Lee*, 1890.

MADAME DU BARRY

D'après l'estampe en couleurs de DAGOTY.

cierge du pavillon, et bien d'autres qui se montraient aussi surpris que consternés. Aucun d'eux ne pouvait être soupçonné ; mais leur surveillance avait été mise en défaut, et l'on s'étonnait fort que les voleurs eussent pu pénétrer dans une maison tant habitée. Ils s'y étaient introduits à l'aide d'une échelle, en brisant la jalousie et une vitre de l'antichambre. C'est dans cette pièce que se trouvait le meuble contenant les bijoux. Quant au « suisse rouge » de garde à la première grille, — un jeune soldat de dix-huit ans, nommé Badou, — il avait disparu : on le retrouva, dans la journée, encore ivre, loin de Louveciennes : il ne se souvenait de rien, sinon que des gens qu'il ne connaissait pas l'avaient emmené boire au cabaret.

Dans l'après-midi, parut la comtesse, que Denis Morin ramenait de Paris. Elle arriva en voiture à quatre chevaux, escortée par cinquante grenadiers suisses qu'elle avait réquisitionnés en passant à Courbevoie[1] : elle trouva tout le village rassemblé devant sa grille. Un agent de police de Versailles, Barthélemy Piles, faisait les premières constatations. Ce Piles était un habile homme : c'est lui, qui, plus tard, arrêta le sosie de Lesurques, Dubosc, l'assassin du courrier de Lyon. En dépit de sa perspicacité, la journée se passa sans qu'on recueillît aucun indice utile ; l'affaire demeurait obscure et le bruit commençait à circuler que « le vol était simulé » et que la

[1] *Révolutions de Paris*, n° 81.

comtesse avait elle-même joué cette comédie pour mettre à l'abri d'une confiscation possible le meilleur de son écrin.

C'est à Greive qu'était due cette insinuation ; pour la première fois, ce soir-là, les villageois de Louveciennes entendirent l'Anglais pérorer : il révéla ses relations avec Zamor, qui, « abandonné de tout l'univers, s'était jeté dans son sein pour y trouver un asile contre ses ennemis et les consolations de l'amitié » ; il traita la comtesse de « Bacchante couronnée de lierre et de roses », et quand, trois jours après, fut répandu l'avis imprimé annonçant que *deux mille louis* seraient comptés à qui découvrirait les voleurs, Greive, très désireux qu'on ne cherchât point, tempéra l'effet de cette alléchante amorce par la lecture d'un article des *Révolutions de Paris* où le vol du 11 janvier était traité de pure légende[1]. L'article, non signé, était de lui, très certainement : il le répandit dans le village et sermonna si bien les

[1] « Depuis la révolution, la dame Du Barry n'a cessé d'employer tout l'ascendant que lui donnent de grandes richesses, acquises *on sait comme*, à faire régner la mésintelligence entre les habitants des environs de Lucienne (Louveciennes) et les Suisses de Courbevoie. Les menées sourdes, concertées avec les principaux officiers, n'ont pas eu tout le succès désiré. Tout au contraire on est prévenu si défavorablément sur le compte de la maîtresse du château de Lucienne, qu'on ne craint pas d'élever des doutes sur la réalité du vol de ses diamants ; la réduction considérable dont les revenus de la dame sont menacés, lui a fait naître l'idée, dit-on, de se rendre intéressante en se donnant pour victime d'un événement fâcheux et en se procurant un titre à l'indulgence de l'inexorable Assemblée... » *Révolutions de Paris*, janvier 1791.

paysans, que, huit jours plus tard, personne à Louveciennes ne croyait plus à la réalité du vol. Le 15 février, pourtant, on apprit que la comtesse partait pour Londres, sur l'avis que ses bijoux y étaient retrouvés, et ceci déconcerta quelque peu. Mais Greive, consulté, — il devenait l'oracle de la contrée, — affirma que « la comédie était complète et que la *Bacchante* avait trouvé le bon moyen d'émigrer après avoir habilement fait passer sa fortune à l'étranger ». Zamor, donnant la réplique, ajoutait que *le vol était une idée qui ne lui avait pas paru naturelle.*

Greive est resté une énigme. La plupart des historiens de Mme du Barry dédaignent ce personnage, qui ne figure officiellement dans aucune procédure ; quelques-uns signalent son existence, mais, ignorant tout de son origine et de ses antécédents, s'égarent en conjectures sur le motif qui le fait agir. L'un suppose même que cet intrus a conçu une passion ardente pour Mme du Barry et qu'il se venge, en la persécutant, d'avoir *vu repousser sa flamme*. Un autre voit en lui un apôtre de l'idée jacobine, glorieux de s'attaquer à la femme qui personnifiait le mieux « les hontes de l'ancien régime ». Peut-être la vérité est-elle plus prosaïque.

Amoureux, point du tout ; jacobin, pas davantage, l'anglais Georges Greive avait quarante-deux ans lorsqu'il s'installa à Louveciennes. Son père, Richard Grieve, — telle est la forme authentique du nom, —

était attorney de la ville d'Alnwick, sur le territoire de laquelle les ducs de Northumberland possèdent une magnifique résidence. Depuis le grand-père Ralph, greffier à Alnwick, expulsé du conseil de ville en 1694, les Greive avaient été en opposition constante avec leurs seigneurs. Georges hérita de cette indépendance d'opinions et s'en fit une carrière. Il perdit son père en 1765, intenta, à l'occasion de son héritage, un procès à l'État; mécontent des juges, il insurgea les ouvriers d'Alnwick, se mit à leur tête, brisa les barrières de péage qui fermaient les routes du pays, fut poursuivi, s'esquiva, revint pour liquider définitivement son patrimoine vite absorbé au métier de démocrate, peu lucratif en Angleterre, et Greive, réduit enfin aux expédients, traversa l'Atlantique pour mettre au service de la jeune Amérique ses ardeurs révolutionnaires[1]. On le vit chez Washington, chez Franklin; il pérorait fort et se montrait beaucoup, n'arrivant pas, d'ailleurs, à se faire employer, encore qu'il s'efforçât de donner l'allure d'une mission diplomatique à un voyage qu'il fit en Hollande dans l'hiver de 1783.

C'est pour les gens de cette sorte que la Révolution de France se révéla, dès les premiers jours, comme un admirable champ d'opérations. Quelle proie allait offrir aux malandrins et aux traîne-rapières du monde entier ce noble et candide pays, amoureux de

[1] Georges Tate's. *Hist. of Alnwick.* Voir aussi *Edinburg review, English Actor in the Frensh revolution*, octobre 1887.

toutes les utopies, glouton de toutes les bourdes, patient de toutes les servitudes et regorgeant de merveilles à en inonder l'univers ! Comme nombre de grands esprits ingénus assumaient les responsabilités avec un zèle et une abnégation d'apôtres, les besognes subalternes et profitables restaient sans danger ; voilà ce que Greive, avec bien d'autres, comprit du premier coup. Il jeta son dévolu sur Louveciennes : une femme sans défenseur, qu'isolait son passé ; des paysans d'esprit simple ; des trésors de placement facile... ; l'affaire était de premier ordre et, pour la conduire à bonne fin, Greive s'adjoignit deux associés. Le premier, Blache, dit *Dumas*, vulgaire espion *travaillant* les environs de Versailles et particulièrement le canton de Marly, était de ces gens qui, sans autre mandat que le titre de *porteur d'ordres* ou d'*agent révolutionnaire*, débarquaient un beau jour dans quelque bourgade, s'érigeaient en puissance, réquisitionnaient, emprisonnaient, terrorisaient et disparaissaient subitement avant qu'on eût osé leur demander au nom de quel pouvoir ils avaient opéré.

L'autre adjoint de Greive était un Italien nommé Rotondo : il se disait professeur de latin, d'anglais et d'italien, et tenait « au ci-devant prieuré de Saint-Martin-des-Champs une école patriotique et nationale de langues pour les élèves de l'un et l'autre sexe ».

Greive, Blache et Rotondo, telle était la raison sociale de ce qu'ils appelaient eux-mêmes l'*affaire de Louveciennes*. Celui qui connaîtrait l'histoire intime

et vraie de ce trio de forbans inédits en saurait plus sur la Révolution que s'il avait appris, de façon à les réciter de mémoire, tous les documents officiels dont s'encombrent nos bibliothèques.

Ils se distribuèrent la besogne : Blache fut l'indicateur et Greive l'agent d'exécution ; Rotondo avait été, très probablement l'éclaireur : nous citerons plus loin une lettre de celui-ci qui fera comprendre quelle était la situation de la pauvre femme aux prises avec ce brelan d'aigrefins.

Il faut dire qu'après quinze jours passés à Londres, Mme Du Barry était rentrée à Louveciennes le 4 mars : elle était partie de nouveau un mois plus tard, et cette seconde absence se prolongea jusqu'au 21 mai. De ces deux voyages elle ne rapportait pas ses bijoux. Les voleurs avaient bien été arrêtés par la police de Londres au moment où ils cédaient pour un prix dérisoire, à un juif de la cité, nommé Simon[1], des dia-

[1] « Arrivés à Londres au nombre de cinq dans une auberge de la Cité, ces Messieurs demandèrent une seule chambre, ce qui parut étonnant. Ils commandèrent ensuite un bon dîner et comme leur équipage n'en imposait pas, ils dirent à l'hôte que leur argent n'était pas encore converti, mais que le lendemain ils en auraient abondamment. Cette confidence faite, ils allèrent chez le sieur Simon, riche lapidaire, et lui proposèrent plusieurs diamants d'un grand prix, en lui demandant à peu près le sixième de leur valeur. Le lapidaire acheta d'abord cette partie qu'il eut pour 1 500 livres sterlings. Il s'informa de ces particuliers, s'ils n'en avaient pas davantage, et sur leur réponse affirmative, il alla prévenir le lord maire. Ce magistrat fit enlever toute la bande ; ils furent fouillés et quoiqu'ils se fussent hâtés de jeter au feu les gros diamants, la partie la plus importante de leur vol est en sûreté. Celui de ces bandits qui faisait le rôle d'interprète est un anglais, déjà très connu par un grand nombre de brigandages. » *Public Advertiser*, 20 février 1791.

mants que la comtesse reconnut pour être les siens : le témoignage de Rouen, son orfèvre, qu'elle avait amené, fut suffisamment précis pour ne laisser aucun doute sur la provenance des joyaux saisis chez les malfaiteurs. Ceux-ci étaient au nombre de cinq — dont un seul Français, d'Issoire, nommé Levet[1] — et vivaient grassement à la prison de Newgate, aux frais de la comtesse, qui, chaque jour, leur rendait visite, espérant, à force de douceurs et de cajoleries, amener tout au moins l'un d'eux à s'avouer coupable. Mais tous restèrent inébranlables, sachant bien que, sans leur aveu, il ne se trouverait pas en Angleterre un tribunal pour statuer sur un crime commis en pays étranger. Mme Du Barry n'obtint du lord-chief justice qu'un arrêt la condamnant, elle, à payer au juif Simon, qui avait avisé la police, les deux mille louis imprudemment promis à qui découvrirait les voleurs : elle paya, mais ne revit point ses diamants, qui, par autorité de justice, furent déposés à la banque Ranson-Morland and C°, en attendant le jugement définitif — lequel ne fut jamais rendu.

Elle rentra, dépitée, à Louveciennes, qu'elle pensa ne pas reconnaître. Rien n'établit mieux la complicité de Greive avec Levet et sa bande que l'implacable obstination de ses persécutions contre la comtesse Du Barry, coupable, à ses yeux, de vouloir recouvrer son trésor. Il voulait la réduire au silence, et il y parvint.

[1] *The letters of Horace Walpole*, t. IX.

Astreint d'abord à quelque retenue, il ne se révéla complètement qu'après le 10 août. Ce jour-là, il devint le roi de Louveciennes : il s'intitulait farouchement : « Ami de Franklin et de Marat, factieux et anarchiste de premier ordre et désorganisateur du despotisme dans les deux émisphères ». Il avait débauché Zamor, que la comtesse dut mettre à la porte, et chaque jour elle sentait décroître le respect et l'affection que lui témoignaient naguère ses serviteurs et ses paysans. Brissac n'était plus là pour la protéger. Prisonnier à Orléans, près de passer devant la Haute Cour, il adressait à son amie de courts billets qu'apportait son aide de camp, Maussabré, un jeune officier de dix-huit ans, Et voilà qu'un jour, — c'était le 19 août, — débouche par le chemin de Bougival une bande 250 patriotes en armes, conduits par Xavier Audouin. Ils vont à Marly ; mais la montée est rude, il fait chaud, on boit, on crie... Greive pérore : il propose une visite à la « Bacchante », à la « ci-devant maîtresse de Sardanapale », et la horde se bouscule jusqu'au château, dont les portes sont forcées et où l'on trouve Maussabré caché derrière un lit : il est pris, poussé dehors avec des huées, jeté sur une charrette et conduit à la prison de l'Abbaye, bien *recommandé*, puisque, quinze jours après, à l'heure des massacres, il fut enfumé dans une cheminée, criblé de balles tirées à bout portant, et comme « il n'en finissait pas de mourir », achevé à coups de barres de fer sur le pavé de la rue.

Une semaine plus tard, c'est le tour de Brissac, égorgé à Versailles avec les autres prisonniers amenés d'Orléans. On s'acharne sur son corps, on le hache, on se le partage. Un nommé Guy dit Mignon rapporta, comme souvenir, chez ses parents, à Buc, « un pied du cadavre dans un bas de soie et un soulier neuf ». Un autre, appelé Cabouet, de Neauphle, avait découpé les doigts des mains et les distribuait à ses amis. Trois gamins de quinze à seize ans avaient détaché la tête et l'avaient fichée sur une fourche à fumier; ils marchaient en la faisant mouver de côté et d'autre, avec de grands rires, et la présentaient aux femmes en disant : « Citoyenne, baisez Brissac ! » Ils allèrent ainsi, s'amusant, batifolant et buvant, jusqu'à Louveciennes, et là on leur souffla une bonne farce : quelqu'un les guida jusqu'au château, le long du mur de l'enclos des fontainiers et, comme les fenêtres étaient ouvertes, ils jetèrent la tête de Brissac dans le salon...[1]

On doit reconnaître que Greive avait fait l'impossible pour que la comtesse n'eût pas la douleur de survivre à son amant ; il la dénonçait journellement. Au 2 septembre, voyant que le peuple goûtait le sang, il fit annoncer dans les journaux qu'elle était très gravement compromise et déjà emprisonnée, espérant que cet avis attirerait sur elle l'attention. Il n'en fut rien, et le duel continua. Elle ne renonça

[1] *Courrier français* du 15 septembre 1792.

pas à ses diamants, tenta de nouvelles démarches près de la justice anglaise : elle partit en octobre 1792 et resta cinq mois absente. Soit qu'elle ne comprit pas le danger, soit — on le sut plus tard — qu'elle ne voulut pas tout perdre des richesses entassées à Louvenciennes, elle y rentra à la fin de mars 1793... Les scellés étaient sur les meubles ; Blache et Greive avaient pris possession du château. Décrétant qu'une si longue absence équivalait à l'émigration, ils s'étaient institués les gardiens du trésor et vivaient là comme chez eux. Mme Du Barry pourtant se réinstalla paisiblement avec une de ses nièces, Mlle Graillet. La sœur de celle-ci, Mme Laneuville, habitait avec son mari « la maison du potager ». Mais cette quiétude ne devait pas durer : Greive ne quittait plus le comité de sûreté générale : il parvint à faire mettre la citoyenne Du Barry en surveillance chez elle — succès incomplet. Il en appelle à la Convention et, le 3 juillet il se présente à la barre, conduisant cinq ou six patriotes, et réclame « au nom des mœurs » la tête de la Du Barry.

Mais il reste à la pauvre femme un ami qu'elle ignore, — un amoureux peut-être, — c'est Lavallery, commissaire du département de Seine-et-Oise. Il fait signer aux habitants de Louveciennes une pétition en faveur de « la dame », et celle-ci est rendue à la liberté. Greive, que le dépit rend féroce, s'en prend aux paysans de son échec ; il les violente, les menace, les terrorise. Pris de peur, tous les domestiques du

château — sauf un — viennent à lui. Il court au comité, arrache enfin l'ordre d'emprisonnement et obtient, par le même arrêté, une prime de 3 000 livres en récompense de ses patriotiques efforts. Le lendemain — c'était le 22 septembre, — il rentrait à Louveciennes, escorté des soldats qui devaient emmener sa victime. Quand il se présenta triomphant au château, la malheureuse, se voyant perdue, essaya de fuir. Elle fut rejointe au bas de son parc, et les cris qu'elle poussa quand les hommes mirent la main sur elle, ses sanglots quand la voiture franchit la grille, étaient — racontait un homme qui se trouvait là — « pour attendrir les cailloux du chemin[1] ».

Le soir même elle couchait à la prison de la Force : on sait qu'elle n'en sortit que pour le tribunal et pour l'échafaud. Mais ce qu'on ne peut concevoir qu'après avoir vu le dossier même que Fouquier-Tinville eut entre les mains, c'est l'acharnement de Greive contre sa proie. Pendant les deux mois qui s'écoulent entre l'arrestation et le premier interrogatoire il fournit une somme formidable de travail, réunissant tous les éléments du procès, machinant toute l'argumentation

[1] *Renseignements particuliers*. On trouve aussi cette note dans *Victor Hugo intime* par Alfred Asseline. « Le père Bricard, qui nous conduisait, nous a fait des récits qui nous ont vivement intéressés. C'est lui qui mit, dans le temps, les scellés chez Mme Du Barry. Les détails de l'arrestation de cette pauvre diablesse sont déchirants. Il n'y a, en vérité, rien sous le ciel d'aussi féroce que le peuple dès qu'une fois il est déchaîné. Notez que les habitants de Louveciennes qui outragèrent la Du Barry et la livrèrent au tribunal révolutionnaire, avaient vécu jusqu'alors de ses bienfaits. »

du réquisitoire. Il cote les pièces, les analyse, accumule les charges, distribue les culpabilités, classe les chefs d'accusation avec une ardeur « qui faisait ressembler à de la tiédeur le zèle de Fouquier-Tinville ». Il dresse la liste des témoins, va les trouver, leur dicte les réponses, indique leurs adresses, détermine leur moralité civique d'après le plus ou moins de charges qu'ils auront à rapporter. Ceux dont il peut craindre un témoignage en faveur de l'accusée sont traités d'avance d'aristocrates, d'ennemis des lois et mis au rang des pires malfaiteurs. Serviteurs infidèles, valets chassés, dénonciateurs gorgés de rapines, telles sont les gens que Greive traînera au tribunal : il s'offre à les interroger, à rédiger leurs dépositions, à « entreprendre toutes les démarches ou enquêtes utiles » à Louveciennes ou à Marly. Lui-même se place en haut de la liste des témoins... C'est, peut-on dire, une tête toute prête qu'il sert à l'accusateur public qui, d'ailleurs, utilise pour son réquisitoire « un petit travail de trois pages que Greive lui a fait passer pour l'aider dans son opération ».

Et ce n'est point là son unique préoccupation : dès la nuit qui a suivi l'arrestation de la comtesse, Greive s'est installé en maître au château de Louveciennes, où il va rester pendant plus de six mois : cinq hommes payés par la municipalité cinquante sous par jours [1] montent la garde autour des murs

[1] « *Département de Seine-et-Oise.* BIEN CONFISQUÉ. DISTRICT DE VERSAILLES. — La Dubarri. Etat de ce qui est dû aux hommes com-

pour que nul ne le dérange dans ses opérations : aidé de Zamor qui lui sert de chien de chasse, il découvre, caché au hasard, dans un tas de fumier, dans une cabane de jardinier, dans des sacs de son, dans la chambre de la femme Roussel, une quantité énorme d'objets de prix : un sac de rubis, un portrait de Louis XV *habillé en carme*, le « fameux » service d'or garni d'émeraudes, des louis d'or, des médailles précieuses... Greive s'enferme avec ces trésors. Sur la grille du château, un écriteau est posé : *Défense d'entrer*, quiconque troublera l'Anglais dans son travail risque l'échafaud. Il veut procéder *seul* aux inventaires. Comme il a reçu du comité de sûreté générale le pouvoir « d'arrêter toutes personnes ayant coopéré à la conspiration de la ci-devant maîtresse de Louis XV » tous les domestiques sont emprisonnés, qui à la Force, qui aux Récollets de Versailles, et ne doivent obtenir leur liberté qu'en la payant d'une dénonciation contre leur maîtresse. Aussi ne s'en privent-ils pas ! Seul Denis Morin restera fidèle à sa bienfaitrice : il sera guillotiné et c'est Greive

posant la garde armée de la maison de la Dubarri depuis le 6 floréal jusqu'au 11 thermidor, faisant 3 mois 5 jours. Savoir :

Aux citoyens	Hérûville	3 mois 5 jours	à 2 fr. 5 sous	213 fr. 15
	Lepage	—	—	213 fr. 15
	Lefort	—	—	213 fr. 15
	Tenot fils	—	—	213 fr. 15
	Colombeil	—	—	213 fr. 15
				1 065 fr. 75

Louveciennes, le 12 thermidor an II.

Signé : Delcroz, Lequoy. »

Cabinets d'autographes de M. Victorien Sardou.

encore qui rédigera l'acte d'accusation [1]. Lavallery, le commissaire du département, coupable de quelques ménagements à l'égard de la ci-devant châtelaine, est sous le coup d'un mandat d'amener : pris de peur, il s'enfuit, et l'on retrouve son cadavre dans la Seine. Tous ceux que Greive soupçonne de pouvoir, sur le vol des diamants, fournir quelques indices vont mourir : le chevalier d'Escourre, un familier du château, qui a accompagné la comtesse à Londres, est guillotiné ; Labondie, neveu d'Escourre, qui peut tenir de celui-ci quelque confidence, est guillotiné ; Vandeniver, le banquier qui connaît le mieux la fortune de Mme Du Barry et la valeur de ses objets d'art, est guillotiné ; le fils Vandeniver, qui peut aussi être au courant, est également guillotiné par surcroît de précaution... La terreur régnait à Louveciennes. Greive, confiné au château, au milieu d'un indescriptible entassement de merveilles, faisait comparaître un par un les paysans : il les maltraitait, « les faisait tourner comme des tontons », les menaçait de la guillotine s'ils ne révélaient pas ce qu'ils savaient des trésors enfouis ou recélés par les gens du village. Car on en découvrait partout : chaque pied d'arbre avait son magot : on pêchait des bijoux et des montres jusque dans les bassins de Marly : une femme affolée — Greive l'avait traitées de recéleuse — se coupa le cou pour échapper à la guillotine ; Deliant, un ancien

[1] Dauban. *La démagogie* en 1793. Voir aussi *Archives nationales*, W 303-305.

employé du château, qui avait aidé à cacher un service de vaisselle d'or, mourut de peur en entrant à la prison de Versailles; sa femme s'ouvrit la gorge avec un rasoir [1]... L'or maudit attirait la foudre sur

[1] « Les membres composant la commission envoyée à Louveciennes pour la recherche des effets de la Dubarry aux citoyens Lacroix et Musset, représentants du peuple en mission à Versailles, le 28 frimaire, 2e année républicaine.

Citoyens représentants,

Nous vous envoyons une copie du procès-verbal d'une de nos opérations qui mérite le plus votre attention, en attendant que nous puissions vous rendre compte de toutes celles qui résulteront de notre mission.

Nous avions déjà interrogé les personnes qui pouvaient être suspectées d'avoir recelé quelques objets dans la maison. Une femme et son mari avaient été examinées à plusieurs reprises parce qu'ils ne déclaraient les objets qu'à force d'être stimulés et vendus par leurs complices; la femme et sa mère étaient encore devant nous, revenant d'indiquer la place où elles avaient jeté des choses précieuses dans les bassins de Marly. Lorsque plusieurs citoyens et citoyennes sont entrés avec gaîté en nous montrant une montre enrichie de diamants que deux des citoyennes avaient trouvé dans un des bassins indiqués; mais que la femme et sa mère n'avaient pas dit être du nombre des objets jetés par elles dans les bassins, quoiqu'elles fussent convaincues d'avoir caché la chaîne dans du fumier, où elle avait été découverte avant notre arrivée avec beaucoup d'autres objets de grand prix.

Nous ne pouvons vous peindre, citoyens représentants, la scène qui s'est passée devant nos yeux, d'un côté le crime reconnu, écrasait les coupables, qui cherchant en vain des excuses, demandaient grâce en pâlissant: de l'autre la vertu débarrassée d'un lourd fardeau, s'épanouissait. Une jeune fille était à côté de sa mère qui partageait sa satisfaction avec enthousiasme, une jeune femme qui l'avait aidée dans la découverte, était à côté de son mary triomphant d'avoir une épouse digne d'être offerte pour modèle à ses concitoyens.

D'autres honnêtes gens étaient venus avec ceux-là, ils n'apportaient que quelques flacons de cristal, trouvés aussi dans un bassin; mais tout en enviant le sort des plus heureux, ils partageaient la joie commune, tous semblaient recevoir au lieu d'offrir, ils étaient tous contens, excepté cependant les deux

ce riant village, naguère si calme, et où l'épouvante maintenant mettait un drame dans chaque maison.

Que devinrent toutes ces richesses ? Ceci est un mystère : Greive dressait, disait-il, inventaire sur inventaire ; on afficha des ventes prochaines ; mais le temps passa ; nulle part on ne trouve trace ni d'une confiscation régulière ni d'une liquidation honnêtement conduite : les diamants même, déposés à Londres par autorité de justice, disparurent. Les gros meubles restèrent dans le pays ; longtemps après la Révolution se retrouvaient chez les villageois, des épaves de ce grand naufrage.

Les trois écumeurs qui l'avaient provoqué eurent

femmes recelleuses, qui étaient toujours là et dont la douleur et le remords augmentaient en proportion de la gaîté générale.

Nous avons pensé, citoyens représentants, que les deux jeunes citoyennes avaient mérité de vous être présentées et que vous jugeriez peut-être bon, pour leur récompense et pour l'encouragement aux belles actions de les offrir au peuple assemblé dans le temple de la raison, décadi prochain, à Versailles. Si vous adhérez à cela, si vous les présentez vous-même, elles et leurs bons parents seront bien payés de leur bonne action ; ils chériront d'autant plus la révolution qui déjà fait sentir au peuple ses droits, ses devoirs et sa dignité.

Vous parlerons-nous de la dernière catastrophe de cette scène douloureuse et consolante ? La femme coupable, rentrée chez elle, auprès de son mari malade, a passé la nuit dans un morne silence, et le matin ayant trouvé le moyen d'éviter la surveillance de ses gardiens, elle s'est coupé la gorge, après avoir encore jeté par la fenêtre des bijoux précieux. On a arrêté le coup et il n'est pas mortel, jugez, citoyens représentants et faites-nous savoir vos intentions ; nous ferons ce que vous déciderez.

HOUDON, *juge de paix*, FACQUET, VILLETTE, HUVÉ, LESAGE, BICAULT, *maire*. »

Cabinet d'autographes de M. Victorien Sardou.

des sorts différents : Blache se terra dans la police secrète, Rotondo, avant la fin de *l'opération*, commit l'imprudence de retourner en Piémont ; nous verrons plus loin ce qui l'y attendait. Quant à Greive, la Terreur passée, il voulut gagner la Hollande ; mais il fut arrêté en route, ramené à Marly et conduit à son tour à la prison des Récollets [1]. Il n'y resta guère, ayant à sa disposition de ces arguments qui ouvrent toutes les grilles. Il partit, bien certain d'avoir dépisté à tout jamais les soupçons de ses contemporains et même les curiosités de la postérité : il ignorait que, plus tard, à la police générale, un agent qui savait tout et qui n'avait rien dit — Blache peut-être — retrouvant dans un carton oublié le dossier du vol de 1791, devait écrire sur le premier feuillet ces deux lignes :

« Le voleur était un Anglais nommé *Grèle* ou *Graile* (*sic*) qui n'a jamais été soupçonné [2]. »

On dit que Greive regagna l'Amérique : il avait contracté l'habitude du jargon philosophico-révolutionnaire, parlait de sa vertu, de son âme incorruptible, de sa sensibilité : il rappelait volontiers le

[1] « Du 19 frimaire an III. Le citoyen Costeminello, gendarme national à la résidence de Versailles, a amené à la maison de détention du département le nommé Greive Georges, ci-devant comicère (*sic*) du comité de sûreté général de la Convention.

(*en marge*) « Le nommé ci à côté a été mis sous la responsabilité du citoyen Cezard, gendarme national à la résidence de Versailles, de l'ordre du comité de surveillance de Versailles. Mistrolot. »

Registre des écrous de la maison de détention de Versailles.

[2] *Dictionnaire de Jal.*

grand rôle qu'il avait joué dans la Révolution de France, faisait son bilan, se vantait d'avoir, pour sa part, fourni dix-sept têtes au bourreau. Puis, le temps l'assagit ; il s'en targua moins, finit par n'y plus faire allusion et revint en France. Sans doute avait-il gardé l'émerveillement de ce paradis des banquistes où l'aplomb prime tous les mérites. Voulait-il revoir le hameau dont l'épouvante l'avait rendu maître ; ce petit château sur la colline, parmi les grands arbres, où il avait vécu dans un éblouissement de pierreries, de marbres rares, d'étoffes précieuses, de vaisselles d'or... ? Je pense à ce qu'il dut éprouver s'il vint — à la brune, pour ne pas être vu — rôder le long de ces murs où flotte toujours le fantôme de la pauvre créature qui a laissé là tant de sa vie. Pour qui passe entre les communs de l'ancien château et la grille close du pavillon, dans cette allée où, sous l'herbe si verte, sont couchés les énormes tuyaux de la machine dont les râles lamentables assombrissaient Louis XV, c'est, aujourd'hui encore, la hantise de la malheureuse, hurlant de peur sur la charrette, les joues en feu, les cheveux noirs [1] tranchés au ras

[1] « Oui, *noirs*, quoiqu'on en ait dit ; ou tout au moins *châtains* ainsi que l'indique le signalement levé à l'entrée à Sainte-Pélagie ; dans le récit suivant, écrit par un témoin oculaire et qu'il faut reproduire tout entier, on remarquera les cheveux *du plus beau noir*.

« Arrivé au Pont-au-Change, j'y trouvai une assez grande foule rassemblée. Je n'eus pas besoin de demander l'explication de ce rassemblement ; elle ne se fit pas attendre. J'entendis au loin des cris déchirants, et aussitôt je vis sortir de la cour du Palais de Justice cette fatale charrette que Barère, dans un de

de la nuque, — de son cri rauque dont frissonna le

ces accès de gaieté qui lui étaient si familiers, avait appelée la *bière des vivants*. Une femme était sur cette charrette qui approcha lentement de l'endroit où je m'étais arrêté. Sa figure, son attitude, ses gestes exprimaient le désespoir arrivé au plus haut paroxysme. Alternativement d'un rouge foncé et d'une pâleur effrayante, se débattant au milieu de l'exécuteur et de ses deux aides, qui avaient peine à la maintenir sur son banc, et poussant de ces cris affreux que je disais tout à l'heure, elle invoquait tour à tour leur piété et celle des assistants. C'était Mme du Barry que l'on conduisait au supplice...

Entièrement vêtue de blanc, comme Marie-Antoinette qui l'avait, quelques semaines auparavant, précédée sur la même route, ses cheveux, du plus beau noir, formaient un contraste pareil à celui que présente le drap funéraire jeté sur un cercueil. Coupés sur la nuque, ainsi que cela se pratique en pareil cas, ceux de devant étaient ramenés à chaque instant sur le front par ses mouvements désordonnés et lui cachaient une partie du visage. « Au nom du ciel, mes amis, s'écriait-elle au milieu des sanglots et des larmes, au nom du ciel, sauvez-moi ; je n'ai jamais fait de mal à personne ; sauvez-moi ! »

La frayeur délirante de cette malheureuse femme produisait une telle impression parmi le peuple qu'aucun de ceux qui étaient venus là pour insulter à ses derniers moments ne se sentit le courage de lui adresser une parole d'injure. Autour d'elle tout semblait stupéfait et l'on n'entendait d'autres cris que les siens; mais ces cris étaient si perçants qu'ils auraient, je n'en doute pas, dominé ceux de la multitude, si elle en eût proféré.

J'ai dit tout à l'heure, je crois, que personne ne s'était senti le courage de l'injurier. Si fait. Un homme, un seul, vêtu avec une certaine recherche, éleva la voix au moment où, la charrette passant vis-à-vis de moi, la patiente, toujours s'adressant au peuple, s'écriait : « La vie ! la vie ! qu'on me laisse la vie et je donne tous mes biens à la nation. » — « Tu ne donnes à la nation que ce qui lui appartient, dit cet homme, puisque le tribunal vient de les confisquer. tes biens. » Un charbonnier, qui était placé devant lui, se retourne et lui donne un soufflet. J'en éprouvai un sentiment de plaisir.

On sait que pendant toute la route elle continua à pousser les mêmes cris et à s'agiter dans des convulsions frénétiques pour fuir la mort qui l'avait déjà saisie; on sait aussi qu'arrivée à l'échafaud, il fallut user de violence pour l'attacher à la fatale planche, et que ses derniers mots furent ceux-ci : « Grâce ! grâce ! monsieur le bourreau ! Encore une minute, monsieur le bourreau ! encore... et tout fut dit. » Wallon, *Histoire du tribunal*

Paris d'alors, — blasé pourtant : — *Encore un moment, Monsieur le bourreau... !* — et de la remarque atroce qui fut faite : « Le couteau entrait mal dans son cou gras... » Mais Greive, peut-être, ne songeait pas à ces choses. Il s'était, sous l'empire, fixé à Bruxelles : l'*anarchiste de premier ordre* de jadis était devenu un calme rentier : il habitait rue

révolutionnaire, II, 235. *Cheveux noirs*. C'est là une affirmation qu'il faut accepter, et le signalement indiqué par le passe-port de Marly, celui pris sur la comtesse à son arrivée à la prison, *cheveux châtain* sont plus irrécusables encore. C'est trop facile de dire d'un témoignage qu'il est sans valeur quand il est gênant. Je ne vois pas du tout, d'ailleurs, en quoi ceux-ci peuvent embarrasser : Mme Du Barry avait les cheveux *blonds* en ses jours de quiétude, *châtains* lors de son arrestation, *noirs* après sa captivité; c'est donc qu'elle les avait naturellement de couleur très foncée et qu'elle faisait usage, pour les *blondir*, de ces eaux oxygénées décolorantes que nos élégantes emploient aujourd'hui presque généralement. Tous ceux qui ont décrit Mme Du Barry blonde l'ont dite d'un blond exceptionnel; ceci est à remarquer : — *d'une couleur charmante*, dit Mme de Genlis; — *blonde à ravir*, dit le prince de Ligne; — *le plus blond du monde et d'un blond cendré*, affirment les Goncourt; — *châtain très clair* écrit le conciliant Vattel qui ajoute : « sa chevelure était un des avantages de sa beauté *qu'elle soignait le plus*. Si vous ajoutez à ces indications qu'elle avait « contraste charmant, *des sourcils bruns et des cils bruns* », si maintenant vous rapprochez de ces témoignages celui du passe-port de Marly, celui du greffier de Sainte-Pélagie *cheveux châtains* et le récit de la *nouvelle Minerve*, il est impossible de ne pas conclure que Mme Du Barry faisait usage, au temps de sa splendeur, d'une mixture décolorante, infusion de camomille ou autre, et qu'au moment de ses voyages, de son arrestation et de son procès, elle avait renoncé, ce qui s'explique naturellement, à ce raffinement de coquetterie.

Mais j'admire la foi solide de ceux qui pensent pouvoir discuter *historiquement* de la couleur des cheveux d'une femme morte depuis cent dix ans, quand nul de nous n'oserait se prononcer sur la teinte naturelle de la chevelure d'une parisienne bien vivante, pour peu qu'elle soit coquette et soigneuse de sa beauté.

de l'Evêque. C'est là qu'il mourut le 23 février 1809 ; il avait soixante et un an [1].

Le souvenir de son étonnant proconsulat ne s'est point perpétué à Louveciennes ; son nom y est inconnu ; celui de Mme Du Barry n'y est guère moins oublié, mais il reste toujours des gens qui gardent la tradition de trésors anciennement enfouis que la terre, assure-t-on, recèle toujours. Il y a quelques années, des hommes qui fouillaient le sol dans l'enclos, près du château, trouvèrent un crâne sous quelques centimètres de sable. C'était la tête de Brissac, poussée, le 9 septembre 1792, du salon dans le jardin et cachée en hâte sous le gazon, à fleur de terre. On la déposa dans un trou creusé hors des murs, le long du chemin de Prunay.

[1] « Du 24e jour de février, l'an 1809, à dix heures. Acte de décès de Georges Greive, rentier, décédé le 23 de ce mois à cinq heures et demie du soir, âgé de soixante et un ans, né à Newcastel, en Amérique (*sic*) demeurant rue de l'Evêque, 5e section, no 1415. Sur la déclaration de Josse Weverberg, âgé de trente-neuf ans, rentier, voisin, et de Pierre-Joseph-Nicolas Voss, domestique, âgé de vingt et un ans, même rue, voisin, qui ont signé... » *Archives de l'état civil de la municipalité de Bruxelles.*

II

BLACHE

Plus avisé que Greive, Blache n'a laissé nulle trace.

D'où sortait-il ? que devint-il ? par suite de quelles aventures se trouvait-il mêlé à la police révolutionnaire ? Nul indice, rien qu'une note, très vague :

Blache, hôtel Conty, rue Jean-Saint-Denis, près celle de Beauvais, était ci-devant huissier à Rennes. Condamné là pour avoir fait des faux, s'est sauvé en Angleterre pendant six mois : il est depuis quatre mois à Paris, sans moyen d'existence, fait le patriote, va souvent faire des dénonciations au Comité de sûreté générale ; fait insérer des articles dans un journal du soir. On peut le soupçonner agent de Pitt. On ne sait où il demeure. S'informer de lui au citoyen Gohier, ministre de la Justice, et aux députés montagnards d'Ille-et-Vilaine.

— Ce Blache est aujourd'hui employé au Comité de sûreté générale et demeure où il est dit ci-dessus [1].

Or des recherches entreprises à Rennes, il ressort que cette indication est erronée : le nom de Blache

[1] *Archives nationales*, F'4664.

ne s'y rencontre nulle part, pas plus à l'état civil que dans les registres de la Tournelle où sa condamnation devrait se retrouver.

Pour quelque raison que ce soit, Blache, incontestablement, était à Londres en 1791. « Il y enseignait, assure Wallon, la langue française. » Il s'était lié avec Greive qui le chargea d'espionner la comtesse du Barry pendant son séjour en Angleterre. Quand Greive établit le dossier de la pauvre femme et fit étalage de tous les témoins qui pouvaient la charger, en précisant le point spécial sur lequel ils devaient être interrogés, il fit grand cas de « son collègue » Blache et voici en quels termes il le recommanda à Fouquier-Tinville.

Blache, dit *Dumas*, commissaire du Comité de sûreté générale auprès des 48 sections de Paris, demeurant au ci-devant hôtel de Provence, rue du Temple, vous prouvera toutes les liaisons aristocratiques à Londres..., la protection dont *elle* jouissait de la part de la cour et des courtisans, ainsi que de l'aveu qu'elle a fait à lui, *Blache*, à Louveciennes, de sa correspondance constante avec la Mortemart et autres émigrés en violation de la loi [1].

D'ailleurs, cette référence se rencontre à chaque page dans le travail de Greive : — *Demandez à Blache ! — Voyez Blache ! — Blache vous apprendra...* Selon une expression de l'argot des voleurs, ils étaient manifestement *de mêche* (complices).

De fait, Blache fut prolixe, sa déposition est pleine

[1] *Archives nationales*, W. 16 et 16 W 300.

de détails minutieux : dès que Greive lui eut signalé le débarquement à Londres de la Comtesse, il dut négliger ses élèves pour suivre pas à pas l'ancienne maîtresse du Tyran. C'est ainsi qu'il dépose avoir vu la Du Barry « le lendemain de son arrivée, monter en voiture avec la femme Calonne ».

Dans ce premier voyage, ajoute-t-il, elle prit un logement chez un nommé Grenier, Jermin street : ce Grenier avait été un cuisinier de d'Orléans à Paris et il était à Londres, depuis son établissement, l'agent, le maître d'hôtel de d'Orléans.

Le second voyage de la Dubarry se fit à Londres, peu de temps après son retour en France : elle fut logée dans Marguerite street, Oxford. Là elle recevait tous les émigrés de la haute classe et continua ses liaisons avec la femme de Calonne.

La Dubarry repassa en France et revint (à Londres) à l'époque du mois d'octobre 1792. Saint-Fard, frère putatif d'Orléans, venait de louer un hôtel garni en *Boulton street, Barckle square*, pour Bouillé ; celui-ci n'arrivant pas, cet hôtel fut cédé par Saint-Fard à la Du Barry qui occupa cette maison 1° avec Saint-Fard, 2° la Denain, 3° la Mortemart, 4° Bertrand de Molleville, 5° Breteuil, et à cette époque la Du Barry fit émigrer la Daiguillon la jeune, qu'elle avait fait passer pour une de ses filles de chambre.

Au mois de janvier (1793), la Du Barry, après la mort de Capet, prit le deuil avec le plus grand faste anglais. Elle fut à tous les services qui ont été célébrés dans les chapelles des puissances ennemies de la République...[1]

Cette déposition nous renseigne, au reste, sur certains faits particuliers à Blache lui-même : nous apprenons ainsi que, « forcé de quitté l'Angleterre par

[1] *Archives nationales*, W 16.

ordre arbitraire du roi (il est probable qu'il voulait simplement ne pas perdre de vue Mme Du Barry et qu'il revint de Londres à sa suite), il rentra en France et fut chargé, par le Comité de sûreté générale de la Convention nationale, de plusieurs opérations importantes, lesquelles lui nécessitèrent différents voyages à Louveciennes. »

Invité de la part de la Du Barry de prendre un gite chez elle, il l'accepta. Causant avec elle, il lui parla des voyages qu'elle, Du Barry, avait faits à Londres, et des entours ainsi que des fréquentations qu'elle avait eues avec les personnes ci-dessus nommées ; il lui reprocha d'entretenir des correspondances avec la Calonne, la Denain, la Mortemart... etc. ; la Du Barry lui répondit : — « Oui, c'est vrai ; mais ce ne sont que des terre-à-terre que nous nous écrivons ; je n'entretiens par cette correspondance que des liaisons d'amitié, rien de plus. » Le déposant lui mit la loi du mois de mars sous les yeux qui punit de mort tout particulier qui a des correspondances directes ou *indirectes* avec les ennemis de la République... etc. [1].

Nous n'avançons ici que des textes dénués de pittoresque, avec la suffisante excuse que nous n'avons rien d'autre. De ces citations on peut induire que Blache fut l'agent zélé de Greive dans l'affaire de Louveciennes et qu'il était parvenu à inspirer tant de confiance à la Comtesse qu'elle le logeait chez elle et lui faisait part de ses correspondances avec les émigrés. On réussit enfin à la faire juridiquement assas-

[1] Archives nationales, W 16.

siner : l'affaire, sans doute, ne se solda point sans bénéfice, car Blache la trouva bonne et tenta de retrouver une aubaine similaire. Il se mit à chercher dans le pays *les complices de la Du Barry* et cette enquête fit naître des incidents que Blache appela pompeusement *l'affaire de Marly*[1].

Il avait découvert, logées dans un des pavillons de l'ancien château royal, deux dames de la ci-devant Cour : l'une était *la d'Esparbès*, ancienne maîtresse du *cibarite* Louis XV, maîtresse d'un jour à laquelle le maréchal de Richelieu s'était intéressé ; l'autre était *la femme Chastenoy*. Leur crime, d'après Blache, était « d'avoir confiance dans les prophéties de Nostradamus, faiblesse qui ne doit point étonner de la part de ci-devant, accoutumées à se repaître de chimères et d'illusions ». Il essaya de recommencer avec ces malheureuses femmes le coup si parfaitement monté contre la comtesse Du Barry : pour donner à la chose couleur de conspiration, il fit arrêter, conjointement avec elles, divers anciens employés du domaine de Marly : Desmarais, inspecteur des bâtiments ; Soula ex-maire de Marly ; Bains, concierge du château ; Belain, domestique ; Viterne, capitaine d'invalides et Caussin, aumônier du ci-devant Roi. Tous furent écroués dans les prisons de Paris et sauvés de l'échafaud par la révolution de Thermidor.

On aperçoit Blache encore mêlé à cette horrible

[1] Prairial an II.

affaire de la Muette qui coûta la vie à trois femmes innocentes, Mme Chalgrin, fille du peintre Joseph Vernet, Mme Filleul, concierge au château de la Muette, coupable d'avoir peint, de 1781 à 1783, les portraits de plusieurs membres de la famille royale, et de la mère de Mme Filleul, la veuve Bocquet, âgée de soixante-douze ans. Blache, on le voit, ne s'attaquait qu'à des femmes. Il fut l'imprésario de ces trois condamnations, c'est lui qui inventa l'affaire, la *nourrit*, la suivit, la présenta, toute parée, à l'accusateur public : il avait profité des leçons de Greive. Les trois femmes périrent le 6 thermidor ; trois jours avant la chute de Robespierre[1].

Ici Blache disparaît ; peu rassuré, sans doute, sur les appréciations qu'on pouvait porter de sa gestion de *Commissaire du Comité de sûreté générale près les 48 sections de Paris*, estima-t-il prudent de changer de nom, ou de se terrer si bien que le silence se fit sur son passé? Pourtant, en l'an IV, la police le cherche : on interroge un nommé Binet, chirurgien, lequel ne cache pas que Blache vient se faire soigner chez lui d'une maladie de nature particulière : il croit que ledit Blache vit de vol, car « son client l'a bien payé quoiqu'il ne lui connaisse aucun état ».

Les agents se transportèrent au domicile de Blache, rue du Chaume, à l'angle de celle des Blancs-Manteaux. On frappa à la porte : personne ; le serrurier

[1] Wallon. Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris. Tome V, p. 145.

mandé ; on entra dans une chambre dont le mobilier était des plus étranges : un lit, un violon, deux fleurets, deux scies à main, une lime, des mouchoirs, des chemises de femmes démarquées, des jupons, des châles, des éperons, une longue-vue, une embouchure de trompette en cuivre[1]. Blache, supçonné de vivre de vols, fut arrêté et mis en prison.

Etait-ce notre homme? c'est probable ; on a de lui, peu après, un long et intéressant rapport sur l'état de l'esprit public[2] ; puis plus rien. Ni dans les dossiers des Archives nationales, ni dans ceux conservés à la préfecture de police, pas plus qu'aux Archives de la Seine ou à l'état civil, il ne nous a été possible de rencontrer son nom. Il ne figure pas davantage aux tables des *Jacobins* de M. Aulard, ni à celles *de la réaction thermidorienne*, ni non plus au répertoire dressé par M. Sigismond Lacroix des *Actes de la Commune de Paris*. C'est la nuit, le silence, la disparition complète, absolue, inexplicable...

[1] Archives de la préfecture de police. Procès-verbaux des commissaires de police. 12 vendémiaire an IV. Section de l'Homme armé.

[2] Biblioth. nationale. Manuscrits. *Papiers provenant du prince Napoléon.*

III

ROTONDI-ROTONDO

PROFESSEUR DE LANGUES

Si, de Blache, on n'a rien, de Rotondo on a bien peu de choses. Son histoire, qui commence agréablement, finit mal, en ce sens qu'elle ne finit pas.

Les raisons qui déterminèrent, en 1790, les Parisiens à piller l'hôtel de Castries sont, il faut en convenir, un peu oubliées aujourd'hui : il est même assez difficile de les découvrir ; peut-être qu'il n'y en avait pas. Le fait lui-même, qui eut, à son heure, grand retentissement, est un de ceux dont le souvenir n'a pas survécu. Certains événements ont la chance : peu remarqués des contemporains, ils trouvent moyen de se glisser dans l'histoire, d'y faire leur place, d'y figurer à demeure, de s'installer dans les *Manuels* qui sont le Panthéon des faits historiques. Le sac de la maison Réveillon est de ceux-là. D'autres beaucoup plus nombreux, qui semblent partis pour la gloire et qui sont accueillis à grand

renfort d'articles, de brochures, de pamphlets et d'images, n'ont pas la même fortune : ils passent de mode ; on les dédaigne vite ; les chroniques les plus détaillées n'en font qu'une mention sommaire ; c'est l'oubli, l'enfouissement, la fosse commune : le pillage de l'hôtel de Castries en est là.

Il n'y a pas urgence, d'ailleurs, à réparer cette injustice : il suffit d'indiquer que, le 13 novembre 1790, dix mille personnes se portèrent rue de Varenne, forcèrent les portes de l'hôtel, jetèrent les meubles par les fenêtres, émiettèrent les vitres et mirent le feu aux tableaux. Il avait été entendu qu'on ne volerait rien et qu'on se contenterait de tout saccager, loyalement : la chose se fit « avec cette gaieté qui n'appartient qu'aux gens du peuple ». Comme tout fut brisé, on remarqua ingénieusement que les Parisiens avaient mis, à instituer leur tribunal de *cassation*, moins de temps que les députés, qui n'en finissaient pas de discuter la nouvelle organisation judiciaire. Une foule joviale s'entassait dans la rue pour assister à ce spectacle gratuit et applaudir à la dégringolade amusante des meubles sur le pavé de la cour.

Au portail de l'hôtel, un homme d'une quarantaine d'années, monté sur une borne, suivait avec intérêt les péripéties de l'opération ; c'était un certain Rotondo, connu dans les cafés où l'on pérorait. Il avait « la taille bien prise », le nez très busqué et les cheveux noirs ; on le voyait partout où se portait

la foule : il amusait les gens par son langage inintelligible[1] panaché d'anglais, d'italien, de français et de flamand. Il se disait, du reste, professeur de langues et avait loué un local au cirque du Palais-Royal pour y réunir ses élèves. D'après une légende qu'il entretenait avec soin, et à laquelle il devait une sorte d'auréole, Rotondo était un de ces patriotes internationaux comme il y en avait bon nombre à Paris au début de la Révolution : il passait pour « un apôtre des idées nouvelles, un pionnier de la liberté », et il laissait volontiers entendre que « tous les tyrans de l'Europe étaient coalisés contre lui ».

Donc, ce jour-là, comme Lafayette, à la tête d'une petite troupe de cavaliers nationaux, arrivait, tout caracolant, rue de Varenne et s'efforçait de percer la foule, il interpella ce personnage qui, plein d'importance, surveillait tout du haut de sa borne. Rotondo répondit dans un jargon tel que Lafayette, intrigué, demanda : « Ah ! ça ? de quel pays êtes-vous donc ? Anglais ou Italien ? » Le professeur, très ému, bredouilla : « *Moitié l'un, moitié l'autre.* » Le pauvre homme prononçait *Motié*, et ceci lui valut

[1] Voici un exemple de ce charabia prétentieux : c'est un billet écrit du Châtelet par Rotondo au président d'un comité de l'assemblée en juillet 1791.

« Rottondo, professeur, supplie avec le plus proffond respect, Monsieur le président du Commité des recherches d'avoir la degnation à la demande que j'ai foi dans cette exclu lettre cella ferai pour moi la plus grande grace que dans ma malhereuse situation d'obtenir pour une seule fois de voir un ami.

Votre rei humb ser,

ROTTONDO, *professeur.* »

un triomphe : acclamations, bravos : — « Voilà répondre ! Avez-vous entendu? Vive Rotondo ! » On lui prenait les mains, on se répétait la phrase, on huait les cavaliers interloqués. Il importe de savoir que *Motié* était le nom patronymique de Lafayette, celui sous lequel les loustics ne manquaient pas de le désigner démocratiquement, de même qu'on appelait Louis XVI *Capet*[1].

Je ne sais quel nouvelliste, Prudhomme ou Desmoulins, s'empara du mot de Rotondo, le colporta, le vanta, le commenta, l'imposa à l'admiration générale : toujours est-il que Paris frémissant apprit qu'un patriote étranger, « un martyr de la liberté », avait soufflété Lafayette d'une riposte sanglante et vengé la démocratie des palinodies du général : *Motié l'un, Motié l'autre !...* Cette phrase, grosse de sous-entendus ironiques, avait démasqué « l'homme à

[1] *Révolutions de Paris*, n° 75 (11 au 18 décembre 1790). « Lors de l'expédition de l'hôtel de Castries, M. de La Fayette vint faire une promenade militaire dans la rue de Varenne, à la tête de la troupe à cheval. Le sieur Rotondo, appuyé contre une borne, regardait tranquillement défiler ; mais s'apercevant que l'imprudence des cavaliers qui passaient au galop au milieu de la foule pouvait être funeste aux citoyens, il interpella un officier de faire mettre sa troupe au pas. L'officier se crut insulté et courut à toute bride dire à M. La Fayette qu'un homme s'opposait à l'exécution de ses ordres. Le général vint, questionna le sieur Rotondo et lui demanda s'il n'était pas anglais. — *Moitié l'un, moitié l'autre*, lui répartit celui-ci. — Cette plaisanterie, adressée à un patriote tel que le général, était amère, il la sentit et dès ce moment il jura la perte du sieur Rotondo. Quelques plats subalternes décorés de l'épaulette se chargèrent d'être les ministres de sa vengeance : l'un d'eux fit arrêter le coupable, au moment où il passait devant le corps de gardes des Feuillants. »

double face, le marquis démocrate, le courtisan révolutionnaire ». Ce fut un éclat de rire, une joie, un soulagement ! la revanche de dix-huit mois d'engouement et de popularité : des estampes parurent représentant Lafayette avec deux visages, « patriote pendant le jour, valet de cour pendant la nuit » ou symbolisé par une chandelle « qui brille pour le peuple et qui pue en bonne compagnie ». Bref Rotondo était célèbre.

Oui, célèbre... Et il ne savait pas pourquoi. Il avait répondu sans ombre de malice, soucieux seulement de ne pas s'attirer une mauvaise affaire et ignorant le double sens de sa réplique. Lui qu'on bafouait dès qu'il ouvrait la bouche, lui qui ne parvenait pas à se faire comprendre dans un magasin ou dans un café, il venait de prononcer une parole mémorable : — de ceci il ne pouvait douter, ayant entendu les acclamations et savouré les applaudissements ; — mais laquelle ? Et il restait perplexe, terriblement, et inquiet de ce qu'il avait pu dire, réfléchissant qu'il était le seul auquel nul ne songerait à expliquer son bon mot et le seul aussi qui, sous peine de renverser sa renommée naissante, ne pouvait en demander la cause à personne [1].

[1] Des notes laissées par Rotondo (*Archives nationales*, F⁷ 6155) ne permettent pas de douter qu'il ignorait la portée de son mot.
« ... Je sortais un jour de chez moi et sans que je susse par quelle raison voulait le peuple aller faire le dégât dans le palais du Maréchal de Castries, l'on vint tout à coup à ma rencontre et en me mettant un sabre nu sur mon corps on m'ordonna de

La gloire est certainement un accessoire encombrant que bien peu savent porter avec aisance ; mais, dans les conditions où elle pesait sur Rotondo, elle était plus embarrassante encore. En trois jours il fut promu champion de Paris et rival de Lafayette. Dix farceurs avaient perpétré cette comédie et cent mille braves gens, la prenant au sérieux, admiraient de confiance ce patriote italien qui avait quitté son pays afin de combattre en France pour la cause sainte de la liberté des peuples. Cent mille autres, sans le connaître davantage, il faut le dire, appelaient l'anathème sur ce sans-culotte étranger, ce transfuge, ce renégat : les gardes nationaux, surtout, prenant le parti de leur général, juraient que son insulteur ne périrait que sous leurs coups.

Cinq jours après l'affaire de l'hôtel de Castries, le 18 novembre, comme Rotondo traversait paisiblement le passage des Feuillants, un particulier l'avertit qu'une personne « l'attendait au corps de garde du Manège ». Rotondo s'y rend en hâte, trouve une douzaine de fusiliers de la compagnie Du Bouzet, décline poliment son nom et, aussitôt appréhendé,

suivre la foule. Arrivé au palais susdit, on me plaça avec un autre à la porte cochère pour la garder en m'ordonnant de ne laisser entrer ni sortir personne. Peu de temps après, Lafayette — troupe considérable — m'adressa la parole, me demanda de quel pays j'étais, si je parlais italien ou anglais. Je lui fis cette fameuse réponse : *Je suis, Monsieur, moitié l'un, moitié l'autre.* Cette réponse, toute simple qu'elle est a eu des suites très fâcheuses et a été la source fatale de tous les malheurs qui me sont arrivés depuis, en France, en Angleterre, à Genève et en Italie jusqu'à 1796. »

houspillé, bousculé, il est jeté dehors malgré ses protestations ; on le bâillonne, on le pousse à coups de poings dans un fiacre et on le conduit à la mairie où, après quatre heures d'attente, il est enfin mis en liberté « avec une sévère admonestation ».

Il sortit de là si ahuri de l'incident « qu'il en eut pour trois jours à se remettre » : le 22 novembre, pour sa première promenade, il se traîna de la rue Dauphine, qu'il habitait, jusqu'au café Hottot, sur la terrasse des Feuillants, où il s'assit : cinq officiers de garde aux Tuileries causaient autour d'une table voisine de la sienne ; en les apercevant, Rotondo eut, paraît-il, la déplorable inspiration de citer, en les « arrangeant », deux vers, mauvais d'ailleurs, de la tragédie de *Brutus* :

> Arrêter un Français sur de simples soupçons,
> C'est agir en tyrans... nous qui les punissons !

Là-dessus les officiers prennent la mouche ; querelle, horions. Plus Rotondo crie qu'il n'a voulu insulter personne, qu'il est l'illustre Rotondo, plus les autres s'obstinent à frapper : on brise quelques verres, une table est renversée, les civils présents s'en mêlent et Rotondo, sous les coups de canne et de plat de sabre, tombe en invoquant dans son patois « les droits de l'homme et du citoyen ». De ce jour-là sa vie devient un pugilat continuel : la semaine n'était pas finie qu'un soir, rue Croix-des-Petits-Champs, il est assailli par des « mouchards travestis

en gardes nationaux. » Il rentre chez lui roué de coups, meutri, « assassiné » — c'est son mot — jurant bien qu'il ne se risquera plus, sans escorte, dans les rues de cette ville maudite où la renommée expose à de si cruels mécomptes, et si éloigné de soupçonner la raison de ses infortunes, que c'est à Lafayette lui-même que, dans sa candeur, il va demander « aide et protection ».

Il fut reçu, à minuit, entre deux portes, par le général, très méfiant d'abord, puis vite rassuré à l'aspect lamentable de *son rival*, si tremblant et si apeuré, qu'il en eut pitié et le fit reconduire dans sa voiture jusqu'au Pont-Neuf. Ah ! si les imprésarios de son apothéose avaient rencontré Rotondo en cet équipage !... Mais ils se souciaient peu de lui : sur son nom sonore on battait la grosse caisse ; chacune de ses aventures servait de thème aux feuilles avancées pour exalter la patience des patriotes et l'insolence des fayettistes, et, sans sa collaboration, son renom de « martyr de la liberté » grandissait tous les jours.

Quand je songe à quelle lubie du hasard est livrée chez nous, en temps de révolution, la destinée d'un homme en vue, dans Paris atteint de fièvre chaude, j'imagine que Rotondo avait une belle partie à jouer : honni par les uns, déïfié par les autres, prôné par les journaux alors dans toute la verdeur de leur influence, il risquait de devenir, comme tant d'autres, l'idole du peuple ; qui sait, avec un nom comme celui-là, très

peu de scrupules et beaucoup d'audace, où sa fortune se serait arrêtée? Voilà pourquoi j'étais curieux de savoir ce qu'avait été la vie de cet homme qu'un méchant sort avait gratifié, comme le *Nigaudinos* d'une vieille féerie, d'un talisman dont il ne soupçonnait pas la valeur. Cette recherche me réservait des surprises.

Rotondo était un escroc : la première fois que son nom se rencontre dans nos documents d'archives, c'est en 1784, sur le livre d'écrou du Grand-Châtelet[1]. Il se nommait, à cette époque, Rotondi ; mais c'est le même, à n'en pas douter : Jean-Baptiste, né à Fallavecchia, près de Milan, en 1750. Or, le 28 septembre 1784, Rotondi, installé à Paris depuis quelques mois, après un séjour de deux ans à Londres, fut emprisonné pour vol d'une tabatière[2]; il s'était, six semaines auparavant, présenté comme étant « un riche Anglais », chez une ouvrière en lingerie, Geneviève Barreau, avait commandé deux douzaines de chemises et autant de mouchoirs, « montré ses poches pleines de louis », fait un doigt de cour, s'était invité à dîner et était parti en emportant une boîte d'argent qui se trouvait sur la cheminée : la demoiselle Barreau n'avait pas revu depuis lors son galant client, quand elle le rencontra par hasard aux Tuileries et

[1] *Archives de la préfecture de police.*

[2] « Des 7 et 12 octobre 1784. Information à la requête de M. le Procureur du Roi au sujet des faits dont est prévenu le sieur Rottondy, prisonnier ès-prisons du Grand-Châtelet. » *Archives nationales*, Y. 9942.

le fit arrêter. Dès le lendemain les plaintes affluèrent : ce fut d'abord celle de Louise Chenneval, danseuse à l'Opéra, chez qui le « riche Anglais s'était présenté pour lui offrir sa protection ». Comme on devait se revoir il emporta une chaîne d'or qu'il se chargeait de faire réparer, et ne revint plus. Une autre danseuse, Thérèse Carré, avait été, de la même façon, frustrée d'une montre d'or ; une mercière avait perdu, pour avoir écouté les alléchantes promesses de l'enjôleur, une « bague en forme de collier de chien, ayant pour devise : *Je ne vis que pour toi.* » Charlotte Delor, dite *Lolotte*, première danseuse de la Comédie-Française, avait vu disparaître, de même sorte, ses pendants d'oreilles et un anneau d'or : en trois jours, trente plaintes étaient déposées, émanant d'actrices ou de danseuses ; on retrouve là les noms d'Esther de l'Opéra, des filles Dorival, Duparc et Migneaux, des danseuses Saint-Charles, Sainte-Marie, Masson seconde, de Manette de Vermont, de bien d'autres ; chez toutes, le « riche Anglais » s'est présenté en amoureux prêt à tous les sacrifices ; — « cinquante louis par mois », c'était le moins qu'il offrait ; — chez toutes il avait fait sonner l'or de ses poches et ouvert son portefeuille « bourré de billets de la Caisse d'escompte » ; chez toutes il avait soustrait des bijoux, puis n'avait plus reparu. Si l'une d'elles, le rencontrant par hasard, lui reprochait son procédé, il la menaçait de la faire arrêter pour chantage et parlait bien haut de « son ami Lenoir, lieutenant général de

police, qui n'avait rien à lui refuser » ; et les pauvres filles, prises de peur, se taisaient, persuadées « qu'il était un prince étranger ou un milord ignorant les usages de Paris[1] ».

L'inspecteur Longpré, chargé de l'enquête, fut moins discret : il fit perquisition au domicile de Rotondi, logé rue Saint-Martin, près celle des Ménétriers, chez un perruquier. L'entresol qu'occupait l'Italien était une succursale du *Petit Dunkerque*[2] ! Montres d'or et d'argent, médaillons, brillants montés ou sur carte, débris de colliers de femmes, des bagues par douzaines portant les initiales les plus diverses, des porte-crayons, des bonbonnières, des cœurs d'or, des tabatières, des nécessaires de toilette, des boucles de ceinture, des boîtes à rouge en ivoire, d'autres en glace, à cercles d'or, un collier de perles... Sommé de s'expliquer sur la provenance de ces objets, Rotondi ne comprit pas la question et s'obstina à ne pas répondre ; on lui amena l'abbé Bencirech qui lui servit d'interprète et voulut bien s'entremettre pour obtenir, moyennant finances, le désistement des plaignantes.

Rotondi en fut quitte pour quinze jours de cachot suivis de six mois de prison au Grand-Châtelet. A la fin de mars 1785, on le mit en présence d'un officier recruteur du régiment de Berry en « l'invitant »

[1] Informations contre Rottondy. *Archives nationales*, Y. 9942.

[2] Interrogatoire de Rottondy et inventaire des bijoux trouvés à son domicile. *Archives nationales*, Y. 9942.

à y prendre du service : comme il ne se sentait aucune vocation pour l'état militaire, il refusa et, le jour même, une lettre d'exil lui était signifiée. Trois jours plus tard il partait pour la Hollande[1].

Tels avaient été les débuts de Rotondi à Paris ; il n'y rentra, venant de Londres, qu'en 1790, vivement alléché par l'annonce du décret du 11 septembre supprimant, du même coup, le Châtelet, les juges, les

[1] Il faut donner ici, à titre d'échantillon, un extrait des *Mémoires — inédits* bien entendu — de Rotondo : c'est le récit d'une aventure, inexplicable comme toutes ses aventures, dont il est victime à Bruxelles :

« Des anglais qui disaient aller à Bruxelles m'offrirent gracieusement leur compagnie et m'entraînèrent d'autant plus volontiers parce que je savais d'y trouver le comte Belgioso (*sic*), gentilhomme milanais, mon patriote, qui alors était dans la dite ville revêtu du caractère de Ministre plénipotentiaire de S. M. Imp. dans le Brabant autrichien.

Me voilà donc à Bruxelles où, après un séjour de trois ou quatre jours depuis mon arrivée, je me fis un devoir de lui aller faire ma révérence mais, par la force invisible d'un malheur qui était à mes trousses, je pris pour cette visite une journée des plus critiques. Pendant que je lui parlais de notre patrie, tranquillement, un bruit sourd dont je ne pouvais en deviner la cause, fit tout d'un coup courir des domestiques qui regardaient le ministre sans lui parler. Il s'envola dans le même instant sans me rien dire et se déroba à ma vue. Dans le même temps une foule de citoyens brabançons entra brusquement dans l'appartement avec la cocarde brabançonne sur le chapeau. Ils jetèrent en bas des escaliers et hors des fenêtres les domestiques et les valets de chambre qui ne voulaient point découvrir la retraite de leur maître parce que ils étaient déterminés de lui faire subir une mort tragique et, se mettant en devoir de faire le même traitement à moi-même, je montai sur une table et en leur parlant en italien je leur dis quelle faute je pouvais avoir faite... s'étant aperçu que j'étais un nouvel arrivé, quatre d'entre eux, faits médiateurs, firent suspendre l'arrêt de mort qui me voulaient donner selon l'usage des Turcs avec un cordon du rideau de l'appartement. On me laissa libre sous la condition de crier trois fois : *Vive la liberté brabançonne* ou *vive à jamais la joyeuse entrée au diable* (*sic*). » *Archives nationales.* F⁷ 6155.

commissaires et « toutes les compagnies de justice ». Il reparut dans ce pays de Cocagne où l'ancienne administration judiciaire n'existait plus, où la nouvelle ne fonctionnait pas encore, et il se produisit dans les tripots du Palais-Royal sous le nom de Rotondo. Toujours élégamment vêtu d'un frac en soie puce sur une veste couleur merdoye, il y discourait avec emphase dans son inintelligible patois : il avait, au cours de ses voyages, oublié l'italien sans apprendre un autre idiome, ce qui lui permettait de se dire polyglotte et surtout de rétracter, quand besoin était, les écarts de son éloquence révolutionnaire. Nul, en effet, n'est plus lâche et moins arrogant : dix témoins attestent, en septembre 1790, que Rotondo a traité, en public, le roi de « bête puante » et la reine de « Messaline bonne à pendre ». On l'arrête ; il s'en tire à force d'humilité et de platitude alléguant « qu'il est possible que, se croyant transporté à Londres, où réside la vraie liberté, il lui soit échappé des propos politiques sur le compte du roi et de la reine d'Angleterre, et que ces paroles, vu sa difficulté de s'exprimer en français, auront été mal interprétées par les auditeurs et appliquées aux souverains de la France, qu'il respecte infiniment[1]... ». Aux yeux des badauds qui ne voyaient qu'un côté du personnage, ce faux brave passait pour un fanfaron de patriotisme,

[1] Information pour M. le Procureur du Roi au sujet des propos incendiaires et séditieux tenus dans les milieux publics par le sieur Rotondo, 28 septembre 1790. *Archives nationales*, Y. 13320 et F⁷ 4625. (Papiers Buirette-Verrières).

pour l'homme « qui tient tête aux tyrans » ; et c'est ainsi qu'il se trouva mûr pour l'apothéose quand il eût lancé à Lafayette « sa fière réplique. »

Le malheur vint parfaire sa gloire : traqué, battu, pourchassé, roué de coups, emprisonné au Châtelet, en décembre 1791, pour « propos incendiaires », relaxé après quinze jours de cachot, il est repris à l'affaire du Champ-de-Mars sous l'accusation d'avoir tiré sur Lafayette, son rival, le coup de feu qui faillit être le signal d'un massacre. On le met au secret à l'Abbaye : une foule de témoins certifie l'avoir aperçu, au pied de l'autel de la Patrie, armé d'un pistolet ; et peu s'en fallut que, ce jour-là, ses ennemis n'eussent sa tête. Il sort pourtant de ce mauvais pas, grandi encore, et il publie coup sur coup deux brochures : l'une pour désigner aux fureurs populaires « l'infâme inspecteur de police Longpré [1] », auquel il garde rancune des désagréments d'autrefois ; l'autre pour révéler au public que les sacrifices qu'il a faits à la cause de la liberté, « en épuisant ses ressources, l'ont enfin réduit à chercher dans la générosité des patriotes les secours que la vertu a le droit d'attendre de la vertu »... Il organisait à son profit une loterie de deux bijoux : prix du billet : six livres [2].

Rotondo avait gardé un faible pour la bijouterie : c'était sa hantise, son idée fixe, sa lubie : là où l'on

[1] *Adresse du professeur Rotondo.*

[2] *Aux citoyens patriotes des sections de Paris*, par Rotondo. Ces deux brochures se trouvent à la Bibliothèque nationale.

soupçonne des trésors, il rôde, il flaire ceux dont, sans risque, il peut s'approcher, sous couleur de patriotisme. S'il est sous la porte de l'hôtel de Castries, le jour du pillage, est-ce bien seulement pour s'exposer aux avaries et voir casser des vitres ? Sa sortie de prison, en janvier 1791, coïncide singulièrement avec le vol des bijoux de Mme du Barry, ce trésor mystérieux qui fascinait de loin tous les fripons du monde. Ici on retrouve nettement sa trace : dans les papiers de la châtelaine de Louveciennes est conservé ce billet :

Madame, vous m'obligerez, malgrée moy davoire l'honneur de vous dire, comme je pence, et que jaurez due vous le dire la première fois, vous nignorez pas le service important que je vous ait rendue, je suis très surpris que votre manière dagir nait point répondue à la noblesse de la mienne. Croyez qu'il m'en coutte de vous faire ce reproche. L'affaire pour laquel je vous ait rendue s'ervice va se ralumez pir que jamais. Je n'ai plus le temps dallez pour une seconde fois chez vous, parce que je suis responsable au publique de mon temps. Je veux bien vous renouvellé ma demeure affin, entre 8 et 9 heure du matin, vous trouviez le temps de venir chez moy pour voir jusqua quel point j'ai poussai ma générosité et ma délicatesse. Je vous donne le restant de cette semaine pour faire vos reffections; passé ce temps vos démarches en généralles serez inutiles; je suis très respectueux madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : ROTONDO, professeur.

Il s'agissait d'une comédie, satiriquement obscène, dont le *professeur* menaçait Mme Du Barry et qu'il

consentait à *arrêter* moyennant une forte *indemnité*. Il est bien difficile de croire que ce chantage était opéré à l'insu de Greive, qui, on l'a vu, « s'était chargé » de la Du Barry et qui devait la servir toute *cuisinée* à l'accusateur public.

Surviennent les massacres de septembre : là le patriotisme de Rotondo le porte encore à quelque excès; là aussi il y a des bagues, des montres, des boucles de souliers à ramasser; et on en fait sur place l'inventaire, très sommaire, que trace de sa main élégante le chevalier de Dorat-Cubières, un galant poète, ancien écuyer de la comtesse d'Artois : *huit montres d'or, une chaîne d'or, une croix de Saint-Louis*, etc., etc. L'opinion unanimement admise, mais qu'aucun document ne vient corroborer, est que Rotondo se trouvait là, qu'il alla de l'Abbaye à la Force, qu'il aida au meurtre de Mme de Lamballe, qu'il fut de ceux qu'on vit, par les rues, promenant dans les guinguettes la tête coupée de la princesse. Un mois plus tard avait lieu, au Garde-Meuble, le vol des joyaux de la couronne, drame étrange, mystérieux encore sur nombre de points : Collet, l'un des voleurs condamnés, avait demandé, en effet, au moment de monter à l'échafaud, à faire des déclarations graves et à révéler le nom de l'inconnu qui avait « dirigé l'affaire », mais à peine en présence des magistrats, il refusa de parler et préféra mourir en emportant son secret. Toujours est-il que des dix complices qu'on arrêta, sept étaient les compatriotes de Rotondo : Douligny, né à Brescia;

Marian, Fratin et Berequin, Piémontais ; les autres étaient de Turin même, le cordonnier Baradel, François Depeyron qui avait, pour sa modeste part, gardé le *Régent* et le *Sancy*, et Delcampo, dit *Deschamps*, logé rue des Vieux-Augustins dans un hôtel garni qu'avait occupé Rotondo, qu'il habitait peut-être encore à cette époque ; car on lui trouve, simultanément, trois domiciles...

Quelle est dans l'histoire la part d'un tel homme ? De combien de crimes les haines politiques ont-elles chargé les grands premiers rôles et qui sont imputables seulement aux comparses de ce genre ? Que connaîtra-t-on de ce drame touffu de la Révolution tant qu'on ignorera les agissements de ces subalternes presqu'anonymes, qui travaillaient louchement pour soi, tandis que les autres, ceux qui ont recueilli toutes les malédictions et récolté tous les anathèmes, assumaient héroïquement les responsabilités et jouaient leurs têtes pour d'éblouissantes utopies. Mais comment savoir et par quel moyen relever la piste de ces flibustiers dont l'obscurité était un garant d'impunité ?

Ce qui semble certain, c'est que celui qui nous occupe se rendit coupable, dans les semaines qui suivirent le 10 août 1792, de quelque formidable méfait : auparavant il faisait rire ; à dater de cette époque il devient, pour tous ses contemporains, un objet d'horreur ; lui-même n'a qu'une préoccupation : se créer des alibis, formellement démentis par certains

documents qu'il a négligé de détruire. J'ai, sous les yeux, le manuscrit de ses *Mémoires* dédiés *alla veritate, al popolo italiano, ai patrioti di tutto l'universo*... c'est un recueil de hâbleries et de mensonges, écrit pour dérouter une enquête possible : ainsi il a grand soin de noter un séjour à Bordeaux de mai à novembre 1792, tandis que son passeport, retrouvé dans ses papiers, indique que ce voyage s'est effectué un an auparavant[1]. J'ai rencontré également une facture de 164 livres acquittée à son nom chez un faïencier du Palais-Royal, à la date du 3 septembre 1792, alors qu'il se prétendait loin de Paris.

Il faut donc faire une abstraction presque complète de son récit pour conter la fin de son odyssée. Le 23 septembre, on l'arrête à Rouen, sur la simple annonce, dans une gazette, de l'ouverture de son cours de langues : les Rouennais ne veulent pas « de cet égorgeur dans leur ville ». Il s'évade la nuit de la prison, se cache sous un pont, rentre à Paris déguisé[2] : il est redevenu *Rotondi;* il semble que ce soit là la forme modeste de son nom, celle qu'il adopte aux jours d'adversité, conservant le sonore *Rotondo* pour les heures de prospérité et de tapage. Il n'a d'ailleurs que des notions très vagues de ce qui se passe :

[1] On y trouve également un passeport au nom de Rotondo, de Nantes pour Paris, daté du 24 novembre 1791.

[2] Il faut noter qu'en septembre 1792 il fait à Angers une apparition. Il fut « chassé outrageusement » de la ville où il était connu, y ayant déjà séjourné en novembre 1791. Célestin Port, *La Vendée Angevine*, II, 34.

on est en décembre 1792 et il se figure que Lafayette son persécuteur, est « au plus haut degré de puissance ». Il n'a pas encore compris, au reste, la fameuse réponse « énigmatique et mystérieuse, quoique simple et ironique », à laquelle il dut sa gloire passée : il fuit Paris comme un cauchemar : le voici à Londres, à Calais, à Dunkerque, à Strasbourg. Là quelque mauvais plaisant lui fait croire que « Lafayette est nommé dictateur », et Rotondo pris de peur passe la frontière. A Genève son renom de septembriseur l'a devancé : on l'emprisonne ; il reste deux mois au cachot : on l'embarque, une nuit, sur le lac, on le conduit à Nyon, en territoire suisse : au quai de débarquement, l'attend une troupe de soldats et de bourgeois ; à peine hors du bateau, il est assailli renversé, piétiné : « Je reçus, dit-il, plus de cinquante coups de sabre et de baïonnette ; ces hommes me réclamaient qui le père, qui le frère que je leur avais tué. Ce cruel injure me fit juger qu'on m'imputait le carnage des Suisses du 10 août[1]. » On le traîne devant le bailli, il est mis aux fers, dans un cachot souterrain, transféré à Chillon et livré enfin aux agents du roi de Sardaigne comme « l'un des assassins de Mme de Lamballe, princesse de Savoie ». On passe les Alpes à cheval; une troupe de carabiniers accompagne le prisonnier jusqu'au Grand Saint-Bernard où les moines « refusent à l'égorgeur l'entrée du

[1] *Archives nationales*, F^7^ 6155.

refuge dans la crainte d'empoisonner leur monastère ». Le 4 septembre 1793 il est écroué à la citadelle de Turin où il reste quarante jours, et incarcéré enfin, *pour la vie*, au château d'Ivrée : — « L'encre le plus noir, écrit-il, ne serait pas suffisant pour décrire la moindre partie des choses criminelles qu'on fait dans ce séjour et le pinceau d'un peintre trempé dans le poison et dans l'eau du Styx n'en donnerait encore qu'une image imparfaite ».

Il en sortit pourtant : à l'approche des armées françaises, Ivrée ouvre ses portes : Rotondi reçoit le 13 décembre 1796, l'ordre de quitter dans les vingt-quatre heures les États du roi de Sardaigne : il est sans ressources ; il ignore ce qui s'est passé dans le monde depuis trois ans ; il sait seulement qu'il est un paria pour l'humanité tout entière. Où aller ? Son frère, chanoine à Milan, est mort de honte et de douleur... Il part, il erre de ville en ville, n'osant séjourner dans aucune ; on le trouve à Pise, au début de l'an VI, à Rome un peu plus tard ; de retour à Milan il sollicite et obtient un passeport pour Paris[1], et, redevenu Rotondo, le voici allègrement en route, sans méfiance ; mais une note de police le précède où il est signalé

[1] Voici le libellé de ce passeport :

« Milan, 1er brumaire an VI. République française. Passeport de J.-B. Rottondo, homme de lettres, natif de Monza en Lombardie. 47 ans. 5 pieds, 4 pouces et 6 lignes ; 1m,735. Visage plein. Cheveux châtains. Sourcils, *idem*. Yeux, *idem*. Nez aquilin. Bouche moyenne. Menton rond. Allant dans toute l'Italie, chargé des différentes missions pour la République. »

Archives nationales, F7 6155.

comme « ultra-révolutionnaire, ayant tenu la conduite la plus atroce sous le masque d'un patriotisme exagéré ». Le vrai est qu'on le soupçonne d'être un agent de l'Angleterre [1].

A Paris, Rotondo se pose, de nouveau, en victime : il vient, dit-il, pour intenter au roi de Sardaigne un procès en dommages et intérêts pour trois ans et dix mois de leçons que sa détention lui a fait perdre : il réclame 45.000 francs d'indemnité et supplie le gouvernement français de prendre en main sa querelle... Arrivé à Paris le 1er thermidor an VI, il était arrêté le 12 et couchait le soir à la tour du Temple : le Directoire lui faisait l'honneur de la célèbre prison d'État.

Rotondo y resta trois mois, au bout desquels, remis à la gendarmerie, on l'expédia en poste à Pontarlier pour être « déporté hors du territoire de la République ». Ici on perd sa trace : cinq ans plus tard, une seule note, datée de ventôse an X (mars 1802), coupe court à cette lamentable épopée :

[1] Le commissaire de Nice avait signalé en ces termes le passage de Rotondo : « C'est un naturalisé français, muni d'un passeport de l'armée d'Italie.

Quelques heures de conversation que j'ai eu avec lui m'ont dévoilé un homme de grand caractère, entreprenant, exalté, apôtre et martyr de la liberté, mais *paraissant n'avoir pas la meilleure opinion du vainqueur de l'Italie.*

D'après les papiers qu'il m'a montrés j'ai vu qu'il avait été souvent chargé de différentes missions épineuses du mérite desquelles il ne m'appartient ni il ne me convient de juger...

PAULIAN, *commissaire en remplacement.* »

Archives nationales, F7 6155.

Au ministre de la police générale

Le premier consul m'a donné l'*ordre par écrit* de faire arrêter J.-B. Rotondi, natif de la République cisalpine, se disant professeur de langues, et logé à Paris, rue Helvétius, hôtel de Nancy, et de le faire conduire de brigade en brigade aux frontières d'Italie. Cet ordre a été exécuté dans la journée du 17.

Le préfet de police : Dubois,

Ce n'est pas un dénouement, mais un simple indice de ce que put être la vie de cet homme dont le nom évoquait le souvenir maudit des excès révolutionnaires et que tous les gouvernements se rejetaient comme indigne de leurs geôles. Sans doute fut-ce là sa dernière apparition en France : celui qui y était maître avait la main plus lourde que Lafayette, et il était prudent de ne pas entrer en rivalité avec lui. Que devint Rotondo? Un seul indice : dans le bulletin quotidien que le ministre de la police présentait à l'empereur, se rencontre, à la date du 18 octobre 1812 cette note laconique : « Rotondo, Jean-Baptiste, ex récolet, arrêté dans la Doire, (Piémont,) comme prévenu de vol à main armée sur la grande route. Le défaut de preuves a empêché qu'il fut condamné. Le ministre propose de le placer en surveillance à Coni. — Approuvé[1]. » Dans quelle bastille vécut-il désormais? De quel grand crime était-il le mystérieux complice? Quel tragique fantôme traînait-il derrière lui? De quelle façon mourut-il? Où? Quand? Autant

[1] *Archives nationales*, F⁷ 3777.

d'interrogations, qui, peut-être, resteront toujours sans réponse[1].

[1] En l'absence du dénouement que nous n'avons pas su découvrir, il convient de reproduire ici l'article que la *Biographie de Leipsick*, a consacré à Rotundo (*sic*). Diverses indications y sont erronées, mais comme cette biographie a été sérieusement rédigée par des écrivains consciencieux et entourés de survivants des temps révolutionnaires, on peut toujours la consulter avec profit.

« Rotundo, italien de nation, fut un de ces étrangers qui accoururent en France au moment de la révolution et que l'on vit figurer à la tête de tous les attroupements. Il se distingua surtout le 17 juillet 1791, jour de l'insurrection du Champ de Mars et le comité des recherches le fit même arrêter; mais il fut remis en liberté au moment de l'acceptation de la Constitution par le roi. De nouveaux crimes le signalèrent bientôt et ce fut lui qui, lorsque la famille royale eut été renfermée au Temple, concourut à l'assassinat de la Princesse de Lamballe, et présenta ensuite sa tête sous les fenêtres de la reine, en lui disant que le même sort l'attendait. Etant allé en Angleterre, quelque temps après, il se vanta lui-même à une table publique, de cet assassinat. En 1793 il se rendit à Genève où il eut une querelle très vive avec un Irlandais pour avoir dit qu'il espérait que le roi d'Angleterre serait bientôt traité comme le roi de France. Enfin la potence mit fin à ses crimes, et ayant été convaincu de vol et de meurtre, il fut exécuté en Piémont au commencement de 1794. » Cette date est évidemment fausse, puisque Rotondo vivait encore en 1812; mais nous inclinons à penser que le fait même de la pendaison était « dans la logique » et que telle put bien être la fin du personnage s'il eut la maladresse de retourner en Piémont.

MONSIEUR

L'ABBÉ DE CAJAMAÑO

MONSIEUR L'ABBÉ DE CAJAMAÑO

Un homme bien étonné fut le cocher Georges qui, le 22 octobre 1812, à 11 heures et demie du soir, par une pluie battante, *chargea*, place du Louvre, un caporal de la garde de Paris en tenue de service. Le militaire donna l'ordre de le conduire au passage Saint-Pierre, au Marais, et l'automédon, maugréant contre la longueur de la course et contre le mauvais temps, se mit en route par les tortueuses rues du quartier des Halles. Mais, en arrivant près de Saint-Merri, le cocher, tout en fouettant son cheval qui trottinait sous la pluie commença à s'inquiéter de l'agitation que se donnait dans le fiacre le jeune militaire dont les soubresauts imprimaient à la voiture des oscillations inquiétantes pour la solidité des ressorts. On prit la rue de la Verrerie, on tourna rue Pavée, le long des murs de la Force, et quand on arriva à l'entrée de l'impasse Saint-Pierre, dans un endroit perdu, désert, noir, boueux comme un chemin des champs, le cocher resta stupéfait de voir sortir du fiacre son homme absolument nu, qui, d'une main lui présenta les trente

sous de sa course, tandis qu'il portait, de l'autre, tout son équipement empaqueté dans sa chemise nouée en serpillière [1]

L'homme nu enjamba le ruisseau, sauta les flaques et heurta à la première porte de l'impasse qui s'ouvrit pour se refermer aussitôt sur lui. Au troisième étage de la maison sur laquelle le cocher leva les yeux, une fenêtre éclairée découpait dans l'ombre un carré de vive lumière : il pensa que les gens qui attendaient là devaient mener joyeuse vie et que le caporal qu'il venait de conduire était un gaillard pressé de les rejoindre. Il n'eut d'ailleurs aucun doute sur le genre de distraction que le camarade allait goûter, et il reprit, plus grognon encore, le chemin du Roule où il relayait.

Le caporal s'appelait Rateau et le logement où il se rendait était habité par un prêtre espagnol, misérable et besogneux, l'abbé Joseph-Fernandez de Cajamaño, qui l'occupait depuis moins d'un mois. Ce soir-

[1] « *Préfecture de police.* 24 octobre 1812. — Un cocher de place a fait hier une déclaration portant qu'un militaire qui avait pris sa voiture sur la place du Louvre et qu'il avait conduit cul-de-sac Saint-Pierre, s'était déshabillé entièrement, avait fait un paquet de ses vêtements, les avait renfermés dans un mouchoir et était entré sans chemise dans une maison indiquée. Perquisition a été faite dans la maison qui n'est habitée que par deux particuliers nommés l'un Dewunsch et l'autre de Caamaño, ce dernier, prêtre espagnol est connu à la police sous les plus mauvais rapports. Ils sont arrêtés tous deux et vont être examinés. On a trouvé un sabre et deux épées d'officiers dans le puits de la maison.

A M. Desmonts, chef de la 1re division au Ministère de la police. » *Archives nationales*, F7 6501.

là, il y avait soirée chez le pauvre diable d'abbé ; quand Rateau entra chez lui, il trouva, autour de la table, quatre personnes qui buvaient du vin : c'étaient, outre l'amphitryon, l'instituteur Boutreux, l'abbé Lafon et l'ex-général Malet, ces deux derniers évadés une heure auparavant d'une maison de santé de la place du Trône où, depuis trois ans, ils étaient détenus.

C'est grand dommage que l'histoire de la conspiration Malet n'ait jamais tenté que des écrivains de parti pris, car, pour les besoins de leur cause, ils l'ont, comme bien on pense, dénaturée et torturée à plaisir. Suivant les diverses opinions de ses historiens, Malet fut tour à tour, le royaliste fidèle, obsédé du désir de replacer sur le trône ses rois légitimes, — ou l'austère républicain, le pur patriote, qui concentra en lui « l'âme émue de la patrie ». Il a fallu, en outre, badigeonner ses complices de la même couleur, et la figure de l'ex-général Guidal, par exemple, s'accommode particulièrement mal de ce maquillage : il suffit d'ouvrir le dossier de cet officier pour connaître qu'il était ivrogne et indiscipliné : mis en réforme et retiré à Nice, il était atteint d'une déplorable manie : l'idée ne le quittait pas d'entrer en pourparlers avec les stationnaires anglais et d'ouvrir à la flotte ennemie le port de Toulon. Sa veuve fit même, à l'époque de la Restauration, valoir ces étranges services et elle parvint à toucher une pension sur l'attestation de l'amiral anglais établissant que Guidal était entré en

relation avec lui et lui avait offert son fils comme gage de la bonne foi avec laquelle il trahissait son pays[1]. Tel était le « vaillant soldat, au cœur aigri par un caprice de Bonaparte », que certaine histoire nous montre comme « l'un de ces vieux patriotes qui entretenaient autour d'eux le culte de la liberté écroulée. »

Personne n'a rendu justice à Malet : il importe assez peu qu'il eût été royaliste ou républicain, mais il fut un dramaturge de génie : la maladresse de Napoléon consista à laisser sans occupations un esprit aussi fertile en inventions. Dix ans plus tard, forcé d'occuper ses loisirs à autre chose qu'à conspirer,

[1] *Archives du ministère de la guerre.* Dossier Guidal.

« Marseille, 3 octobre 1814, rue du Théâtre-Français, n° 4.

Marie-Marthe Bernard, veuve du général Guidal au comte d'Artois.

Quand Guidal fut envoyé à l'armée de la Vendée, il crut que le moment était favorable pour mettre à jour le projet qu'il avait longtemps gardé dans son cœur de renverser le gouvernement révolutionnaire et rendre la France à ses rois légitimes, par la facilité qu'il avait de communiquer avec les vrais royalistes de la Vendée, il se ménagea plusieurs entrevues avec le général Frotté et le baron de Comar (*sic*). Ils avaient concerté ensemble un plan de contre révolution. Ces inébranlables chefs furent arrêtés, avec cinq de leurs officiers à Alençon dans la maison du général Guidal, il fut lui-même consigné et gardé à vue. Bonaparte le fit venir à Paris, l'envoya à Milan et enfin il l'exila dans son département, bientôt il fut réformé.

Pendant son exil ce brave français avait médité les moyens de faire réussir son projet. Il vint à Marseille et conçut le plan hardi de communiquer avec l'escadre anglaise dans la Méditerranée ; il vint à bout d'avoir des conférences et des relations suivies avec les amiraux anglais sir Charles Cotton et Collingwood. Un pareil projet avait exigé des grands et pénibles sacrifices de la part du général Guidal. Tout était disposé pour l'exécution de son plan. Le roi Votre Auguste frère devait être proclamé dans tout le midi de la France le général Guidal fut édcouvert, arrêté... » etc.

Malet serait devenu la providence des théâtres du boulevard : car celui-là possédait vraiment le don des combinaisons dramatiques qui, seul, du fond d'une prison, ne voyant personne, n'ayant pas cent écus vaillants, trouva le moyen de renverser, en deux heures, sans autre concours que celui d'un caporal, la formidable puissance que toute l'Europe coalisée n'avait pu ébranler. Et quel admirable pittoresque dans les comparses, dans le décor et dans la mise en scène ! Cette évasion par une nuit pluvieuse ; l'endroit choisi pour le rendez-vous, cet extraordinaire passage Saint-Pierre, où les conjurés se réunirent ; ce moine espagnol qui les hébergea pendant une nuit et dont la physionomie a été dédaignée par les historiens ; cette soirée passée là, au fond du quartier du Marais, où tout dort dans le silence et la sécurité, entre ces hommes qui attendent que la pluie cesse pour renverser l'empire de Napoléon... toutes ces choses forment un drame si complet, si romanesque, si coloré, qu'on se prend à maudire une fois de plus la politique, cause qu'une si belle histoire n'a jamais, pour narrateurs, trouvé que des polémistes.

La rue Saint-Pierre et la rue des Douze-Portes existent encore : elles sont aujourd'hui réunies sous le nom de rue Villehardouin, formée de deux culs-de-sac se rencontrant à angle droit : l'ancien passage Saint-Pierre, qui s'y greffe, est devenu l'impasse Villehardouin.

On a quelque peine à la découvrir quand on n'est pas très familiarisé avec la topographie du quartier ; mais on est bien récompensé de l'effort lorsqu'on l'a trouvée. Le passage n'a jamais eu qu'un côté et qu'une maison, divisée en trois propriétés. L'immeuble se dresse, plus noir et plus lépreux à mesure qu'on s'enfonce dans l'impasse, zébré de cicatrices et de coutures d'où suinte une humidité chassieuse, irrégulièrement percé de fenêtres inégales dont quelques-unes seulement ont des volets — celles de la maison d'angle, qui, plus rapprochée de la lumière et des passants s'est efforcée de faire toilette. Le reste n'a certainement pas été nettoyé, ni gratté, ni peint, ni lavé depuis 1812. La dernière et la plus basse porte de l'impasse sert d'entrée à une allée, si obscure qu'on n'y peut avancer qu'à tâtons, où se devine le départ d'un escalier penché, boiteux, branlant, à rampe de bois, et qui débouche dans une sorte de cour sinistre d'où l'on aperçoit la face postérieure de cette étonnante bâtisse : là jadis, était un puits aujourd'hui comblé.

C'est dans cette impasse qu'était logé l'abbé de Cajamaño : il habitait au troisième étage, dans la partie la plus voisine de l'entrée du passage, et c'est, bien probablement, comme on va le voir, Malet qui l'avait placé là, dans un lieu si propice aux conciliabules. L'endroit n'a jamais été visité ni décrit par les historiens : ils sont généralement peu soucieux du décor : ce qui étonne c'est que la figure de l'abbé

ne les ait pas tentés davantage : c'était pourtant un singulier personnage et un comparse d'allure peu banale.

Il était né à Saint-Jacques-de-Compostelle, vers 1775 ; au mois de janvier 1808, cinq ans avant l'affaire Malet, il avait été arrêté à Chambéry, venant d'Espagne, porteur d'un passeport pour Paris délivré par le sous-préfet de Bayonne. Comme on n'aimait pas, en ce temps-là, que, volontairement ou non, les gens se trompassent d'itinéraire, la gendarmerie se chargea de remettre l'abbé de Cajamaño dans le droit chemin, et il fut amené à Paris sous bonne escorte, fers aux mains, et conduit chez le préfet de police qui l'interrogea lui-même.

Les réponses de l'abbé parurent très louches. Dans un jargon presque inintelligible, il exposa qu'il était prêtre, qu'il était entré en France à la suite du prince de Masserano, ambassadeur d'Espagne, qu'il l'avait accompagné à Fontainebleau et que, s'il avait été arrêté à Chambéry, c'est parce qu'il s'était décidé à prendre le chemin de l'Italie, afin de gagner Rome et de se faire relever de ses vœux. Le prince de Masserano, consulté, répondit que jamais Cajamaño n'avait fait partie de sa suite : il se souvenait bien, en effet, qu'au mois de novembre 1807 « un moine franciscain de ce nom s'était présenté à son hôtel, sans passeport, prétendant s'être échappé de son couvent et aller à Rome pour affaire de conscience ». Les nuances de la correspondance administrative échangée

au sujet du Cajamaño indiquent bien la gradation de l'opinion qu'avaient de lui les policiers. D'abord on l'appelle *Monsieur l'abbé ;* puis *le prêtre espagnol en question ;* quand son embassadeur l'a renié, il devient ce *moine étranger*... et lorsque, dans un dernier interrogatoire il avoue qu'il ne possède aucun moyen d'existence, on l'appelle *cet individu*, et on l'envoie à la prison de la Force.

La maison de détention de la rue du Roi-de-Sicile était, à cette époque, le grand entrepôt de toute la *pègre* de France : — l'argot donne ici une leçon de morale, car *pègre*, assure-t-on, vient de *pigritia.* D'énormes constructions, enchevêtrées, juxtaposées, sans plan, séparées par des cours sans soleil, sans air, sans verdure ; quatre étages de voleurs, de filles perdues, de chouans, d'escrocs, de banqueroutiers, de forçats évadés et repris, de vagabonds, d'assassins... ; le *bâtiment neuf* seul — une terrible masure noire, décrépite et vermoulue, en comprimait plus de quatre cents. Les livres d'écrou de la prison subsistent encore : rien ne fournit une plus juste idée de ce grouillement de malandrins que ces formidables registres dont les pages, couvertes de milliers et de milliers de noms, sont blondes encore de la fumée des pipes et restent molles d'avoir été tant de fois feuilletées par les doigts gras des geôliers. L'abbé de Cajamaño, n'ayant pas un sou vaillant, dut subir dans toute son horreur la promiscuité de cet effroyable entassement. Il assista, effaré, à des rixes, à des

révoltes, à des suicides, à des batailles rangées, à des évasions, à des ferrades; autour de lui, on ne parlait que l'argot pustuleux des bagnes : du français, il n'apprit que la langue verte, de même que, de Paris, il n'aperçut que cet enfer ; il faut reconnaître qu'à ce moine espagnol, assez naïf et certainement prévenu contre la France révolutionnaire, l'ère nouvelle ne s'offrait pas sous un aspect bien séduisant. Il adressa une réclamation à son ambassadeur : la lettre fut transmise à celui-ci par l'intermédiaire de la police, et tout ce qui sortait de cet antre inspirait, au temps de Fouché, de Réal et de Dubois, une si instinctive méfiance, que l'ambassadeur ne répondit pas. Une seconde supplique ne réussit pas mieux : ce que voyant, la police garda les suivantes, qui s'amoncelèrent dans le dossier. Le pauvre moine, s'imaginant que son français n'était pas compris, s'évertua à rédiger, en latin de bréviaire, des requêtes qui n'eurent pas meilleur succès.

L'abbé resta à la Force pendant quatre ans et demi : il en sortit par le moyen d'un *postillon* envoyé en *Irlande*. Le *postillon* est un billet, roulé dans une boulette de mie de pain : on l'envoie en *Irlande* quand on parvient à le jeter — d'une terre à l'autre — des combles de la prison dans la rue, — par-dessus le greffe qui est le détroit. C'est ainsi que Cajamaño, dont les scrupules de conscience avaient la vie dure, entra en relations spirituelles avec l'abbé Jean-Baptiste Lafon, détenu, depuis 1809, dans

la maison de santé du docteur Dubuisson, à la place du Trône, comme prévenu « d'avoir prêché les maximes les plus contraires à l'ordre existant ». L'abbé Lafon était un agent royaliste et, par suite, ne jouissait pas d'un grand crédit ; mais il recommanda Cajamaño à l'ecclésiastique qui venait, tous les dimanches, dire la messe aux prisonniers de la maison Dubuisson, l'abbé Claude Sombardier, trésorier de Notre-Dame et ancien greffier de l'officialité métropolitaine. Celui-ci s'intéressa à Cajamaño ; il parla de lui au comte Corvetto, alors conseiller d'État, avec lequel il était en relation et qui obtint la mise en liberté du détenu. Celui-ci sortit de la Force le 22 mai 1812.

Les notes de police permettent de suivre l'odyssée du pauvre hère ; il se fit conduire, dès qu'il fut hors de prison, rue du Fouarre, chez son protecteur, l'abbé Sombardier, qui, d'ailleurs, ne l'avait jamais vu et qui recula d'épouvante en apercevant, installé dans son salon, cet étranger famélique, malpropre, sans linge, vêtu d'une houppelande en lambeaux, abêti par quatre ans de bagne, se refusant à mettre le pied dehors, tant sa terreur de Paris était grande, et, par surcroît, s'exprimant dans un idiome inintelligible, mi-partie espagnol et langue verte. L'abbé Sombardier dont la vie, jusqu'à la Révolution, s'était écoulée dans les paisibles sinécures de l'officialité métropolitaine, n'avait jamais perdu le goût du confortable : il

aimait son intérieur douillet, ses livres régulièrement alignés, le linge blanc et les meubles bien frottés : il fut consterné de sa bonne action : allait-il donc être obligé de vivre avec cet intrus? Lui faudrait-il subir longtemps la société de ce dévoyé sans le sou et incapable, au reste, de gagner sa vie ? Le brave ecclésiastique ne put supporter cette épreuve que pendant trois semaines, durant lesquelles il s'ingénia à trouver un emploi pour son protégé ; puis il le mit dehors en lui faisant cadeau d'un lit et en le gratifiant d'une lettre pour le curé de Saint-Gervais, qui s'offrait charitablement à loger l'Espagnol dans le clocher de son église et à l'employer en qualité d'*attaché* à la paroisse.

Deux mois plus tard, Cajamaño avait conquis son indépendance : les services qu'il rendait comme suppléant aux clergés de Saint-Gervais et de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, et bien probablement aussi les libéralités discrètes de quelques dévotes royalistes, permirent à cette victime de l'Usurpateur, de s'établir « à son compte ». Il se logea rue des Juifs et c'est de là qu'il allait le dimanche matin, rendre visite à l'abbé Lafon, toujours prisonnier à la maison de santé de la place du trône et où Cajamaño rencontra Malet.

Est-il besoin de rappeler en quoi consistait le plan que celui-ci roulait depuis des années dans sa tête : très militaire, très imbu de l'esprit de discipline, il s'était fait cette réflexion qu'il suffirait à un homme

de sang-froid, couvert d'un costume de général, de se présenter devant un corps de troupe et de lui donner des ordres, pour s'en faire obéir. Ce fut là son point de départ : la seule difficulté était de sortir de prison et de trouver un endroit tranquille où l'on pût revêtir l'uniforme. Une fois dehors et empanaché il devait se présenter la nuit, dans une caserne, accompagné, pour plus de vraisemblance, d'un officier d'ordonnance, — c'est Rateau qui, sans être mis dans la confidence, aurait à jouer ce rôle dangereux ; — là il réveillerait les officiers, leur donnerait lecture d'un sénatus-consulte de sa fabrication, annonçant la mort de l'empereur sous les murs de Moscou et la constitution d'un nouveau gouvernement, puis il ordonnerait le rassemblement, la troupe le suivrait, il s'emparerait de la Préfecture, du ministère de la police, de l'hôtel du gouvernement militaire, y placerait des hommes choisis, dupes eux-mêmes, afin qu'ils jouent mieux leur rôle, et, par la vertu de l'obéissance passive, il se trouverait, en moins d'une matinée, tenir en main tous les moteurs de la machine gouvernementale. Tel était le projet de Malet, projet fou, où tout le monde, sauf lui, devait agir de bonne foi, projet qui, mathématiquement, devait réussir, et dont tous les détails étaient combinés comme la trame d'un scénario.

Il est bien étonnant que, dans la minutieuse enquête qui suivit l'avortement de la conjuration on n'ait pas songé à rechercher comment Malet entra en relation avec Cajamaño. Il paraît probable que l'ex-général,

renouvelant un procédé de conspiration qui datait de la régence, fit copier par l'espagnol des pièces que celui-ci calligraphiait sans y rien comprendre[1] entre autres les sénatus-consultes qu'il devait utiliser pour convaincre les diverses autorités de la mort de l'Empereur et de la formation d'un gouvernement provisoire. C'est également lui, sans doute, qui, soucieux de trouver un local discret où il pourrait se réfugier en sortant de la maison de santé et donner rendez-vous à Rateau conseilla à Cajamaño de quitter la rue des Juifs et de prendre un logement dans quelque rue peu fréquentée et très voisine de la caserne des Minimes, sur laquelle il avait l'intention de tenter sa première expérience. L'Espagnol se mit en campagne à travers le Marais : le 26 septembre, il découvrait le cul-de-sac Saint-Pierre et, dans cette impasse solitaire, il avisait un écriteau : il visita le local, composé de deux pièces meublées au troisième étage et s'entendit pour les conditions avec le sieur Dewunsh, qui était le principal locataire de la maison : le soir même un homme de peine apportait le coffre contenant les quelques hardes de l'abbé, qui prenait aussitôt possession de l'appartement.

De ce jour, les habitants de la rue des Douze-Portes et de la rue Saint-Pierre jouirent du spectacle,

[1] « On a lieu de croire que les copies de sénatus-consulte et de proclamations sont de la main de Cajamaño. » *Archives nationales*, Dossier Cajamaño.

rare pour eux, d'un passant : à chaque instant, ils apercevaient, arpentant le pavé boueux, ce prêtre aux cheveux noirs, au teint jaune et bilieux, fatigué par les jeûnes forcés : il ne parlait pas volontiers et marchait vite, les yeux baissés. Il était sans ressources et Dewunsh, le gérant de l'immeuble, avec qui l'abbé avait quelques relations, ne put jamais savoir où et quand son locataire prenait ses repas.[1] A l'exemple des solitaires, au fond des thébaïdes, l'ermite du cul-de-sac Saint-Pierre remplaçait sans doute la nourriture absente par de saintes contemplations.

Le 22 octobre, vers dix heures du soir, un homme frappa à la porte de l'abbé ; il apportait une malle qu'il était allé chercher chez Mme Malet, rue de l'Université, et qui contenait l'uniforme et l'épée du général, ainsi qu'un équipement complet d'officier d'état-major, destiné à Rateau. Cet homme était Boutreux, garçon de vingt-huit ans, frère d'un ecclésiastique qui l'avait depuis longtemps, mis en rapports avec l'abbé Lafon. Cajamaño n'avait jamais rencontré Boutreux, mais il était prévenu de sa visite : tous deux étendirent sur le lit l'uniforme du général qui, à cette même heure, en compagnie de l'abbé Lafon, quittait la maison de santé Dubuisson en ouvrant une petite porte du jardin dont il s'était procuré une double clé[1].

Les deux fugitifs suivirent l'interminable rue du faubourg Saint-Antoine, marchant vite : Lafon por-

[1] Tous les détails qui vont suivre sont empruntés aux dossiers de Malet et de ses complices conservés aux *Archives nationales*.

tait sous le bras un énorme portefeuille contenant toute la chancellerie du nouveau gouvernement : ils traversèrent ainsi la place de la Bastille et, par la place Royale et la rue Neuve-Saint-Gilles gagnèrent le cul-de-sac Saint-Pierre. Cajamaño et Boutreux les reçurent et Malet endossa aussitôt son costume militaire ; Rateau arriva peu après, dans le déshabillé que l'on sait, tant il avait hâte de revêtir sa nouvelle tenue d'officier d'état-major; seul, Boutreux, qui devait jouer le rôle d'un commissaire de police, conserva ses vêtements civils sur lesquels il passa une écharpe tricolore, achetée le jour même au Palais-Royal. Il s'occupait, avec Cajamaño et Lafon, à dater les sénatus-consultes et les proclamations destinés aux différents chefs de corps et à mettre sur chacune des pièces l'adresse de l'officier auquel elle était destinée.

Il était une heure du matin quand les préparatifs furent terminés : Malet ouvrit la fenêtre et regarda dans la rue ; le cul-de-sac et ce qu'on apercevait de la rue Saint-Pierre étaient entièrement déserts : bien certainement les fugitifs n'avaient pas été suivis ; mais il pleuvait à torrents : il fallait attendre. On soupa, on but du vin de Mâcon et l'on fit du punch ; preuve que Cajamaño, peu coutumier de pareilles bombances, s'était, à l'avance, muni de provisions. Et ce dut être une scène assez émouvante que la réunion de ces trois hommes, s'apprêtant à renverser l'empire, et de ces deux prêtres, leurs complices, buvant, fumant,

parlant bas, instinctivement, comme s'ils eussent craint de troubler le sommeil de la ville endormie qui, à l'aube prochaine, se réveillera angoissée et tremblante de la tragédie qu'ils vont lui jouer.

Il était trois heures et demie quand Malet, Rateau et Boutreux se mirent en route : Cajamaño les accompagna jusqu'au seuil de la maison ; il vit les trois hommes disparaître dans l'ombre, sous la pluie ; ils tournèrent à gauche dans la rue Neuve-Saint-Gilles... Cajamaño remonta ses trois étages, et son tête-à-tête avec l'abbé Lafon, quand tous deux se retrouvèrent seuls autour de la table du souper, égale en intensité dramatique la scène précédente : on voit ces deux prêtres, livrés à leurs réflexions, tombant de fatigue, n'osant se coucher, guettant les bruits de la rue, supputant le temps nécessaire à Malet pour la réussite de son extravagant projet, s'attendant à voir réapparaître les trois conspirateurs poursuivis fuyant, traqués ; puis, à mesure que les heures s'écoulent, prenant confiance, croyant au succès, imaginant la succession folle d'événements auxquels cette sinistre comédie va donner lieu, échafaudant les hypothèses... Il y eut un moment d'illusion complète quand, au petit jour, les deux abbés, toujours aux écoutes, entendirent au loin dans la rue des Minimes, le pas cadencé d'une troupe en marche. Le général n'avait donc rencontré aucun obstacle dans sa première tentative ? Et, de fait, à cette même heure, il se dirigeait, à la tête d'un millier d'hommes,

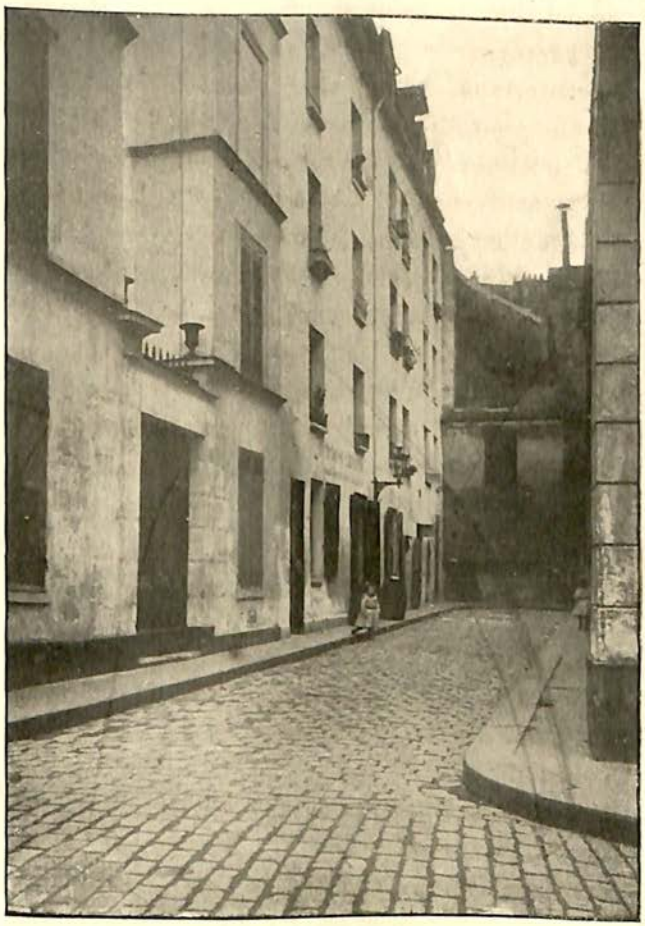

L'IMPASSE VILLEHARDOUIN

(Ancien cul-de-sac Saint-Pierre.)

mis, sans difficulté, à sa disposition, par le colonel de la dixième cohorte, vers la prison de la Force où il allait donner la liberté à ses anciens camarades Guidal et Lahorie.

Cajamaño et Lafon ne recueillirent aucun autre indice ; peu à peu le quartier s'était éveillé ; tout semblait y être au calme ; personne ne paraissait se préoccuper du grand événement. Vers neuf heures et demie on perçut le bruit d'une voiture qui roulait sur le pavé de la rue Neuve Saint-Gilles : elle tourna dans la rue Saint-Pierre et s'arrêta au cul-de-sac. Rateau en sortit, en chemise, cette fois ; il avait mis autant de hâte à se dépouiller de son uniforme d'officier d'état-major qu'il en avait apporté, la veille, à le revêtir ; il venait même en se déshabillant de casser l'une des vitres du fiacre.

Camajaño le vit discuter malgré sa tenue sommaire, le prix du carreau avec le cocher ; Rateau tenait ses effets militaires roulés dans son mouchoir : c'était mauvais signe ; il escalada les étages ; en deux mots, il dit tout : comment la tentative, réussie aux casernes, à la police, à l'hôtel de ville, avait échoué à la place de Paris. En deux temps, il reprit son uniforme de caporal aux gardes, et, sans prolonger ni les explications ni les adieux, il sortit, tout en courant, pour regagner son quartier, tandis que Cajamaño, allumant un grand feu, y brûlait l'uniforme abandonné par le caporal et allait jeter dans le puits de la maison son shako et son sabre.

Quant à Lafon, aux premiers mots de Rateau, il s'était glissé hors de la chambre et avait descendu sans bruit l'escalier... Jamais, tant que dura l'Empire, on n'entendit plus parler de lui : il ne reparut qu'après le retour des Bourbons.

La journée fut, d'ailleurs, très calme : c'est à peine si les Parisiens s'aperçurent de l'échauffourée : Cajamaño eut quelque peine à savoir que Malet, Guidal, Lahorie, Boutreux, Rateau et vingt autres étaient arrêtés ; il ne concevait, au reste, pour lui-même, aucune inquiétude. Mais, dans l'après-midi, rue de la Corderie, chez Tachera, restaurateur (aveugle depuis quatre ans) un cocher « en racontait une bien drôle », l'histoire d'un client qu'il avait conduit, la vieille, et qui, entré dans son fiacre vêtu en caporal de la garde, en était sorti tout nu pour entrer dans une maison du cul-de-sac Saint-Pierre[1]. Comme le cocher terminait, aux éclats de rire de la galerie, le récit de l'anecdote, un homme lui frappa sur l'épaule le prit à part, lui parla à l'oreille et l'emmena à la préfecture de police où son récit fut écouté avec beaucoup plus d'intérêt encore qu'à la guinguette de Tachera ;

[1] « Tachera (Nicolas), aubergiste, déclare que dans la journée du 23 octobre est entré chez lui le sieur George, cocher de fiacre, à l'effet de prendre sa subsistance : il annonça à haute voix dans la salle qu'il venait de mener rue Saint-Gilles, cul-de-sac Saint-Pierre, un soi-disant aide de camp qui, dans la course, pour se rendre à sa destination, s'est dépouillé de ses habits uniformes et les a mis dans un mouchoir pour pouvoir descendre de la voiture sans être connu, où il s'est introduit précipitamment dans la grande porte qui a été ouverte tout aussitôt le fiacre arrivé. » *Archives de la préfecture de police.*

et c'est ainsi que, le 25, à l'aube, l'impasse Saint-Pierre se trouva envahie par une foule de gendarmes, de policiers, de conseillers d'Etat, de fonctionnaires en grand costume ; on faisait du zèle, ce jour-là. Dans le fond de l'impasse, deux inspecteurs tenaient Cajamaño en surveillance, tandis qu'on fouillait la maison et qu'on vidait le puits. On y retrouva le sabre et le shako abandonnés par Rateau. Cajamaño prit un air ahuri ; on le confronta avec le cocher Georges ; il balbutia quelques mots d'espagnol. Mis en présence de Rateau, qui avoua tout, l'abbé resta stupide et ne répondit pas. On l'envoya à l'Abbaye, où déjà étaient emprisonnés Malet et ses vingt complices, dont dix-sept étaient ses dupes ; mais on cherchait Lafon, et l'on comptait sur Cajamaño pour le découvrir : ceci sauva la vie à l'Espagnol. Il ne parut point au conseil de guerre [1], qui condamna l'ex-général et onze des malheureux auxquels le hasard avait donné un rôle dans son étonnante conception. Du cachot où il était détenu, à l'Abbaye, Cajamaño les vit partir

[1] Voici pourtant un rapport qu'on trouve au dossier, et qui donnerait à penser que Cajamaño parut devant une commission militaire. « Rapports à S. M. l'Empereur et roi. Le sieur Fernandez de Cajamaño a été acquitté par la commission militaire... les graves préventions qui s'élèvent contre lui et les soupçons qu'il avait encourus par sa conduite antérieure ne permettent pas de le mettre en liberté sans inconvénient. On prie Sa Majesté de faire connaître ses ordres sur ce détenu. C'est chez Cajamaño que Malet et Rateau ont mis les dates à leurs faux actes et qu'ils se sont revêtus de leurs uniformes. » Au bas de la pièce est écrit d'une autre main : « *le retenir sous bonne et sûre garde. Paris, ce 9 février 1813* », puis le paragraphe rageur de Napoléon. *Archives nationales*.. Dossier de l'affaire Malet.

pour la mort. Lui, on l'oublia, volontairement; car il fut vite de bon ton de faire le silence sur un attentat dont le seul souvenir était injurieux pour les constitutions impériales. De l'abbaye, le moine espagnol revint à la Force ; on le retrouve aussi sous les écrous de Sainte-Pélagie ; il passa de là au donjon de Vincennes... Il n'en sortit qu'à l'époque du retour des Bourbons.

Sans bruit, sans plainte, il reprit alors, dans le bas clergé de Saint-Gervais, le petit emploi que l'abbé Sombardier lui avait jadis procuré : il l'occupait encore en 1832. C'était un prêtre triste, maladif, sans âge, et qui ne parlait jamais ; on lui reprochait « un peu de méfiance », sentiment assez excusable chez ce pauvre hère qui semblait n'avoir jamais rien compris à l'étrange succession de malheurs qui l'avait assailli depuis son entrée en France.

Quant à l'aubergiste Tachera, il proclama partout qu'il avait sauvé l'Empire : il sollicita et obtint pour récompense son admission à l'hospice des Quinze-Vingts.

L'ORIGINAL

DE CÉSAR BIROTTEAU

L'ORIGINAL DE CÉSAR BIROTTEAU

La Révolution commit la maladresse de mécontenter les parfumeurs : la crise du cosmétique coïncida avec l'abolition des titres et l'abandon des privilèges ; les gens de bon ton, en émigrant, portèrent un coup mortel au commerce de l'ambre et de la marjolaine, si florissant depuis la régence. Ceux qui restaient avaient renoncé aux raffinements de jadis ; les poudres à la reine ou à la maréchale étaient suspectes d'incivisme ; les élégantes, boudant le rouge, ne s'en mettaient plus aux joues et, d'ailleurs, il était prudent, en 1793, de ne pas fleurer trop bon. C'est sans doute pour ces causes, car on n'en n'aperçoit pas d'autres, que Marie-Antoine Caron[1], marchand parfumeur, établi depuis 1778 rue du Four-Saint-Germain, au coin de celle des Canettes, haïssait du plus profond de son cœur cette révolution « qui supprimait la poudre et coiffait tout le monde à la Titus ».

Depuis que les découvertes de M. G. Hanotaux sur certains points obscurs de la vie intime de Balzac

ont révélé la façon dont le romancier fut initié aux intrigues royalistes du temps du Consulat, l'œuvre de celui-ci devient une galerie de portraits si ressemblants qu'on les reconnaît sans peine en dépit de leurs pseudonymes : ses héros sont vrais, au point qu'en feuilletant les dossiers de la police du temps, on croit les voir défiler tous et qu'on les nomme au passage : celui-ci c'est *Marche-à-terre*, celui-là le conseiller d'Etat *Malin ;* tel autre est le mouchard *Corentin ;* voilà l'héroïque *Michu*, la noble demoiselle *d'Esgrignon*, les frères *de Simeuse*. Ah ! comme il les a tous connus et dépeints ! Quelle histoire peut rivaliser de vérité avec ces romans ? Si la femme qui l'intruisait si bien n'avait pas approché les princes, prudemment réfugiés en Angleterre, elle avait fréquenté avec les comparses et vécu elle-même de cette terrible vie de déguisements, de caches, de poursuites, cette vie de « Cligne-Musette et de Muche-pot » qui était, à l'époque du Consulat, celle des « opposants ». Tous connaissaient, pour s'y être clapis bien des fois, la boutique du parfumeur Caron, et son nom dut revenir souvent dans les récits de la royaliste amie qu'écoutait Balzac : il s'en souvint plus tard, et Caron servit de modèle à deux figures des *Scènes de la Vie politique*, le parfumeur Ragon et son illustre successeur César Birotteau.

Caron s'appelait *Antoine ;* Balzac baptise son sosie *César :* pour qui connaît la quasi-superstitieuse

importance qu'il donnait aux noms de ses personnages, il semble que ce soit là un jalon volontairement laissé sur la route des fureteurs curieux d'exhumer l'original du boutiquier de la *Reine des Fleurs*. Le reste du portrait est d'une exactitude miraculeuse, et en relisant les cinquante premières pages de *César Birotteau*, on croirait feuilleter les notes de police conservées au dossier de Caron et que, bien certainement, Balzac n'a jamais connues.

Caron-Birotteau, en arrivant de son village à Paris ne possédait qu'une paire de souliers ferrés, une culotte et des bas bleus, un gilet à fleurs, trois grosses chemises de bonne toile et un gourdin de route. Ayant bien vite compris que « l'application du *chacun pour soi* est l'évangile de toutes les capitales », il s'ingénia si bien que d'ouvrier il devint commis et, de commis, patron, — patron de la *Reine des Fleurs*, le magasin de parfums et d'essences le mieux achalandé du quartier de l'Abbaye. Puis c'est la Révolution, la mort du négoce, les jours sans acheteurs et, tout de suite, le regret des « tyrans déchus », les conversations du soir quand la boutique est close, la rue calme et la caisse faite; le narré des infortunes de Louis XVI et des vertueuses actions de la reine qui avait mis la poudre à la mode. L'intérêt commercial « fanatisa le parfumeur pour la royauté » quelques chalands de la *Reine des Fleurs* étaient les plus actifs et les plus dévoués émissaires des Bourbons; ils se donnaient là rendez-vous pour causer;

on y échangeait les lettres qu'on craignait de confier à la poste et bientôt la boutique devint le centre de la correspondance entre les Chouans de l'Ouest et les agents que les princes entretenaient à Paris. Il y tombait à l'improviste des rouliers ou des toucheurs de bœufs venus de loin, affamés, morts de fatigue, nommés *Grand-Jacques* ou *Jambe d'Argent* et qui, dès qu'ils se rencontraient dans la cuisine, se traitaient de *mon cher comte* ou de *Monsieur le marquis;* et c'est ainsi que le parfumeur de la rue du Four devint, presque à son insu, un fougueux conspirateur.

Au demeurant, le plus honnête homme du monde ; « la bonne foi venue sur terre », disaient les voisins : il était trop loyal « pour soupçonner des friponneries chez les autres » ; très religieux, d'ailleurs, et allant, dès huit heures, à la messe, en cachette ; simple, bonhomme, complaisant, naïf, « mais ne pouvant jamais être entièrement sot ni bête, tant la probité et la bonté jetaient sur les actes de sa vie un reflet qui les rendaient respectables ».

Telle était l'histoire de César Birotteau ; telle est aussi celle d'Antoine Caron ; et quoique celui-ci doive, à tout jamais, rester éclipsé par la gloire de son illustre jumeau, ses aventures personnelles ne méritent pas moins d'être contées.

Caron avait cinquante-cinq ans à l'époque du 18 Brumaire[1] ; veuf depuis 1787 il vivait avec sa fille, personne

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6396.

très pieuse et très charitable qui ne tarda pas à « se consacrer au cloître ». Il avait recueilli, après la mort de sa femme, une parente, Françoise Souder, qui régentait tout le monde et gouvernait la maison, les commis, le quartier et Caron lui-même ; elle passait pour être sa maîtresse et avait installé près d'elle une orpheline, Victoire Cuvilliers, qu'elle disait être sa nièce, et qui, en 1800, approchait de ses douze ans. Il faut ajouter que le garçon de boutique s'appelait Valentin, et que la maison, dont l'enseigne était un grand tableau de fleurs incliné vers la rue entre les deux fenêtres du premier étage, comportait, outre le magasin, une arrière-boutique à laquelle conduisait directement une allée assez étroite qui avait deux entrées : l'une sur la rue du Four, l'autre sur la rue des Canettes : le logement de Caron, de Françoise et de Victoire était au premier étage; Valentin couchait au second où se trouvait encore une petite chambre inoccupée.

Tant qu'on perdit à tout coup en jouant sa tête pour héberger les proscrits, il semble bien que Caron s'abstint de risquer la partie : il ne commença à se dévouer qu'après le 13 vendémiaire, quand l'échafaud parut définitivement repu. Cette fameuse *journée des sections* vit, pour la première fois, descendre dans la rue les petits rentiers et les boutiquiers : jusqu'alors la populace seule avait fait les émeutes : celle-là fut l'insurrection des citoyens paisibles — qui, d'ailleurs, rentrèrent sous terre au premier grondement du canon. Comme la répression fut des plus ano-

dines, ces braves gens s'enhardirent, non plus à sortir de chez eux, mais à bouder au fond de leur boutique et à médire du pouvoir entre voisins; ce à quoi ils s'appliquèrent, tant que la chose fut sans danger — d'où l'impopularité du Directoire. Mais dès les premiers jours du Consulat le bruit se répandit de déportations en masse et de fusillades mystérieuses; les bourgeois prirent peur et cessèrent aussitôt d'être mécontents. Quand l'outil gouvernemental est de bonne trempe, il faut être un aventurier ou un héros pour ne pas préférer le côté du manche.

Donc, après Vendémiaire, Caron, estimant la révolution close, s'offrit le luxe d'une opinion politique et s'affilia à la cause royale. Son concours consistait à recevoir dans sa maison les agents des princes que traquait la police du Directoire. Le premier qu'il logea fut Pastoret; puis vinrent successivement Margadel, Cormatin et peut-être Frotté lui-même. On donnait au proscrit la chambre du haut où l'on n'arrivait que par une trappe: les amis qui venaient le voir entraient dans la boutique, marchandaient, en termes convenus, quelque parfum, et, tandis que Caron affectait de peser avec grande attention des pastilles de benjoin ou de l'huile de perles, Valentin observait la rue, et le visiteur, se glissant dans l'escalier, gagnait, à grandes enjambées, le second étage. La meilleure société se réunissait ainsi chez le parfumeur; on faisait table commune; à la nuit tombante, la boutique fermée, on causait librement : la petite Victoire, en

sentinelle devant la porte, frappait au volet s'il passait quelque figure suspecte et l'on en était quitte pour baisser la voix. Il paraît impossible de conspirer plus agréablement[1].

L'hôte le plus assidu de Caron fut Hyde de Neuville, dont la tête était mise à prix et qui, sous le nom de Paul Berry, allait et venait de Londres à Paris et de Paris en Normandie aussi tranquillement que s'il eût été un des agents du gouvernement. Il vécut, à deux reprises, huit mois chez Caron : si l'on annonçait quelque descente de police, il se glissait derrière le tableau d'enseigne et ramenait sur lui un volet des deux fenêtres voisines ; la troupe cernait la maison, la visitait de fond en comble et ne trouvait rien. L'alerte oubliée, le proscrit rentrait dans sa chambre, où il passait son temps à rimer des couplets qu'il adressait au *Journal des dames et des modes*. La chanson intitulée le *Vrai Paradis*, que tout Paris chanta à cette époque, était d'Hyde de Neuville.

Tandis qu'il demeurait chez Caron, le parfumeur fut sollicité de donner asile à un autre émigré que la police tracassait : c'était un très brave homme, mais un peu hâbleur et très bavard, en sorte qu'on crut prudent de ne pas lui révéler le véritable nom d'Hyde dont il partagea la chambre et qu'on lui présenta comme étant un prêtre réfractaire. Le nouveau venu prit en affection respectueuse *Monsieur l'abbé* à qui

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6396 et *Mémoires* d'Hyde de Neuville.

il conta longuement ses aventures et ses belles relations. Un jour, pendant le déjeuner, la voix d'un *aboyeur* posté à l'angle de la rue des Canettes, suspendit la conversation : c'était avec une curiosité anxieuse qu'on guettait alors les nouvelles annoncées par le crieur public : ce matin-là on distingua ces mots : *Arrestation et condamnation du conspirateur Hyde de Neuville, jugé par une commission militaire et fusillé dans les vingt-quatre heures.* Si improbable que fut la chose, les convives de Caron se regardaient, un peu saisis, quand tout à coup l'émigré, voisin de table d'Hyde de Neuville, se renversa dans les bras de celui-ci en poussant des lamentations inarticulées : — « Ah ! c'est affreux, affreux ! criait-il. Quel événement, monsieur l'abbé ! Les barbares... le pauvre homme ! C'était mon ami, mon intime ami ! » Un fou rire mal contenu obligea la petite Victoire à fuir la table en courant ; Hyde eut beaucoup de peine à n'en pas faire autant et à conserver assez de sérieux pour offrir à son compagnon des consolations sur la perte qu'il ressentait si vivement.

A quelque temps de là, le digne homme tomba malade et, se figurant être en danger de mort, pria *Monsieur l'abbé* de recevoir sa confession : Hyde s'en défendit tant qu'il put ; mais l'autre, alléguant l'inconvénient d'attirer dans leur retraite un prêtre assermenté, réclamait à grands cris l'absolution. Heureusement, un mieux survint qui termina la comédie :

l'émigré, d'ailleurs, ne tarda pas à quitter la maison et Hydé y resta seul. Il était devenu l'ami de la famille Caron, et la grondeuse Françoise renonçait, en sa faveur, à son bougonnement habituel. Le dimanche Caron attelait sa cariole et l'on partait pour Ozouër-la-Ferrière, où il possédait une petite maison. On ne manquait pas d'emmener le proscrit pour le dégourdir un peu et lui faire respirer le grand air : à la barrière, le soir, au retour, il y avait quelque émotion : Hyde se blottissait aux pieds du cocher, sous le large tablier du cabriolet : on passait au nez des douaniers et chaque semaine on risquait ainsi la vie pour une partie de campagne. Hyde était d'ailleurs coutumier de semblables espièglerie : avec cinq casse-cou de sa trempe, munis de longues échelles, il alla, la nuit du 21 janvier 1800, tendre, du haut en bas, de draperies noires le portail de l'église de la Madeleine et coller, place de la Concorde, un manifeste du comte d'Artois sur les quatre faces du piédestal de la statue de la Liberté que gardait un factionnaire : comme il faisait froid, celui-ci tournait autour du monument; Hyde, réglant son pas sur celui du soldat, réussit à placarder ses affiches et à s'éloigner sans être aperçu [1].

Ces bravades quasi héroïques sont d'une très charmante allure, vues de loin, à travers les récits : ces gentilshommes étaient doués d'une insouciance impertinente qui leur montrait le danger attrayant, et leur

[1] *Mémoires* d'Hyde de Neuville.

bonne humeur invincible trouvait des charmes aux pires situations, — « Périls affrontés, entreprises hasardeuses ! écrivait Hyde devenu vieux. Vous m'apparaissez aujourd'hui plus regrettables que maudits, malheurs enviables de la jeunesse que l'honneur et le dévouement soutenaient et embellissaient de leur prestige. » Mais pour Caron il n'en allait pas de même : le brave homme n'était un héros qu'à son corps défendant, et quand il eut compris que Bonaparte était homme à ne point plaisanter et qu'on risquait bel et bien sa tête à héberger ses ennemis, il aurait bien voulu refuser l'hospitalité aux chouans. Par malheur, plus débuchés que jamais, ceux-ci s'indiquaient la *Reine des fleurs* comme un asile sûr, et presque chaque nuit, le parfumeur recevait, bien malgré lui et les transes au cœur, quelque nouvel hôte. Pourtant, au mois de mars 1804, à l'époque où un duel à mort s'engagea entre le consul et l'insaisissable Georges Cadoudal caché dans Paris, Caron se décida à fermer sa porte ; des patrouilles de policiers et de gendarmes gardaient les principales rues ; des affiches blanches annonçaient que « les recéleurs des brigands seraient assimilés aux brigands eux-mêmes » ; c'était la mort pour qui donnerait asile à l'un d'eux, ne fût-ce qu'une heure, sans le dénoncer à la police. Quelques jours auparavant Pichegru avait été vendu par son hôte : il avait payé, disait-on, certains de ses refuges 20,000 francs pour une nuit ; le signalement de Georges et de ses officiers était placardé sur tous

les murs ; on savait qu'ils ne pouvaient manquer d'être pris ou livrés à leur tour — à moins qu'auparavant ils ne tuassent le consul. Bref, il y avait là de quoi réfléchir[1].

Georges occupait, depuis le 17 février, avec deux de ses hommes, Burban et Joyaut, la mansarde d'une fruitière, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Mme Lemoine, — c'était le nom de cette femme, — ignorait la qualité de ses hôtes, ce qui rendait terriblement dangereux les hasards de ses bavardages. Il fallait, à tout prix, s'assurer une retraite moins précaire : quelqu'un proposa la chambre haute de Caron ; Georges accepta. Le 1er mars, Burban se présenta à la *Reine des Fleurs*, et, tout en marchandant un pot de rouge, il prit à part le parfumeur et lui demanda s'il consentirait à « loger trois bons garçons ». Caron refusa ; Burban revint quatre jours plus tard : il était très ému, « pleura beaucoup et offrit 8 000 francs ». Caron se laissa attendrir ; ce que voyant la dévouée Françoise intervint, grommelant qu'ils finiraient tous sur la guillotine et « qu'il n'était plus temps de recevoir personne ». Burban s'esquiva en prévenant qu'il reviendrait le 7 au soir chercher la réponse définitive.

Le parfumeur resta soucieux tout le jour : on soupa silencieusement ; il était couché depuis près de trois heures quand Françoise entra dans sa chambre,

[1] *Archives nationales*. Affaire Georges et complices. F7 6392 à 6405. *Archives de la Préfecture de Police*.

amenant la petite Victoire ; toutes deux se mirent à genoux auprès du lit de Caron, le suppliant « de ne pas s'engager ». La brave femme pleurait, la petite pleurait aussi et Caron se mit à pleurer également. Il allégua que s'il refusait l'asile à ces pauvres gens « il les envoyait à la mort », et qu'il serait « plus coupable que celui qui avait trahi Pichegru[1] ». Il conclut « qu'il fallait laisser agir la Providence, s'en remettre à elle et faire dire une messe ». Le lendemain matin on donna 24 sous à la petite Victoire pour aller en « commander » une à l'église des Carmes ; elle s'adressa à un vieux prêtre, l'abbé Enard, disant que Caron « voulait une messe au Saint-Esprit pour connaître la volonté de Dieu sur une décision importante qu'il avait à prendre ». La messe fut célébrée à onze heures : Françoise et Victoire y assistèrent, et Caron la servit. En revenant « il assura que sa conscience était calme et qu'il logerait ces messieurs[2] ».

L'après-midi il reçut la visite d'un vicaire de Saint-Sulpice, l'abbé de Kéravenan, alors célèbre par son zèle pieux au temps de la Terreur : c'est lui qui, en 1793, avait marié religieusement Danton et Louise Gély, et qui, à la prière de Mme Gély mère, avait suivi jusqu'à l'échafaud l'illustre conventionnel. M. de Kéravenan venait souvent chez Caron où ses avis

[1] *Archives nationales*, F7 6396.

[2] *Interrogatoire de Victoire Cuvillier*, 2 germinal, an XII. *Archives nationales*, F7 6396.

étaient écoutés à l'égal de l'évangile ; — dans *César Birotteau* passe la figure d'un saint prêtre, également vicaire à Saint-Sulpice, l'abbé Loraux, qui, sans aucun doute, a eu M. de Kéravenan pour modèle. — On soumit le cas à l'abbé : il parut très renseigné et affirma « qu'on pouvait recevoir ce monsieur, que c'était un brave homme[1] ». Ce mot décida tout. Il fut convenu avec Burban que, le vendredi suivant qui était le 9 mars, Georges arriverait chez Caron, vers huit heures du soir, par la rue des Canettes, dans un cabriolet que conduirait Leridan, un de ses hommes. Burban et Joyaut viendraient, à pied, le retrouver une heure plus tard.

Le 9, Caron ne tint pas en place : à sept heures du soir il sortit; Françoise n'avait pas « décoléré » de toute la journée. A huit heures, voyant que le parfumeur ne rentrait pas, elle prit sur elle d'envoyer la petite Victoire « au-devant des Messieurs pour leur dire de ne pas venir ». La fillette suivit la rue des Canettes ; arrivée presque au débouché de la rue sur la place Saint-Sulpice, elle vit « un cabriolet arrêté et beaucoup de monde autour ». Le cabriolet n'avait qu'une lanterne allumée, et le cheval soufflait comme une bête qui vient de s'emporter. Il n'y avait personne dans la voiture et Victoire apprit que Georges, se voyant poursuivi par les policiers, avait sauté du cabriolet dévalant la rue des Fossés-Monsieur-le-

[1] M. de Keravenan était un parent de Barco, l'un des conjurés. *Archives nationales*, AF^{IV}, 1490.

Prince, dans l'espoir de se jeter dans quelque allée : la foule l'avait saisi immédiatement. Quant au cocher Léridan, il avait continué sa route à fond de train, par la rue du Petit-Bourbon et la rue des Aveugles ; mais le cheval, fourbu, s'était abattu en tournant dans la rue des Canettes et Léridan, arrêté aussitôt, était déjà en route pour la préfecture de police.

Victoire revint en larmes à la parfumerie : comme elle racontait l'événement, dans la cuisine, à sa tante terrifiée, Joyaut se présenta tout à coup à la porte de l'allée : il était dans un état d'agitation extraordinaire. Françoise, qui ne l'avait jamais vu, présuma que c'était là *un des hommes*. Elle eut peur et ne put que balbutier : « — Où est donc l'autre Monsieur ? » A quoi Joyaut répondit : « — Il s'est échappé d'un autre côté. Cachez-moi ! » Burban entra à ce moment et Françoise, toute tremblante, les conduisit à la chambre haute, la chambre à la trappe. La dramatique arrestation de Georges avait mis en rumeur tout le quartier : voyant la partie gagnée par Bonaparte, les hésitants n'hésitaient plus, et criaient par les rues : « Vive le Premier Consul, mort aux Chouans ! » Caron rentra très tard, consterné ; il monta à sa chambre sans rien dire : on ne dormit pas beaucoup, cette nuit-là, à la *Reine des Fleurs !*[1]

Le lendemain se passa dans l'angoisse ; à chaque instant on s'attendait à voir surgir le commissaire car

[1] *Interrogatoire de Victoire Cuvillier*, 2 germinal, an XII. *Archives nationales*, F⁷ 6396.

Burban et Joyaut étaient sortis, la veille, en même temps que Georges, de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et l'avaient conduit jusqu'à la place Saint-Etienne-du-Mont, où il était monté en cabriolet : ils avaient assisté au commencement de la poursuite et, tout de suite, avaient jugé leur chef perdu. C'était miraculeux qu'eux-mêmes eussent pu gagner la rue des Canettes sans être aperçus.

Pourtant, le troisième jour, comme aucun argousin n'avait paru, la confiance revint : Joyaut envoya Victoire acheter des pommes chez la fruitière de la Montagne-Sainte-Geneviève et s'informer, en même temps, de ce qui s'était passé : la fillette trouva la boutique fermée et n'apporta aucun renseignement; les deux proscrits durent vivre pendant toute une semaine sans rien connaître du sort de leurs amis, n'osant se montrer; enfin, ils décidèrent Caron, qui avait hâte de se débarrasser d'eux, à aller jusqu'à l'*Hôtel garni des Ministres*, rue de l'Université, pour interroger une dame Gasté qui servait de commissionnaire aux conjurés. C'était le 21 mars; Caron partit de chez lui vers cinq heures[1].

A neuf heures du soir, il n'avait pas reparu : Burban et Joyaut, très anxieux, présumant leur hôte arrêté, quittèrent la maison dans la nuit. Il était temps : Caron avait été, en effet, arrêté à l'*Hôtel des Ministres*, où une *souricière* était organisée, et con-

[1] *Interrogatoire de Marie-Antoine Caron*, 30 ventôse, an XII. *Archives nationales*, F⁷ 6396.

duit aussitôt à la prison de l'Abbaye. Un commissaire et trois agents vinrent perquisitionner, vers une heure du matin, à la *Reine des Fleurs* et, n'ayant trouvé personne, s'installèrent en permanence dans l'arrière-boutique.

Burban et Joyaut passèrent cette nuit-là dans les champs, derrière l'ancien enclos des Chartreux; dans la matinée, ils reparurent rue du Four. Tandis que Joyaut restait aux aguets, Burban entra dans l'allée; la petite Victoire s'y trouvait et lui dit, à voix basse : « Filez! » Mais d'un bond, les trois agents furent sur lui; il frappa l'un d'un coup de poignard; les deux autres le terrassèrent; en un instant la maison fut pleine de policiers et de gendarmes accourus du poste de l'Abbaye. Burban et Joyaut furent conduits au Temple, Françoise et Victoire aux Madelonnettes; la *Reine des Fleurs* fut fermée, et les scellés mis sur les volets.

Interrogé par Réal, Caron se montra d'une niaiserie très habile : « Je ne sais pas; je ne me rappelle rien... » système qu'on ne saurait trop recommander et qui réussit toujours : il protesta qu'il ignorait le nom de ses locataires. Si Bonaparte, d'ailleurs, consentait à laisser dire que quelques Chouans attardés hésitaient encore à se rallier au nouveau régime, il ne voulait à aucun prix ébruiter que les bourgeois de Paris regrettaient leurs anciens maîtres : Burban et Joyaut furent donc exécutés avec Georges, mais on relaxa Victoire et Françoise. Celle-ci, à peine rentrée rue du Four,

commença une campagne en faveur de Caron : une pétition se couvrit des signatures de tous les habitants du quartier, et le parfumeur, qui avait eu le talent de se faire passer pour un imbécile exploité par les royalistes, fut rendu à la liberté après dix mois de détention.

Tout fier de son importance et du « vernis de persécution qui le rendait intéressant », il se posa en victime, parla haut de sa captivité et raconta à tous ses clients comment, couvert de chaînes, il avait tenu tête au tyran. On le plaignit beaucoup ; on le plaignit trop. Un beau jour, il reçut l'ordre de quitter Paris et de se rendre à Bourges pour y séjourner sous la surveillance de la haute police : il fallut bien obéir ; mais, avant de partir, Caron voulut mettre ordre à ses affaires. Il épousa Françoise et lui confia la *Reine des Fleurs*. La brave femme se montra aussi habile commerçante qu'épouse dévouée ; jusqu'à la chute de l'Empire elle ne cessa d'accabler les ministres de suppliques éplorées, réclamant son mari, jurant qu'il serait sage et protestant que l'empereur n'avait point d'admirateur plus passionné et plus fidèle : ces sollicitations s'entassaient dans le dossier conjointement aux notes de police affirmant que Caron était un royaliste incorrigible et qu'il répandait dans les campagnes des *libelles incendiaires*[1]. Ceci fit sa fortune :

[1] « Le sieur Caron qui a figuré dans l'affaire de Georges et Cie et que le comte de Lille a accueilli en lui donnant une médaille *pour ses bons et loyaux services* habite par intervalles Auzouër-la-

car, au retour des Bourbons, les libelles incendiaires de la veille se trouvèrent être, le lendemain, des brochures édifiantes, et voilà Caron au pinacle : le roi l'accueillit aux Tuileries, — dans une fournée, — et lui remit une médaille en récompense de ses bons et loyaux services. La duchesse d'Angoulême obtint pour lui la place de messager d'État, et l'ancien parfumeur figura à l'Almanach royal, à la suite de MM. les députés, parmi les dignitaires du royaume. Il habitait le Palais-Bourbon ; son emploi était d'accompagner le président de l'Assemblée depuis la porte de la salle des séances jusqu'à son fauteuil, et d'aller, une fois par an, vêtu d'un frac de velours, le ventre ceint d'une écharpe de soie blanche, l'épée de nacre au côté, et le bicorne à plumes sous le bras, annoncer à la Chambre des pairs que la Chambre des députés était réunie[1].

Caron remplit ces fonctions, peu surmenantes il est vrai, jusqu'à quatre-vingt-sept ans. Il mourut à la fin de 1831[2] ; sa veuve ne lui survécut que six mois ; elle touchait, elle aussi, une pension du gouvernement. Comme les faveurs dont ils avaient tous deux été comblés semblaient disproportionnées avec ce

Ferrière où il a conservé une chambre dans une maison qu'il a louée pour servir d'entrepôt aux libelles et placards incendiaires de toute espèce qu'il colporte dans les villages voisins, a été vu dernièrement au marché de Tournan ; il s'attache surtout à tenir les propos les plus insultants contre la personne de M. le duc d'Otrante. » *Archives nationales*, F⁷ 6396.

[1] *Indiscrétions*, par Musnier-Descloseaux.

[2] *Archives de la Chambre des députés.*

qu'on savait de leur histoire, des royalistes moins récompensés — il y en avait beaucoup — présumaient qu'au temps de la Terreur, Caron et Françoise avaient dû rendre à quelque personnage important un service signalé dont ils avaient toujours eu la discrétion de ne se point vanter.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

LE COLONEL VIRIOT

LE COLONEL VIRIOT

Le 23 septembre 1800, une singulière aventure vint troubler la quiétude de M. le sénateur Clément de Ris, installé pour passer l'automne à son château de Beauvois, près d Azay-sur-Cher

Ce jour-là, vers cinq heures de l'après-midi, comme il se trouvait auprès de Mme Clément de Ris indisposée, deux hommes entrent brusquement dans la chambre, pistolet en main, saisissent au collet le châtelain ahuri, le poussent jusqu'à son cabinet de travail et lui ordonnent, avec force bourrades, d'ouvrir ses tiroirs. Ils raflent ce qu'ils y trouvent, se font apporter toute l'argenterie de la maison — deux douzaines de couverts, deux cafetières et neuf plats — chargent le tout dans la calèche du sénateur qu'ont attelée quatre de leurs compagnons restés en surveillance à la porte du château ; ils poussent Clément de Ris dans la voiture, remontent tous les six à cheval et prennent avec leur victime le chemin de la forêt de Loches[1].

[1] *Archives nationales*, F^7^ 6256.

Les Français de ce temps-là ne s'étonnaient plus de grand'chose ; voilà qui explique le peu d'émotion des domestiques du château et des paysans de la ferme, assistant, sans mot dire, à l'enlèvement de leur maître : les ravisseurs jouaient, d'ailleurs, la partie avec un aplomb déconcertant. Ils passèrent, visage découvert, au petit trot des chevaux, devant les serviteurs interloqués, comme s'ils eussent voulu laisser à ceux-ci tout le temps de contempler à l'aise leurs costumes : bonnets de cuir vendéens, chapeaux à la *tranche-pique*, bottes fauves et vestes de hussards telles qu'en portaient bon nombre d'anciens officiers chouans. Un des brigands — ce détail fut remarqué — était borgne. L'indifférence des spectateurs fut telle que pas un n'eut l'idée de suivre la voiture qui, traînée à travers champs et cahotée dans des chemins ravinés, ne faisait pas une lieue à l'heure...

L'émoi ne fut guère plus vif lorsque, trois semaines plus tard, M. le sénateur, qu'on avait cru mort, reparut frais et dispos, racontant que *ces messieurs* l'avaient conduit « assez loin du château », sans qu'il pût désigner plus précisément l'endroit, et que là, ils l'avaient enfoui dans une sorte de cave où il était resté pendant dix-sept jours, copieusement nourri et très bien soigné. Une nuit il avait été tiré de là, pris en croupe, reconduit en forêt et abandonné dans une clairière, ce dont il avait immédiatement profité pour regagner tranquillement sa demeure,

bien déterminé à considérer l'aventure comme un très banal incident sur lequel il n'aimait pas qu'on l'interrogeât.

A Paris, on se montra moins patient : le Premier Consul ne tolérait pas qu'on s'attaquât à lui, fût-ce dans la personne de ses sénateurs; comme il n'en avait que quatre-vingts, tous jadis très chauds jacobins auxquels il réservait, pour l'exemple, des places de chambellans, des titres de princes et des charges de grands échansons, il prit l'affaire au sérieux, et Fouché reçut l'ordre de mettre en mouvement toute sa police, ce à quoi il s'employa sur l'heure.

Les incidents sont connus; encore qu'on soit, sur certains points, réduit aux hypothèses, il paraît établi que Fouché lui-même avait machiné toute l'intrigue, pour rentrer en possession de certains papiers des plus compromettants, naguère confiés à Clément de Ris. Comme celui-ci s'obstinait à ne pas les rendre de bon gré, Fouché avait chargé six agents choisis de *rincer la cambriole* du sénateur, pour parler l'argot policier de l'époque, et ceux-ci, soit par excès de zèle, soit plutôt pour tirer de leur travail un bénéfice personnel, avaient séquestré le pauvre homme qu'ils n'avaient relaxé que sur l'ordre exprès du ministre. On connaît même le nom de ces agents : leur chef était Charles Gondé, dit *la Chapelle*, dit *Monsieur Charles* ou *le beau Charles*, ancien chouan fameux par son habileté à détrousser les diligences. Le coup fait, il reçut, ainsi que ses compagnons, une

somme d'argent et un passeport pour l'Angleterre, d'où ils ne devaient revenir que quand l'affaire serait oubliée.

Le reste allait de soi : il ne s'agissait plus, pour calmer l'irritation du Premier Consul que de trouver *des coupables* : on fit choix de deux gentilshommes du pays, M. de Mauduisson et M. de Canchy, son beau-frère ; tous deux, anciens officiers de l'armée royale, avaient été amnistiés après la pacification : l'un avait vingt-huit ans, l'autre vingt seulement. Il fallait, en outre, un borgne, qu'on eut quelque peine à se procurer : on fut obligé d'aller le chercher à cinquante lieues de là : quand Fouché était avisé de l'arrestation de quelque brigand, il écrivait : « — *Est-il borgne ? Si oui, envoyez-le moi...* » Et c'est ainsi qu'à Canchy et à Mauduisson vint, de Caen, s'adjoindre un ancien chevalier de Saint-Louis, Etienne Gaudin, qui n'avait pas quitté depuis deux ans la Basse-Normandie, mais qu'un coup de feu avait, jadis, privé d'un œil ; — ce fut sa perte. Ces trois hommes, jugés par la cour spéciale d'Angers, furent condamnés à mort, en dépit d'incontestables alibis. Vingt témoins affirmaient les avoir vus loin de Beauvois le jour du crime ; eux-mêmes suppliaient qu'on les confrontât avec Clément de Ris ; mais celui-ci, soucieux de se ménager avec Fouché une réconciliation lucrative, ne jugea pas de sa dignité de paraître comme témoin au procès. Le 2 novembre 1801 — jour des Morts — le jugement était rendu ; le 3 avait

lieu l'exécution. Si l'on excepte Mme de Canchy, qui pensa mourir de saisissement et de douleur et à qui il fallut arracher le couteau dont elle allait se frapper, personne, dans le pays, n'osa manifester son indignation, encore qu'on fût bien persuadé de l'innocence des condamnés. Mais Fouché faisait peur et l'on se tut...

Un homme, pourtant — et c'est de celui-là que nous devons conter l'histoire — eut seul le courage de protester. C'était un brave soldat lorrain, nommé Pierre-François Viriot[1]. Engagé à dix-sept ans, en 1791, aux hussards de Chamboran et promu officier quelques mois plus tard, il avait fait dans l'Ouest une guerre acharnée aux Chouans et contribué à l'organisation des colonnes mobiles de la Mayenne. Il était, en 1800, capitaine, comptait autant de campagnes que d'années de service et portait la trace de quatorze blessures glorieuses — cinq coups de sabre et neuf coups de feu. Comme il n'était nullement suspect de tendresse ni d'indulgence envers les royalistes, comme il ne connaissait aucun des accusés, on l'avait nommé membre de la Cour spéciale, composée de deux magistrats et de trois militaires, chargée de juger les ravisseurs de Clément de Ris. Dès les premières audiences, l'acquittement ne pouvant faire doute, Viriot s'était empressé de rassurer Mme de Canchy. Les témoignages se succédaient presque

[1] La plupart des renseignements qui vont suivre sont extraits du dossier de Viriot aux *Archives du Ministère de la guerre.*

unanimement favorables aux accusés, et les débats allaient bientôt être clos, quand l'ancien conventionnel Delaunay, qui présidait la Cour spéciale, imagina de convier à dîner ses juges assesseurs : on causa du procès et de son dénouement prochain ; tout en reconnaissant « qu'il y avait impossibilité de motiver une condamnation », Delaunay insinua qu'il serait peut-être dangereux de déplaire au gouvernement en renvoyant absous « des hommes qui étaient ses ennemis avérés ». En prenant le café, les coudes sur la table, on tomba d'accord que « si Canchy, Mauduisson et Gaudin n'étaient pas positivement coupables, ils n'en avaient pas moins, en qualité d'anciens chouans, mérité cent fois la mort en d'autres circonstances », et l'on se mit d'accord sur la condamnation. Viriot, indigné, essaya de plaider la cause des malheureux ; voyant que ses protestations se heurtaient à la détermination arrêtée de ne pas déplaire au terrible ministre de la police, il fut pris d'un accès de rage, « frappant la table, se roulant sur les sièges, prodiguant à ses collègues les épithètes les plus injurieuses » ; il se met à leurs genoux en les conjurant de sauver au moins la vie des accusés : il sort enfin de la chambre, jurant qu'il ne se déshonorera pas en signant un pareil jugement, court chez Mme de Canchy, l'informe de ce qui se trame... La pauvre femme, affolée, ne croyant pas à la possibilité de son malheur, conçoit le projet désespéré d'arracher son mari au bourreau : elle frappe aux

portes des banquiers de la ville, emprunte, souscrit des billets, réunit toutes ses ressources — quelques louis ; — son idée est, en ameutant les perreyeurs et les ardoisiers du faubourg de Bressigny, de retarder l'exécution : Viriot, lui, saute à cheval, va d'une traite jusqu'au relai de la Croix-Verte où l'attend une chaise de poste qui, dans la nuit du surlendemain le dépose à Paris, à l'heure même où l'échafaud se dressait au Champ de Mars d'Angers...

Quand, après vingt démarches vaines, chez Mme Bonaparte, chez le ministre Abrial, chez les généraux Mortier et Junot, qui, tous, le reçurent avec la froide circonspection de gens désireux de ne pas se compromettre, Viriot comprit que son cri de justice ne serait pas écouté, il reprit le chemin d'Angers : lorsqu'il y rentra, les condamnés étaient morts ; quelques jours plus tard, il reçut l'avis que, par décision des Consuls, il était rayé des contrôles de l'armée. On assure qu'il parvint à obtenir une audience de Bonaparte et que celui-ci lui adressa cette étonnante question :

— Pourquoi n'avoir pas jugé comme vos collègues ?

Et comme Viriot alléguait sa conviction de l'innocence des accusés :

— Soit, fit le consul, mais la loi vous obligeait à signer le verdict.

— Elle ne m'obligeait pas à me déshonorer, répliqua brusquement l'officier.

Il supplia qu'on le mît en jugement ; mais on se garda, comme bien on pense, de le traduire devant un conseil d'enquête : Fouché préférait le silence : il y avait des spectres qu'il redoutait de voir évoquer[1].

De ce jour, Viriot, condamné à l'enlizement, vit peu à peu l'isolement se faire autour de lui. Comme des lépreux de jadis, les gens s'écartaient, pris de peur d'une contagion mystérieuse, et la vie de cet homme qui avait bravé Fouché, devint une torture de toutes les heures : il devait, tant qu'il aurait un souffle de vie, être écrasé du poids de « ce crime », comme Sisyphe pour avoir encouru la colère de Pluton.

Il ne semble pas que d'abord, Viriot comprit la gravité de son acte : au bout de six mois de bouderie, il sollicite sa réintégration dans l'armée ; mais sa demande reste sans réponse. Un an plus tard, nouvelle prière : un échange de lettres se fait entre les divers services du ministère de la guerre où est conservé son dossier. Mais on a, dans ce dossier, déposé certaines pièces au vu desquelles le général Girardon déclare, « sur son honneur et sa conscience, que Viriot est indigne de

[1] C'est là un court résumé de l'affaire telle qu'elle nous est présentée par Crétineau-Joly (*Vendée militaire*), le *Bulletin historique de l'Anjou* (débats du procès d'Angers) et *la Vérité sur l'enlèvement du sénateur Clément de Ris* par Carré de Busserolle ; mais il convient, dans une affaire si peu claire, de mettre le lecteur à même de juger personnellement, et nous donnerons plus loin, malgré sa longueur, le rapport fait aux Consuls par le ministre de la guerre et qui contient les accusations qui ont amené la disgrâce de Viriot et sa mise en disponibilité.

faire partie des armées françaises » ; — et la pétition est « classée ». Et c'est ainsi que cet officier, de trente et un ans, dut assister oisif, et la rage dans l'âme, aux éblouissants débuts de l'empire : il vit ses frères d'armes, recevant grades, titres, décorations, partir joyeusement pour cette étonnante chevauchée à travers l'Europe qui devait se terminer en apothéose à Austerlitz. Lui restait seul, inutile, parmi les impotents et les vieux, réfugié à Metz où il s'était marié. A la fin, n'y tenant plus, et pour se donner au moins l'illusion qu'il avait sa part de l'épopée, il passe le Rhin, s'avance en Allemagne, échoue à Cassel et là, parvient à se faire engager comme instructeur par le prince Maurice d'Issemburg qui levait un régiment pour en faire cadeau à Napoléon et qui, en échange des 3,200 paysans allemands offerts à l'ogre en holocauste, reçut le ruban de la Légion d'honneur. Viriot rentra en France huit mois plus tard, bien persuadé qu'il avait conjuré le sort : le prince d'Issemburg lui avait accordé le titre honorifique de lieutenant-colonel, et le naïf soldat s'imaginait n'avoir plus qu'à se faire reconnaître en cette qualité par le ministre de la guerre. Mais il lui eût fallu des protecteurs et tous se détournaient de ce pestiféré sur lequel planait la malédiction [1].

[1] « M. Pierre-François Viriot n'a point été confirmé dans l'emploi de capitaine qu'il a occupé provisoirement dans le régiment d'Issemburg.

Cet officier était juge au tribunal spécial du département de Maine-et-Loire en l'an X. Il fut disgracié dans le cours de cette

On le voyait tantôt à Paris, quand il se reprenait à concevoir quelque illusion — tantôt à Metz, où il allait ruminer ses déceptions, rôdant autour des casernes, suivant les troupes, ne voulant pas admettre qu'il fût à tout jamais retranché de cette armée où il avait vécu presque depuis l'enfance. Il ne cessait d'écrire, suppliant qu'on lui rendît son grade, s'offrant à consacrer toute sa fortune « à équiper dix hommes et à fournir deux chevaux pour le train d'artillerie !... »

Les années passèrent, chacune marquée par un déboire. L'empereur enfin était vaincu et la France sur le point d'être envahie quand parut le décret du 4 janvier 1814, autorisant les départements menacés à lever des corps francs pour s'opposer à la marche de l'ennemi : cette fois c'était pour Viriot le salut. Il revêt son uniforme, part pour Verdun, faisant, sur sa route, appel aux paysans, recrutant des volontaires, parvenant à réunir, de village en village, trois cents fantassins, obtenant du commandant de la place six pièces de canon qu'il attelle à des chevaux de labour, et le voilà, général d'armée, battant le pays, harcelant les convois de l'ennemi, vivant de la vie d'embuscade, se dédommageant, par une activité sans repos, de ses quatorze ans d'immobilité.

« Quinze cents montagnards, écrit-il dans son

année comme prévenu d'avoir vendu son opinion dans l'affaire de M. le sénateur Clément de Ris. » *Archives du Ministère de la guerre.*

enthousiasme, se lèveront à mon appel ; mon mot de ralliement est « Patrie » et « Napoléon », tous deux chers à mon cœur ? »

Le 27 mars, il rencontre à Bazoches, près de Saint-Mihiel, tout un corps d'armée russe. En homme pressé de se dégourdir et de montrer ce dont il est capable, Viriot harangue sa petite troupe, livre bataille, met l'ennemi en déroute, fait 1 800 prisonniers, prend 80 voitures d'équipage, 500 chevaux, 8 pièces d'artillerie..., et le soir même adresse au ministre de la guerre un triomphal récit de cet exploit. Le rapport — par malheur — arriva à Paris le jour même où les Russes y faisaient leur entrée solennelle ; l'ironie du sort avait voulu que, pour une fois qu'il se battait, Viriot eût mis en pièces le corps du prince Biren de Courlande, un des plus chauds amis de Louis XVIII ! Voilà comment il n'eut aucune part aux faveurs de la Restauration, qu'il avait pourtant quelque droit d'escompter : le corps franc qu'il commandait fut licencié à Metz le 1er juillet. L'intendance réclama à Viriot 3 400 francs pour « dégâts commis par sa troupe » et, quand il eut payé, on voulut bien le renvoyer à ses foyers sans l'inquiéter davantage : il habitait alors, avec sa femme, Montigny-les-Metz ; il s'y confina, résigné, ne comprenant rien au passé et n'espérant rien de l'avenir.

Le coup de tonnerre du retour de l'empereur vint, en mars 1815, tirer Viriot de son apathie. L'un des

premiers, en apprenant la grande nouvelle, il accourt à Paris, se présente à Napoléon, « apportant les vœux des populations de l'Est », dont il se fait, un peu gratuitement peut-être, le porte-parole. L'heure était bonne pour se montrer aux Tuileries : le maître acceptait tous les dévouements ; il autorisa Viriot à lever dans la Meurthe, la Meuse, la Moselle et les Vosges, un corps franc de 4.000 fantassins et de 1.200 cavaliers et lui en remit le commandement en même temps que le ruban de la Légion d'honneur... Cette fois, c'était bien la revanche, la revanche éclatante — mais si courte ! Avec Napoléon, Fouché était revenu tout-puissant. Lui n'oubliait rien de ses rancunes, et prévoyant, préparant même, tout en servant l'empereur, le retour prochain des Bourbons, il voulait mettre à profit l'interrègne pour supprimer d'avance tout ce qui pouvait faire obstacle à l'étonnante conversion qu'il méditait.

Viriot, plein d'ardeur, courait les campagnes de la Moselle, organisant sa petite armée : sans qu'il s'en doutât, sa première recrue avait été un agent de police, — nommé Niclot, — que, naïvement, il attacha à sa personne et en qui il mit toute sa confiance. La campagne fut courte : les corps francs n'eurent pas à intervenir. Viriot, après Waterloo était campé aux portes de Metz avec sa troupe, attendant des ordres, quand un soir, des hommes de la police envahirent son cantonnement, lui lièrent les mains et le traînèrent en prison où il fut mis au secret. Lorsque trois

semaines plus tard, il put communiquer avec sa femme et sa vieille mère octogénaire, il apprit « qu'il était sous le coup de huit chefs d'accusation dont chacun emportait la peine capitale ».

La seule énumération des catastrophes qui tombèrent sur lui comme grêle serait une litanie fastidieuse : après vingt-trois mois de cachot, la cour d'assises de la Moselle le condamne sur la déposition de Niclot, au banissement, comme « *auteur, chef et complice d'un projet de complot tendant à réunir des bandes armées pour tomber à forces ouvertes sur les derrières des troupes ennemies qui évacuaient le territoire français et piller leurs bagages et leurs trésors* ». L'arrêt est cassé par la Cour suprême ; on traîne le malheureux entre quatre gendarmes des geôles de Metz à celle de Nancy ; nouvelle comparution devant la Cour d'assisses qui réduit la peine à six mois de prison et astreint pour dix ans Viriot à la surveillance de la haute police. Il était si pertinemment victime d'une implacable fatalité que son sort inspirait pitié même aux gendarmes chargés de sa surveillance, même aux geôliers qui l'hébergeaient et qui le laissaient, sur parole, s'absenter pour plusieurs jours de la prison [1].

« Nancy, 27 janvier 1817.

Le capitaine commandant la gendarmerie de la Meurthe rend compte de l'arrestation de Viriot, surpris au moment où il venait de s'échapper des prisons de Nancy. « La vie privée et la moralité politique du sieur Viriot doit vous être connue sous les rapports les plus dangereux en ce qu'il tient à une famille nombreuse

Enfin, il fut libre et son premier souci fut d'écrire au ministre de la guerre pour lui confier ses malheurs et réclamer son grade : la longue série de ses lamentations se retrouve à son dossier : il parle de ses services passés, de son honneur intact, de ses trois fils tués à l'ennemi. Sur chacune de ses lettres émouvantes se voit, tracée en marge, l'immuable mention : *Rien à faire.* — *Classer.* On ne répond plus à ses suppliques ; il n'a pu obtenir, même, de faire ratifier par la chancellerie la croix que de sa main l'empereur a placée sur sa poitrine. Les policiers, auxquels, depuis dix ans, il est signalé comme *très dangereux, ennemi de tous les gouvernements*, le persécutent, le poursuivent, le vexent de mille façons. A Bruxelles, où il se réfugie, en 1820, dans la famille de sa femme, il est emprisonné à la requête de l'ambassade de France, impliqué dans un complot contre la sûreté de l'État, renvoyé de juges en commissaires, harcelé avec une diabolique obstination.

qui habite la ville de Nancy, dont les principes sont absolument contraires aux vues du gouvernement.

Je l'ai interrogé sur son évasion : il m'a assuré qu'il avait une permission de M. le P. G... pour aller dîner chez sa sœur, maîtresse de poste à Velaine, à trois lieues de Nancy.

J'ai renvoyé Viriot à la prison avec ordre de le faire écrouer : le concierge de la prison civile s'y est refusé.

J'aurai l'honneur d'observer à Votre Excellence que cette maison est dans la forêt du bois de Hayes qui est immense et que par conséquent il serait à craindre qu'en accordant au sieur Viriot des permissions de s'absenter (en supposant qu'on en ait le droit) il ne fût plus possible de mettre la main sur lui, vu l'influence qu'il a su se ménager sur tous les mauvais sujets qui ont été sous ses ordres. »

Fouché pourtant est disparu depuis longtemps; mais les effets de son ressentiment ont survécu à sa puissance. Il est temps de dire, en effet, quel moyen sa haine précautionneuse avait employé pour bâillonner à tout jamais Viriot... En tête de ce dossier où venaient s'amonceler les requêtes du malheureux officier, était placée — non point l'original, — mais *la copie* d'un rapport daté de 1802 et adressé aux consuls : dans cette pièce, — résumé d'une longue enquête dont les éléments se trouvaient, disait-on, entre les mains du ministre de la justice, — la conduite de Viriot, lors du procès d'Angers, était présentée sous un jour odieux[1]. Cet « intrigant » était

[1] Rapport fait aux Consuls par le ministre de la guerre le 17 pluviôse an X, qui se trouve aux *Archives du Ministère de la guerre.*

« Les consuls, sur un rapport du ministre de la justice portant que l'opinion publique et l'opinion particulière du tribunal spécial de Maine-et-Loire accusaient le citoyen Viriot, capitaine-adjoint à la 22e division militaire et juge à ce tribunal de prévarication dans l'affaire relative à l'attentat commis sur la personne du sénateur Clément de Ris, ont chargé le ministre de la guerre de se procurer l'opinion du général Girardon sur le citoyen Viriot.

Ce général confirme par sa réponse les faits avancés contre cet officier et déclare sur son honneur et sa conscience que Viriot est indigne de faire partie des armées françaises.

On propose sa destitution et le renvoi des pièces au ministre de la justice pour examiner s'il y a lieu à le faire poursuivre et punir comme juge prévaricateur. »

« Citoyens consuls,

Le ministre de la justice vous a présenté un rapport sur le citoyen Viriot, capitaine-adjoint de la 22e division militaire et juge au tribunal spécial de Maine-et-Loire. J'ai, d'après vos ordres, demandé au général Girardon des renseignements sur cet officier voici les expressions dont il se sert :

« Je me résume sur le compte du citoyen Viriot que je regarde

parvenu à se faire nommer membre de la cour spé-

comme un intrigant qui, depuis longtemps s'est absenté des armées; qui a eu l'adresse de faire passer l'accident de chasse qui l'a privé de l'œil droit pour une blessure provenant des événements de la guerre; de ces gens qui s'accrochent à tous les événements pour en tirer parti; ainsi qu'il l'a fait lorsqu'en nivôse an IX, se trouvant à Paris sans emploi, il se présenta comme ayant failli d'être victime de l'explosion de la machine infernale et parvint à se rendre assez intéressant pour se faire employer dans cette division. Je déclare sur mon honneur et ma conscience que d'après les renseignements que j'ai pris et cette impression qu'ils ont fait sur moi et qui ne peut se décrire, je regarde le citoyen Viriot comme indigne de faire partie des armées de la République.

Je dois à présent, citoyens consuls, vous donner un précis des faits sur lesquels s'accordent, à quelques détails près, les généraux Liebert et Girardon, le président et le commissaire du gouvernement près le tribunal spécial de Maine-et-Loire, le capitaine Curette, juge à ce tribunal et le conseiller de préfecture de ce département qui m'a répondu en l'absence du préfet.

Les partisans des prévenus voulaient les sauver en faisant insurger les ouvriers des carrières d'Angers, leur projet fut déjoué. Ils eurent alors recours aux moyens de corruption. Ils crurent pouvoir séduire les juges avec de l'or. Ils s'adressèrent à Dufray, inspecteur aux fourrages dans la 22e division et celui-ci à Viriot dont la réputation dans le département le faisait envisager comme très propre à remplir le but qu'on se proposait.

Quelque temps avant le jugement, Viriot s'est rendu sans permission à Paris. Dufray chargé de faire des propositions l'a accompagné. Ils ont pris la route du Mans et visité les dames Canchy et Mauduisson.

A leur retour Viriot a employé tous ses moyens pour capter les suffrages des juges en faveur des accusés. Il les a entretenus chacun en particulier, leur a dit avoir chassé avec les généraux Mortier et Junot qui l'ont assuré que l'intention du Premier Consul avait été de faire grâce, mais qu'il en avait été empêché par les cris du Sénat et du Tribunat, qu'au surplus il s'en était assez expliqué pour assurer que si les accusés étaient absous, tous les juges seraient récompensés; que Delaunay, président, serait nommé Préfet, Boullai et Bellangé seraient nommés juges au tribunal de cassation, etc. Il osa même avancer que le général Girardon recevrait des ordres secrets du Premier Consul pour leur assurer ces récompenses; et pour intéresser le public il sema le bruit que Mme Bonaparte était parente des accusés.

Viriot comptait particulièrement sur le général Carrette qui

ciale afin de trafiquer, sans vergogne, de sa magis-

n'est pas très instruit mais qui est un honnête homme. Sa bonhomie fut prise pour un assentiment aux sollicitations et on ne lui offrit que les 2 000 francs et une botte d'écaille doublée en or au moyen desquels on voulait le gagner.

Ce présent avait été déposé chez Reymond, garde-magasin des fourrages.

Les débats ouvrirent le 1er brumaire et déjà on avait travaillé l'opinion publique dans les cafés. Viriot invita à dîner le capitaine Belleville et les suppléans Gardais et Gastineau qui remarquèrent qu'en traversant la place de la Commune, où étaient les dames Canchy et Mauduisson, Viriot avait affecté de les prendre sous le bras pour donner une idée à ces dames de son ascendant sur ses collègues. Les citoyens Belleville et Gastineau se retirèrent aussitôt après le dîner, malgré les instances de Viriot, Gardais resta seul, Dufray arriva et dit : « A-t-on apporté les sacs ? — Ils sont là, répondit Viriot. » Dans la soirée Dufray dit à Viriot : « On aura pensé à remuer le faubourg de Bressigny. » (C'est celui qu'habitait les ouvriers des carrières).

Ce même jour, 1er brumaire, deux billets à ordre de 3000 francs chacun ont été souscrits par Mme Mauduisson au profit de Viriot, endossés par Dufray et sa femme ; l'un payable le 11 et l'autre le 21 brumaire. Ils n'ont pas été acquittés à cause de la condamnation et sont entre les mains de Mme de Chassily au Mans.

Après les débats, les juges étant aux opinions comme jurés, Viriot mit seul les boules blanches sur toutes les questions, même sur celle du fait de l'enlèvement, dont il niait l'existence. Ses collègues décidèrent le contraire ; alors il se comporta avec la dernière indécence, frappant sur la table, se roulant sur les sièges et prodiguant les épithètes les plus déplacées à ses collègues. Cette fureur cependant se modéra quand un juge opinant sur l'application de la loi fut incertain si celle de floréal an V, ou le code pénal qui ne porte que la peine des fers, devait être appliquée, Viriot se mit presqu'aux genoux des juges, pour demander qu'on sauvât la vie aux accusés.

Viriot qui avait pris la dissimulation de quelques juges qui l'avaient pénétré, pour une condescendance à son opinion, avait tellement persuadé aux familles des accusés et à leurs défenseurs, qu'ils seraient acquittés, que ceux-ci s'en réjouissaient à un dîner quand ils apprirent la condamnation. Ce fut cette croyance qui sauva la ville des tentatives d'insurrection méditées par Dufray.

Aussitôt le jugement prononcé, les condamnés Canchy, Mauduisson et Gaudin, étant encore dans la salle des séances, firent demander Viriot, le firent chercher toute la soirée ; enfin le len-

trature. Ses entretiens avec Mme de Canchy, l'argent emprunté par celle-ci aux banquiers de la ville, le voyage de Viriot à Paris, ses objurgations à ses collègues, son désespoir en apprenant la mort des accusés... le récit de toutes ses démarches, groupées avec une stupéfiante perfidie, se terminait par cette conclusion, désormais évidente : c'est que Viriot avait extorqué à Mme de Canchy, en l'illusionnant sur son influence, une somme considérable, et, l'argent empoché, il s'était enfui d'Angers sans même attendre

demain ils l'envoyèrent chercher de nouveau par l'exécuteur jusqu'au parquet : il refusa de les voir. Il répondit à celui-ci : « Dites que je suis malade. » Le commissaire du gouvernement lui observa l'inconvenance de charger l'exécuteur d'un message et envoya un huissier déclarer aux condamnés le refus de Viriot.

Les amis des dames Mauduisson et Canchy les firent partir avant l'exécution ; mais elles en avaient assez dit pour faire planer le soupçon sur le citoyen Viriot qui, de son côté, avait l'indiscrétion de publier qu'il était seul de l'avis favorable.

Ces bruits répandus déterminèrent le président à convoquer le tribunal vers la fin de brumaire et là Viriot subit l'interrogatoire du président et les interpellations particulières de chaque juge. Il ne répondit qu'avec la jactance qui lui est ordinaire et sans le faire d'une manière satisfaisante : loin de chercher à se justifier, il parla de son épée au commissaire du gouvernement, etc.

Depuis cet événement, Mme de Mauduisson a écrit au citoyen Foucaud Cebron, négociant à Angers pour le charger de réclamer les 8 000 francs acquittés : savoir 6 000 francs comptés à Paris lors du voyage et 2 000 francs déposés par Dufray chez Reymond, garde-magasin. La lettre a été vue et lue, on en a des extraits ; mais le citoyen Foucaud-Cebron n'a pas voulu la déposer entre les mains du commissaire du gouvernement. Elle s'explique en ces termes en parlant de Viriot : « Le scélérat, plus bourreau de mes enfants que le malheureux qui a été obligé d'exécuter les ordres de la justice, voudra-t-il y ajouter encore le rôle de voleur ou rendra-t-il les 8000 francs. »

Viriot a demandé au tribunal une permission de s'absenter. Le président lui a répondu de s'expliquer, si c'était hors ou dans le

l'exécution des condamnés qui, à l'heure de mourir, le firent mander par le bourreau. Même on citait une lettre — gardée, comme les autres pièces, au ministère de la justice — où Mme de Mauduisson, parlant de Viriot dont elle a enfin démasqué la traîtrise, disait : « Ce scélérat, plus bourreau de mes enfants que le malheureux qui a été obligé d'exécuter les ordres de la jutice, voudra-t-il encore y ajouter le rôle de voleur, ou rendra-t-il les 8.000 francs?... »

Chaque fois qu'une nouvelle requête ramenait l'at-

département. parce que, dans le premier cas, il fallait s'adresser au ministre de la justice. Viriot n'a pas répondu et s'est rendu à Saumur sans permission du tribunal ni de ses supérieurs, et a fait faire à Dufray une déclaration par-devant notaire pour constater qu'il ne lui a jamais donné aucune somme pour corrompre ses juges.

Avant cette affaire un soupçon planait sur Viriot. Houel, prévenu du vol de la recette de Bougé, ayant été acquitté, dit qu'il lui en avait coûté 50 louis. Il n'avait nommé personne, mais le lendemain du jugement, Viriot acquitta chez un orfèvre une dette assez forte.

Des faits étrangers à l'affaire dont il s'agit, mais personnels à Viriot, et qui me sont transmis par le général Girardon, ajoutent encore à l'opinion défavorable que l'on doit avoir de la personne de ce capitaine. Il paraît, muni d'épaulettes de tous les grades, manquer de délicatesse et avoir commis des malversations et des exactions sur lesquelles on pourrait se procurer des renseignements auprès des personnes désignées par ce général.

Viriot invoque le témoignage du préfet de Maine-et-Loire, attribue les accusations contre lui dirigées au Président et au commissaire du Gouvernement près le tribunal spécial, qui, dit-il, ne lui ont pas pardonné d'avoir pensé autrement qu'eux dans cette affaire.

Je propose aux consuls de destituer le capitaine Viriot et de renvoyer toutes les pièces de son dossier au ministre de la justice pour examiner si elles sont suffisantes pour le poursuivre et le faire punir comme juge prévaricateur.

Signé : Alexandre Berthier. »

tention sur Viriot, chaque fois que son dossier était consulté, c'était sur cette infamante révélation que tombaient d'abord les yeux : elle devait ruiner à jamais, dans l'esprit des ministres successifs, toute velléité de réintégration... Une fois, en 1818, un employé méticuleux, ou curieux simplement de remonter aux sources originales, réclame au ministère de la justice le dossier de Viriot. On lui répond que, « malgré les investigations les plus exactes, il a été « impossible de le découvrir ». Il s'informe aux archives de la justice militaire et là, on avoue que « les pièces ont été égarées ou enlevées depuis une « douzaine d'années et n'ont pu être retrouvées en « dépit de toutes les recherches qui ont été faites... » Et le rapport apocryphe continua de faire foi, malgré son évidente fausseté : car, si Viriot s'était rendu coupable de prévarication pourquoi ne l'avait-on pas traduit en jugement ? Pourquoi — s'il y avait doute — l'avoir destitué en dépit de tous les règlements militaires, sans l'avis préalable d'un conseil d'enquête ou de discipline ? Pourquoi surtout ne l'avoir pas avisé de l'odieux soupçon qui pesait sur lui ?...

Car il ignora toujours ce dont il était accusé. Bien des années plus tard, en octobre 1830, — après chacune de nos révolutions, il protestait naïvement de son dévouement au nouveau régime, se déclarant d'avance partisan fanatique du gouvernement, quel qu'il fût, qui lui rendrait ses épaulettes et son épée,

— en octobre 1830, il semble qu'une lueur se fait dans son esprit. A force de ressasser son malheur, il perçoit, il comprend enfin l'intrigue dont il a été victime. Le spectre gigantesque de son rival, mort depuis dix ans, lui apparaît pour la première fois, et sa peur rétrospective est telle qu'il n'ose prononcer ce nom terrifiant : en adressant au roi un *précis de ses infortunes*, il parle d'une *main* puissante, du haut *personnage*, de *l'homme en place* qui l'a réduit au désespoir ; mais, pas une fois, il ne pousse l'audace jusqu'à nommer *Fouché* [1]...

18 *octobre* 1830.

« Au roi des Français,

... Le sénateur Clément de Ris avait été enlevé en plein jour a la porte de son château de Beauvois, près de Tours. Les poursuites des tribunaux ordinaires furent infructueuses et les coupables, protégés par une *main puissante* se dérobèrent à la justice. Le Sénat demandait réparation de l'attentat commis sur un de ses membres et Napoléon, alors, premier consul, et qui avait encore besoin de ménager le premier corps de l'État, créa un tribunal spécial chargé de la poursuite de ce crime.

Cependant ce n'était que par méprise que le sénateur avait été enlevé ; les agents de l'homme en place qui avait ourdi le complot devaient saisir *un autre personnage* et lui enlever des papiers ; dès que le coup fut manqué ils passèrent à l'étranger. Il fallait ou révéler sa faute et encourir la disgrâce du maître ou sacrifier des innocents que l'on chargerait de l'enlèvement. *L'homme en place n'hésita pas.* Quelques malheureux vendéens, retirés dans leurs foyers et tranquilles depuis la pacification de leurs pays furent destinés à être offerts en holocauste à la réputation du haut personnage et on s'occupa de leur trouver des bourreaux sous le nom de juges.

On crut sans doute que moi, patriote devoué, qui avait combattu avec quelque succès les vendéens, je n'hésiterais pas à les condamner sur les plus faibles indices et je fus nommé l'un des juges du tribunal spécial : on se trompa.

Les débats n'offrirent aucune charge contre les prévenus et cependant leur jugement à mort était rédigé. Je ne dirai pas quels moyens de séduction furent employés envers mes collègues;

Sa narration, fort touchante et très digne, vint s'empiler avec ses lettres précédentes, dans ce fatal dossier que le rapport initial mettait en interdit. Le pauvre homme ne parvenait pas à deviner pourquoi tous les pouvoirs s'obstinaient à le repousser comme indigne. En 1831, toujours plein de verdeur et d'illusions, il propose « d'organiser un corps franc » à la tête duquel « il brûle de voler au secours de nos frères belges ». En 1848, « arrivé au déclin de ses jours et en sa qualité de républicain de 1790 », il sollicite sa mise en demi-solde, car il n'avait touché, depuis qu'il avait perdu son grade, ni pension, ni indemnité, ni secours, ni retraite d'aucune sorte. Il habitait alors, à Nanterre, une maison de paysan où il vivait pensif, courbé sous l'indéchiffrable énigme de sa destinée, semblable à ces vieux soldats que dessinait Charlet, assis dans leur grand fauteuil, le bonnet de police sur l'oreille, drapés dans une ancienne capote en manière de robe de chambre, et restant immobiles,

quelles offres, quelles menaces me furent faites; je n'apprendrai rien de nouveau : les exemples de corruption sont malheureusement trop fréquents. Fort de ma conviction, je refusai de signer l'arrêt inique; je proclamai hautement l'innocence des accusés, résultant évidemment de l'instruction; je fis connaître les vrais coupables et je dévoilai tout le complot; mais ma voix fut étouffée et les malheureux payèrent de leur vie la méprise des agents d'un homme puissant.

J'ai conservé copie de toutes les pièces de cette inique procédure...

Quelque temps après je fus rayé des cadres de l'armée. Trois fois la justice fut sur le point de triompher et je parvins à me faire réintégrer sur les contrôles de l'armée : trois fois l'auteur du complot parvint à m'en faire rayer..., » etc. *Archives du ministère de la Guerre.*

songeant à des choses lointaines, les poings serrés, le regard fixe sous les sourcils broussailleux.

En 1851, presque octogénaire, il salue avec un juvénile enthousiasme le retour de l'aigle. Il adresse à Napoléon III une nouvelle supplique qui, comme les autres, reste sans réponse[1]... Ce fut la dernière. Après avoir imploré les Consuls, l'empereur, les Bourbons de 1814, le Napoléon libéral des Cent jours, Louis XVIII revenu de Gand, Charles X, le Gouvernement provisoire, Louis-Philippe, la seconde République et le second Empire, Viriot comprit qu'aucun pouvoir humain n'avait souci de briser la pierre du tombeau où, depuis soixante ans, on l'avait enfoui vivant : le temps seul pouvait lui donner sa revanche et, mélancoliquement, il se retira de la lutte. Il se se réfugia à Livry, dans les bois : il avait avec lui sa femme : elle portait le prénom — mérité — de Constance : depuis soixante-sept ans qu'ils étaient unis, elle ne l'avait jamais quitté. Et, quand le prenait le désespoir de sa vie manquée, quand, le soir, assis devant sa porte, le front dans les mains, il ruminait des pensées qui soulevaient de sanglots ses vieilles épaules, elle s'approchait de lui, se plaçait sur le banc, tout contre et, sans cesser de tricoter, elle parlait longuement pour le consoler. Il reste à Livry des gens qui se souviennent d'avoir vu ces deux vieux

[1] *A l'Empereur.* Signé, le colonel Viriot. Livry, Seine-et-Oise, 1er mai 1853. Un exemplaire de cette brochure se trouve à la *Bibliothèque nationale.*

dont on ignorait l'histoire : on appelait Viriot *colonel*, quoiqu'on s'étonna de sa boutonnière sans ruban. Son temps se passait à jardiner ou à classer des papiers qu'il relisait sans se lasser. Crétineau-Joly, l'historien de la Vendée, lui fut un jour amené : il parcourut les précieuses liasses ; c'étaient « les copies authentiques de toutes les pièces de l'inique procédure d'Angers ». Crétineau-Joly passa là plusieurs jours, il y acquit la certitude de l'innocence des guillotinés de 1801 et il en fit aviser les descendants de M. de Canchy ; quant à Viriot, il est, disait-il, « le plus honnête et le plus loyal des hommes ».

Ce martyr obscur mourut à Livry le 10 juin 1860.[1]

Mairie de Livry. État civil. Décès. « Acte n° 73. Du 10 juin 1860. Dimanche.

Décès de Pierre-François Viriot colonel en retraite, né à Nancy, le 20 septembre 1773. Fils de Pierre Viriot et de Jeanne-Françoise Lemaure, décédés et époux de Marie-Françoise-Constance Calonne. »

PORTRAITS DE FEMMES

I

LA MONTANSIER

Dans un salon des appartements privés de Louis XV, au château de Versailles, un panneau de boiserie mobile donne accès à une sorte de réduit grand à peine de trois pieds en carré — la place d'un homme assis sur un tabouret. C'est, à proprement parler, une armoire qu'éclaire une barbacane si bien dissimulée entre deux pilastres de la façade qu'il est presque impossible de l'apercevoir de l'extérieur. On appelle cette armoire l'*écoute* de Louis XV. Le roi se mettait là pour regarder, sans être vu, les gens qui traversaient la cour ; cela lui faisait une distraction. Dans ce gigantesque palais où les galeries succèdent aux enfilades de salons, où l'on peut faire près de trois lieues sans passer deux fois dans la même salle, le maître n'avait bien à lui que ce placard ; il s'y tenait les mains sur les genoux, sans bouger, le nez à la vitre, et rien ne fait mieux comprendre ce que devait être l'écrasant ennui de ce pauvre homme oisif et

lassé de tout. Chacun s'ingéniait pourtant à l'amuser. Comme il aimait les gaillardises, on avait imaginé de lui servir, chaque semaine, un petit tableau détaillé de la situation et des exploits des personnes galantes de Paris. La police s'employait à la confection de ces rapports, et ce ramas de souillures était régulièrement offert au roi, qui s'en récréait et aimait à y rencontrer les noms des gentilshommes de son entourage. Peut-être croyait-il trouver là une excuse à son inconduite.

Ces procès-verbaux, magnifiquement calligraphiés sur beau papier, sont conservés à la bibliothèque de l'Arsenal; ils sont troussés de manière alerte, sans crainte du mot cru, et pimentés au goût du palais blasé qui devait déguster cette étrange littérature. En voici un, daté du 24 septembre 1756; nous l'expurgeons pudiquement — ce qui le réduit d'une bonne moitié.

La demoiselle Brunet de Montansier, rue Saint-Thomas-du-Louvre, est âgée de vingt-huit à trente ans, originaire de Provence et, si on veut l'en croire, elle est fille d'un avocat. Dès l'année 1748, elle était déjà connue sur le pavé de Paris; mais la tradition ne nous dit pas qu'elle y eût fait quelque conquête brillante, quand M. Burson, conseiller à la troisième des enquêtes, demeurant pour lors rue de Condé, s'en accommoda. Se croyant aimé de cette fille, qui a toujours été accorte et déliée, il s'attacha à elle; en 1749, nommé à l'intendance de la Martinique, il l'emmena avec lui. Nombre de tours qu'elle lui joua firent qu'à la fin il s'en dégoûta et l'abandonna entièrement. après cependant s'être quittés et repris plusieurs fois.

Elle fut s'établir marchande de modes à Saint-Domingue : le climat n'étant pas propre à faire fortune dans

ce genre... elle prit le parti de revenir en France. Elle reparut donc sur notre horizon au commencement de l'année 1754 et, comme elle connaissait déjà la carte du pays, elle n'eut garde d'y arriver avec l'extérieur d'une fortune délabrée. Deux grands nègres, habillés de bleu, qui la suivaient partout, un laquais, deux femmes de chambre et un carrosse de remise au mois l'annoncèrent sur le ton d'une très riche Américaine et, à la faveur d'un si bel appareil, elle trouva, suivant l'usage de Paris, du crédit et des dupes. Verrier, tapissier, qui n'est cependant pas à mettre dans cette classe, commença néanmoins par lui meubler un appartement rue Saint-Honoré, chez le chaircuitier qui fait le coin de la rue Neuve du Luxembourg, au troisième. C'était un peu haut pour une princesse comme elle; mais comment faire ? Il fallait se loger.

... Aujourd'hui, ceux qui composent principalement sa partie sont : le comte d'Esparbès, le marquis de Souvré, le marquis de Jonsac, le chevalier de Bezons, le marquis de Seignelai, le marquis de Ximenès, le comte de Villegagnion, M. de Puységur, le jeune duc de la Trémoille, M. de Viarme, fils du conseiller du roi, M. Thiroux de Montregard et nombre d'autres dont les noms ont échappé à la vigilance de Mme Aubouy et de la dame Castoldy, sa fille, auxquelles nous sommes en partie redevable de l'énumération que nous venons de faire : au demeurant, la demoiselle Montansier ne s'en défend pas... elle cherche les occasions d'étendre ses conquêtes du pôle arctique au pôle antarctique : cependant on doute qu'elle thésaurise; tout l'éclat qui l'environne est très superficiel et quoiqu'elle ait toujours un carrosse de remise au mois, un laquais, une femme de chambre et une cuisinière, on ne la croit rien moins qu'à son aise... On soupe chez elle tous les jours et ordinairement on ne se sépare qu'à trois ou quatre heures du matin. Ces sortes de parties sont singulièrement du goût du marquis de Souvré, qui s'y livre tout entier...

La demoiselle de Montansier est d'une taille ordinaire, médiocrement bien faite, blanche de peau, les yeux assez

bien, le nez un peu gros, la bouche et le parler agréables, de la gorge, la main jolie, amusante et s'énonçant bien[1].

Cette bonne personne qui montrait pour les aventures galantes de si heureuses dispositions n'était pas, comme elle aimait à s'en prévaloir, la fille d'un avocat : elle s'appelait Marguerite Brunet et était née, en 1730, à Bayonne, d'un modeste épinglier[2]. On vient de lire le récit de ses débuts et, sans doute, lancée en si bon chemin, n'eût-elle jamais conquis une place dans l'histoire, si un des tournants de la route ne lui eût ménagé une rencontre : celle d'un comédien de vingtième ordre, Honoré Bourdon, dit Neuville[3] : « Aucun talent », mais portant le costume « à ravir », de la fatuité, la jambe bien faite et un imperturbable aplomb. Ces belles qualités tournèrent la tête de la Montansier et Neuville daigna se laisser aimer, comptant bien ne rien y perdre : il nourrissait une ambition, celle de jouer les premiers rôles à la Comédie-Française, et la Montansier avait tant d'amis

[1] Bibliothèque de l'Arsenal, papiers de la Bastille. Rapports de Meunier.

[2] « Mairie de Bayonne. Extrait du registre qui constate les naissances pendant l'année 1730 : — Le dix-neuvième décembre a été baptisée par moy soussigné, Marguerite Brunet, née la veille, fille légitime de Jacques Brunet, épinglier et de Marie Capdeinelle son épouse, demeurant maison d'Angla, rue Faure; parrain Jean Rabaou (*sic*), tourneur, demeurant maison de Moracin, rue Orbe, marraine Marguerite D'Apezteguy de Laborde, rue Luc, laquelle n'a cy signé pour ne savoir écrire, ce qu'ont fait le père et le parrain avec moy. Signé Brunet père. Jean Rabeau (*sic*) et Saint Martin, vicaire. »

[3] Il était né à Doué-la-Fontaine, le 31 mai 1736.

qu'il ne jugeait pas impossible de vaincre, grâce au crédit de la dame, les obstacles qui s'opposaient à la réalisation de son rêve : en quoi il fut déçu, du reste, la fortune lui réservant d'autres triomphes.

Qu'on harponne au hasard dans le pandémonium parisien de la fin du XVIIIe siècle, on est sûr d'en tirer une figure étonnante de relief et d'originalité : ces gens-là avaient le diable au corps; ils appartenaient à une génération évidemment née pour se mouvoir dans l'épopée et dans la féerie; la nôtre semble réservée au plus morne des vaudevilles et voilà qui doit rassurer les esprits inquiets, hantés de l'appréhension des cataclysmes sociaux; pour les grands drames, il faut des acteurs de taille et jamais plus sans doute, la France ne réunira une troupe comparable à celle qui brûlait les planches à la veille de la Révolution. Cette Montansier, simple comparse, est grandiose en son genre; avec ses fraîches couleurs, ses yeux vifs aux cils noirs très épais, son nez retroussé, son sourire gaillard, son parler basque, la voilà partie en guerre pour son bien-aimé Neuville; elle obtient pour lui, du duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie, la direction de tous les théâtres des trois généralités de Rouen, d'Alençon et de Caen[1]; elle s'évertue de telle sorte qu'elle-même se fait accorder la faveur d'ouvrir une salle à Versailles, rue

[1] *Le comédien Neuville et la Montansier*, par C. Hippeau.

de Satory ; elle s'insinue chez les Campan, fréquente chez Mlle Bertin, la fameuse modiste, flatte Léonard, l'illustre coiffeur : on parle d'elle chez Marie-Antoinette qui veut la voir et qui se glisse, un soir, dans une loge grillée de la petite salle de la rue de Satory : on jouait les *Moissonneurs* et les acteurs, en scène, se mettent à tremper une soupe aux choux d'un parfum si franc, si rustique, que la jeune reine, férue de toutes les paysanneries, ne peut retenir un mélancolique : *Ah ! que ça sent bon !* On l'entend des coulisses, et la directrice, aux aguets des impressions de Sa Majesté, se permet de faire savoir *qu'on a reservé la part de la reine.* — Ce soir-là, la Montansier mangea la soupe avec la fille de Marie-Thérèse, honneur que n'avaient jamais osé ambitionner les plus hautains seigneurs de France. C'est ainsi qu'elle conquit le privilège exclusif de tous les spectacles, bals et fêtes de Versailles : elle en profita pour construire, en prolongement du château royal, face au plus bel endroit du parc, le grand théâtre qui subsiste encore et où commença sa fortune.

Entre temps elle dirigeait ses troupes de Normandie, car Neuville manquait des qualités d'ordre nécessaires à une si lourde entreprise. Lui aussi était épique à sa façon : on ne peut guère ouvrir les chroniques scandaleuses ou les recueils de *Nouvelles à la main* du temps sans y rencontrer le récit d'une escapade de ce turbulent impresario. Jaloux « comme un tigre », non sans motifs, peut-être, il était sans cesse sur la

route de Rouen à Versailles pour surveiller la conduite de sa maîtresse; mais les bonnes fortunes l'arrêtaient en chemin, car il ne se piquait pas de fidélité, et la Montansier, soupçonneuse, courait la poste, de Versailles à Rouen, pour retrouver l'inconstant et le ramener dans les voies de la vertu. C'était, dans les auberges, de scandaleuses algarades, des scènes bruyantes de rupture, suivies de réconciliations tapageuses : coups d'épée, incarcérations au For-l'Évêque, enlèvements d'actrices, poursuites mouvementées, telle était l'existence normale de cet histrion[1]. Une correspondance secrète de l'époque note que ses

[1] « *De Versailles, le 16 décembre* 1781. — Le sieur de Neuville, directeur de la Comédie de Rouen, connu dans toute l'Europe par ses courses théâtrales et par ses aventures, vient de donner une nouvelle preuve de sa crânerie. Il fait ordinairement deux voyages par mois de Rouen ici ; il loge chez la Montansier, son ancienne amie, directrice de notre spectacle, et particulièrement protégée de la Reine. Notre roué introduisit la nuit une jeune poulette de notre troupe. La Montansier se douta ou fut avertie de cette infidélité. On dit que la jalousie veille toujours. Elle va frapper à la porte du parjure Neuville ; celui-ci ne répond pas. Elle menace de faire enfoncer la porte s'il ne veut pas ouvrir. Impatienté du tintamare, il se lève furieux, prend son épée, et l'enfonce, en ouvrant la porte, dans le bras de la Montansier. Les cris et le tumulte attirent le monde. On saisit l'histrion inhumain qui a voulu donner la mort à sa bienfaitrice, celle à qui il doit l'existence dont il jouit. Il est en prison et l'affaire se poursuit vigoureusement. La pauvre Montansier s'est laissée, malgré le double crime du volage, amollir par une antique tendresse et a fait solliciter la reine pour qu'elle daignât s'intéresser en faveur du coupable. Cette princesse a répondu qu'elle ne protégeait pas les assassins. Tout ceci est d'autant plus funeste pour le sieur Neuville qu'ayant déjà bon nombre de mauvaises affaires sur son compte, celle-ci pourrait être la dernière de ce grugeur de vieilles folles. » *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI et Marie Antoinette* publiée par M. de Lescure.

aventures « ont rendu célèbre par toute l'Europe *ce grugeur de vieilles folles* » et les archives du château d'Harcourt conservent de bien précieux documents sur son étonnant roman comique. Entre cent autres, un fait est à citer.

Le 15 mars 1782, à Rouen, Halot, le garçon perruquier qui chaque jour rasait Neuville, vint, à l'heure ordinaire, sonner à la porte de son client. Il n'était pas entré depuis cinq minutes que les voisins entendirent chez le comédien un bruit de lutte et de grandes clameurs, ce dont ils ne s'émurent point d'abord, tant la chose était passée en habitude. Mais quand on vit sortir Neuville, en peignoir, le visage couvert de savon et hurlant : « A l'assassin ! » les gens commencèrent à s'attrouper; de la maison sortaient d'autres cris : « Au meurtre ! » et, comme on y pénétrait, on trouva sur le palier Halot, à moitié mort et couvert de sang, ce qui n'empêchait point Neuville de jurer sur son honneur et sur celui de son associée que le perruquier avait tenté de l'égorger. On ne démêla jamais lequel des deux avait assassiné l'autre, quoique le pauvre Halot, porté à l'hôpital, eût toutes les apparences d'une victime et que Neuville estimât prudent de disparaître pendant la bagarre. L'affaire, pourtant, n'eût point dépassé les proportions d'un assez banal fait-divers si tous les *merlans* de Rouen n'eussent pris le parti de leur confrère. Est-il utile de rappeler qu'on appelait ainsi les coiffeurs de ce temps-là dont les vêtements, toujours couverts de poudre, évo-

quaient l'idée d'un poisson roulé dans la farine et prêt pour la friture? — Donc les merlans s'insurgèrent : ils marchèrent sur le palais, au nombre de deux ou trois cents, criant vengeance et demandant la tête du comédien. Les gens de robe n'étaient pas rassurés; chaque jour, ainsi que le faisait remarquer le commissaire Renard, « la vie des magistrats était confiée au rasoir de ces messieurs » et on en était venu à redouter un égorgement général des parlementaires : bon nombre de juges ne tendaient plus qu'en tremblant le cou aux fraters menaçants et l'on vit de corrects conseillers siéger sur les fleurs de lis avec des barbes de huit jours. Jamais procès ne fut plus rapidement jugé et l'arrêt, comme bien on pense, donna pleine satisfaction aux perruquiers : il ordonnait à la maréchaussée de courir sus à Neuville et de l'appréhender mort ou vif par tout le royaume.

La Montansier, mal guérie du coup d'épée que son brutal ami lui avait allongé trois mois auparavant, eut pourtant la bonté de solliciter encore pour lui la clémence de la reine et l'arrêt resta sans effet; mais Neuville ne reparut à Rouen que deux ans plus tard; encore ne put-il s'y maintenir malgré tout le crédit de sa maîtresse dont le génie accapareur grandissait avec l'âge. Ne s'était-elle pas mis en tête d'obtenir la direction de tous les théâtres du royaume moyennant quoi elle s'engageait à soutenir, d'une subvention annuelle de 150.000 livres, l'Opéra qui périclitait.

Nul doute qu'elle n'eût réussi à mener à bien cette

gigantesque entreprise, mais la Révolution l'arrêta dans son essor : après les journées d'octobre 1789 le roi quitta Versailles malgré les supplications de la Montansier qui dépêcha ses comédiens, — elle avait toutes les audaces, — pour tenter d'arrêter les voitures de la cour. L'Assemblée se déclara « inséparable de la personne royale » et transféra à Paris le siège de ses séances : c'était la ruine de Versailles, et la Montansier, comprenant que les beaux jours de son théâtre étaient passés, se déclara, à son tour, « inséparable de l'Assemblée ». Elle avait alors près de soixante ans ; mais le sort lui réservait encore bien des années d'existence et des aventures en comparaison desquelles devait sembler bien fade le roman de sa jeunesse.

Il y avait, à l'extrémité du Palais-Royal un spectacle de marionnettes qu'exploitait Gardeur-Lebrun et qu'on appelait, du nom de la rue voisine, les « Beaujolais. » La scène était petite, la salle étroite, le plafond bas. La Montansier acheta pour 570.000 livres cette baraque que l'architecte Louis transforma en un théâtre confortable et, par miracle, presque vaste, qu'on inaugura le 12 avril 1790[1].

Grand fut le succès des comédiens de la Montansier : Paris, qui tout entier vivait au Palais-Royal, faisait fête à cette femme dont la personnalité intriguait et en

[1] Voir l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 25 juillet 1866.

qui, d'instinct, il sentait une si parfaite intelligence de ce qui l'amuse. Elle se dépensait de mille façons : logée avec Neuville dans un appartement voisin du théâtre et dont les fenêtres ouvraient sur le jardin sans cesse grouillant d'une foule qu'enfièvraient le plaisir et la politique, elle avait ouvert « ses salons » : on y jouait, on y complotait, on y nouait des intrigues. Dans un pêle-même extravagant s'y rencontraient Dugazon et Barras, le père Duchêne et le duc de Lauzun, Robespierre et Mlle Maillard, Saint-Georges et Danton, Volange et le duc d'Orléans : « Au bout du même canapé de soie bleu de ciel, usé, fané et déchiré, où la maîtresse du lieu combinait son spectacle de la semaine avec Verteuil, son régisseur, le comédien Grammont organisait avec Hébert l'émeute du lendemain aux Cordeliers. »

Ce fut le beau temps de la Montansier : comme elle se trouvait à l'étroit dans la petite salle des Beaujolais, elle faisait élever sur un terrain de l'ancien hôtel Louvois, rue Richelieu, le plus superbe et le plus vaste théâtre de Paris : l'emplacement seul avait coûté 460.700 livres[1]; des sommes énormes passaient par ses mains; elle était devenue, en quelque sorte, la reine du Palais-Royal et, dans les heures de discorde que traversait Paris, elle avait le suprême talent de plaire à tous les partis. A cette époque qui marqua le premier avènement aux affaires des aigris,

[1] Le contrat fut passé le 7 décembre 1791, par-devant Mes Rouen et Robin, notaires à Paris.

des pédants et des prétentieux, elle restait bonne fille, accueillante, enjouée, sans pruderie : elle possédait surtout ce don inestimable et bien français de l'esprit d'à-propos. Dieu sait s'il en fallait alors pour garder son équilibre sur la corde raide de la popularité ! Et que de déboires en dépit de tant d'adresse !

Le 10 août avait porté aux théâtres un coup funeste : ils luttaient pourtant; mais le dimanche 2 septembre, il leur fallut bien fermer leurs portes : le massacre des prisonniers à l'Abbaye avait commencé vers trois heures de l'après-midi. Le lendemain, Paris était dans la stupeur : on tuait dans tous les quartiers. Comme la recette pour bien des soirs, s'annonçait nulle, la Montansier, sentant qu'il fallait, à tout prix, trouver du nouveau, réunit ses pensionnaires, acteurs, danseurs, musiciens, décorateurs, ouvriers et machinistes, mit Neuville à leur tête et les expédia vers l'Assemblée qui siégeait en permanence depuis le matin. Les gens consternés regardaient passer cette troupe agitant des chapeaux enrubannés, chantant des airs patriotiques et semant, par sa bonne tenue et sa crânerie, un peu de réconfort sur la ville terrifiée et muette. Au Manège, on parlementa avec les huissiers : la barre s'ouvrit devant les comédiens et Neuville très digne, donna lecture d'un petit discours par lequel il annonçait aux représentants de la nation que tous les employés de la demoiselle Montansier, au nombre de 85, dont 15 seulement étaient armés, sollicitaient « l'honneur de former entre eux

une compagnie désireuse de se joindre aux volontaires de la section des Moulins pour marcher à la rencontre des ennemis qui menacent la patrie et la liberté ». Hérault de Séchelles, qui présidait, répondit à l'orateur ; l'Assemblée vota, par acclamations, *la mention honorable* et admit la troupe aux honneurs de la séance. Le 14 septembre, après un nouveau défilé devant les représentants, le bataillon de la Butte des Moulins partait pour Châlons et, par les rues remplies de foule, la compagnie Montansier n'était pas, comme bien on pense, la moins applaudie. Quelle réclame pour la directrice ! Les Parisiens reconnaissaient, très gaillards sous le costume militaire, les artistes aimés, Volange, Clauzel, Gavaudan, Dufresse, le danseur Seveste, le chef d'orchestre Gilbert, le premier violon Delzemme ; à la tête de ce bataillon sacré, le capitaine Neuville se redressait de toute sa taille : il était certainement persuadé qu'à son seul aspect l'armée prussienne exécuterait un mouvement de sauve-qui-peut général ; mais le dieu de la guerre en ordonna autrement : Neuville ayant voulu se montrer, dans toute sa gloire aux habitants de Reims, imagina de passer une revue ; par malheur, au premier mouvement de son cheval de bataille, il glissa à terre si maladroitement qu'il se démit le bras ; on le ramassa geignant, et Clauzel le remplaça dans le commandement de la troupe.

On a fait de cette escapade des pensionnaires de la Montansier à l'armée de Dumouriez, des récits

éminemment pittoresques mais très fantaisistes : cette bande d'artistes volant au secours de la patrie en danger, dressant ses trétaux en plein camp et jouant le vaudeville entre deux batailles... Le sujet était trop tentant pour n'être pas amplifié par les chroniqueurs. A ne s'en rapporter qu'aux rares documents authentiques [1], la chose se réduit à des proportions moindres, mais très honorables pour les comédiens, en ce sens qu'on n'entendit plus parler d'eux ; sans doute ils firent leur devoir, comme les camarades ; on sait seulement que Dufresse, à Jemmapes, mérita d'être nommé officier d'ordonnance du général Moreton-Chabrillant et que la troupe comique, ainsi qu'elle l'avait juré, ne quitta pas l'armée avant que l'ennemi fût repoussé hors des frontières. En apprenant l'entrée de Dumouriez à Bruxelles, la Montansier courut rejoindre ses pensionnaires, suivie d'un train de fourgons chargés de costumes et d'accessoires. Le 8 janvier 1793, elle inaugurait en Belgique ce qu'elle appelait « sa propagande », car elle était parvenue à persuader aux comités du gouvernement que les représentations du *Tableau parlant* et du *Désespoir de Jocrisse* allaient électriser les populations flamandes, fanatisées par dix siècles de servitude [2] ; cette plai-

[1] Voir la *Revue d'art dramatique*, janvier 1892. Juin 1893. Faber. *Le théâtre français en Belgique.*

[2] La Montansier tint ouvert son spectacle de Bruxelles depuis le 8 janvier 1793 jusqu'à Pâques inclusivement « regardant comme très important de jouer pendant la semaine sainte et de porter ce premier coup aux abus religieux dont le pays est infecté ».

santerie coûta 100.000 francs à la République et la note eût été bien plus élevée si la « propagande » n'avait été subitement interrompue par le retour offensif des Autrichiens, auquel succéda la seconde invasion. Il fallut en hâte regagner le Palais-Royal.

Mais on se lasse à suivre cette femme extraordinaire à travers l'inextricable dédale de ses entreprises : une sorte de fièvre vous prend à feuilleter son dossier. On est en pleine Terreur et la voilà prête à inaugurer son grand théâtre de la rue Richelieu ; jamais son activité n'a été plus folle ; déjà on équipe les décors, on imprime les affiches, on annonce l'ouverture, quand la Commune de Paris, estimant qu'il y a là un magnifique local, prêt à être exploité, où l'Opéra se trouverait bien à l'aise, confisque le nouveau théâtre et, pour s'éviter les récriminations de de la propriétaire, décerne contre elle un mandat d'arrêt. La Montansier est en prison, enfin ! Elle va se reposer... ? Ah ! que c'est la connaître mal. — Supplications, mémoires, factums, menaces, cris de rage[1]... Elle ameute si bien les badauds qu'on n'ose l'envoyer à la guillotine : au 9 Thermidor la voilà dehors : on va rire ; elle actionne la Convention

[1] *Mémoire justificatif par la citoyenne Montansier.* — « On m'accuse : d'avoir connu la veuve Capet, d'avoir suivi Dumouriez en Belgique, d'avoir discrédité les assignats en Belgique, d'avoir fait bâtir une salle rue de la Loi avec l'argent des Anglais et de la veuve Capet, d'avoir voulu incendier la bibliothèque nationale, etc. » La Montansier fut incarcérée à la Petite Force. Le 13 messidor, an II, on la transférait à la prison du Plessis. *Archives de la Préfecture de Police.*

nationale et réclame 7 millions d'indemnité. — « Sept millions ! s'écrie Bourdon de l'Oise ; pour ce prix-là on aurait une escadre ! »

On prétend qu'elle en toucha huit... mais en assignats, et cette dérision fouetta sa colère : jusqu'à la fin de sa vie elle ne se lassera plus de crier *au vol*, et de ce jour elle se crut riche de tous les millions qu'elle réclamait.

Elle avait failli l'être bien davantage car il s'en fallut de très peu qu'elle ne devint impératrice ; et l'on se prend presque à regretter que les fées ne l'aient pas servie jusque-là ; c'eût été la plus belle comédie de l'histoire, quelque chose comme une *Sa Majesté Sans-Gêne* à effarer les siècles à venir.

A sa sortie de prison elle avait repris possession de son appartement du Palais-Royal et en avait cédé une partie à Barras devenu, depuis le 9 thermidor, le lion de Paris et dont elle était l'amie « de temps immémorial ». Barras avait beaucoup d'amies de ce genre et ce n'est pas un trait à négliger pour l'histoire des mœurs révolutionnaires que de voir l'homme le plus influent du gouvernement logé, en garçon, chez une actrice.

La Montansier avait alors soixante-cinq ans ; mais elle portait son âge « avec l'avantage que donne un certain embonpoint, de la gaieté et de la prévenance dans les manières ». Barras recevait souvent la visite de ce jeune officier en disponibilité qu'on voit surgir, inévitablement famélique et gauche, dans

tous les récits de l'époque et qui n'était autre que Bonaparte : il venait demander à son protecteur, tantôt un emploi, tantôt du drap pour s'habiller, tantôt un dîner et Barras le traitait en garçon sans conséquence, quoiqu'il lui reconnût « de la capacité ». La Montansier, qui fréquentait sans cérémonie chez son locataire, « en déshabillé de voisine », trouva gentil ce petit militaire et voilà Barras imaginant de faire un sort à Bonaparte en le mariant avec la comédienne sexagénaire, mais riche alors de plus d'un million, sans compter les créances... La question d'argent semblait intéresser seule le jeune officier et, rassuré sur ce point, il consentit à revoir sa conquête « pour les accords ».

Plus tard Barras, aigri et envieux, s'est complu à tracer un récit de ces fiançailles, notant avec un soin minutieux tous les incidents de nature à rendre odieux ou ridicule celui qu'il haïssait de toute l'ardeur de son ambition déçue : « J'engage les futurs époux pour le jour même; ils acceptent tous deux avec un empressement égal... je serais au moment d'éclater de rire, mais il faut garder son sérieux. Je place à table Mlle Montansier à côté de moi, je dis à Bonaparte de se mettre vis-à-vis de nous : le dîner ne se passe pas sans que tous les deux aient leurs regards fixés l'un sur l'autre... Nous nous levons de table ; les fiancés s'approchent, se mettent à causer très particulièrement ; je m'écarte afin de ne pas déranger l'intéressant colloque ; mais déjà, sans vou-

loir surprendre leurs paroles, je les entends dire de ces mots qui feraient croire à l'intimité d'une connaissance ancienne : « Nous ferons ceci, nous ferons cela ; » *nous* à chaque instant. Bonaparte parle de sa famille qu'il espère faire connaître à Mlle Montansier ; sa mère, tous ses frères apprécieront une femme aussi distinguée : il veut, aussitôt que cela sera possible, la mener en Corse. — Bref, l'affaire va se conclure : mais survint le 13 Vendémiaire et le futur César, entrevoyant l'avenir, rompit brusquement avec sa future.

Pour tout dire, ce projet matrimonial nous semble avoir existé surtout, — et rétrospectivement — dans l'imagination de Barras. Il lui donne tant d'importance, il apporte à son récit tant de ménagements maladroits et de pesantes préparations qu'il parvient à le rendre suspect. Il est vrai que, bien longtemps avant la publication des *Mémoires* du beau Directeur et au temps de l'Empire, même, le bruit courait dans Paris du mariage manqué de Napoléon avec la Montansier... Mais Barras était bien homme à semer cette perfidie[1].

Ce que la Montansier aura toujours de commun avec Napoléon, c'est l'impossibilité où elle met les chroniqueurs de conter sa vie en quelques lignes : le

[1] *Mémoires de Barras.* t. I, p. 242. Voir aussi même volume, aux *Appendices*, n° VIII. *Les projets de mariage de Bonaparte et de Mlle Montansier.* Ce commérage auquel se complaisait évidemment Barras, occupe dans ses Mémoires autant de place que le récit de la révolution du 9 thermidor...

dossier que je feuillette est à peine entamé et ceci explique pourquoi les biographes n'ont jamais consacré à cette femme-Protée que des notices déplorablement écourtées ou fantaisistes : l'in-octavo s'imposerait... Mais qui lirait un volume sur la Montansier ? Notez qu'à l'époque où nous voici elle n'a que soixante-cinq ans et qu'elle va vivre presque centenaire : elle plaide ; elle crée un nouveau théâtre, les Variétés ; elle obtient sur le Grand Livre une inscription de rente de 5.062 livres ; elle manœuvre avec l'habileté d'un équilibriste entre ses créanciers, ses comédiens, ses débiteurs, tous les gens que gênent ses succès ou qu'importune sa renommée ; elle épouse Neuville, — le 6 septembre 1800. — Elle est dans la misère pendant six mois, redevient millionnaire pendant trois ans ; de Moscou l'empereur lui envoie par décret 300.000 francs dont le lendemain il ne reste plus rien ; mais six mois plus tard elle se réinstalle dans son appartement du Palais-Royal, remis à neuf et meublé de fraîches soieries.

Il y avait en 1860, au théâtre de Rouen, un vieil artiste, M. Prud'hon, qui se souvenait avoir été présenté, chez Brunet, cinquante ans auparavant, à Mme Montansier-Neuville : il se la rappelait « de taille assez élevée, ayant conservé, malgré son grand âge, toutes ses facultés et des restes de beauté ; elle avait été brune, sa figure était encore agaçante, son nez retroussé, ses yeux très vifs avec des cils noirs très prononcés ; elle agissait et parlait avec un incroyable

sans-façon ; elle avait, à quatre-vingts ans le diable au corps[1] ».

C'est bien elle. A cette époque elle était amoureuse d'un danseur de cordes, Forioso ; ce fut, sinon sa dernière passion, la seule du moins qu'on lui connut postérieurement à 1815. On la rencontrait souvent, traversant le Palais-Royal à l'heure de midi. Elle venait à pied des Ternes où elle avait une maison de campagne : elle allait, trottinant, vêtue d'une robe jaune serin, avec des souliers à cothurne, un cachemire aux couleurs criardes jeté en écharpe sur ses épaules et, sur la tête, une espèce de turban à la mode de 1790[2]. Elle mourut, très pieusement, dans sa maison des Ternes, le 13 juillet 1820. Après avoir longuement entretenu le prêtre, elle appela Mlle Lillié, sa vieille amie de théâtre, et lui fit connaître ses dernières volontés[3].

[1] *Le comédien Neuville et la Montansier.*

[2] *Mémoires de Paul de Kock.*

[3] Le *Journal des Théâtres* du 16 juillet 1820, publia cet article nécrologique : « — Marguerite Brunet Montansier, veuve de Honoré Bourdon-Neuville est morte le 13 de ce mois à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Elle est morte propriétaire d'un cinquième de la salle des Variétés, boulevard Montmartre, construite par elle et ses anciens acteurs devenus ses associés. Pour paiement de la salle de l'Opéra, rue de Richelieu, elle reçut, en vertu de la loi du 24 frimaire an VI, 8 millions partie assignats de l'an III et le surplus en une inscription de 5062 francs de rente sur le Grand Livre, qu'elle fut obligée d'abandonner à ses créanciers. Pour indemnité des glaces cassées dans son théâtre du Palais-Royal, et pour prix des portes qu'elle avait fait faire à la salle du Grand Opéra et qui n'étaient pas comprises dans le paiement, elle avait demandé au Roi de lui accorder tous les ans une représentation à son bénéfice, à l'Opéra : elle avait alors plus de quatre-vingt-

Elle léguait tous ses créanciers au roi de France.

huit ans. M. le comte de Pradel ajourna une décision sur sa demande et l'on prétend que sa maladie n'a eu d'autre cause que ce refus de la part du ministre. Après avoir accompli tous les devoirs de la religion, elle n'a prononcé que quelques paroles. — « Je laisse, a-t-elle dit, de nombreux créanciers ; je désire qu'on fasse connaître au Roi la position de mes affaires, et S. M. accordera sans doute à mes créanciers ce que je demandais pour eux et pour moi. » — *Bibliothèque de l'Arsenal*

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

FOUQUIER-TINVILLE

Croquis pris sur nature au Tribunal révolutionnaire.
(*Collection de M. Henri Lavedan.*)

II

MADAME FOUQUIER-TINVILLE

Rien n'est plus placidement bourgeois que l'histoire du premier mariage de Fouquier-Tinville en octobre 1775.

Il avait vingt-neuf ans et venait d'être admis à se rendre acquéreur de la charge de Me Cornillier, procureur au Châtelet, rue du Foin-Saint-Jacques, qu'il avait payée 32.400 livres. Sa mère, Marie-Louise Martine, veuve depuis seize ans d'un cultivateur, messire Eloy Fouquier de Tinville, seigneur de la terre d'Hérouël, aux environs de Ham, lui avait avancé 15.000 livres; il avait, de son côté, emprunté, moyennant le payement d'une rente viagère de 200 livres à un certain abbé Collier de la Marlière, une somme de 12.000 livres, dont il avait employé 7.400 à l'amortissement du prix de sa charge et 4.600 à s'installer confortablement [1].

[1] *Archives de l'étude de Me Breuillaud*, notaire à Paris.

L'abbé Louis-Nicolas-Antoine Saugnier, bachelier en théologie, chapelain des églises de Noyon et de Péronne, et fils d'une sœur de Mme Fouquier de Tinville, facilita à son cousin l'emprunt près de l'abbé de la Marlière : quand il le vit casé, pourvu d'un office lucratif, il lui continua ses bonnes grâces en le mariant à sa sœur Geneviève-Dorothée, l'une des neuf enfants de Quentin Saugnier, ancien orfèvre à Péronne. Fouquier-Tinville épousa donc sa cousine germaine : on sollicita du Saint-Père une dispense que l'abbé de la Marlière obtint facilement ; le contrat fut signé le 3 mai 1775 dans l'étude de Me Giroust, notaire, rue Tiquetonne ; les parents de la future n'avaient pas jugé à propos d'entreprendre à cette occasion le voyage de Paris ; la jeune fille était logée chez une amie de la famille, Mme Fortin, marchande de modes, rue Montmartre. Quant au mariage religieux il eut lieu le 19 octobre à Mont-Saint-Martin, en Picardie[1].

[1] « Extrait des actes de Batêmes et de Mariages de la paroisse du Mont-Saint-Martin pendant l'année mil sept cent soixante-quinze.

Mariage de M. Antoine Quentin-Fouquier de Tinville et Mlle Geneviève-Dorothée Saugnier.

Le dix-neuf octobre mil sept cent soixante et quinze je soussigné, Louis-Vincent Hédou des Boyères, Prêtre chanoine régulier Prémontré faisant fonctions curiales de la Paroisse de Notre-Dame du Mont Saint-Martin au diocèse de Cambray à la prière de M. de Chilli, curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la ville de Saint-Quentin, au diocèse de Noyon et de son consentement en date du dix-sept octobre de la présente année, ai donné la bénédiction nuptiale dans l'église paroissiale de Notre-Dame du Mont Saint-Martin à Monsieur Antoine Quentin Fouquier de Tinville procureur au Châtelet de Paris, y demeurant, paroisse

Les Saugnier n'avaient aucune espèce de fortune ; mais un oncle commun des deux fiancés, l'abbé

Saint-Sauveur, rûe Pavé , fils majeur de feu sieur Eloy Fouquier de Tinville seigneur d'Hérouel et de damoiselle Marie-Louise Martine ses Père et Mère, icelle demeurant en la dite Paroisse d'Hérouel, au diocèze de Noyon, et à damoiselle Geneviève-Dorothée Saugnier, fille mineure de sieur Quentin Saugnier, ancien Échevin de la ville de Péronne et de damoiselle Marie-Barbe Martine ses Père et Mère domiciliés depuis plusieurs années sur la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste de la ville de Saint-Quentin ; après la publication d'un ban faite le dix-huitième dimanche d'après la Pentecôte, huitième jour d'octobre présent mois, dans les paroisses de Saint-Jean-Baptiste de la ville de Saint-Quentin, de Saint-Quentin d'Hérouel lieu de naissance du contractant et de Saint-Jean-Baptiste de Péronne lieu de naissance de la contractante au diocèxe de Noyon ; comme il m'a paru par les certificats de MM. de Chilli, Le Blau et Morlière, curés respectifs des dites paroisses, en date des dix-huit et dix-neuf octobre présente année. Les parties ayant obtenues la dispense des deux autres bans au vicariat de Noyon, ladite dispense, signée Franpalais vicaire général et d'Autrevaux secrétaire, en date du dix octobre présent mois. Vûs aussi les certificats de publication de bans faite dans les paroisses de Saint-Séverin ancien domicile du contractant et de Saint-Sauveur de la ville de Paris, résidence actuelle du susdit, les dix, dix-sept et vingt et un septembre précédent mois en date du vingt-cinq et vingt-deux septembre même mois (*sic*) signés Fleury vicaire et Desforges vicaire respectifs et certifiée véritables par M. Le Corgne de Lanay vicaire général de Paris et Le Court prosecrétaire avec le sceau de Mgr l'archevêque de Paris le vingt-sept du susdit mois de septembre, sans aucune opposition ni empêchement civil ou canonique excepté celui de consanguinité du deuxième au deuxième degré dont les dites parties contractantes ont été dispensées par un bref de N. S. P. le Pape Pie six donné à Rome à Saint-Pierre le douze juin présente année et du pontificat de Sa Sainteté, l'an premier, dûement signé et scellé en cire rouge, expédié en cour de Rome sous le numéro 16245 certifié véritable, controllé et délivré par M. Marchand expéditionnaire en cour de Rome, et l'un de ses confrères, information faite par M. Colliette curé de Gricourt et doyen rural du doyenné de Saint-Quentin et ledit bref entheriné et fulminé par M. de Lacourt vicaire général, en l'absence de M. L'official en date du onze octobre présent mois signé de Lacourt vicaire général et contresigné par M. Gourdin pour l'absence de M. Sauvel greffier ordinaire et scelleur de

Charles Martine de la Motte, chanoine de l'église cathédrale de Noyon, avançait au père et à la mère de la future 4.000 livres à valoir sur sa succession, à l'effet de constituer une dot et faisait, en outre, un don comptant de 2.000 livres. Dorothée Saugnier apporta donc une somme de 6.000 livres en mariage. Fouquier-Tinville avait sa charge de procureur, sur laquelle il redevait 10.000 livres et dont le revenu annuel était estimé 6.000 livres.

Le ménage s'installa au premier étage d'une maison

l'officialité de Noyon. Et après la cérémonie des fiançailles faite aujourd'huy par nous soussignés dans la susdite église en présence des témoins soussignés, les parties s'étant préparées au sacrement de mariage par la réception de ceux de pénitence et d'Eucharistie et ayant obtenues les consentements respectifs de leurs parents, comme il m'a paru, quant à M. Antoine Quentin Fouquier par la procuration de Mme sa mère Marie-Louise Martine, signée d'icelle et controllée à Saint-Quentin, signée Fouquier et Mallet, le dix-sept octobre mil sept cent soixante et quinze par laquelle elle donne pouvoir à M. Pierre-Eloy Fouquier écuyer fourrier des logis du Roy, seigneur d'Hérouël Tinville, etc., de consentir en son nom au dit mariage avec les témoins soussignés : et quant à la contractante, par le consentement verbal et soussigné de ses Père et mère susnommés et autres témoins Lesquels ont signés avec nous de ce interpellés suivant l'ordonnance.

ONT SIGNÉ :

Fouquier de Tinville.

Fouquier d'Hérouel.

CHARGÉ DE PROCURATION :

Fouquier de Vauvillée.

frère témoin.

Locquenoux, cousin germain, témoin.

f. Isédore des Boyeres, chanoine régulier.

G. d. Saugnier.

Q. Saugnier, père consentant.

Marie-Barbe Martine, mère consentante.

Museux, cousin germain, témoin.

appartenant au sieur Godin, bourgeois de Paris, rue Bourbon-Ville-Neuve, presque à l'angle de la rue Saint-Philippe : le loyer était « de 1.200 livres, plus 60 livres pour le portier ». L'étude, meublée d un bureau de noyer, de tables, de bancs, de tabourets, de tablettes de sapin et d'un poêle de faïence, avait vue sur la cour : le cabinet de Fouquier venait ensuite, éclairé sur la rue : un grand bureau, des chaises et des fauteuils cannés, un secrétaire et une bibliothèque en bois de rose, une console dorée à dessus de marbre, surmontée d'une glace encadrée de bois sculpté. Ces vieux mobiliers ont du style, même dans la sèche nomenclature qu'en font les inventaires. Le salon prenait jour sur la rue par deux fenêtres que séparait une haute glace ; deux tables de jeu, un trictrac, une ottomane, une chaise longue et dix fauteuils couverts de velours d'Utrecht cramoisi ; sur le marbre d'un chiffonnier était placé, couvert d'un globe, le bouquet de mariée de Dorothée Saugnier. La salle à manger donnait sur la cour, ainsi que la chambre à coucher où se trouvaient, entre autres meubles, « une grande commode en bois de rose à deux grands et deux petits tiroirs », une bergère et trois fauteuils garnis de velours d'Utrecht jaune et deux couchettes à piliers bas. La cuisinière, Françoise Darnois, couchait dans une chambre à alcôve donnant sur la cour, et le domestique Eloy Chambertin, dit *la Jeunesse*, habitait une pièce au rez-de-chaussée, à portée de l'écurie

et de la cuisine, dont l'entrée était sous le porche de l'immeuble[1].

La famille s'accrut vite : un fils, Pierre-Quentin, était né le 17 juillet 1776. Le 3 janvier 1778 vint une fille, Geneviève-Louise-Sophie, suivie, dans la même année, d'une autre, Emilie-Françoise, née le 7 décembre. Un an plus tard, jour pour jour, survenait le quatrième enfant, une fille encore, qui fut baptisée Marie-Adélaïde. L'étude, d'ailleurs, prospérait : en 1777, les époux Fouquier avaient loué, moyennant 400 livres par an, une portion de maison, à Ecouen, pour y passer le dimanche dans la belle saison : on partait en voiture, le matin ; ordinairement le ménage Depille était de la partie : Depille, épicier au faubourg Saint-Martin, avait épousé Adélaïde-Isabelle Saugnier, sœur aînée de Mme Fouquier. D'Ecouen, on rayonnait dans les villages environnants, et c'est ainsi que Fouquier lia connaissance avec un sieur Hémart, maître de pension à Villiers-le-Bel, à qui, en juin 1781, il confia son petit garçon. Le prix de l'internat était, chez Hémart, de 75 livres par trimestre.

L'idée de mettre en pension un enfant de cinq ans surprend d'autant plus que, deux mois plus tard, Fouquier renonçait à son pied-à-terre d'Ecouen et, quittant la région où il laissait son fils, prenait à bail, pour 600 livres, une confortable maison, avec jardin, sise à Charonne. C'est l'époque, d'ailleurs, où l'exis-

[1] Inventaire après décès de Dame Geneviève-Dorothée Saugnier. *Archives de l'étude de Me Breuillaud.*

tence de Fouquier-Tinville, dont l'histoire, jusque-là, ressemble à celle de tout le monde, paraît avoir subi une crise dont certains incidents restent obscurs. — Le 20 janvier 1782, Mme Fouquier donnait le jour à une cinquième enfant, qu'on nomma Aglaé-Joséphine [1]. Ce fut, pour la mère, le dernier bonheur. Tout aussitôt on voit Fouquier aux prises avec des soucis d'argent : le 1er avril, au début de la belle saison, il sous-loue sa maison de Charonne à un officier aux gardes-françaises ; à la même date, il réclamait à son frère Eloy Fouquier d'Hérouël le solde de l'héritage paternel, 3,257 livres, dont il donnait quittance le 10 avril. Le 23 du même mois Mme Fouquier mourait rue Bourbon-Ville-Neuve : les obsèques avaient lieu deux jours après à l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle : les frais funéraires montèrent à la somme de 674 livres 12 sols « tant pour le service que pour le convoi, les billets d'enterrement, tentures, manteaux de deuil, crespes et gants » [2]. Enfin deux mois plus tard, la petite Joséphine mourait, à son tour, à Bellenglise, près de Saint-Quentin, chez la femme Lenicque où on l'avait mise en nourrice [3].

[1] « L'an 1782, le 20 janvier a été baptisée Aglaé-Joséphine, née d'hier, fille de maître Antoine-Quentin Fouquier de Tinville, procureur au Châtelet et de Geneviève-Dorothée Saugnier son épouse, rue Bourbon, de cette paroisse Bonne nouvelle. »
Biblioth. nat. Cabinet des Mss. nouv. acq. fr. n° 3617.

[2] Quittance en date du 25 avril 1782 de l'abbé Sutet, vicaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle pour les frais funéraires de Mme Fouquier de Tinville.
Archives de l'étude de Me Breuillaud, notaire.

[3] « Sépultures de l'église paroissiale de Saint-Médard-de-Bellen-

Autant qu'il est permis de lire dans cette histoire fermée qu'on ne peut entr'ouvrir — après cent vingt-cinq ans — qu'au moyen de documents notariés peu expansifs, d'actes de partage et d'inventaires, circonspects et secs comme un protocole, une certaine corrélation semble exister entre ces besoins d'argent et le deuil qui les suivit. Les Depille accusèrent Fouquier d'avoir, par son inconduite et ses désordres, causé la mort de sa femme : Fouquier prétendait au contraire que les Depille avaient tué leur sœur « à force de tracas et de chagrins ». Ces deux allégations s'accordent sur un point qu'on peut admettre : c'est que la pauvre Dorothée Saugnier n'avait pas été heureuse.

Fouquier, au reste, écourta son veuvage : quatre mois après la mort de sa femme, il demandait la main « d'une très jeune personne », Henriette-Jeanne Gérard d'Aucourt, fille mineure de dame Madeleine d'Arnaud, veuve, depuis trois ans, d'un sieur Etienne Gérard, décédé en 1779, à Lille, où il était de passage. Le contrat fut signé par-devant Me Rameau, notaire à Paris. La dot de la future consistait, en outre des habits, linge, hardes et effets, estimés à 1.200 livres, en une somme de 10.000 livres remise par la mère en deniers comptants. Fouquier apportait sa charge de procureur, encore incomplètement payée, et il

glise, élection de Saint-Quentin, diocèse de Noyon, 1782, 22 juin. Aglaé-Joséphine, fille de Fouquier de Tinville et de défunte Dorothée Saugnier, son épouse, nourrie par Geneviève Brunelet, femme de Louis Lenicque, manouvrier de cette paroisse, décédée d'hier à l'âge de cinq mois. »

constituait en douaire à sa future une rente de 800 livres. Dans la minute du contrat, Fouquier n'indique pas le nombre de ses enfants ; la place du chiffre est restée en blanc ; l'avait-il oublié, ou hésitait-il à avouer à sa très jeune femme qu'elle allait, dès le jour du mariage, se trouver mère de trois fillettes et d'un garçon de six ans et demi ?

Un certain mystère plane sur cette union qui paraît avoir été bâclée et conclue en hâte : il est évident qu'elle ne plaisait pas à la famille de Fouquier. Ce garçon, jusqu'alors si maniable, qui s'était tant docilement laissé mener par son protecteur le chanoine, son oncle le chapelain, son cousin l'abbé, ses nombreux beaux-frères et belles-sœurs, leur échappa brusquement en prenant femme dans un milieu très différent. Les Gérard d'Aucourt étaient de Limoges : depuis la mort du chef de famille, la mère et la fille s'étaient fixées à Paris, rue des Postes, chez une tante de celle-ci, veuve d'un comte de Chaillou, ancien lieutenant du roi à la Martinique. C'est dans la maison de cette parente qu'eut lieu le mariage, [1]

[1] Le contrat fut dressé le 3 octobre 1782 : en voici les principaux articles.

« Mᵉ Antoine-Quentin Fouquier de Tinville, procureur au Châtelet de Paris, veuf avec enfants (*sic*) de Dame Geneviève-Dorothée Saugnier, décédée, son épouse, demeurant à Paris, rue de Bourbon-Villeneuve et Dame Madeleine d'Arnaud, veuve de Etienne Gérard, sieur d'Aucourt, écuyer, demeurant à Paris, rue des Postes, paroisse Saint-Etienne-du-Mont.

Stipulant tant en son nom personnel que pour Mˡˡᵉ Henriette-Jeanne Gérard d'Aucourt, sa fille mineure et dudit feu son mari.

Et Dame Anne-Claudine Donis, veuve de Mᵉ Olivier André

auquel n'assista qu'un membre de la famille de Fouquier, son frère de Forest, alors avocat au parlement. Il est bien probable que, dès ce jour, le nouveau ménage se désintéressa complètement, sinon du fils Fouquier dont on continua à payer sa pension, du moins des trois fillettes qui furent recueillies par les parents de Saint-Quentin. L'une d'elles, Adélaïde, mourut, en effet, dans cette ville, en 1786, sans que le père parût s'en être ému : seuls, deux des oncles, Fouquier d'Hérouël et Fouquier de Vauvillers, furent présents à l'inhumation[1]

Comte de Chaillou, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien lieutenant de Roy de la Martinique et commandant pour le roi à la Trinité, tante de la dlle future épouse, demeurant rue des Postes, stipulant en son nom à cause de la donation qui sera par elle faite.

Lesquelles parties, dans la vue du mariage proposé entre ledit Fouquier et ladite demoiselle dont la célébration sera faite incessamment en face de l'Eglise, ont réglé les clauses en convention civile dudit mariage ainsi qu'il suit...

Article premier. — Les époux seront communs en tous bien meubles et conquets immeubles.....

Art. III. — M. Fouquier de Tinville déclare que ses biens consistent en ce qui lui revient et appartient d'après l'inventaire fait le 10 septembre dernier du bien dépendant de la communauté qui a eu lieu entre lui et la défunte Dame Saugnier, y compris l'office de procureur dont il est propriétaire.

Art. IV. — La dame Gérard d'Aucourt constitue en dot à sa fille : 1° une somme de 10.000 livres en deniers comptants ; 2° 1.200 livres en habits, et effets à l'usage de ladite future épouse.

Art. V. — La Cesse de Chaillou donne 3 000 livres à prendre sur ses biens après son décès.....

Art. VII. — Le futur époux constitue une rente de 800 livres à la future épouse, à titre de douaire. »

Archives de l'étude de Me Mouchet, notaire à Paris.

[1] « *Extrait du Registre de décès de la paroisse Saint-Jean, pour* 1786.

Le premier mai mil sept cent quatre-vingt-six a été inhumé

On ne démêle pas mieux la raison pour laquelle, moins d'un an après son mariage avec Mlle Gérard d'Aucourt, Fouquier vendit sa charge de procureur : l'étude était lucrative et il se vantait de l'avoir considérablement améliorée ; elle représentait, d'ailleurs, toute sa fortune. Fut-il, comme on l'a dit, forcé de résilier son office pour n'en pas être honteusement chassé ? Voilà qui ne fut jamais prouvé. Le vrai, c'est qu'il mena, dès ce jour, une vie errante : il quitta la rue de Bourbon-Ville-Neuve et fonda un cabinet d'homme de loi, — on dirait aujourd'hui *d'agent d'affaires*. On le trouve, en 1784, au faubourg Saint-Antoine ; en 1787, rue Vieille-du-Temple ; en 1788, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ; en 1791, rue de Chartres ; en 1792, rue Saint-Honoré, « vis-à-vis l'Assomption », dans une maison voisine de celle du menuisier Duplay, hôte de Robespierre. Ces déplacements n'indiquent pas une situation très prospère, Fouquier, d'ailleurs, ne le dissimulait pas : en 1792, il était sans ressources, — c'est donc qu'il avait dis-

dans le cimetière de cette église par nous curé de cette paroisse soussigné, le corps de D^lle^ Marie-Adélaïde Fouquier de Tinville, décédée le jour précédent, âgée de sept ans, fille de Maître Antoine-Quentin Fouquier de Tinville, ancien procureur au Châtelet de Paris, et de défunte D^lle^ Geneviève-Dorothine Saugnier, furent présents Messire Pierre-Eloi Fouquier, Ecuyer fourrier des logis du Roi, Seigneur d'Hérouël, Tinville et autres lieux demeurant au dit Hérouël ; et Messire Charles-François Fouquier de Vauviller, Ecuyer fourrier des logis du Roi, demeurant à Annois, tous deux oncles paternels de l'enfant, lesquels ont signé. Fait double, les dits jour et an. Signé : Fouquier d'Hérouël, Fouquier de Vauviller, et Marolle. »

sipé, outre le prix de sa charge, les dix mille francs composant la dot de sa femme.

Qu'avait-il fait pendant ces neuf ans ? A cette question, bien souvent posée, Desessarts, l'éditeur des *Procès fameux*, a seul répondu : « C'était, écrit-il, un procureur diffamé et possédant parfaitement l'art de conduire une affaire, quelque injuste qu'elle fût, à travers toutes les tortuosités de la chicane. Il partageait sa vie entre ce charlatanisme honteux mais lucratif et les sales voluptés du libertinage : le matin, on le trouvait entouré de dupes qu'il égarait, ou de fripons dont il protégeait les ruses, et, le soir, il prodiguait à des courtisanes le fruit de son imposture. Il avait surtout un goût de prédilection pour les danseuses des spectacles auxquelles il sacrifiait sans réserve sa fortune. » Et c'est ainsi que, dès le 20 août 1792, réduit aux expédients, voyant le vieux monde écroulé et son compatriote Camille Desmoulins bombardé secrétaire général du ministère de la justice, Fouquier-Tinville fit valoir « sa capacité pour les affaires contentieuses » et sollicita un emploi « dans les bureaux ou ailleurs »[1].

[1] Il avait précédemment déjà sollicité un emploi, ainsi que l'indique cette requête datée d'avril 1791 et dont nous avons sous les yeux l'original. Cette lettre était restée dans les papiers de Liger de Verdigny, président du tribunal qui fut chargé de juger Fouquier, en 1795, et elle nous est communiquée par M. A. Foulquier à qui nous adressons ici tous nos remerciements.

« *A Messieurs du Tribunal de Cassation.*

Appelés par le suffrage de vos concitoyens à remplir les fonctions du premier tribunal de la nation, permettez qu'au sentiment

C'était l'heure où les magistrats de carrière se dérobaient avec un ensemble inquiétant; on avait

de vénération qu'inspire la dignité de votre caractère, le sieur Fouquier de Tinville y joigne l'hommage de la plus sincère félicitation.

Informé du grand nombre d'aspirants qui se présentent pour obtenir la place de greffier en chef du Tribunal de Cassation, le sieur Fouquier croit devoir s'abstenir d'aucun vœu pour cette place, mais jaloux du bonheur d'en posséder une auprès de votre Tribunal, il sollicite vos bontés et vos suffrages pour l'une des deux places de secrétaire-greffier de votre Tribunal.

Comme il importe à l'exposant d'éclairer votre justice, Messieurs, et de vous donner des preuves de son zèle pour la chose publique et de sa capacité pour la place qu'il sollicite de vos bontés, il a l'honneur d'observer qu'il a exercé pendant dix ans une charge de procureur au Châtelet de Paris avec l'honneur et la probité qui caractérisent l'homme honnête et qu'il ne l'a vendue que pour raison de mauvaise santé qu'il a recouvrée depuis. Le sieur Fouquier père de sept enfants vivants, dont l'aîné n'a pas encore quinze ans et peu fortuné se trouve dans la nécessité de solliciter cette place d'autant plus qu'ayant vendu sa charge un an avant la révolution, il ne peut exercer la profession d'avoué auprès des tribunaux de district d'après une décision du comité de constitution :

Dès le moment de la Révolution il a remply toutes les obligations et a satisfait à tous les devoirs de tout citoyen patriote : il a monté la garde dès le treize juillet 1789 et depuis, il s'est enrolé dans la garde nationale lors de sa formation et a été plusieurs fois commissaire de sa section dès le commencement de la révolution et depuis ; patriote et frère de M. Fouquier d'Hérouël, député à l'Assemblée nationale pour Saint-Quentin, connu pour excellent patriote et livré aux affaires dans la capitale depuis près de vingt-cinq ans, il ne peut y avoir de doute qu'il n'ait l'aptitude nécessaire pour la place qu'il sollicite : il offre, d'ailleurs de donner tous les renseignements qui pourraient être exigés sur ses mœurs, probité, capacité et patriotisme :

Le sieur Fouquier ose, en conséquence, espérer que Messieurs du Tribunal de Cassation voudront bien prendre en grande considération sa demande et lui donner leurs suffrages pour la place de sécrétaire-greffier qu'il sollicite de leurs bontés.

Signé : Fouquier de Tinville.

C'est avec le plus grand intérêt que je recommande à MM. du tribunal de Cassation M. Fouquier; ses connaissances particulières, vingt-cinq ans de travail, son honnêteté, tout m'impose le

besoin d'hommes « bien en main » ; et cinq jours après sa requête Fouquier fut nommé l'un des directeurs du jury d'accusation près le tribunal criminel extraordinaire, ce qui le conduisit, en mars 1793, aux fonctions d'accusateur public, lors de la création du tribunal révolutionnaire. C'était une place de 8.000 livres agrémentée d'un logement au Palais.

L'appartement de Fouquier-Tinville était situé dans le bâtiment aujourd'hui consacré à l'habitation du

de voir pour le bien de la chose publique, de solliciter pour lui le choix qu'il désire. *Signé :* Pardieu.

Je partage bien véritablement tous les sentiments et tout l'intérêt de M. de Pardieu, mon collègue, pour M. Fouquier, mon concitoyen, recommandable sous tous les rapports.

Signé : Du Plaquet.

Je puis attester que M. Fouquier peut prétendre au choix qu'il sollicite tant par sa capacité, intelligence, probité, expérience, la régularité de sa conduite que par l'intérêt que doit inspirer sa nombreuse famille. *Signé :* Brocheton.

J'atteste à Messieurs du Tribunal de Cassation que les lumières, les connaissances et l'expérience de mon frère dans les affaires le mettent dans le cas d'occuper avec zèle et intelligence la place qu'il sollicite de leurs bontés et sa nombreuse famille m'impose le devoir de prier ces Messieurs de vouloir bien lui être favorable pour cette place.

Signé : E. Fouquier, député de Saint-Quentin.

Nous, députés de l'Assemblée Nationale, d'après le témoignage qui nous a été rendu par MM. Depardieu, Brocheton et Fouquier d'Hérouël son frère et autres de nos collègues sur la probité, capacité et patriotisme de M. Fouquier de Tinville, lui devons la justice de solliciter Messieurs du Tribunal de Cassation de prendre en grande considération sa demande et nous verrions avec plaisir que leurs suffrages le portent à la place qu'il désire à Paris, ce quatorze avril 1791.

Signé : C. S. Leroux député à l'Assemblée Nationale pour Amiens.
— Dauchy, député.
— Lenglier, député du département de l'Oise.
— Pincepré Debuire, député de Péronne. »

directeur de la conciergerie : les fenêtres donnaient sur une petite terrasse dominant le quai de l'Horloge. Comme le Palais n'avait à cette époque aucune entrée sur ce quai, on parvenait chez l'accusateur public au moyen d'un passage obscur et déclive pratiqué dans la largeur de la grande salle gothique et conduisant de la cour du Mai à la cour actuelle de la maison de justice ; c'est dans cette dernière cour que prenait naissance l'escalier du logement de Fouquier-Tinville.

Il y avait apporté la plupart des meubles dont était jadis garni son logis de la rue Bourbon-Ville-Neuve et qui l'avaient suivi dans ses pérégrinations. Les enfants du premier lit ne vivaient pas là : les deux filles Sophie et Emilie étaient restées dans l'Aisne, chez leurs oncles ; quant à *Tinville* — c'est son fils que Fouquier désignait ainsi — il s'était engagé le 28 juillet 1792, à l'âge de seize ans et, jusqu'au mois d'avril 1793, il n'avait pas donné de ses nouvelles. A cette époque seulement l'accusateur public se décidait à écrire au ministre de la guerre pour savoir si son fils était mort ou vivant[1] ; il apprit ainsi que

[1] Lettre de Fouquier-Tinville au ministre de la guerre : « Le seul fils que j'aye et âgé seulement de seize ans six mois est party pour les frontières le 28 juillet de l'année dernière et n'est pas revenu depuis. Je n'ay pas de nouvelles de mon fils depuis longtemps, je désirerais que vous voulussiez bien me faire le plaisir de me mander où est maintenant ce bataillon pour que je puisse écrire à mon fils car son silence m'inquiète beaucoup. 16 avril 1793. » *Catalogue of a collection of autograph letters and historical documents. Wilkinson and Hodge. Vellington Street, Strand-London.*

Pierre-Quentin servait à la 76e brigade de ligne.

Vers le même temps et à l'époque où il venait de prendre possession de son logement au Palais, sa femme lui donnait deux jumeaux, un garçon et une fille, qui furent baptisés Antoine-Henri et Henriette. Une vieille tante de Mme Fouquier-Tinville, Mlle Henriette Gérard d'Aucourt, fut la marraine des deux enfants ; elle vivait chez sa nièce, au Palais. Une seule domestique, Pélagie, fille d'un dévouement éprouvé et très attachée à ses maîtres, tenait le ménage dont le train était des plus modestes.

Mme Fouquier-Tinville avait trente ans en 1793 : c'était une femme simple, passive, effacée : s'il faut en croire un portrait d'elle, peint à peu près vers cette époque, elle n'était pas jolie, mais elle avait l'air doux et bon, le front haut, le regard assez fin. On a conservé des vers qu'elle adressait à son mari, au jour de la Saint-Antoine, — sa fête, — et qu'elle lui chanta sur l'air : *Je suis Lindor :*

> Flore en ce jour a couronné ta tête ;
> Ton cœur toujours est orné de vertus ;
> Antoine aurait un grand patron de plus
> Si le mérite étoit un nom de fête.

Dès le mois de juin 1793, le travail de l'accusation devint « très absorbant » : c'était le commencement des grandes fournées, et, peu à peu, pris dans l'engrenage, Fouquier paraissait à peine chez lui. Il dormait trois ou quatre heures par nuit, rarement

davantage. Chaque jour, vingt heures durant, il préparait la pâture de la machine de mort, travail colossal, dont il ne laissait le soin à personne. La masse énorme des dossiers du tribunal est aujourd'hui aux Archives nationales; six cents cartons bourrés de papiers : enquêtes, réquisitoires, dépositions, pièces saisies, actes d'accusation, rapports, dénonciations, interrogatoires... tout a passé par les mains de Fouquier; sur chaque feuillet se retrouve l'estafilade sinistre de son crayon rouge et le terrible *hic* qu'il traçait en marge du texte, là où il prévoyait une question concluante; ce *hic* indique la chausse-trape, le piège où bien des malheureux, luttant pour la vie, ont trébuché.

Comme intermède à ce labeur fou, Fouquier avait les audiences, très chargées et très longues, et les visites qu'il rendait, presque chaque soir, aux comités de Sûreté générale et de Salut public [1], pour y prendre

[1] Il allait aussi chez Robespierre, quoiqu'on en ait dit : plusieurs témoins dont il n'est guère possible de récuser le témoignage, le virent dans la maison Duplay, qu'habitait l'*Incorruptible*. Charlotte Robespierre est du nombre. Le fait suivant est également à noter : Ouvrard, le futur financier, qui se trouvait, en 1794, à Paris, eut la généreuse pensée de solliciter de Robespierre la translation de la Conciergerie dans une prison moins exposée, des cent trente-deux Nantais, ses compatriotes, expédiés par Carrier au tribunal révolutionnaire de Paris. La page de ses *Mémoires* où il conte ses démarches est toute entière à citer : — « Instruit de la déplorable position des Nantais, mon premier mouvement fut de chercher à les secourir et à les faire rendre à la liberté. J'appris bientôt que les filles d'un menuisier chez lequel logeait Robespierre, rue Saint-Honoré, avaient quelque crédit près de lui; je n'hésitai pas à rechercher leur protection. Un jour, étant allé à la Convention, je vis que Robespierre occu-

le mot d'ordre. Il peinait « comme un bœuf sur son sillon », se dépensant d'abord en fonctionnaire consciencieux, longtemps resté sans emploi et ravi d'être

pait la tribune ; je me rendis aussitôt chez elles ; je leur peignis les malheurs de mes compatriotes avec toute la chaleur d'un jeune homme ; mes prières, mes instances ne furent pas sans effet ; le lendemain la plus jeune des deux sœurs me reçut avec un air de confiance qui me parut de bon augure ; elle m'avait obtenu un rendez-vous de Robespierre pour le lendemain. Je ne pus me défendre d'une vive émotion en paraissant devant ce redoutable dictateur. Je le trouvai à côté de ces deux jeunes filles, déjeunant avec du café ; il me reçut assez bien m'engagea à partager son déjeuner et me dit qu'il savait le motif de ma visite ; mais que dans une pareille affaire il ne pouvait rien : — « Voyez, ajouta-t-il quand je le quittai, Fouquier-Tinville ou son greffier. » J'avais trop à cœur le succès de mes démarches pour négliger ces indications. Je fus chez le greffier où je ne trouvai que sa femme ; elle n'avait ni le ton, ni la simplicité des filles du menuisier... ; après beaucoup de démonstrations de zèle, elle finit par me déclarer que toute intervention serait inutile auprès de Fouquier-Tinville, « *hors celle d'une intéressante solliciteuse* ». Cette réponse me laissait peu d'espoir ; mais Mlle de M..., dont le père (l'un des détenus), déjà atteint par l'épidémie des prisons, pouvait, d'un instant à l'autre, lui être ravi, se détermina à se présenter chez Fouquier pour obtenir leur translation dans une maison de santé. La beauté de cette jeune personne, ses larmes, son embarras, sa candeur firent impression sur Fouquier-Tinville ; il l'écouta avec intérêt et finit par lui faire espérer une décision favorable, si elle se trouvait seule, le lendemain à deux heures aux Tuileries sur la terrasse du bord de l'eau. Fouquier ne s'y fit pas attendre ; enveloppé d'une redingote bleue, un chapeau rabattu sur la figure, le petit homme vint à l'heure convenue au-devant de la suppliante lui offrir son bras et son parapluie. Il la conduisit jusqu'à la Rapée où il lui fit les honneurs d'un modeste dîner. Durant le repas, Fouquier-Tinville, maîtrisé par un sentiment qu'il craignait de laisser paraître, plus encore que par la préoccupation de ses affaires, parla fort peu, et quoique ses regards s'arrêtassent souvent sur Mlle de M..., pas un mot, pas un geste, ne firent regretter à cette jeune personne sa hasardeuse démarche. Le repas fini il la conduisit aux Tuileries, et prit congé d'elle avec toute la gaucherie qu'on pouvait attendre d'un tel soupirant ; mais il fut fidèle à sa promesse, la translation s'effectua. » *Mémoires de G.-J. Ouvrard*, 1826, t. I, p. 10 et suiv.

bien casé ; plus tard il comprit qu'il personnifiait l'épouvante, que la terreur s'incarnait en lui ; il ferma les yeux pour ne pas reculer : « Quand on a un pied dans le crime, disait-il, il faut bien s'y enfoncer tout à fait. » Comme Macbeth, il mesura qu'il aurait autant à marcher dans le sang pour rebrousser chemin que pour gagner l'autre bord, et il continua d'avancer. Quand il craignait de faillir, il s'enivrait : chaque jour, à la buvette c'étaient des lampées d'eau-de-vie avec les jurés, les *solides*, ceux qui l'aidaient le mieux. Quand il avait bu, il prenait goût à son métier, raillait les moribonds qu'il envoyait à Sanson, allait les voir mettre en charette, puis remontait pour suivre son effroyable travail. Il était ivre le soir où, revenant des Tuileries et passant sur le pont au Change, il saisit son compagnon par le bras et, lui montrant la Seine, dit : « Vois, qu'elle est rouge ![1] » Un document conservé dans une collection particulière nous le montre arrêté pour ivresse et tapage dans les rues, en compagnie de son fils, venu à Paris pour quelques jours et tout aussi ivre que le père[2]. Quand la raison lui revenait, il s'effarait

[1] Déposition de Séran (Procès de Fouquier). « En chemin Fouquier et Héron s'entretenaient des victoires remportées par la guillotine. Fouquier répondit : « Je suis content de ses succès ; mais il y a des gens qui, quoique renommés patriotes y ont passé. Il y en passera encore d'autres et je crains que cela ne joue un tour. » Il dit qu'il avait vu l'ombre de quelques patriotes, que depuis quelque temps il s'en croyait même poursuivi, qu'il ne savait comment cela se terminerait. » *Archives nationales*, W. 500.

[2] Renseignements fournis par M. A. Bégis.

de sa besogne : « J'aimerais mieux être laboureur, » dit-il une fois[1]. Et ce jour-là, sans doute, il revoyait — de si loin ! — la ferme paternelle où il avait passé quinze années heureuses et qu'un inventaire nous décrit, plantureuse et vaste, tenant d'un côté à l'église d'Hérouël et prenant façade sur la grand'rue du village, avec son colombier, son moulin à vent, ses dépendances, ses quarante chevaux, ses étables pleines, sa bergerie[2]. Il y avait de quoi lui ravager le cœur dans les souvenirs de la vie large, indépendante et noble qu'avait menée son père et que continuaient ses frères. Il faut aussi songer qu'au sortir de ses audiences, tandis qu'on entassait pêle-mêle sur les charrettes ceux qu'il envoyait à la mort, les mères avec leurs filles, les maris avec leurs femmes, des vieilles religieuses impotentes et des enfants de dix-sept ans, cet homme rentrait chez lui, s'asseyait à table entre sa femme et sa tante, mangeait de bon appétit et faisait sauter ses enfants sur ses genoux.

Le 14 thermidor Fouquier, prenant un verre d'eau-de-vie à la buvette, apprit par un petit bossu, garçon de salle au tribunal, que la Convention venait de

[1] Déclaration de la femme Devillers tenant la buvette du tribunal. *Archives nationales*, W. 500.

[2] Liquidation de la communauté de biens d'entre le sieur Eloy Fouquier de Tinville, seigneur d'Hérouël et la dame Marie-Louise Martine, sa veuve et partage des biens de la succession du sieur Fouquier de Tinville, 8 octobre 1779. *Archives de l'étude de Me Breuillaud, notaire.* D'après ce document le père de Fouquier-Tinville était riche : exclusion faite des parts revenant à ses enfants, sa communauté avec sa femme s'élevait encore à une somme de 167.634 livres, représentée par des immeubles.

lancer contre lui un décret d'arrestation. Il acheva d'un trait son eau-de-vie et partit pour les Tuileries, non sans avoir prévenu sa femme[1]. Une heure après il rentrait au palais et se constituait volontairement prisonnier à la Conciergerie. Son entrée y occasionna une sorte d'émeute : le geôlier n'eut que le temps, pour le soustraire à la fureur de ses pensionnaires, de le jeter dans un cachot noir dont il verrouilla la porte sur lui, et, pendant toute la nuit l'ex-accusateur public, vers lequel, la veille encore, personne n'osait lever les yeux, entendit la foule des détenus battre cette porte en accablant le prisonnier de sarcasmes et d'injures. Peut-être eut-il, seulement à cette heure tragique, la compréhension de l'épouvantable rôle qu'il avait assumé et la vision de l'éternel anathème qui devait peser sur son nom. Cette nuit-là, une perquisition s'opérait dans son appartement : on fouilla « les citoyennes Fouquier, mère et fille » ; — c'est la tante Henriette que les policiers prirent pour la *mère* — et on porta tous les papiers au comité de Sûreté générale. Quatre jours plus tard les deux femmes quittaient le Palais : elles allèrent se fixer, avec les enfants, rue de la Harpe : c'est là que sont adressées les lettres écrites à sa femme, par Fouquier, pendant l'enquête qui précéda sa mise en jugement.

Elles sont précieuses ces lettres qu'il envoyait de la prison du Plessis où on l'avait transféré, et non

[1] *Le tribunal révolutionnaire de Paris*, par M. Campardon, t. I, 434 et suiv.

moins précieux sont ses mémoires justificatifs. Il a mesuré l'horreur qu'il inspire : *Je ne connais personne qui veuille se charger de ma défense*, écrit-il ; et, plus loin... *moi qui ne trouverais, dans aucun pays, un pouce de terre pour y poser ma tête...* — Les lettres à sa femme sont sèches, mesurées, prudentes : il ne traite que de sa justification qu'il prépare, de la nourriture que la bonne servante Pélagie lui apporte chaque jour à la prison : *Tu sais que je ne suis pas difficile pour le mangé ; je mange parce qu'il le faut. Envoyes-moy du sel, du poivre et débouche la bouteille, car je n'ay ny couteaux, ny cizeaux, ny tirbouchon... — Je voudrais une bouteille d'eau-de-vie, car on ne se soutient quen en prenant un peu.* Jamais de tendresse, que celle-ci, laconique : « *Je t'embrasse, ta tante et les enfants.* » Puis, voyant que « ça tourne mal », et craignant qu'il lui soit interdit d'écrire, il prévient sa femme qu'il ne peut dissimuler davantage et qu'il s'attend à une fin prochaine : la lettre est belle et touchante :

..... C'est un parti pris que je calcule depuis longtemps et que je t'ay toujours voulu taire pour t'épargner le plus tard possible le coup que cet événement peut te porter. Je mourrai donc pour avoir servi mon pays avec trop de zèle et d'activité et m'être conformé aux vœux du gouvernement, les mains et le cœur nets. Mais, ma bonne amie, que vas-tu devenir, toy et mes pauvres enfants ? Vous allez être livrés aux horreurs de la plus affreuse misère... Voilà les sinistres idées qui m'accablent et me tourmentent le jour et la nuit. J'étais donc né pour le

malheur ! Quelle affreuse idée... Je te recommande bien de ne pas t'abandonner au chagrin et de ménager ta santé pour toi et nos pauvres enfants. Oublies les petits différends que nous pouvons avoir eus ; ils ont été l'effet de ma vivacité ; mon cœur n'y est pour rien et il n'a jamais cessé de t'être attaché.... Il est dur, ma bonne amie, de t'entretenir d'idées aussi sinistres ; j'ai beaucoup balancé ; mais considérant qu'une fois en jugement, il ne me serait pas possible de te faire passer aucune lettre, je me suis déterminé à te transmettre mes derniers sentiments pour toy et mes remerciements de toutes les peines que tu t'es données depuis ma détention. Je te réitère à ne point te laisser gagner par le chagrin et à ne point rejeter les occasions qui pourraient te procurer un sort plus heureux. Les larmes aux yeux et le cœur serré, je te dis adieu pour la dernière fois, à ta tante et à nos pauvres enfants. Je vous embrasse tous, je t'embrasse mille fois. Hélas ! quelle douce satisfaction n'éprouverais-je pas de pouvoir te revoir et te presser dans mes bras ! Mais, ma bonne amie, c'en est fait, il n'y faut plus penser.

Adieu, mille fois adieu, et au peu d'amis qui nous sont restés et surtout à la bonne par excellence. Embrasse bien nos enfants et ta tante pour moi ; sers de mère à mes enfants que j'exhorte à la sagesse et à t'écouter. Adieu, adieu, ton fidèle mari jusqu'au dernier soupir[1].

C'est le 17 floréal an III (6 mai 1795), à onze heures du matin, que mourut l'ex-accusateur avec quinze des jurés ou *moutons* les plus compromis dans les opérations du tribunal. Dès l'aube, de tous les faubourgs, le peuple en joie descendait vers la Grève et s'entassait sur le parcours des charrettes. De son logement de la rue de la Harpe, Mme Fouquier-Tin-

[1] Bibliothèque de la ville de Paris, *Recueil de lettres autographes de Fouquier-Tinville, de sa femme et de sa fille.*

ville dut percevoir l'écho de cette grande liesse et des huées dont la multitude saluait les condamnés... On dit que, sur le passage des condamnés, une femme jeune et belle avait saisi les barreaux de la charrette et là, « malgré les flots de la foule qui venait la presser et quelquefois l'exposait au danger d'être étouffée, malgré la fatigue extrême d'une marche si pénible, elle ne cessa, les larmes aux yeux et le désespoir sur le front, d'accabler de ses malédictions l'assassin de son mari ». Fouquier, pâle et livide, la regardait; ses muscles étaient contractés, ses yeux fiévreux et égarés. Il vit tomber les têtes de ses complices et mourut le dernier. Aussitôt que le couteau fut descendu pour la seizième fois, un immense cri s'éleva de tous les points de la place : « Sa tête! sa tête! » Sanson dut la montrer au peuple qui la souffleta d'un dernier bravo[1].

Le même jour, le juge de paix de la section des Thermes fit savoir à la veuve Fouquier-Tinville qu'elle devait être présente à l'apposition des scellés sur les meubles du condamné : la pauvre femme protesta; elle était sans ressources : confisquer au profit de la République son mobilier et les hardes et ustensiles à son usage, c'était la jeter à la rue, elle et ses deux jumeaux. On eut pitié, et c'était justice; le mobilier qu'on lui abandonna ne représentait pas, certes, les 10.000 livres qu'elle avait apportées en dot.

[1] *Le tribunal révolutionnaire de Paris*, par M. Campardon.

Un mois plus tard, par-devant Me de Saint-Gille, rue ci-devant Condé, elle renonçait à la succession de son mari dont elle restait créancière sans espoir ni chance d'être jamais remboursée[1]. Bravement elle se mit à travailler pour gagner sa vie. A quelle besogne pouvait être apte cette femme délicate, évidemment élevée en vue d'un destin meilleur? Il semble que, tandis que sa vieille tante gardait les petits, elle fit des ménages, puis parvint à trouver de l'emploi chez une lingère. L'un des jumeaux, Antoine-Henri mourut : la fillette grandit dans la misère ; c'était une enfant enjouée et douce, adorant sa mère : dès qu'elle fut d'âge à tenir une aiguille elle entra dans un magasin et ces pauvres femmes vécurent ainsi, résignées et laborieuses. Le silence se fit sur elles.

Pendant ce temps, le fils né du premier mariage de Fouquier-Tinville, le jeune volontaire enrôlé à seize ans, poursuivait sa carrière à l'armée, carrière mouvementée et sur laquelle pesa toujours une sorte de fatalité : il avait supprimé, pourtant, la moitié de son terrible nom et s'appelait simplement Quentin Fouquier. Il fit les campagnes du Nord, passa en Vendée, puis à l'armée du Rhin. En cinq ans il gagna le grade d'officier : sa promotion de sous-lieutenant est du 8 fructidor an VII. Il est, en l'an VIII, à l'armée d'Helvétie, en l'an IX en Italie : il rêvait

[1] *Archives de l'étude de Me Desmonts, notaire à Paris.*

peut-être déjà d'honneurs et de gloire quand, en l'an XI, le sénatus-consulte, proclamant Bonaparte consul à vie, fut soumis à la libre approbation du peuple français. Fouquier vota *non*, et tout aussitôt il fut mis en réforme, rayé des contrôles de l'armée, expédié dans son département (l'Aisne), sous la surveillance de la haute police, avec défense d'en sortir sans un ordre du commandant de la division [1]. C'est miracle qu'il pût échapper à la prison d'État. Sa pénitence dura deux ans : comme on avait besoin de *cadres*, on le reprit à la création du camp de Boulogne.

Dès lors Fouquier devient le type complet de ces pauvres diables de soldats qui, sans espoir de fortune, de hauts grades ou de titres, traînèrent leurs guêtres dans toute l'Europe à la suite de Napoléon. Il part,

[1] Voici la lettre par laquelle on lui notifiait cette mesure de rigueur.

« 82e demi-brigade d'infanterie de ligne.

A Guingamp le 10 vendémiaire an XI (2 octobre 1802).

Le chef de la 82e demi-brigade au citoyen Fouquier, sous-lieutenant.

Je vous annonce avec peine, citoyens, qu'en exécution des ordres du Gouvernement qui m'ont été transmis par le général de brigade Loriet, vous êtes admis à prendre votre traitement de réforme, qu'à dater de ce jour vous êtes rayé des contrôles de la demi-brigade et qu'en conséquence vous devrez vous rendre de suite dans votre département d'où vous ne pourrez sortir sans ordre.

... Je vous invite, pour votre propre intérêt, à obéir sans murmure à une disposition que les circonstances ont rendue nécessaire et au déplaisir que j'éprouve en mon particulier de voir s'éloigner du corps un sujet comme vous auquel depuis mon arrivée je n'ai eu que des éloges à donner.

MIQUEL. »

Archives du ministère de la guerre.

en 1805, avec la grande armée; il est blessé à Friedland; à Essling, il est frappé d'un coup de feu qui lui brise la jambe gauche et lui vaut la croix de la Légion d'honneur en même temps que sa mise à la retraite avec une pension de 1,200 francs[1].

Il lui fallut trois mois pour revenir d'Autriche. Le transport des troupes, au départ, se faisait par des moyens accélérés; mais le retour des estropiés était, comme on pense, moins organisé. Ceux qui ne pouvaient marcher et qui n'avaient pas le moyen de prendre la poste devaient attendre de la pitié des paysans ou de la complaisance d'un camarade plus fortuné une occasion de se faire porter de ville en ville, et c'est ainsi que le capitaine Fouquier rentra en France. Où aller? Il s'installa à Saint-Quentin, près de son oncle, Fouquier de Forest, un brave homme, à qui la vie avait été dure et qui occupait un

[1] « Etats de service de Pierre Quentin Fouquier, fils d'Antoine Quentin et de Geneviève Saugnier, né à Paris le 17 juillet 1776.

A la bataille d'Essling le 22 mai 1809, coup de feu au genou droit, claudication très considérable; fracture du tibia de la jambe gauche.

Entré au service à l'âge de seize ans, à la 76e brigade de ligne le 1er août 1792; passé sergent à la 104e de ligne le 24 ventôse VII; sous-lieutenant le 8 fructidor VII; passé au 3e régiment de ligne le 11 ventôse XII; lieutenant le 26 brumaire XIV; capitaine le 9 juin 1808; légionnaire le 8 août 1809; a fait les campagnes de l'armée du Nord en l'an II et III; celles de l'Ouest, IV et V; du Rhin, VI et VII; d'Helvétie, VIII; d'Italie, IX et X; d'Angleterre et de l'Ouest, XII et XIII, et 3 mois de vendémiaire an XIV; depuis lors jusqu'à 1809 à la Grande Armée; blessé à Friedland le 14 juin 1807; blessé d'un coup de feu à la main gauche le 19 avril 1809 à Iann; blessé à Essling; retraité en 1809 — 1 200 francs. » *Archives du ministère de la guerre.*

petit emploi à la mairie. Mais il périssait d'ennui, il ne pouvait se résoudre, à trente-quatre ans, à abandonner le métier militaire. Il vient à Paris, s'installe à l'hôtel de Russie, rue Tiquetonne, obtient un ordre de départ pour l'Espagne, se fait, avant de partir, extraire une balle logée depuis trois ans dans son jarret droit et se met en route pour Madrid. Un an plus tard il reparaissait à Saint-Quentin, de retour du Portugal, hâve, sans un sou, boiteux, zébré de coups de sabre et sans avancement. Il s'obstina et revint à Paris, se montra dans les bureaux sollicitant d'être employé et, comme il était de loisir, il en profita pour se marier : il épousa, le 17 septembre 1812, une demoiselle Marie Gripray, qu'il emmena deux mois plus tard en Italie, ayant enfin obtenu un petit emploi de recrutement dans la compagnie de réserve des Apennins.

Vint la débâcle : on retrouve le ménage Fouquier à Marseille, en mai 1814, débarquant d'un navire qui rapatriait pêle-mêle les débris, sauvés en hâte, de l'administration des départements cisalpins. Le capitaine Fouquier était sans ressources : il ramenait un fils, né à Gênes et voulait regagner Paris ; mais, à Aix, sa femme mit au monde un second enfant : obligé de s'arrêter là un mois, il y laisse l'enfant en nourrice et la mère à l'hôpital, rentre à Paris au plus beau temps de la « Terreur blanche » et écrit au ministre de la Guerre une lettre aussi éloquente que maladroite : il sollicitait un emploi dans

la garde du roi. Le passage est à citer : « Mon désir est d'autant plus juste et plus vif de participer à l'honneur d'approcher Sa Majesté, que je tiens à une famille connue pour son attachement à la maison de Bourbon !... » En même temps, il adressait à S. A. R. Mgr le duc de Berry une autre supplique conçue en ces termes :

Mon prince,

Daignez permettre à un militaire qui n'a jamais dévié des principes de l'honneur et qui appartient à une famille connue par son attachement à ses légitimes souverains, de solliciter son entrée dans un des régiments destinés à la garde du trône et au soutien de votre auguste dynastie. Victime, pendant dix-sept mois des fureurs de l'usurpateur pour n'avoir pas voulu signer l'acte du Consulat à vie... etc [1].

On s'enquit de ce que pouvait être ce Fouquier, issu d'une famille *si dévouée à la maison royale ;* on sut ainsi que son père était l'homme du sanglant tribunal, et, pour toute réponse, on lui interdit le séjour de Paris. Il revint à Aix, y resta deux ans, pendant lesquels il ne cessa de solliciter avec autant d'insconscience que de ténacité. En 1818, on le voit reprendre à petites journées le chemin du nord de la France : son intention était de rallier Saint-Quentin et de s'y fixer. Sans doute lui fit-on comprendre qu'en pleine période de réaction royaliste le séjour lui en serait impossible ; il s'arrêta à Beaumont-sur-Oise, et

[1] *Archives du ministère de la guerre.*

il resta là, ne sachant que faire, comprenant enfin qu'il était, pour tous ceux qui savaient son origine, un paria, comme le fils du bourreau.

Il n'avait pas d'amis, il restait oisif, sombre, silencieux : les gens qui flânaient, sur les « promenades », rencontraient, toujours seuls, cet homme encore jeune, boitant fort, portant la croix sur sa houppelande : il mourut à cinquante ans le 24 avril 1826, laissant sa veuve dans la misère avec un fils qui n'avait pas treize ans. La malheureuse, affolée de l'avenir, supplia le ministre de lui accorder un secours, comme veuve d'ancien officier : elle n'obtint rien, n'ayant pas droit à la pension ; et c'est alors qu'elle se mit à la recherche de la belle-mère de son mari qu'elle savait encore vivante à Paris.

La veuve de l'accusateur public n'avait pas été plus heureuse : en dépit du conseil de son mari qui, sur le point de mourir l'avait autorisée « à ne pas rejeter les occasions de se procurer un sort plus heureux », personne n'avait eu l'idée d'épouser la femme qu'avait aimée Fouquier-Tinville. Elle avait travaillé longtemps, vivant au jour le jour, n'ayant, comme ressource assurée, que l'usufruit d'une rente de 200 francs. En l'an XIV, la tante Henriette était morte à la maison de santé du faubourg Saint-Martin [1]. Mme Fouquier était restée seule, avec sa fille, devenue

[1] Renseignement particulier.

une jolie ouvrière dont elle dut se séparer bientôt : elle l'envoya à Bourges, au service d'une dame Domont-Duponchel qui s'attacha à la jeune fille ; celle-ci portait le nom de Henriette Fouquier d'Aucourt : savait-on qu'elle était née, en pleine Terreur, au tribunal même, dans ces sombres tours au pied desquelles les gens passaient vite, sans lever les yeux ? Elle-même le savait-elle ? Savait-elle qui était son père ? Il ne paraît pas qu'elle en fut jamais instruite : les quelques lettres qu'on a d'elle, datées de Bourges et adressés à sa mère, sont gaies, d'un joli tour, charmantes[1]. — Puis une catastrophe subite et mystérieuse : en 1812 cette aimable personne se marie : elle épouse un sieur Pinel ; et voici une dernière lettre d'elle, navrante, celle-là : son mari la rudoie, l'injurie, la frappe ; — savait-il, lui ? — et, sur ce papier frippé, ces mots tracés de la main de Mme Fouquier-Tinville : « Lettre de ma pauvre fille, écrite deux jours avant sa mort et qu'elle m'a fait prendre sous son matelas le jour qu'elle est morte ». Or, dans cette lettre, pas un mot relatif à une maladie, à un malaise quelconque. Quel drame est caché là après tant d'autres drames[2] ?

Mme Fouquier-Tinville restait seule ; elle habitait, en 1826, depuis quinze ans, deux chambres au sixième, sur la cour, au numéro 9 de la rue Chaba-

[1] Bibliothèque de la ville de Paris. Mss. *Recueil de lettres autographes de Fouquier-Tinville, de sa femme et de sa fille.*

[2] G. Lecoq. *Notes et documents sur Fouquier-Tinville.*

nais[1]. Elle payait là 250 francs de loyer. Une pièce d'entrée, meublée d'une table de bois blanc, de trois chaises de paille et d'un vieux fauteuil couvert d'une tapisserie en loques. Dans la chambre à coucher se retrouvaient les épaves des jours prospères : là étaient la console à dessus de marbre, le chiffonnier et la commode en bois de rose « à deux grands et deux petits tiroirs », qui avaient figuré, quarante ans auparavant, dans l'appartement de Dorothée Saugnier, rue Bourbon-Ville-Neuve, et suivi Fouquier-Tinville au Palais de justice. La cour de la maison, étranglée entre quatre murs et sombre comme un puits, se perdait, vue de si haut, dans une obscurité humide. On s'imagine la vieille femme, assise à sa fenêtre, sans autre horizon que les gouttières et les toits, rêvant au passé ; au hasard de sa première rencontre avec l'homme tragique qui l'avait rivée à son nom ; à la confortable maison de la rue des Postes, où elle s'était mariée, pleine d'illusions sur la vie ; aux gens qui étaient présents ce jour-là et qui avaient signé son contrat, tous de nom à tournure nobiliaire et de ton élégant : les Montauzon de Saint-Cyr, les Lamperière de Saint-Aubin, la baronne de Mehégan, M. Le Camus de Mézières, bien d'autres... Qu'étaient-ils devenus ? C'est dans ce monde-là pourtant qu'elle aurait pu vivre...

Depuis longtemps malade et sans courage, elle avait

[1] *Archives du greffe de la justice de paix du IXe arrondissement de Paris.*

cessé tout travail : ne pouvant subsister de sa petite rente, elle avait sollicité et obtenu, de la chambre des avoués de Paris, un secours annuel de 200 francs, comme veuve d'un ancien procureur. Son loyer payé, il lui restait huit sous par jour. A la fin de 1826, elle se décida à demander l'aumône à la famille de son mari. Elle obtint 200 francs, une fois donnés; ses lettres suivantes restèrent sans réponse.

Une vieille femme, Mme Sebire, qui demeurait dans la maison, venait, le matin, faire le ménage; elle apportait le lait et le pain et faisait souvent l'avance de quelques sous de charcuterie, de légumes ou de charbon [1]. Mme Fouquier-Tinville en arriva ainsi à lui devoir 35 francs. Ce jour-là — c'était le 11 février 1827 — elle descendit ses six étages et se traîna jusqu'au bureau de Mme Décrénice, commissionnaire au Mont-de-Piété, rue Neuve-des-Petits-Champs : elle déposa une montre en argent et eut 12 francs [2]. Le 14 juin, elle remit deux draps de lit et une nappe à la mère Sébire, qui alla les engager pour 9 francs; puis ce fut une robe blanche, un châle de mérinos, des rideaux... [3] Tout ce qui avait quelque semblant de valeur prenait le chemin du Mont-de-Piété. Mme Fouquier parvint ainsi à payer son terme d'octobre; mais

[1] *Archives de l'étude de Me Plicque, notaire à Paris.*

[2] *Idem.*

[3] Inventaire des papiers trouvés sous les scellés chez Mme veuve Fouquier de Tinville. Reconnaissances des engagements chez Mme Decrénice, commissionnaire au Mont-de-Piété.

elle devait 40 francs au Dr Arbel, qui lui avait fait une dizaine de visites, 7 francs à la blanchisseuse, 17 francs à la fruitière [1].

Le samedi 17 novembre, vers 3 heures de l'après-midi, elle se leva de son fauteuil et, traversant la chambre, elle alla tomber sur son lit ; la mère Sebire, au bruit, accourut : Mme Fouquier venait d'être frappée d'une attaque d'apoplexie ; elle mourut quelques instants plus tard, sans avoir repris connaissance [2].

La femme de ménage appela le tapissier Robert, dont la boutique occupait le rez-de-chaussée de la maison, et tous deux, après avoir étendu le corps sur le lit, tinrent conseil : ils décidèrent d'envoyer un exprès à la veuve de Pierre Quentin, qui habitait Beaumont-sur-Oise et dont la défunte avait parlé plusieurs fois : le commissionnaire ne revint que le 18 au soir, rapportant l'avis que « les parents de là-bas ne réclamaient rien et ne voulaient rien payer ». Sur quoi Robert alla prévenir le juge de paix qui apposa les scellés [3]. Tandis qu'on inventoriait la garde-robe de la pauvre morte, deux hommes faisaient choix, pour l'ensevelir, du moins mauvais des trois draps sortis de l'armoire : on trouva dans la commode 200 francs en pièces de 5 francs — sans doute le

[1] *Archives de l'étude de Me Plicque.*

[2] *Archives du greffe de la justice de paix du IXe arrondissement de Paris.* Scellés après le décès de dame Henriette Daucourt, veuve de M. Fouquier de Tinville, rue de Chabannais, n° 9.

[3] *Idem.*

secours envoyé l'avant-veille par la chambre des avoués, — deux chemises, deux mouchoirs usés, cinq mauvaises robes de diverses étoffes, un châle déchiré, une vingtaine de volumes, entre autres les *Contes de Marmontel*, l'*Analogie de la religion avec la nature*, la *Henriade* et l'*Histoire de saint Paul;* enfin un vieux drapeau tricolore, en soie, celui peut-être qui, jadis au jour de la Raison et à la fête de l'Être suprême, avait été arboré aux fenêtres du tribunal révolutionnaire.

Le 20 novembre eut lieu l'enterrement précédé d'un court service à l'église Saint-Roch et, deux mois plus tard, les scellés furent levés à la requête de l'administration des domaines, qui fit tout vendre au profit de l'État : la vente produisit 322 fr. 20[1]. Me Delavenay, notaire à Beaumont, fondé de pouvoirs de la veuve de Pierre Quentin, avait, au nom de sa cliente, réclamé le titre de rente de 200 francs dont Mme Fouquier-Tinville n'était que l'usufruitière[2]. Il restait là, en effet, un héritier direct de l'accusateur public, son petit-fils, l'enfant dont nous avons mentionné la naissance à Gênes en 1813. Il s'appelait Jules-Quentin Fouquier ; dès qu'il eut dix-huit-ans, il s'enrôla : on le suit sur les contrôles du 4e régiment de ligne pendant la campagne d'Algérie; réformé en 1835[3] en

[1] *Archives de l'étude de M. Plicque, notaire à Paris.*

[2] *Archives du greffe de la justice de paix du IXe arrondissement.*

[3] Voici ses états de service :

« Fouquier (Quentin-Jules), dernier domicile à Beaumont-sur-

raison de sa santé délicate, il épousa une demoiselle Françoise Vasseur et se fixa à Paris, où il mourut en 1849.

Des sept enfants qu'avait eus, de ses deux mariages, Fouquier-Tinville, il ne restait, en 1830, qu'une seule fille du premier lit, Emilie-Françoise, née rue Bourbon-Ville-Neuve, le 7 décembre 1778. Celle-là n'avait jamais, pour ainsi dire, vécu avec son père : élevée dans l'Aisne, chez ses oncles, elle y était restée jusqu'au jour où, pauvre et poursuivie, comme ses frères et ses sœurs par la fatalité, elle fut obligée de se placer comme « demoiselle de comptoir » dans un magasin de Château-Thierry. Quand l'âge vint, Emilie Fouquier perdit sa place : elle fut recueillie par une dame charitable qui habitait Vervins. Il y a là encore des vieilles gens qui se rappellent la fille de l'accusateur public ; c'était une personne très discrète, toujours vêtue de noir, et qui allait régulièrement, chaque matin, à l'office. Quand, devant elle, on faisait allusion à son père, elle se laissait aller volontiers à parler de lui. « Il était bien bon, mon papa, » disait-elle. On conte qu'à la sortie de l'église, Mlle Fouquier

Oise, fils de feu Pierre-Quentin et de Marie Gripray, domiciliée à Beaumont-sur-Oise. Né le 19 avril 1813 à Gênes, arrivé au corps le 11 octobre 1831 comme enrôlé volontaire à la mairie de Beaumont-sur-Oise le 8 septembre précédent. Grenadier le 11 janvier 1832, caporal le 2 janvier 1833, fourrier le 2 mai 1834. Embarqué sur la *Victoire* le 15 décembre 1831, débarqué à Alger le 22 dudit. Embarqué sur l'*Agathe* le 7 juin 1834, débarqué à Marseille le 18 dudit. Réformé étant dans ses foyers en congé de semestre le 18 avril 1835. » *Archives du ministère de la guerre.*

se croisait fréquemment avec la sœur de la pauvre Lucile Desmoulins, Mlle Duplessis, également retirée à Vervins : une vieille rancune révolutionnaire séparait ces deux dames qui ne se saluaient pas.

Vers 1850, Emilie Fouquier devint aveugle : après le décès de sa protectrice, elle quitta Vervins pour se fixer à Saint-Quentin. C'est là qu'elle mourut le 5 août 1856[1]. On trouva chez elle une médaille en cuivre de la Vierge à laquelle était suspendue une carte portant ces mots écrits de la main de Mme Fouquier-Tinville : « *Il l'avait au cou lorsqu'il fit condamner la veuve Capet.*[2] »

[1] « Cejourd'hui 6 août 1856, à neuf heures du matin. Pardevant nous, premier adjoint de la ville de Saint-Quentin, ont comparu les sieurs Arnould, Jules-Marin Leproux, propriétaire, âgé de quarante-six ans et Louis-Victor Belsem, avocat, âgé de quarante-quatre ans, demeurant à Saint-Quentin, lesquels nous ont déclaré que Emilie-Françoise Fouquier de Tinville, rentière, âgée de soixante-dix-sept ans et huit mois, née à Paris en la ci-devant paroisse de Bonne-Nouvelle, le 7 décembre 1778, domiciliée à Saint-Quentin, place de Cepy, n° 17, est décédée en son domicile hier à cinq heures du soir, qu'elle était fille de feu Antoine Fouquier de Tinville et de Geneviève-Dorothine (*sic*) Saugnier sa femme... Et lecture faite, le premier comparant, petit-cousin de la défunte et le second son ami ont signé avec nous. » *Extrait du registre des actes de décès de la ville de Saint-Quentin.*

[2] *Bulletin de la Société archéologique de Vervins et communication particulière.*

JOHN

JOHN

—

Le Lion de la mer ; — Milord Fantôme ; — c'est ainsi que les marins de la République désignaient le commodore Sidney Smith qui commandait, en 1795, l'escadre anglaise croisant en vue des côtes de Normandie. Nos matelots, qui n'avaient jamais beaucoup cru à l'Être suprême de Robespierre, en revenaient à se persuader que l'amiral ennemi — l'homme qui avait brûlé Toulon — était le diable en personne, tant son audace, son adresse et sa chance lui avaient valu de renom. Il cabotait des chouans en armes à la barbe des douaniers, cueillait sur les côtes les royalistes fugitifs, opérait le transit des conspirateurs entre l'Angleterre et la France; sa péniche amirale, le *Diamond*, se montrait un soir au large des îles Saint-Marcouf et se retrouvait à l'aube du lendemain, devant Dieppe; les navires qui essayaient de lui donner la chasse semblaient voués à quelque désastre, tempête, échouage, ou explosion de sainte-barbe.

Or, le 19 avril 1796, la ville du Havre fut mise en émoi, dès son réveil, par une stupéfiante nouvelle :

Sidney Smith était pris ! Il avait eu l'audace d'accoster en pleine nuit, aidé d'une flottille de cinq ou six canonnières, la frégate, *le Vengeur*, mouillée en rade ; il s'en était emparé et filait avec sa prise, quand une saute de vent et la marée montante le poussèrent en Seine. Quelques chaloupes et le lougre *le Renard* sortirent du port et cinglèrent à sa poursuite. Une corvette, commandée par le capitaine Le Loup, atteignit la péniche de Sidney Smith ; l'équipage sauta à l'abordage ; l'amiral se rendit [1]. Le Loup le fit prisonnier, au nom de la République, ainsi que son état-major, son secrétaire, qui déclara se nommer Vrigt, et un garçon de vingt-quatre ans qu'il présenta comme son domestique et qui n'était autre qu'un émigré français, Jacques-Jean-Marie-François de Tromelin, gentilhomme breton, ancien officier au régiment de Limousin, et qui se trouvait sur le *Diamond* « pour son plaisir ».

Tromelin avait connu déjà bien des aventures : sorti de France au commencement de 1792, il avait suivi les princes à la campagne d'Argonne : plus tard, officier à l'armée royale de Bretagne, il avait pu échapper aux exécutions en masse des vaincus de Quiberon et avait profité d'un moment de répit pour se marier. Certain d'être fusillé s'il était pris et reconnu sur le territoire de la république, il se réfugia à Londres où il vécut, très maigrement, de quelques leçons de dessin ; on l'y présenta à sir Sidney Smith

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6150.

qui le prit vite en affection et l'emmena à son bord pour la campagne de 1796.

Dans la nuit du 18 avril, au moment où les marins français abordaient le *Diamond*, Tromelin se vit perdu : capturé sur un navire ennemi, proscrit, hors la loi, c'était la mort dans les vingt-quatre heures... En un instant, Sidney Smith réunit son équipage pour un dernier mot d'ordre : — M. de Tromelin va passer pour mon domestique. — Mais il connaît à peine quelques mots d'anglais? — Soit, il sera Canadien et s'appellera *John Bromley*[1]... Cette recommandation suprême fut religieusement respectée : aucun des hommes qui se trouvaient là et qu'une dure captivité attendait n'acheta, par une indiscrétion, une amélioration de régime, et c'est ainsi que le commodore avait pu ne présenter aux officiers français qui passèrent à son bord que son secrétaire, Vright, et les officiers de son état-major. Quant à *John Bromley*, à peine nommé, il était déjà dans la cabine occupé à garnir un porte-manteau des effets de « son maître » : personne ne fit attention à lui, et quand il émergea de l'entrepont, portant la valise, le bateau entrait dans les jetées du Havre.

Toute la population de la ville s'était massée pour assister au débarquement du fameux *milord Fantôme*.

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6423. « Il fut convenu dans un moment, entre les matelots et les officiers restants que je passerais pour domestique, que je me dirais né dans le Canada... » Déclaration de Tromelin. Avril 1804.

Dès qu'il mit le pied sur la passerelle, une clameur le salua d'un formidable *Vive la République!* Sidney Smith « se confondait en signes de politesse et en salutations qui n'en finissaient pas » ; et comme quelqu'un lui demandait pourquoi lui, si habile, avait osé risquer un coup de tête si peu digne de ses talents, il répondit que « s'étant trouvé dans l'inaction, il avait voulu s'amuser à cette espèce de partie de chasse[1] ». D'ailleurs, il se montrait satisfait du hasard qui lui réservait un séjour en France, dans quelqu'une de ces prisons dont le tragique renom était grand depuis trois ans, dans le monde entier. Il trouvait « de l'amusement dans la nouveauté de sa situation » ; c'était un chapitre pittoresque ajouté au feuilleton de sa vie et il se déclarait très curieux « des suites de l'incident ».

John continuait à passer inaperçu ; on le surveillait si peu que, dès le premier jour, il eut la tentation de s'échapper ; il n'en fit rien, pourtant, suivit son maître à l'hôtel qu'on lui donna pour résidence, s'y montra serviteur empressé et dévoué, encore que Sidney Smith le traitât, pour plus de vraisemblance, assez rudement. Le soir même, le commodore et son secrétaire montaient dans une chaise de poste, en compagnie d'un brigadier, sous l'escorte d'un détachement de gendarmerie. On prit la route de Paris : John, sur le siège, entrait en familiarité avec les postillons qui

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6150.

riaient fort de son air exotique et s'amusaient à lui donner « une première leçon de français ». Après un court séjour à Rouen, Smith, le capitaine Vright et John Bromley arrivaient à Paris dans les premiers jours de mai. On les déposa à la prison de l'Abbaye, où ils restèrent six semaines : ils furent de là transférés au Temple où on les écroua le 3 juillet[1] et, tout de suite, l'aventure tourna au roman.

Depuis que le sinistre donjon de Jacques Molay avait servi de prison à la famille royale et, après elle, à bien d'autres, il n'était plus ce cadavre de pierre dressé, comme un spectre des âges anciens dans le quartier le plus grouillant de Paris : les tragédies révolutionnaires l'avaient ressuscité et rajeuni : tous ceux qui, depuis le 13 août 1792, s'étaient efforcés, par intérêt ou par dévouement, d'entrer en communication avec les détenus, y avaient laissé des traces de leur ingéniosité. Quatre ans de stratégies clandestines et de travaux d'approche avaient machiné la Tour et ses abords comme un théâtre d'escamoteur et

[1] « Extraits des registres d'écrou de la maison d'arrêt du Temple.

Du 15 messidor an IV (3 juillet 1796).

Conformément à la lettre du ministre de l'Intérieur en date du 13 de ce mois, le concierge de la maison d'arrêt du Temple recevra les ci-après nommés venant de celle de l'abbaye.

Sir William Sidney, commandeur, grand croix de l'ordre militaire de l'épée en Suède, capitaine de haut bord en Angleterre, chef de la division croisant dans la Manche, natif de London, trente-deux ans. Prisonnier de guerre.

John Vesley Vright, secrétaire du commodore Sidney et John Bromley, domestique du commodore. » *Archives nationales*, F[7] 6423.

certainement Sidney Smith, qui s'attendait à des surprises, ne dut pas se trouver déçu.

Dès la première nuit, comme il prenait le frais derrière ses barreaux, son attention fut attirée par une lueur vive sortant d'une fenêtre grande ouverte, au troisième étage d'une maison de la rue de la Corderie; des ombres passaient et repassaient dans la chambre; bientôt sur un drap tendu au fond de la pièce, une lanterne magique projeta des lettres énormes dont la succession formait des mots, puis des phrases. Ces signaux, en raison de la hauteur et de l'éloignement de l'enceinte, ne pouvaient être aperçus que des étages supérieurs de la tour; et ce stratagème fonctionnait, paraît-il, depuis trois ans, après l'heure des rondes, sans que nul geôlier, sans qu'aucun des postes établis, pour plus de sûreté, aux étages bas du donjon, en eussent le moindre soupçon. Le logement de la rue de la Corderie, le seul, assure-t-on, qui de ce côté, avait vue sur l'enclos du Temple, était loué, depuis 1793, par une royaliste, Mme Launoy, qui l'occupait avec ses trois filles [1]. Au jour, le commodore les aperçut, souriantes et jolies; une communication régulière s'établit entre elles et le prisonnier: comme il ignorait leurs noms, il les avait baptisées Thalie Clio et Melpomène.

Sidney Smith et son fidèle John apprirent ainsi que, à la nouvelle de l'arrestation de son mari, la jeune Mme de Tromelin était accourue à Paris et s'était

[1] Renseignements particuliers.

logée dans la maison même dont Mme Launoy habitait le troisième étage ; la télégraphie nocturne devait servir à concerter une évasion : quelques amis s'en occupaient activement. Phélippeaux, le chef hardi de la « Vendée sancerroise », avait présenté à Mme de Tromelin Hyde de Neuville qui l'avait délivré des prisons de Bourges, la veille du jour fixé pour son exécution[1]. Hyde de Neuville — dont la tête était mise à prix — séjournait à Paris sous le nom de « Charles Loiseau[2] » : il recruta l'ami Boisgirard, d'une excellente et très royaliste famille de Bourges, lequel n'avait rien trouvé de plus ingénieux, pour échapper aux tracasseries de la police, que d'utiliser ses qualités de souplesse et de légèreté en sollicitant un emploi — qu'il obtint — de danseur à l'Opéra[3]. On s'adjoignit encore Carlos Sourdat, officier de Charette, né à Troyes, qui, depuis 1792, servait intrépidement la cause royale : tous ces jeunes gens, d'ailleurs, vivaient si bien en familiarité avec l'impossible, que le trantran ordinaire de leur vie nous apparaît comme une succession de péripéties peu vraisemblables.

Le plus urgent était de délivrer le pauvre John qu'une reconnaissance fortuite, une rencontre, un geste d'étonnement pouvait perdre[3] et qui jouait, du

[1] Hyde de Neuville. *Mémoires et Souvenirs.*

[2] *Quinze ans de haute police sous le Consulat et l'Empire*, par Desmarest.

[3] « Enfermé au Temple ma position était bien critique : on soupçonnait un émigré parmi nous ; on pouvait m'identifier et,

reste, son rôle avec un calme et un bonheur rares. Sidney Smith déclarait — sans mentir — qu'il n'avait « jamais eu pareil serviteur ». John prévenait ses moindres désirs et le servait avec une sollicitude quasi filiale. La brusquerie du commodore et quelques coups de pied que celui-ci lui décochait dans les moments d'impatience, n'altéraient pas sa déférence[1]; John était, d'ailleurs, très populaire au Temple : comme Lasne, le concierge de la prison, tolérait qu'il sortit, chacun se plaisait à le charger, moyennant pourboires, de commissions pour le dehors : on s'intéressait à ses progrès dans la langue française que, de l'avis unanime, il commençait « à écorcher très passablement »; on se répétait ses naïvetés et on s'amusait de ses bévues. Le brave garçon n'était ni susceptible, ni « regardant » : il buvait tous ses petits profits avec les guichetiers et n'avait parmi les surveillants, que des amis : même il courtisait la fille de l'un d'eux et le mariage était convenu pour le jour où, mis en liberté, il aurait trouvé dans Paris une situation stable... Ce lieu d'un renom si tragique, cette tour du Temple qui, selon le mot sinistre d'un policier, « dévorait ses habitants », était un endroit quasi gai, et l'on s'étonne qu'une prison pût abriter tant d'insouciance et de bonne humeur.

dans les vingt-quatre heures, me juger et me fusiller. Le besoin de conserver mon existence... aida mon courage. Je jouai mon rôle avec un calme et un bonheur rares. » *Archives nationales*, F⁷ 4623.

[1] *Mémoires de Rochecotte.*

Les fréquentes entrevues de Mme de Tromelin avec John et ses continuelles promenades autour du Temple avaient attiré d'abord l'attention des mouchards, vite rassurés : tout le quartier *savait* que cette dame « était une anglaise, très attachée à Sidney Smith » et l'on trouvait tout naturel que celui-ci correspondit, par l'intermédiaire de son domestique, avec sa maîtresse éplorée[1]. Elle, pourtant, ne perdait pas un jour : elle avait avisé un rez-de-chaussée vacant dans une maison de l'enclos, contiguë à l'enceinte; Hyde visita le local, s'assura que la cave était attenante au mur de la prison et loua l'appartement où il établit une jeune fille, Mlle D..., si avenante et si jolie que les habitants de la maison ne s'étonnaient pas des longues heures que passait chez elle *Charles Loiseau*. Il s'était installé, presqu'à demeure, dans la cave et, courageusement, il avait entrepris de creuser un souterrain, assez large pour donner passage à un homme, et dont la longueur ne devait pas, d'après ses calculs, excéder douze pieds.

Il travaillait tout le jour avec ardeur. Mlle D., élevait une enfant de sept ans à qui *Loiseau* avait acheté un gros tambour dont on encourageait la fillette à jouer à tour de bras : elle emplissait de vacarme la maison, couvrant ainsi le bruit des coups

[1] « C'est alors qu'une épouse chérie vint à Paris pour m'aider de ses secours : on la soupçonna d'être l'amante de Sidney Smith... » *Archives nationales*, F7 6423. *Interrogatoire de Tromelin* en germinal an XII.

de pioche et de la chute des pierres. Hyde, pourtant, commençait à se décourager : il craignait maintenant de s'être trompé dans ses prévisions et de faire fausse route ; le concours d'un maçon devenait indispensable. Mme de Tromelin en découvrit un, brave homme, qui comprit à demi-mot de quoi il s'agissait et qui se mit à l'œuvre. A son premier coup de pic, une brèche s'ouvre : toute la cour du Temple apparaît ; la chute des moellons renverse un factionnaire qui, effaré, donne l'alarme... Le poste court aux armes ; mais Hyde est sur le qui-vive : à son appel, Mme de Tromelin, l'ouvrier, Mlle D... et l'enfant au tambour s'enfuient par une porte de derrière, et quand la garde, obligée à un long détour, envahit l'appartement, elle n'y trouve plus que des malles pleines de bûches de bois, des meubles sans valeur et quelques hardes que personne, comme bien on pense, ne se risqua à réclamer [1].

Cette algarade rendit la surveillance plus soupçonneuse : l'ordre vint, du bureau central, de resserrer la captivité du commodore et, pour mettre fin à ses communications avec le dehors, on lui signifia qu'il eût à se priver désormais des services de son domestique dont on avait décidé l'extradition. La nouvelle de ce coup de fortune fut reçue par John et par son maître comme l'annonce d'une catastrophe : tous deux tinrent jusqu'au bout leur rôle avec un

[1] Hyde de Neuville, *Souvenirs et Mémoires*.

naturel parfait. Le 8 juillet 1797, quand le brigadier Dumaltera, escorté du gendarme Barthet, se présenta à la prison muni de l'arrêté du Directoire ordonnant que « John Bromley, valet de chambre de sir Sidney Smith, serait extrait de la maison du Temple pour être conduit, de brigade en brigade, au port de Dunkerque et, de là, passer en Angleterre », il y eut une scène qui émut les plus bronzés. John se précipita en pleurant sur les mains de son maître qu'il couvrit de baisers, protestant qu'il ne l'oublierait jamais et jurant, devant les geôliers attendris, qu'il risquerait tout pour le tirer de sa prison. Sidney Smith parut très touché, mais il resta digne : il chargea John de commissions pour sa famille, lui remit un élogieux certificat de ses bons services et lui vida sa bourse dans les mains[1].

Les gendarmes, appréciant à leur valeur les rares sentiments d'un pareil serviteur, furent pleins d'égards tout le long de la route. Le comte de Tromelin avoua plus tard que jamais il n'avait voyagé avec plus de sécurité et moins de soucis : ce proscrit, ce condamné à mort, que le syndic du moindre village pouvait, sur le simple énoncé de son nom, livrer au

[1] *Mémoires de Rochecotte, Mémoires d'Hyde de Neuville.* « Ce-jourd'hui 20 messidor V, nous, Joseph Dumaltera, brigadier et Jean Barthet, gendarme à la résidence de Paris, conformément à un arrêté du Directoire du 3 messidor, avons extrait de la maison du Temple John Bromley, domestique du commodore Sidney Smith pour être conduit de brigade en brigade au port de Dunkerque et de là passer en Angleterre. » *Archives nationales*, F⁷ 6423.

bourreau, était sous la sauvegarde et la responsabilité de toute la gendarmerie de la République. On l'embarqua à Dunkerque le 22 juillet; deux jours plus tard, il abordait la terre anglaise qu'il ne fit que traverser, ayant hâte de rentrer en Normandie où Mme de Tromelin était venue l'attendre [1]. Pourtant, on eut de John Bromley des nouvelles pendant un certain temps : le cabinet noir du Directoire ouvrait et faisait traduire les lettres adressées d'Angleterre à Sidney Smith par ses parents : ceux-ci, prévenus par Tromelin, prolongèrent la mystification; jamais troupe ne joua avec plus d'ensemble : « — Nous ne « pouvons concevoir, écrivait le 25 août sir Douglas « Smith à son frère, nous ne pouvons concevoir ce « nouveau caprice qui vous a fait vous priver de « votre fidèle John; j'apprends de ma mère qu'il doit « aller à Portsmouth chercher ses hardes et de là faire « un voyage dans le pays pour voir ses amis. » — Le 3 septembre, l'oncle Edward Smith renchérissait : « John Bromley, mandait-il, a passé ici : l'acte de le « séparer de vous ne fait pas honneur au Directoire « et j'aurais cru que la nation française respecterait « davantage le malheur et le courage. Il a couru « chez votre mère : le pauvre garçon témoigne beau- « coup d'empressement à porter de vos nouvelles « à vos amis; il lui est dû une année et demie de

[1] « Aussitôt après ma sortie, ma femme quitta Paris pour se rendre en Normandie où je lui promis de la rejoindre et je restai à Caen plusieurs mois absolument ignoré. » *Archives nationales*, F7 4623. *Interrogatoire de Tromelin*, germinal an XII.

« traitement comme employé à votre service[1] ».

Tandis que ces lettres et d'autres du même ton rassuraient pleinement la police du Directoire, qui n'avait d'ailleurs aucune méfiance, Tromelin débarquait paisiblement à Caen, rentrant en France pourvu d'un crédit illimité sur le banquier Harris, rue du Bac, en vue de tenter, par tous les moyens possibles, la délivrance de Sidney Smith et du capitaine Vright. Il resta six mois en Normandie, assurant le passage en Angleterre du commodore dès qu'on serait parvenu à lui ouvrir les portes du Temple. Ce point — le plus difficile — établi, Tromelin se rendit à Paris, où il retrouva ses amis, Carlos Sourdat, les dames Launoy, Hyde de Neuville, Phélippeaux, le danseur Boisgirard, auxquels s'étaient réunis le chouan Legrand de Palluau, un des lieutenants de Phélippeaux pendant la *Vendée sancerroise*, et Laban, ancien officier de Stofflet, qu'on manda précipitamment de Bretagne à Paris pour tenter le coup.

Phélippeaux et les dames Launoy n'avaient pas cessé d'entretenir avec les prisonniers des relations télégraphiques. Depuis le 18 fructidor, il est vrai, au royaliste Lasne avait succédé, comme concierge du Temple, le jacobin Antoine Boniface qui, ravi d'être enfin pourvu d'une place avantageuse par cette révolution qu'il flagornait depuis cinq ans, s'établit dans son nouveau domaine comme en pays conquis. Son

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6150.

malheur fut d'installer avec lui Mme Boniface, femme autoritaire mais sensible, que les malheurs, le prestige et la distinction britannique du commodore touchèrent plus qu'il n'eût fallu. Le concierge, empaumé par sa femme, eut pour le prisonnier d'étranges complaisances : il le laissait sortir sur sa parole d'honneur « pour se promener, pour prendre des bains [1], dîner en ville et même aller à la chasse ». Sidney Smith ne manquait jamais de revenir passer la nuit dans son cachot et reprenait, en rentrant, sa parole.

Il faut dire que tous les détenus de nationalité anglaise avaient été transférés au dépôt de Fontainebleau; seuls, en raison de leur importance, le commodore et son secrétaire avaient été gardés au Temple où ils étaient, de plus près, sous l'œil de la police, toujours en soupçon « qu'il se tramait quelque chose ». Les prisonniers relevaient, d'ailleurs, du ministère de la marine dont le titulaire était alors Pléville-Le-Peley, vieux, dolent, courbatu, qui, prêt à démissionner, apportait peu d'ardeur à ses fonctions. En partant pour Lille, où se tenait la conférence de la paix, il avait signé, pour des cas de forme ou d'urgence, des blancs-seings portant en tête la vignette et le timbre officiels : l'un de ces papiers fut soustrait sur la table du ministre, probablement par le dalmate Wiscovisch, espion *à tout faire*, bien nourri à nom-

[1] « 28 germinal an VI : il y a beaucoup d'inconvénients à laisser Sidney Smith sortir du Temple pour prendre des bains. » *Archives nationales*, F7 6150.

bre de râteliers. Le Pelcy prit, au reste, la peine d'écrire personnellement à son collègue de la police pour l'avertir charitablement que de mauvais bruits couraient sur le Temple et qu'*avant dix jours Sidney Smith serait évadé* [1]... Il ne se trompait que de quelques heures.

L'aventure est devenue légendaire et s'est, à chaque nouveau récit, enrichie de quelques détails fantaisistes; la voici, sommairement contée d'après les seuls documents originaux : le 24 avril 1798, vers huit heures du soir, s'arrêta devant le portail du Temple un de ces immenses fiacres où pouvait s'entasser toute une famille; sur le siège, à côté du cocher, était un particulier vêtu comme un bourgeois, le chapeau ramené sur les yeux : c'était Tromelin. A l'intérieur était Phélippeaux en houppelande de couleur sombre, le danseur Boisgirard, vêtu d'un uniforme d'officier d'état-major, et son compère Legrand, costumé en capitaine de voltigeurs. Les deux militaires descendirent du fiacre et entrèrent au Temple, laissant dans la voiture les deux bourgeois — inspecteurs de police, évidemment. Pareille chose

[1] « Le ministre de la marine au ministre de la police : — Je viens d'être informé par un particulier que le commodore Sidney Smith, détenu au Temple, doit prendre la fuite avant dix jours et qu'on lui laisse la faculté d'aller en souper en ville... Je vous prie d'ordonner qu'il lui soit mis à l'instant une garde près de lui et une autre à surveiller le concierge sur la sortie de cette maison jusqu'à ce que j'aie pu prendre de plus amples et plus sûres informations sur ce prisonnier et son secrétaire.... etc. » *Archives nationales*, F⁷ 6150.

était si fréquente qu'elle n'intéressa même pas les hommes de garde flânant devant le portail, d'autant moins étonnés qu'ils apercevaient, rôdant autour de la voiture, quelques-unes de ces figures louches de policiers comme on en voyait tant aux abords des prisons d'État à l'arrivée ou au départ de quelque détenu. Ce soir-là, ces « figures louches » étaient celles d'Hyde de Neuville, de Laban[1], de Soufflat et de Wiscovisch.

Les deux officiers étaient entrés au greffe, et, devant Boniface respectueux, exhibaient l'ordre dont voici le texte :

Paris, le 5 floréal, an VI.

Le ministre de la marine et des colonies
au citoyen Boniface préposé à la garde du Temple.

Le Directoire exécutif ayant ordonné, par son arrêté du 28 ventôse ci-joint, la réunion de tous les prisonniers de guerre anglais, sans distinction de grade, je vous charge, citoyen, de remettre sur-le-champ sous la garde du citoyen Étienne-Armand Auger, porteur du présent ordre, le commodore Sidney Smith et le capitaine Vright, prisonniers de guerre, pour être transférés au dépôt général du département de Seine-et-Marne, à Fontainebleau.

Il vous est enjoint, citoyen, d'observer le plus grand secret dans l'exécution du présent ordre dont j'avertis le

« Phelippeaux avait fait choix pour seconder ses projets d'un danseur de l'Opéra fort agile du nom de Boisgirard et de mon oncle de Laban, appelé précipitamment de Vendée à Paris pour tenter le coup. » *Mémoires du Maréchal Canrobert*, par Germain Bapst.

ministre de la police générale, afin d'empêcher toute tentative d'enlever ces prisonniers en route.

Le ministre de la marine et des colonies,
PLÉVILLE-LEPELEY[1].

La signature, très caractéristique, était d'une authenticité évidente : Boniface ouvre son livre d'écrou, remet l'arrêté au greffier, qui le copie *in extenso* sur son registre, puis l'ordre est donné de faire comparaître les deux Anglais.

L'homme qui alla les chercher trouva Sidney Smith occupé à lire *Gil Blas* : le commodore avait été prévenu par ses amis, l'avant-veille, que tout était prêt pour l'évasion et « qu'il n'avait qu'à se laisser faire ». Il leva la tête et demanda « ce qu'on lui voulait si tard ». Ce à quoi le geôlier répliqua laconiquement « qu'on le lui dirait en bas ». Arrivé au greffe, le commodore salua les officiers et apprit d'eux qu'on allait le transférer.

— Où me conduit-on ? demanda-t-il.

C'est lui-même qui, plus tard, a rapporté ce dialogue textuel.[2]

— A Fontainebleau, répondit Boniface.

— Oh ! ce n'est pas loin... vous viendrez me voir,

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6150.

[2] *Memoirs of admiral Sir Sidney Smith*, 1839. *The life and correspondence of admiral sir William S. Smith*, 1848. *Le Naval chronicle* et l'*European Magazine* de 1799 et 1800 ont publié le récit de Sidney Smith lui-même. (Voir *Quinze ans de haute police*, par Desmarets, édition annotée par Léonce Grasilie et un article de M. Victor Piéné : *Deux officiers de la marine anglaise au Temple* dans le *Correspondant*, octobre 1894.

n'est-ce pas ? Et mes affaires, mes livres... vous me les enverrez ; ce n'est pas la peine que je les prenne avec moi ce soir.

Poignées de mains, distribution de pourboires : Mme Boniface était très troublée ; le mari, pour garder son sang-froid, affectait de collationner avec sa copie l'ordre du ministre dont il serra précieusement l'original pour sa décharge. Wright était descendu à son tour : l'officier d'état-major signa du nom d'*Auger* la levée d'écrou et l'on se dit adieu. C'est alors que, pour couper court à l'émotion qui gagnait tous les assistants, l'officier du poste qui, peut-être, flairait quelque irrégularité, commanda six hommes pour former l'escorte. Ceci pouvait tout perdre. Le commodore ne put réprimer un mouvement, et chacun comprit « qu'un soupçon d'exécution immédiate et clandestine lui traversait l'esprit ». Pour pallier le mauvais effet de la chose, *Auger* s'interposa : « — Citoyens, fit-il avec un geste de théâtre, la parole suffit, entre militaires ». Puis s'adressant à Smith : « — Commodore, vous êtes officier, moi aussi, donnez-moi votre parole et nous nous passerons d'escorte ». « — Monsieur, répondit l'Anglais, je jure sur mon honneur de vous accompagner partout où vous voudrez me conduire... » Et ceci fut dit avec une chaleur si sincère que les plus soupçonneux s'en tinrent pour largement satisfaits.

La porte s'ouvre, on est dehors : les prisonniers montent avec les officiers dans le fiacre, qui se met

en route... Au premier tournant, le cocher, qui a reçu l'ordre « d'aller bon train », jette ses chevaux dans l'éventaire d'une fruitière et renverse un enfant ; grand émoi, attroupement, bousculade, cris : « — Arrête ! A la garde ! Chez le commissaire ! » Les deux Anglais et leurs libérateurs sautent sur le pavé, se font un chemin à force de bourrades et s'enfuient, après avoir mis par mégarde un double louis, au lieu d'une pièce de trente sous, dans la main du cocher, non moins ébahi que la foule qui voit s'esquiver hâtivement, dans des directions différentes, ces six voyageurs dont deux officiers en uniforme. L'incident, cependant, n'eut pas de suites : une heure plus tard, Sidney Smith était caché dans un hôtel situé, dit-on, rue de l'Université [1] : il attendit là jusqu'au lendemain, se terra trois jours « dans un bois aux environs de Paris [2] ; puis, comme l'évasion ne s'ébruitait pas, il gagna Rouen et s'embarqua avec Vright et Phélippeaux : Tromelin retourna à Caen où sa femme venait

[1] *Archives nationales*, F⁷ 6150.

[2] Déclaration du citoyen Magnus Lombergue, capitaine du paquebot *La Maria* jointe à la lettre du commissaire du Directoire près l'administration municipale de Gravelines en date du 1er prairial VI.

« Le citoyen Magnus Lombergue, capitaine du paquebot *La Maria*, parti hier à deux heures du matin du port de Douvres a déclaré que le commodore Smith, évadé de la prison du Temple était accompagné d'un émigré français dont il ignore le nom, qu'il a passé trois jours dans un bois près Paris, qu'il s'est rendu ensuite dans les environs du Havre ou de Brest, qu'il y a pris un canot où il s'est embarqué ; que le lendemain matin, à quelque distance des côtes il a rencontré une frégate anglaise qui l'a pris à son bord et conduit à Portsmouth. » *Archives nationales*, F⁷ 6150.

de le rendre père ; les autres restaient à Paris, plus inquiets de l'inaction de la police qu'il ne l'eussent été de sa pourchasse et un peu froissés de n'entendre souffler mot de leur exploit que leur amour-propre d'auteurs estimait digne, pourtant, de quelque renommée. Pas un journal n'y faisait allusion ; nul placard... Le Temple gardait sa physionomie habituelle ; il semblait que rien ne s'y était passé d'anormal et que la police ne se doutait pas du mauvais tour qu'on lui avait joué.

Elle ne s'en doutait nullement, en effet, et cette ignorance était l'heureux résultat du parfait fonctionnement des rouages administratifs. Dès le 25 avril, le lendemain du départ de Sidney Smith, le concierge Boniface, dans son *quintuple* rapport quotidien, avait rendu compte au bureau central et au ministère de la police, donné copie de l'ordre signé du ministre et avisé la place ainsi que le bureau des subsistances. Le même jour, les membres du bureau central étaient venus inspecter la prison, comme ils le faisaient chaque semaine : ils avaient vérifié les livres d'écrou et tout approuvé : eux-mêmes avaient rédigé un rapport de leur visite, accompagné d'un *état de situation* détaillé. Toutes ces pièces avaient été enregistrées, lues, cotées, étudiées, classées et avaient fait l'objet d'une réponse... Huit jours plus tard, le 3 mai, le médecin du directeur Merlin, en dînant avec celui-ci, lui demanda, par hasard de causerie, comment sir Sidney, qu'il n'avait plus rencontré au Temple où

il lui rendait mensuellement visite, se trouvait de son séjour à Fontainebleau...[1] Stupeur de Merlin. « A Fontainebleau ! » Les estafettes sont appelées ; on court, on enquête : du Directoire on demande d'urgence une explication au ministre de la police Dondeau — oui Dondeau, un oublié, — qui s'adresse au bureau central, d'où l'on court à la marine, qui prend des informations au Temple : et c'est ainsi que l'affaire fut divulguée, assez tôt pour qu'on ne l'apprît point par les journaux anglais qui célébrèrent l'entrée triomphale à Londres du commodore et de ses compagnons. Toute l'Angleterre en exulta et le cirque Astley joua huit cents fois une pantomime : l'*Heureuseuse fuite, ou le retour dans la patrie*, où la police du Directoire était copieusement bafouée. Le coup, pour elle, fut rude ; si rude qu'elle n'osa même pas se risquer à rechercher les coupables : Boniface, seul, perdit sa place et fut arrêté : le pauvre homme, dont la prospérité avait lénifié le jacobinisme, redevint partisan farouche de l'anarchie dès qu'il se vit sans emploi : la chose ne lui réussit pas ; déporté après l'affaire de la machine infernale, il mourut en l'an XII aux îles Seychelles[2].

Quant au fidèle John, il se fit Turc. Sidney Smith, reconnaissant, emmena ses libérateurs à Constantinople, et Tromelin retrouva là Phélippeaux, Legrand,

[1] *Mémoires de Rochecotte.*

[2] Sa femme mourut plus tard, dans la misère, à Besançon.

Wiscovisch ; lutter contre Bonaparte, qui avait envahi la Syrie, c'était encore servir la cause royale : Tromelin sollicite donc du sultan Sélim un grade dans l'armée ottomane ; nommé major d'infanterie, il succède comme lieutenant-colonel à Phélippeaux, tué à Saint-Jean-d'Acre. Bonaparte repoussé, il s'attache à Hussein-capitan-pacha et fait avec lui toutes les campagnes d'Egypte et de Syrie. Son hégire dura quatre ans, au bout desquels, pris de nostalgie, il fit voile vers la France. Son nom était, depuis 1802, rayé de la liste des émigrés et l'amnistie proclamée lui assurait un avenir paisible : il débarqua à Morlaix, revit ses clochers de Saint-Melaine et, au bord de la rivière, à l'extrémité du cours Beaumont, son vieux château de Coatserho où il était né et où il s'installa, bien résolu à vivre tranquille, entre sa femme, qui lui avait héroïquement donné tant de preuves de dévouement, et ses deux fils, nés dans la proscription, qu'il rêvait d'élever pour des destins moins agités : tout de suite il régla sa vie, ambitieux seulement de retraite et d'inaction ; mais son sort n'était pas là... Trois semaines plus tard, le 11 avril 1804, à onze heures du soir, les gendarmes de la brigade de Morlaix, commandés par un délégué du commissaire général de police de Brest, carillonnaient à la porte du château, réveillaient toute la maison et mettaient en état d'arrestation John-Tromelin-Pacha qui, dans la même nuit, fut jeté dans une berline de poste. Le 15, il était écroué à l'Abbaye comme « prévenu d'intelligence avec les

ennemis de l'Etat », insinuation particulièrement pernicieuse à cette époque où s'instruisait le procès de Georges et où la police flairait en tout nouveau débarqué un assassin probable du Consul.

Ses réponses aux deux interrogatoires qu'on lui fit subir dénotent, semble-t-il, quelque lassitude, un dégoût de la vie d'aventures. D'abord il se tient sur la réserve et reste très laconique ; puis, se sachant couvert par l'amnistie, il raconte toute sa vie et c'est alors seulement que la police connut la véritable identité de *John Bromley* qu'elle n'avait jamais soupçonnée. Le récit de Tromelin est digne et sobre : il ne nomme que Phélippeaux mort ou des Anglais hors d'atteinte [1], et quand on lui demande quels de ses complices ont osé jouer le rôle des officiers, il répond : « Deux hommes obscurs ! » sauvant ainsi la vie à ses deux amis, car Legrand, à cette époque était rentré chez lui, à Valençay, et Boisgirard continuait

[1] « Voici ce que j'ai su par Sidney Smith et Phélippeaux qui devint le grand acteur de cette machine qui se divise encore en deux points : la part que Phélippeaux y a prise et les autres ressorts que Sidney Smith a fait jouer de son côté. Sidney Smith trouva les hommes qui portèrent le faux ordre de transférer. *Je n'ai pu les connaître, ce sont deux hommes obscurs.* Ce fut Phélippeaux qui attendait Sidney Smith dans la voiture qui le conduisit à Rouen où ils restèrent quelques jours et d'où ils passèrent en Angleterre. C'est, je crois, un abbé Rathel (*sic*) de Rouen qui le cacha. Sidney Smith s'embarqua sur un bateau pêcheur du Havre. Un nommé Right, écossais, mais à Paris depuis sa plus tendre jeunesse, favorisa Sidney Smith. C'est lui qui a dû procurer les signatures sur l'ordre de transfert. Le ministre de la marine allant voyager pour quelque temps, laissa des blancs seings que Right se procura et donna à Phélippeaux. » *Archives nationales*, F⁷ 4623. Déclaration de Tromelin, an XII.

à danser à l'Opéra. Même, s'il faut en croire une indiscrétion de Réal, la reconnaissance de Sidney Smith avait valu au beau danseur le grade et les émoluments d'officier supérieur au service du sultan : outre ses gages modestes de cinquième zéphir, il touchait 8 à 900 francs par mois et les abonnés de l'Opéra ne se doutaient pas qu'ils applaudissaient les jetés battus et les coulés d'un colonel de l'armée turque.

La franchise de Tromelin, le récit de ses exploits attirèrent l'attention de Napoléon : on fit comprendre au détenu que l'empereur était plein d'indulgence pour les braves et qu'il cherchait des dévouements. Ces gentilshommes qui n'avaient appris qu'à se battre enviaient tous le sort des officiers que l'*usurpateur* entraînait à sa suite à travers le monde ; mais pour entrer dans l'armée il fallait se soumettre, et la transition était délicate. Tromelin s'en tira galamment. « Je dois à l'empereur ma patrie, écrivit-il, et le bonheur de vivre au milieu de ma famille ; je regrette que ce soit d'une prison que je puisse offrir mes services ; mon vœu plus libre ne laisserait aucun ombrage sur ma loyauté... » Les portes de l'Abbaye s'ouvrirent : un an plus tard Tromelin recevait sa commission de capitaine : en 1809 il était colonel, chef d'état-major de la grande armée en 1813, et, à Waterloo, général d'une division qui resta la dernière sur le champ de bataille[1].

[1] Voici les états de service du général de Tromelin, d'après les *Archives du ministère de la guerre*.

« Tromelin (Jacques-Jean-Marie-François Boudin, comte de), né

La Restauration bouda ce brave soldat qui avait tant de fois exposé sa vie pour la cause royale et le général Tromelin, baron de l'Empire, fut mis en non-activité ; ce ne fut qu'en 1820 qu'il rentra en grâce : on le nomma inspecteur de l'infanterie. Il mourut à son château de Coatserho le 3 mars 1842 : il était grand-officier de la Légion d'honneur et maire du village de Ploujean. Avant de mourir il avait donné l'ordre de détruire tous ses papiers et demandé expressément qu'aucun honneur ne fut rendu à ses restes. [1]

à Ploujean (Finistère), 22 août 1771 ; sous-lieutenant, Limousin (42e infanterie), 10 janvier 1787 ; réformé 17 mars 1788 ; sous-lieutenant le 1er octobre 1789 ; lieutenant au 57e infanterie le 15 septembre 1791 ; émigré et admis au corps du comte Hector à Malmédi en 1792 ; quartier-maître dans le corps du Dresnay à Jersey en 1793 ; passé dans le corps du prince de Léon en décembre 1794 ; chargé d'une mission en décembre 1795 ; prisonnier au Temple avec Sidney Smith, 10 avril 1796. Sorti du Temple le 8 juillet 1797. Envoyé en mission en France, puis en Egypte, depuis 1798 jusqu'au 15 novembre 1801. Prisonnier d'état depuis le 15 avril 1804 jusqu'au 25 juillet suivant ; capitaine au 112e régiment de ligne, 10 février 1806 ; à l'état-major de l'armée de Dalmatie, 2 mai 1807 ; chef de bataillon le 5 juin 1809 ; colonel du 6e régiment Croate le 28 décembre 1809 ; chef d'état-major de la 14e division au 14e corps de la Grande Armée le 12 mai 1813 ; adjudant-commandant le 1er août 1813 ; chef d'état-major de la 13e division au 7e corps le 17 septembre 1813 ; général de brigade 19 novembre 1813 ; employé à la suite du corps royal des grenadiers, 15 septembre 1814, au 6e corps de l'armée du Nord, 6 mai 1815 ; non activité, 1er août 1815 ; inspecteur d'infanterie, 21 avril 1820 ; inspecteur général, 23 juin 1824 : lieutenant général, 22 mai 1825 ; mis en non-activité le 28 août 1836 ; mort à Morlaix, 3 mars 1842. Grand officier de la légion d'honneur. »

[1] *Archives du ministère de la guerre.*

GAMAIN

GAMAIN

Au temps lointain où les Parisiens vénéraient quelque chose — je parle d'avant le déluge de 1789 — le palais des Tuileries passait pour un lieu inviolable et auguste. Depuis lors, le peuple y est entré tant de fois, il en a chassé et y a ramené tant d'empereurs et de rois, qu'il s'est familiarisé peu à peu avec la majesté de ce tabernacle de la monarchie, si bien qu'un beau jour il y a mis le feu et l'a jeté bas, avec la satisfaction rancunière de l'enfant qui brise un jouet longtemps respecté.

Mais en 1792 ce genre de liesse était dans toute sa nouveauté. Quel merveilleux appât était ce grand palais où se tramaient depuis deux ans, toutes les conjurations contre la liberté et dont on apercevait à peine les longues façades grises et les toits à hautes lucarnes, derrière les bâtiments qui, sur l'étroite place du Carrousel, en obstruaient les abords. De tout autre côté, le mystérieux château restait invisible, caché par la ligne ininterrompue des hôtels et des couvents de la rue Saint-Honoré, ou défendu par

des fossés, un pont tournant ou d'inaccessibles terrasses semblables à des bastions.

Aussi, dans l'après-midi du 10 août, quand la royauté en fut sortie, que le canon en eût ouvert les portes et mis les défenseurs en fuite, Paris tout entier, poussé par une curiosité folle, s'en vint voir sa conquête; spectacle effarant que de trop rares témoins ont pris le soin de noter : au grand vestibule, une mare de boue sanglante que délaye le piétinement des badauds; sur l'escalier, des cadavres de soldats suisses que les femmes enjambent, jupes retroussées, le rire aux lèvres; aux galeries du premier étage, des cris, des chants, des rondes dans l'âcre poussière des tapis arrachés, au bruit des vitres qu'on brise, — toutes, — des glaces tombant en miettes sous les coups de piques et de cannes. Dans les coins tranquilles des gens se gorgent de confitures, à côté de corps morts roulés dans des couvertures, pendant qu'une femme élégante joue un air de danse en pinçant, — comme d'une harpe, — les cordes d'un piano-forte qui n'a plus de touches. On seringue de l'eau de lavande, on déshabille les morts, on les groupe dans des poses obscènes ou grotesques. Gros succès pour un jeune homme, de mise convenable, qui a rempli de vin fin un vase de nuit et le vide à longs traits. Et, dans le dédale des appartements privés, circule une foule, passant vite, en file indienne, d'une pièce à l'autre, l'air inquiet, sans but, entrant dans les moindres réduits, sans s'arrêter,

s'engageant dans des couloirs sombres, marchant au hasard, sur le sable de vaisselle et de glaces pilées qui craque sous les pas, escaladant des barricades de matelas, — il y en avait de quoi coucher une armée, — sans rire, sans cris, sans mot dire, comme accomplissant une besogne obligée, tandis qu'au dehors brûlent, à grandes flammes, les quatre corps de garde de la cour des Princes et que les curieux s'attroupent sur la terrasse, autour des corps nus des Suisses massacrés que couvrent « des nuées de mouches », sous une neige d'édredon, « si épaisse qu'elle obscurcit le jour », et qui tombe des toits où l'on met en pièces les milliers de lits de plumes, de traversins et d'oreillers trouvés dans le château[1]...

Jusqu'au dimanche 12, au soir, la foule vint là comme à une foire ; mais les principales attractions disparurent ; on enleva les morts, les incendies s'éteignirent ; la neige d'édredon prit fin, et, dès le lundi, Paris ne s'inquiéta plus de sa conquête. On se hâta de placer, à chacune des portes, des sentinelles et l'on songea à dresser l'inventaire des meubles du château et des papiers qu'on y pourrait trouver.

Le premier locataire qui succéda là à Louis XVI fut un ancien comédien, nommé Boursault ; sa qualité d'électeur de Paris et l'amitié dont l'honorait Collot d'Herbois lui valut d'être chargé du récolement des chevaux et des voitures de la liste civile. Dès le

[1] *Le Nouveau Paris*, par Mercier. Journaux du temps, *passim*.

10 août Collot disait : — « Voilà le faubourg Saint-Germain qui va être évacué, nous pourrons choisir, chacun l'hôtel que nous voudrons ». L'ami Boursault était de la même école : il *choisit* les Tuileries et s'y installa sans fausse honte. Ce futur millionnaire était si pauvre que « tout son déménagement tenait dans une hotte », et il ne trouva pas, dans le quartier du Carrousel, un boulanger qui lui fournit, à crédit, un pain de quatre livres [1]. Le second intrus fut ce pauvre diable de Courtois, ci-devant sabotier à Arcis-sur-Aube : il demanda timidement qu'on lui prêtât un forte-piano de la reine « pour faire apprendre la musique à sa fille », et comme il était l'ami de Danton, il obtint la permission d'emporter chez lui l'instrument auquel il joignit, pour lester la voiture, quelques petits meubles — qu'on retrouva, vingt-trois ans plus tard, à son château de Rambluzin, dans la Meuse.

Dès le 16 août, Roland, ministre de l'Intérieur, décida que le Conseil se tiendrait au château. On mit en état l'une des pièces de l'appartement de Mme de Tourzel, au rez-de-chaussée, sur la cour, et chaque matin les ministres Danton, Clavière, Monge et Lebrun retrouvaient là leur collègue et déjeunaient avec lui. Ils buvaient le vin des rares caveaux qui avaient échappé au pillage, s'y estimant autorisés par

[1] *Le château des Tuileries, ou récit de ce qui s'est passé...* etc., par P. J. A. R. D. E. 1802.

l'antique usage qui permettait « aux tabellions et garde-notes parisiens de s'approprier, lors des inventaires, les bougies trouvées dans les maisons où ils exerçaient et de boire le vin des caves, tant que durait leur opération ».

L'opération consistait ici à constater qu'aucun meuble n'était intact et que le peuple avait détruit tout ce qui pouvait se détruire. Pourtant, dans le public, les bruits les plus étranges circulaient : l'imagination populaire se représentait les Tuileries, ce vieux repaire de la royauté, comme un lieu terrible, percé d'oubliettes et d'*in-pace* grouillants de prisonniers, creusé de souterrains par lesquels on pouvait gagner Vincennes ou Versailles. On entendait, disait-on, de longues plaintes sous les parquets; un petit chien aboyait furieusement le long de certains lambris; on sonda les murs, on perça le plancher, et l'on ne trouva personne qu'un valet de chambre du roi qui s'était caché, le 10, dans la cheminée du salon de la reine et en avait rabattu sur lui la trappe qu'il ne sut pas relever. Le pauvre homme s'efforça de grimper dans la cheminée et de s'échapper par les toits; mais il retomba épuisé; une ronde le découvrit mourant de faim : il s'offrit à guider ses sauveurs dans le château dont il connaissait, assurait-il, tous les secrets, et il obtint de Roland le poste de gardien de bureau de la commission de surveillance. Ses révélations furent de maigre importance : il montra que les quatre grosses colonnes qui formaient alcôve

au lit de la reine étaient creuses et pouvaient contenir chacune une personne; grâce à lui, on put s'assurer que tous les corsets de Marie-Antoinette étaient rembourrés, de façon à dissimuler une difformité de Sa Majesté, qui avait une épaule plus saillante que l'autre, et l'on mit la main sur un écrin, caché sous le coussin d'un fauteuil qu'un mécanisme « pliait et faisait rentrer dans la boiserie de l'embrasure d'une fenêtre ».

Une chose préoccupait Roland : l'Assemblée avait nommé une commission chargée de réunir et de classer les papiers de la famille royale; et, chaque jour, avant le déjeuner, il montait au premier étage et profitait de ce qu'un employé occupait seul, à cette heure, le local de la commission, pour poser invariablement cette question :

— A-t-on trouvé de mes lettres au roi?

Ce à quoi l'employé, invariablement, répondait :

— Aucune.

— Je suis cependant certain qu'il y en a ici, ajoutait le ministre.

Il grommelait, furetait, feuilletait, cherchait à lire les mentions crayonnées sur les liasses, ouvrait les chemises; il fouilla lui-même la chambre du dauphin. Dans un tiroir de la commode étaient des coquillages, fort communs, rangés par l'enfant avec symétrie, et ce brouillon de lettre :

Mon cher papa,
Je suis très aise d'être

en état de vous écrire pour
vous souhaiter une bonne
année et vous dire que
je vous aime de tout mon
cœur. [1]

Ce n'était point là ce que cherchait Roland : les semaines passaient et son agitation ne se calmait pas. Dans les couloirs du château on rencontrait sans cesse sa longue figure triste, ombrageuse, sournoise ; on se heurtait partout à cette âme en peine en bas de laine grise, en houppelande marron, embusquée derrière les portes et s'efforçant de rendre silencieux le pas lourd de ses gros souliers. Marat, qui avait des moments très gais, informé des angoisses de Coco-Roland, lui joua un tour excellent. Il révéla au comité des recherches, comme un fait qu'il savait certain, que la veille du 10 août, l'*Autrichienne* avait jeté dans une fosse d'aisance, des lettres et des papiers compromettants, et, dès le lendemain, Roland et ses collègues entreprenaient la visite de toutes les fosses du château : deux vidangeurs, le nez couvert d'un bandeau et les sourcils enduits de graisse — telle était la prophylaxie du temps — barbotaient au fond, cherchant à tâtons les papiers : dès qu'ils en trouvaient un, ils l'élevaient à bout de bras et le présentaient à Roland qui, armé d'une pincette, saisissait le précieux fragment et le plongeait dans un baquet rempli de vinaigre. Quand la fosse était vide, deux hommes

[1] *Le château des Tuileries*, par P. J. A. R. D. E.

portaient le baquet dans la salle de la commission. Le ministre et ses acolytes suivaient, gravement, le mouchoir sur la bouche, de crainte qu'on ne détournât quelque pièce importante, et le terrible dépouillement commençait. Au bout de six jours, Marat, qui n'avait jamais ri de si bon cœur, déclara solennellement qu'il avait voulu « s'amuser aux dépens de ses collègues ».

Pourtant le procès du roi se préparait, lentement car « les matériaux d'accusation » faisaient défaut, lorsque, un matin, — c'était le 20 novembre, — les employés de la commission d'examen, en arrivant à leur bureau, aperçurent Roland qui, d'un pas agile, montait le grand escalier des Tuileries. Il était suivi d'un homme de grande taille, mince, minable, au teint jaune, aux yeux creux que personne n'avait encore vu au château. Tous deux traversèrent les antichambres des gardes, la salle du conseil et passèrent dans la chambre du roi où Roland s'enferma avec son compagnon.

Un peu plus tard, l' « homme jaune » sortit seul de la chambre du roi et, comme si le dédale des couloirs et des escaliers lui eût été très familier, il alla chez l'inspecteur des bâtiments, Heurtier, auquel il demanda, de la part du ministre, « un balai et un rouleau de ficelle ». A onze heures et demie on le vit reparaître : Roland avait besoin de deux serviettes ; l'employé qui les apporta aperçut le ministre, à genoux sur le parquet, occupé à ficeler, « d'un air de joie

concentrée », deux fortes liasses de papiers. On le vit sortir, un instant plus tard, toujours escorté de l'inconnu qui portait, de chaque bras un ballot noué dans une serviette en guise de serpillière. La sentinelle de la grille ayant refusé le passage, Roland manda le surveillant Dangleterre, se fit reconnaître et poursuivit son chemin.

A deux heures et quart, seulement, il arrivait au manège où siégeait la Convention : l'Assemblée, présidée, ce jour-là, par Lepeletier, somnolait sur le cas d'un nommé Gerdret, accusé d'avoir fourni aux troupes des chaussures « à semelles de carton » — déjà ! L'entrée de Roland fit sensation : il s'avança devant la tribune, annonçant qu'il apportait « plusieurs cartons remplis de papiers qui, par leur nature et le lieu où ils ont été trouvés, semblent d'une grande importance ».

— Ces pièces, ajouta-t-il, étaient dans un lieu si particulier, si secret que, si la seule personne de Paris qui en avait connaissance ne l'eût indiqué, il eût été impossible de le découvrir.

Et, comme une rumeur de curiosité passait sur les gradins, Roland, fier de son effet, renchérit maladroitement :

— Plusieurs de nos collègues ayant siégé aux Assemblées constituante et législative, en seront probablement compromis... [1]

[1] *Archives parlementaires.* Convention nationale, séance du 20 novembre 1792.

Il y eut des *ah! ah!* ironiques; puis un murmure de désapprobation suivit : on s'étonnait de cette accusation si hâtivement portée contre une partie de la Convention. Le même soupçon venait à tous : Roland avait donc pris le temps de trier les papiers? N'en avait-il soustrait aucun? Goupilleau insinua qu'il aurait dû, tout d'abord, signaler sa découverte à la commission d'examen, siégeant aux Tuileries mêmes : Roland, gêné, ne répondit rien : la gauche ricana, et, tout de suite, comme les huissiers parurent, portant les papiers qu'ils déposèrent sur le bureau du président, on proposa la nomination d'une commission spéciale chargée de les analyser. Excluerait-on ceux des représentants ayant fait partie des assemblées précédentes? Les haines étaient si exaspérées que toute discussion tournait à l'orage et celui-ci dura longtemps. Camille Desmoulins, pourtant, le calma d'un mot :

— Nous ne parvenons pas, dit-il, à nommer douze membres pour examiner ces papiers quand nous n'avons pas trouvé étrange qu'un homme les examinât seul avant nous[1] !

Roland, de nouveau, se tut. La journée, pour lui, tournait mal. Tandis qu'il était à l'Assemblée, les commissaires, aux Tuileries, constataient avec stupeur qu'il avait, sans façon, de sa propre autorité, brisé les scellés apposés dans la chambre du roi.

Archives parlementaires.

Cette pièce s'éclairait par une seule fenêtre donnant sur le jardin ; le lit était placé dans une alcôve formée, d'un côté, par un cabinet de garde-robe, de l'autre par un petit couloir boisé communiquant avec la chambre du dauphin. C'est dans ce couloir, long de six pieds et large de trois, qu'était la cachette aux papiers : un panneau de la boiserie enlevé découvrait une porte de fer d'environ un pied et demi carré fermant un trou sans forme, grossièrement creusé dans l'épaisseur du mur[1]. « L'homme jaune » était le serrurier qui l'avait ajustée : jamais, sans lui, la cachette n'eût été découverte et, bien probablement, le procès du roi, manquant de base, n'aurait jamais été entrepris. On peut affirmer que, d'un mot dit à Roland, cet homme tragique, ce jour-là, donna au bourreau la tête de Louis XVI.

Il s'appelait François Gamain et son histoire est lamentable : c'est, dans un cœur de fange, une lutte ignominieuse entre la lâcheté et la peur. Gamain était serrurier à Versailles ; son père et son grand-père avaient été attachés aux services du château : lui-même, avant la Révolution, s'y rendait chaque jour ; le roi l'avait pris en très grande affection et s'essayait, sous sa direction, à fabriquer des serrures dans un petit atelier encore existant sous les combles de la cour de marbre[2].

[1] *Le château des Tuileries*, par P. J. A. R. D. E.

[2] Le Roy, *Histoire des rues de Versailles*.

Lorsque, plus tard, interné aux Tuileries et méditant de fuir, Louis XVI veut déposer en lieu sûr ses papiers les plus importants, c'est à son fidèle Gamain qu'il se confie : il lui dépêche à Versailles son valet de chambre Durey qui introduit le serrurier aux Tuileries par les cuisines. Le trou était creusé dans la muraille : en trois nuits, le roi l'avait pratiqué lui-même, tandis que Durey recueillait les gravois qu'il portait à la rivière. Restait à clore cette cavité d'une porte de fer que Louis XVI avait forgée dans un petit atelier installé près de sa bibliothèque, au rez-de-chaussée du château.

Gamain passa tout un jour, — c'était le 22 mai 1791, le témoignage de Durey est formel sur ce point — à établir les gonds et la gâche dans la maçonnerie. Comme le couloir où l'on travaillait était obscur, le roi tenait une bougie ; Durey présentait les outils. Quand les papiers furent placés et l'armoire close, on en mit la clef dans une cassette scellée sous une dalle à l'extrémité du couloir.

Le serrurier rentra tard dans la nuit, à Versailles, et, tout aussitôt, la peur le prit ; un mois plus tard, quand il apprit la fuite de la famille royale, ses transes augmentèrent : si quelque hasard décelait la cachette ? si Durey allait parler ? si d'autres connaissaient le secret du roi ? Gamain ne vivait pas. Au 10 août, sachant le château au pouvoir du peuple, la frayeur lui « tourna le sang », il ne mangeait plus, cessa tout travail ; il s'informait, avec angoisse,

des recherches faites aux Tuileries, demandant si « l'on démolirait le château ». On conte, que dix fois, il vint à Paris, décidé « à tout dire » et s'en retourna sans avoir vu personne. Quand il sut qu'on se préparait à juger le roi, il songea d'abord à fuir, mais il n'avait pas d'argent ; comment vivre hors de France ? C'est alors qu'il se résolut à parler...

Quand il revint chez lui, sa confession terminée [1], il avait, sinon la conscience en repos, du moins l'esprit rassuré : il fit « éclater son zèle patriotique » ; on le nomma l'un des commissaires chargé de *faire disparaître de tous les monuments de la commune les peintures, sculptures et inscriptions pouvant retracer la royauté et le despotisme*, ce qui, à Versailles, n'était pas, on peut le dire, une sinécure. Avec le procès du roi, sa faveur grandit : en janvier 1793 il fut promu officier municipal : c'est l'époque où on le rencontrait, par les avenues, toujours bilieux et sombre, son maigre corps ceint d'une large écharpe aux trois couleurs ; le pauvre homme, mourant de peur, se rendait chaque jour, de ses anciens ateliers du boulevard de la Liberté (*du Roi*) à la municipalité ; en le voyant passer, cocarde au bonnet, gourdin en main, peut-être y avait-il des gens que son aspect terrifiait.

En septembre le corps municipal de Versailles

[1] L'original autographe de la déclaration de Gamain relativement à l'armoire de fer se trouve à la Bibliothèque nationale. Département des Manuscrits, Fr. nouv. acq. n° 6241.

« taxé de modérantisme », est dissous : voilà Gamain classé parmi les *suspects*, en sa qualité de fonctionnaire révoqué ; le simple caprice d'un mouchard peut l'envoyer à l'échafaud, et, de ce jour-là, sa vie devient un effroyable cauchemar [1].

Dans ce drame stupéfiant de la Révolution où tout ce dont l'âme humaine est capable, héroïsme, abjection, folie ou crime, fut porté à l'apogée, la peur, elle aussi, eut son rôle : elle n'occupe pas grande place dans les récits : une femme qui crie, disait-on, fait plus de bruit que vingt mille hommes qui se taisent, et comme, précisément l'histoire n'enregistre que le *bruit*, elle a dédaigné le silence, tragique pourtant, de l'immense troupeau des trembleurs dont on ne connaîtra jamais l'incommensurable lâcheté. C'est pourquoi le cas de Gamain est précieux : c'est l'épopée de l'effroi ; l'idée de la prison, du tribunal, de la charrette, de l'échafaud, le hante, le terrifie, l'hallucine : il était de ceux qui vivaient sans dormir, guettant le moindre bruit de la rue, écoutant les pas dans l'escalier, supputant, sans répit, le danger. — N'a-t-il point parlé trop tard ? — Ne va-t-on pas lui reprocher l'amitié que Louis XVI lui a montrée? — Si on l'accusait d'avoir tardé à dénoncer le roi : quelle excuse ferait-il valoir? Le voilà bâtissant un roman, odieux et inepte : d'abord, il rapporte au 20 mai 1792 la fabrication de l'armoire de fer, anté-

[1] Le Roi, *Histoire des rues de Versailles.*

rieure, comme on sait, de toute une année. Puis il imagine que, ce jour-là, « le travail fini, comme il avait très chaud », Capet lui servit, de sa main royale, « un grand verre de vin, en l'engageant à le vider jusqu'à la dernière goutte » : Gamain obéit, remercie, salue, quitte les Tuileries ; à peine est-il en route qu'il est pris « d'atroces douleurs d'entrailles ». Il se traîne pourtant jusqu'à Versailles, et, dans la nuit, il est à la mort. Louis XVI l'a empoisonné pour s'assurer de sa discrétion ! Le poison était de première qualité ; malgré des soins énergiques, Gamain « resta perclus de tous ses membres pendant plus de cinq mois ; il ne put quitter son « lit de douleur » ; dès qu'il eut repris l'usage de ses sens, « *son premier soin* » fut de courir chez Roland et de lui révéler la besogne à laquelle le roi l'avait employé. Telle était la fable inventée par Gamain ; elle avait deux avantages : outre qu'elle justifiait l'époque tardive de la dénonciation, elle donnait à la trahison la couleur d'une rancune assez explicable : Capet empoisonne Gamain, celui-ci envoie le roi à l'échafaud ; on est quitte.

Il faudrait n'avoir aucune idée de la crédulité des temps de révolution pour douter du succès de cette imposture : le conventionnel Peyssard, ancien garde du corps, assisté de l'ex-curé Musset, portèrent, — en mai 1794, — à la tribune de la Convention [1], le

[1] Voir le texte du rapport dans l'*Histoire des rues de Versailles*, par A. Le Roi, t. I, p. 56 et suiv.

roman de Gamain : on pense bien que la mémoire de Louis XVI fut traitée, ce jour-là, comme elle le méritait : Louis XVI ! — « Ce monstre dont le nom renferme tous les forfaits, qui rappelle un prodige de scélératesse et de perfidie... » fut dépeint à l'Assemblée, stupide d'étonnement, « présentant de sang-froid un verre de vin empoisonné à un père de famille qu'il assassine de la sorte avec un air d'intérêt et de bienveillance ». — « Êtres affreux, conclut l'orateur, qui récompensez ainsi ceux qui vous servent, quel cas faites-vous du reste des hommes? »

La chose se termina par le vote d'un décret dont voici la teneur : « François Gamain, empoisonné par Louis Capet, le 22 mai 1792, vieux style, jouira d'une pension annuelle et viagère de la somme de 1.200 livres, à compter du jour de l'empoisonnement. »

Depuis, l'anecdote a fait son chemin : tous les vingt-cinq ans on la voit reparaître, ornée de quelque nouvel agrément. Le bibliophile Jacob, dans un opuscule courageusement intitulé : *Évocation d'un fait ténébreux de la Révolution française*, l'a jadis engraissée de tous les sucs de son imagination. On trouve, dans son récit, le riche Anglais mystérieux qui ramasse Gamain, tordu de coliques, sur la route de Paris à Versailles ; le chien trépassant en deux heures pour avoir mangé le reste de la brioche empoisonnée qu'à offerte à l'ouvrier Marie-Antoinette — car, ici, l'assassin n'est plus le roi, c'est la reine,

et le verre de vin, pour plus de sûreté, est accompagné d'un gâteau. Suivent les diverses phases de la paralysie qui immobilisa Gamain pendant cinq mois...

Ces pages absurdes ont trouvé des lecteurs crédules : quelques-uns ont cherché, dans les cartons des archives, le dossier où le bibliophile avait puisé ses renseignements : et comme ils ne découvrirent rien, ils en conclurent que « les papiers concernant l'affaire *avaient été détruits à l'époque de la Restauration* », supposition toujours consolante pour les fureteurs déçus. La vérité est que Gamain n'a été ni empoisonné ni paralysé : en admettant même la date du 22 mai 1792 qu'il assigne à son entrevue avec Louis XVI, il ne subsiste rien de ses assertions : le 4 juin suivant — douze jours plus tard — il assistait, en effet, à la séance du conseil général de la Commune, dont il était membre, et son nom se retrouve sur le registre des délibérations; on l'y revoit les 8, 17 et 20 juillet, ainsi que le 22 août... et cette assiduité dément son lamentable récit. Mais les légendes ont la vie dure, et celle de Gamain est si dramatique... Paul Lacroix, notant les souvenirs de *témoins bien renseignés*, écrivait :

« Les vieux habitants de Versailles se rappellent avec pitié cet homme qu'on voyait se promener seul, courbé sur sa canne, comme un vieillard, dans les allées désertes du parc, en regardant le château veuf de ses rois héréditaires. Gamain n'avait pas plus de cinquante-huit ans à l'époque de sa mort et il offrait

tous les signes de la décrépitude. Ses cheveux étaient tombés et le peu qui lui en restait blanchissait sur son front sillonné de rides profondes ; ses joues blêmes s'enfonçaient dans le vide que l'absence de ses dents avait fait et ses yeux, au regard terne et morne, ne s'allumaient d'un feu sombre qu'au nom de Louis XVI, qu'il prononçait toujours avec amertume, quelquefois avec des larmes. L'affaissement de sa taille, naguère droite et élevée, la perte totale de ses forces et la langueur qui le consumait sans cesse, accusaient, au dire des gens de l'art, un désordre irrémédiable de l'estomac et des voies intestinales. Gamain vivait fort retiré, dans sa famille, en se contentant de la faible pension qu'il toucha jusqu'à sa mort malgré les variations successives de gouvernement. On ne supprima pas cette pension, sans doute de peur de réveiller le triste prétexte sous lequel on la lui avait accordée... »

Le tableau est navrant, mais les registres de l'état-civil de Versailles constatent que Gamain mourut, non pas à cinquante-huit, mais à quarante-quatre ans, et qu'il n'assista à aucune *variation de gouvernement*, attendu que son décès est daté du 19 floréal an III (8 mai 1795), un an seulement après que sa pension lui avait été accordée ; il voyait venir la réaction ; son cauchemar renaissait ; on peut affirmer qu'il mourut de peur.

DEUX PROFESSES

On s'étonnera peut-être de trouver ici, réunis en un commun chapitre, les noms de deux femmes si différentes par la trace qu'elles ont laissée de leur passage en ce monde. Cette juxtaposition n'a point pour but d'inviter le lecteur à établir, entre elles, une assimilation, ni même de faire valoir, par effet d'opposition, ces deux figures si contrastées. On connaît trop peu de choses de la vie des morts, de leurs secrètes peines, de leurs combats et de leurs intentions pour avoir le droit de les juger; et il semble que s'il fallait avantager quelqu'une de ces pauvres ombres disparues, la préférence irait, non peut-être à celles qui, vénérées et saintes, les yeux tournés vers le ciel, traversèrent la vie sans connaître une de ses déceptions et de ses souillures, mais à celles qui fléchirent lamentablement sous le fardeau des passions, et des douleurs humaines.

Nulle intention, d'ailleurs, d'assigner la prépondérance à l'une ou l'autre des deux femmes dont on va lire l'histoire. Si elle se rencontrent dans ces pages, c'est simplement parce que, entrées dans la vie par la même porte, ayant suivi quelque temps le même chemin, vouées toute deux à l'existence la plus calme et la plus recueillie, toutes deux furent le jouet d'une turbulente destinée : l'une, obstinée dans sa foi religieuse, nar-

guant les lois révolutionnaires, bravant la guillotine, semble chercher la mort qui la respecte pendant près d'un siècle ; l'autre reniant le passé, s'associant aux vainqueurs, acceptant le nom de l'un deux, met ainsi de son côté toutes les chances d'échapper à l'orage et périt sur l'échafaud, aux huées de la foule impitoyable. Ces deux histoires, si dissemblables, ont cette commune moralité : l'ironique impassibilité du sort, et l'inanité des efforts tentés pour le modifier ou le fléchir.

LA R^de^ MÈRE CAMILLE DE SOYECOURT

(Biblioth. nat., Cabinet des Estampes.)

I

LE ROMAN D'UNE CARMÉLITE[1]

Dans les derniers temps de son règne, Louis-Philippe se plaisait à évoquer les souvenirs de son existence accidentée ; il avait tant vu de gens et de choses depuis le jour où, à douze ans, tenu sur les fonts de baptême par le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette, il avait été remis entre les mains de son inflammable *gouverneur*, Mme de Genlis ! Il restait le dernier de l'intimité de Versailles et, au salon de famille, à Neuilly, dans son grand fauteuil à accoudoirs, la tête couverte d'un bonnet de soie noire, enveloppé d'une longue redingote vert-bouteille, il parlait, non sans mélancolie, de sa jeunesse qui semblait aux auditeurs respectueux une époque pré-

[1] Sources : *Vie de Mme de Soyecourt, carmélite* et *Notice sur le Monastère dit de Grenelle*, — *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, par Wallon. — *Le couvent des Carmes pendant la Terreur*, par A. Sorel. — *Archives nationales*, W. 431. — *Archives de la préfecture de police*, etc.

historique et nébuleuse, tant les révolutions et les mœurs nouvelles la reculaient au delà des âges.

C'est ainsi que, certain jour, il conta une prise de voile à laquelle il avait assisté, en compagnie de sa sœur Adélaïde, dans l'église des Carmélites de la rue de Grenelle, le 24 juillet 1784. La novice appartenait à l'une des premières familles du royaume ; elle était la fille de Charles-Joachim de Seiglières de Belleforières, comte de Soyecourt et de Tuppigny, marquis de Guerbigny, baron d'Itre, seigneur des Grandes-Tournelles, de Montdidier, de Séricourt, de Grand-Manoir-de-Lihons, de Champignolles et de vingt autres lieux ; ce pauvre père, d'ailleurs, en dépit de tous ces titres, n'avait pas eu la force de venir assister son enfant — on le disait malade de désespoir ; — on se confiait aussi que la jeune postulante s'était enfuie de l'hôtel paternel pour échapper aux objurgations de tous les siens, conjurés contre sa vocation et ceci augmentait l'intérêt de la cérémonie, d'allure toute mondaine, où se bousculait une assemblée aussi illustre que peu recueillie. On se passait des lunettes d'opéra pour examiner l'héroïne, Camille de Soyecourt, qui, en grand costume de cour, avec paniers, falbalas, coëffes, dentelles et piqués de roses, venait de s'agenouiller devant Mgr de Juigné, archevêque de Paris, assis juste au milieu de l'assistance, le dos tourné à l'autel, entouré d'évêques en soutane violette, de chanoines en grand habit de chœur, avec l'aumuse de petit-gris sur le bras. La

professe était si « défaite », malgré son rouge, qu'elle semblait prête à crouler sous le poids de ses jupes — de quatre aunes et demie, selon l'étiquette. Le président Molé et le marquis de Feuquières, ses témoins, l'accompagnèrent jusqu'au sanctuaire : le père Le Guay, jésuite, prononça le discours de vêture, qu'on n'entendit guère à cause du flouflou des éventails, du bourdonnement des conversations et des sanglots de Mme de Soyecourt, qui n'avait pas osé se dispenser d'être là, en considération de M. l'archevêque. Au reste, l'opinion générale était que la frêle Camille de Soyecourt ne résisterait pas plus de six mois au dur régime du Carmel et que sa profession équivalait à un suicide. Bref, cette prise de voile fut un événement mondain dont on parla pendant quelques jours ; le jeune élève de Mme de Genlis en avait reçu une impression si forte, qu'elle se retrouvait vivace dans la mémoire du vieux roi soixante ans plus tard : et il se complaisait dans ce rappel des mœurs d'autrefois dont il estimait être l'un des rares témoins survivants.

Comme quelqu'un lui demandait, ce soir-là, ce qu'était devenue la pauvre fille, Louis-Philippe convint qu'il l'ignorait, mais qu'elle avait certainement succombé en peu de temps, usée par les austérités du couvent, à moins que la Révolution... Et ce mot-là assombrissant tous les fronts, on parla d'autre chose.

Quelques jours plus tard, cependant, une dame de l'entourage royal, que l'anecdote avait frappée, se

trouvant de visite à l'archevêché, la redit à Mgr Affre et celui-ci, très renseigné, compléta l'histoire :

— Vous pouvez assurer à Sa Majesté, dit-il, que la sœur Camille existe toujours ; elle a enterré toute sa famille et tout son couvent ; elle n'a jamais cessé, même au plus fort de la Terreur, de suivre strictement la règle de son ordre ; les deuils les plus cruels, les calamités les plus imprévues, les persécutions les plus acharnées n'ont pu avoir raison de son entêtement à vivre ; elle a aujourd'hui quatre-vingt-dix ans ; elle se fait saigner à chaque saison, ne mange que des purées à l'eau et sa bonne humeur est celle d'une fille de seize ans qu'attendent toutes les douceurs de la vie ; le roi honorerait cette digne religieuse s'il allait la voir.

Louis-Philippe se promit bien de n'y pas manquer, mais, à trois mois de là, la Révolution le jetait loin de Paris avant qu'il eût trouvé le temps de rendre visite à la sœur Camille. Celle-ci survivait encore à ce nouveau cataclysme avec la sérénité et l'insouciance qu'elle apportait aux détails matériels de l'existence. Comme le bonhomme d'évêque que raconte Hugo, cette sainte femme « avait mérité de n'avoir pas d'opinion politique ».

La vie, d'ailleurs, l'avait blasée sur les inconvénients des révolutions : le soir du 2 septembre 1792, après matines, — il y avait plus de huit ans qu'elle était recluse — elle aperçut de la fenêtre de sa cel-

lule cinq hommes qui, des maisons de la rue de Bourgogne, avaient sauté dans le jardin du couvent et qui se glissaient sous les charmilles. L'alarme donnée, le jardinier courut à la section, mais il n'en rapporta, pour réconfort, que la nouvelle des tueries qui, à la même heure, ensanglantaient les prisons. Cette nuit-là, les carmélites se couchèrent tout habillées, en cas de surprise et, le lendemain, la prieure les pourvut de vêtements séculiers.

Dix jours plus tard, deux commissaires de la Commune se faisaient ouvrir les portes et entraient dans le couvent : une foule suivait, avide de pénétrer dans cette enceinte réputée mystérieuse et de violer le secret des grilles derrière lesquelles gémissaient, selon l'opinion populaire, tant de victimes innocentes : on n'en « exhuma » que trente et une religieuses dont la plus âgée avait quatre-vingts ans ; elles attendirent tranquillement que la visite fût terminée et quand, à la fin du jour, après avoir sondé les parquets, visité les caves, ausculté les murs et brisé quelques reliquaires, les commissaires eurent signifié qu'il fallait sortir sur l'heure, les pauvres filles s'embrassèrent tendrement : à travers la foule gouailleuse mais déçue, elles gagnèrent la porte par petits groupes et s'éloignèrent dans différentes directions, un peu émues, sans doute, de se trouver errantes à cette heure de nuit dans la ville tragique dont aucune d'elles ne connaissait les rues.

Leur odyssée fournirait la matière d'un gros livre.

On leur avait, en prévision de la dispersion des communautés, ménagé des asiles discrets : dès le premier soir, huit d'entre elles se cachèrent si bien qu'elles échappèrent à toutes les recherches : un autre groupe, composé de sept religieuses dont la *présidente* était sœur Louise-Thérèse (Mlle Jeanne-Louise Colin de la Biochaie) se réfugia dans une maison de la rue Cassette. On peut lire aux pièces justificatives du livre de M. Campardon sur le *Tribunal révolutionnaire* l'édifiante et dramatique histoire de ces saintes filles dont l'intrépidité naïve désarma jusqu'aux compères de Fouquier-Tinville : leur comparution au tribunal fut l'occasion d'un fait unique dans les chroniques révolutionnaires; en répondant au président, l'une des accusées qui, depuis vingt-cinq ans, n'avait parlé à d'autre homme qu'à son confesseur, répliqua étourdiment. « Non, *mon père*... » Ce fut, dans toute la salle un ébaudissement; Dumas lui-même, et Souberbielle, et le serrurier-juré Didier, et le bellâtre Sempronius-Villate-Gracchus, et Naudin, l'accusateur public, et les gendarmes et les accusées elles-mêmes, et l'assistance entière éclatèrent d'un bon rire auquel, peut-être, les malheureuses durent de n'être condamnées qu'à la déportation.

En quittant le couvent de la rue de Grenelle, la petite colonie dont la sœur Camille de Soyecourt était la directrice, traversa toute la ville et vint se réfugier rue Mouffetard, dans une maison louée d'a-

vance et située entre cour et jardin, sans voisinage gênant. Elles vivaient là, fort tranquilles, ayant transformé en chapelle une des chambres où elles récitaient l'office de chœur comme à leur couvent : deux religieux venaient y dire la messe et les exhorter. C'étaient l'époque où les prêtres réfractaires couraient Paris sous les déguisements les plus imprévus : on cite l'un d'eux qui se présentait dans les maisons en qualité de professeur de dessin, portant sous le bras un carton de modèles contenant une pierre d'autel, et un étui à estompes renfermant un ciboire démontable.

La sœur Camille et ses cinq compagnes, ne manquant d'aucun secours spirituel, s'estimaient donc fort heureuses quand un patriote logé non loin de là s'imagina de trouver étrange l'existence de ces femmes et les dénonça à la section. Le lendemain — c'était le vendredi saint — tandis que ces dames psalmodiaient l'office du matin, elles entendirent frapper rudement à leur porte. On ouvrit. Une trentaine de sectionnaires, armés de piques, sous la conduite d'un commissaire, envahirent la maison. Ils visitèrent toutes les pièces, et le procès-verbal de la perquisition porte « qu'on ne trouva au réfectoire pour pour tout aliment que du pain sur une serviette pliée et une cruche d'eau. Il n'y avait pas d'apparence qu'il y eût eu du feu ce jour-là. » Pourtant les commissaires posèrent les scellés sur une armoire remplie de papiers ; c'était toute une correspondance

échangée entre Mlle de Soyecourt, ses supérieures et des prêtres réfractaires cachés dans Paris. Le lendemain, la petite communauté — moins deux sœurs qui, prises d'épouvante s'étaient enfuies pendant la nuit — fut mise en arrestation. On écroua la sœur Camille à Sainte-Pélagie, où elle parvint à grouper d'autres religieuses, détenues comme elle, pour réciter chaque jour l'office et le bréviaire. Elle connut là un ecclésiastique qui forçait chaque semaine la porte de la prison, vêtu en garçon marchand de vin, portant un panier de bouteilles sur la tête : il fraternisait avec les geôliers, leur versait à boire, parlait haut et fort, parcourait toute la maison, vendait sa marchandise, consolait les détenus, entendait les confessions, se chargeait des lettres pour le dehors et repassait le guichet, fumant sa pipe et remportant ses bouteilles vides : il s'appelait M. l'abbé de Lalande et devint plus tard évêque de Rodez.

Emprisonnée le jour de Pâques, la sœur Camille fut mise en liberté le jour de la Pentecôte ; sans asile désormais, elle reprit, à contre-cœur, le chemin de l'hôtel de Soyecourt et vécut avec ses parents pendant plusieurs mois. Mais le 12 février 1794 M. et Mme de Soyecourt sont à leur tour arrêtés comme suspects : le comte est enfermé au couvent des Carmes, transformé en prison ; sa femme est conduite à Saint-Pélagie : on y écroue, le même jour, ses deux filles, Mme de la Tour et Mme d'Hinnisdal. La sœur Camille restait seule dans l'hôtel désert ; elle

s'enfuit le soir même, emportant un écu de 6 francs pour toute richesse et calculant, dans son ignorance des choses, « qu'en dépensant un sol par jour elle avait de quoi subsister pendant quatre mois ». Ses prévisions budgétaires furent vite dépassées ; elle vivait sous les toits, dans un réduit qu'une personne pieuse lui avait abandonné et sortait de grand matin pour aller « chercher des messes » ; puis elle faisait *ses provisions*. Un jour, entendant dans la rue le cri d'un marchand de lait, elle descendit aussitôt, avec une petite tasse pour s'en procurer : comme elle passait le bras à travers les barreaux de la charrette, le laitier — un gros homme qui aimait à rire — remarquant la blancheur des mains de sa cliente et son embarras aristocratique, s'écria, par gentillesse, en lui serrant la taille :

— Eh ! là ! petite ci-devant, on a donc oublié de te raccourcir... ?

Prise de peur, Camille s'enfuit avec sa tasse vide et, ce jour-là, elle ne mangea rien. Elle n'avait pas la moindre idée, d'ailleurs, de la manière dont s'apprêtaient les aliments, s'obstinait à faire du bouillon avec des harengs et se croyait nourrie quand elle en avait bu un bol; quant au poisson lui-même, il était réservé pour les jours de gala. Lorsque la faim devenait trop pressante, Mlle de Soyecourt gagnait, pendant la nuit, la rue de Verneuil, se glissait dans le somptueux hôtel patrimonial laissé à la garde d'un seul domestique et prenait des œufs qu'elle absorbait

crus. C'est en arrivant là qu'un soir de mars elle apprit le décès de sa mère, morte de la dysenterie à Sainte-Pélagie et dont le corps avait été, le jour même, enfoui à la fosse commune.

Au printemps, en pleine Terreur, obéissant au décret qui chassait de Paris tous les ex-nobles, elle quitte la ville et, ne voulant pas s'éloigner des prisons où sont détenus son père et ses sœurs, elle s'arrête aux Moulineaux, où elle séjourne pendant six mois comme fille de ferme, n'interrompant ni le jeûne, ni le maigre, fidèle à réciter son office aux heures du couvent. Tous les huit jours, elle faisait à pied le chemin de Paris pour se confesser, suivant la règle du Carmel : comme elle risquait, non seulement sa vie, mais celle du prêtre qu'elle allait visiter, elle prenait quelques précautions et changeait de vêtements derrière un mur dans la plaine de Grenelle : elle passait la barrière, habillée de blanc, avec une large cocarde républicaine au bonnet, ayant sous le bras le petit paquet des hardes qu'elle venait de quitter et qu'elle revêtait au même endroit, à son retour, pour rentrer aux Moulineaux. — Vers le même temps, le nonce du pape, vivait comme un robinson dans les fourrés du bois de Boulogne, portant sur son dos un petit fourneau à l'aide duquel il faisait cuire, en plein air, les herbes et les légumes qu'il parvenait à se procurer...

Passant un jour dans la rue de Vaugirard, Camille entendit crier la *Condamnation du ci-devant Soye-*

court : elle courut aux Carmes ; la prison avait son aspect ordinaire ; on lui apprit seulement que, la veille, les charrettes avaient emporté un grand nombre de détenus au tribunal révolutionnaire... Trois jours plus tard, Mme d'Hinnisdal fut, à son tour, conduite à la mort ; elle avait trente-cinq ans, et la procédure, à son égard, fut si sommaire que, sur les listes soumises aux juges, son nom est ainsi orthographié : *Catherine Saucourt veuve Denis d'Hale.* Son petit garçon, livré à lui-même, passait la majeure partie de son temps à la porte de la prison, espérant toujours que *sa maman sortirait ;* la pauvre femme sortit, en effet, et, de la charrette qui la conduisait au tribunal, elle put voir son fils, repoussé par les soldats, suivre de loin la *bière des vivants* jusqu'à l'arcade sombre de la Conciergerie. La sœur Camille recueillit l'orphelin ; elle lui tint lieu de mère tant qu'il vécut, et, malgré son propre dénuement, ses angoisses, malgré le délabrement de sa santé — elle était atteinte d'une très grave affection du cœur et les médecins l'avaient condamnée, — elle voulut être la tutrice de son neveu.

Obligée, d'ailleurs, de quitter la ferme où elle s'était retirée, — car la mort de ses parents avait trahi son incognito, — Mlle de Soyecourt se trouvait sans pain, sans abri, dans la plus effroyable détresse : elle alla mendier un asile à la municipalité qui, suivant l'usage d'alors, la logea, comme vagabonde, dans une maison inoccupée. Et toute suite, se voyant à couvert, la sœur Camille pensa à reconstituer l'ordre du Carmel...

Elle avait retrouvé une sœur converse de sa communauté qui, en s'engageant comme domestique, avait amassé, en deux ans, dix louis... un trésor : cette converse se nommait sœur Catherine ; Mlle de Soyecourt l'attira chez elle. Toutes deux disposèrent, dans le local que leur avait concédé la farouche municipalité d'Issy, une petite chapelle et bientôt des prêtres réfractaires, locataires des carrières ou des bois des environs, y vinrent dire la messe.

La Terreur, au reste, finissait : le 15 octobre 1794, la sœur Camille obtint de rentrer dans Paris ; elle se logea rue des Postes, près le ci-devant séminaire du Saint-Esprit. C'est dans la jolie chapelle de cet établissement que fut célébré le premier office. Camille s'en était procuré les clefs, avait approprié et orné le sanctuaire dévasté, et, sans chants ni cloches, la bénédiction y fut donnée aux habitants du quartier accourus en foule et tout joyeux de ce renouveau.

A cette époque, Mlle de Soyecourt était une personne « longue, pâle, mince et douce », jamais affairée ni fiévreuse, malgré l'énormité de l'œuvre qu'elle avait entreprise. Vêtue d'une robe de laine noire et coiffée d'un bonnet blanc, elle courait chez les notaires et chez les hommes de loi, obtenait pour ses nièces et pour elle la restitution presque intégrale de l'immense fortune de ses parents — et c'était, pour les clercs mal renseignés, une stupeur d'entendre cette pauvresse, avec son cabas sous le bras, parler de mil-

lions, de ventes de terres, d'achats d'immeubles à une époque où les plus riches manquaient du nécessaire. Après six mois passés rue des Postes, la sœur Camille avait acheté rue Saint-Jacques une grande maison à l'enseigne de la Vache noire : elle fit appel à toutes ses sœurs dispersées qui vinrent — pour la plupart épuisées de misère — se réfugier auprès d'elle. Mais ce n'était là encore que du provisoire : au cours de ses expéditions dans Paris elle avait visité le ci-devant couvent des Carmes où son père et tant d'autres victimes de l'échafaud révolutionnaire avaient été emprisonnés : ce lieu tragique sur lequel pèse le souvenir des massacres de septembre restait en grande partie inoccupé ; un entrepreneur de fêtes publiques y avait cependant installé le *Bal des marronniers ;* le cloître était loué à un marchand de bois : Mlle de Soyecourt acheta l'église, les bâtiments conventuels et leurs superbes jardins qu'elle livra aussitôt à un monde d'ouvriers, car, de l'ancien monastère, les pierres seules subsistaient, on balayait la neige dans l'intérieur de la maison comme dans une rue et, sauf le mur sur lequel se voyaient encore les traces des balles et du sang de septembre, toute clôture avait disparu.

Le 24 août 1797, Mlle de Soyecourt prenait, avec ses compagnes, possession de ce nouvel asile. Elle ne s'y était réservé qu'une cellule étroite où tout parlait à sa piété filiale : c'était la petite chambre dans laquelle son père avait était détenu pendant cinq mois et qu'il n'avait quittée que pour l'échafaud.

La mère Camille vécut là pendant quarante-cinq ans, non point sans traverses, car elle était vouée aux encombres et aux catastrophes ; mais les revers semblaient ne pas l'atteindre et sa bonne humeur s'en augmentait. Il faut pourtant noter l'une au moins de ces péripéties.

En janvier 1811 la police apprit par une lettre ouverte au cabinet noir et adressée à M^sr^ de Gregorio, l'un des prélats suspects au gouvernement impérial, qu'une certaine *dame Camilla* habitant le couvent des Carmes, s'occupait activement à faire copier et distribuer la bulle d'excommunication *Quum memoranda* lancée contre l'empereur. Deux agents se présentèrent et mirent en arrestation la *dame Camilla*. A la préfecture de police où on la garda prisonnière, ce fut, au bruit de cet incident, un défilé de tous les royalistes de Paris ; on allait rendre visite à Mlle de Soyecourt en manière de protestation. La vogue s'en mêla, et non seulement la cellule de la détenue, mais le corridor qui la précédait étaient, à toute heure du jour, obstruées par une foule aristocratique. Dans la rue de Jérusalem et sur le quai des Orfèvres s'allongeaient des files d'équipages écussonnés. On mit la détenue au grand secret, puis on l'envoya en exil, à Guise. Elle s'y logea chez les sœurs de l'hôpital et, tout aussitôt, les visites et les témoignages de vénération recommencèrent, ce qui mettait en grand souci le préfet du département. L'Empire s'inquiétait maintenant de cette frêle femme qu'il sentait inflexible ;

la police surveillait le couvent des Carmes où l'on assurait qu'elle venait quelquefois, de Guise, sous un travestissement. Et, de fait, Mlle de Soyecourt n'abandonnait pas sa chère communauté; elle la visitait secrètement, faisait une partie du chemin à pied et passait effrontément sous le nez des agents, affublée d'une jupe d'indienne à carreaux bleus et contrefaisant la boiteuse par surcroît de malice.

La Restauration mit fin à son exil et peut-être allait-elle goûter la tranquillité quand l'administration du diocèse se mit en tête que le vaste couvent des Carmes conviendrait parfaitement à l'établissement d'une école ecclésiastique : la mère Camille se refusa longtemps à ce sacrifice; elle céda pourtant et fit, pour loger ses sœurs, l'acquisition d'un ancien couvent des Bernardines, situé rue de Vaugirard. C'est là qu'elle passa les dernières années de sa longue vie : quand les tribulations prirent fin, les souffrances physiques commencèrent : la mère Camille était devenue diaphane à force de maigreur; son corps se vengeait du cruel régime auquel elle l'avait astreint. A quatre-vingt-cinq ans, elle couchait encore sur une planche, malgré la goutte qui tordait ses membres et de violentes douleurs d'estomac qui lui ôtaient tout repos. Quand les sœurs accouraient le matin pour savoir comment s'était passée la nuit, elles trouvaient leur mère assise dans son fauteuil de paille.

— Mes pauvres enfants, disait-elle gaiement, j'ai cru cette fois que *j'y passais*.

C'était son mot : elle aimait à causer et fredonnait souvent, de sa voix cassée, à la manière des vieilles gens de ce temps-là, des chansons qu'elle improvisait :

La vieillesse me gêne,
J'ai quatre-vingt-dix ans;
Je conserve ma tête
Malgré mes maux cuisants...

On a également retenu ce *couplet*, imité de l'air du *Juif-Errant :*

Dans ma longue carrière
J'ai eu bien des tourments.
J'ai vu dessus la terre
Des bons et des méchants :
Chacun meurt à son tour,
Et moi, je vis toujours.

D'autres fois, après quelques roulades d'essai, elle annonçait fort sérieusement :

— Ma voix n'étant pas des plus belles aujourd'hui, ce sera pour demain...

Elle était sourde presque aveugle; son estomac refusait la nourriture; la plupart du temps elle ne prenait à son repas qu'un peu de lait et une grappe de raisin — dont elle se privait les jours d'abstinence; — ses jambes étaient paralysées et, par surcroît, elle souffrait toujours de cette maladie de cœur pour laquelle les médecins à l'âge de dix-sept ans, l'avaient condamnée. Son corps était réduit au minimum, « un prétexte pour qu'une âme reste sur

la terre ». Elle mourut à quatre-vingt-douze ans, le 9 mai 1849 : sa dépouille fut exposée, couverte de la bure des carmélites, derrière les grilles du sanctuaire dont le rideau avait été levé de façon que le public pût apercevoir confusément à travers l'entrecroisement des barreaux, cette face rigide que couronnaient des roses blanches.

Mlle de Soyecourt fut inhumée dans les caveaux des Carmes et c'est en voyant là sa pierre tombale, dans cette crypte sombre, tapissée des ossements des victimes de Septembre, que la curiosité m'est venue de connaître la vie de cette femme, dont l'histoire n'a point retenu le nom, mais à laquelle on doit la conservation de ce couvent des Carmes qui est, bien certainement, le plus émouvant et le plus pittoresque décor du vieux Paris.

II

LA MÈRE DUCHESNE

La façon adoptée par certains philanthropes de s'apitoyer sur les classes pauvres consiste à ne point se refuser personnellement les jouissances dont elles sont privées, et il est admis qu'on peut encourager les revendications des révoltés tout en étant soi-même très confortablement installé dans la vie. Autrefois le peuple, qui portait des jugements tout d'une pièce, se défiait des communistes à particule et des partageux en bas de soie ; les badauds de jadis ne parvenaient ni à s'imaginer qu'un millionnaire comme le baron de Cloots pût trouver sincèrement la société mal faite, ni à prendre au sérieux les déclamations jacobines de son Altesse Sérénissime Charles-Constantin, prince héréditaire de Hesse-Rheinfels-Rothenbourg, devenu *le citoyen Hesse*. Dans ce temps-là on « voyait gros » ; il fallait un certain accord entre la théorie et la pratique, et voilà pourquoi les Parisiens de 1793 se figuraient unanimement Hébert — le Père

Duchesne, — comme un homme du plus bas peuple, franc compagnon, fleurant la pipe et l'eau-de-vie, jurant, grondant, parlant l'argot du faubourg Marceau. Lui, comprenait si bien qu'il devait à cette légende le meilleur de sa célébrité qu'il ornait sa feuille d'une vignette montrant une sorte de colosse en carmagnole, deux pistolets à la ceinture, le sabre au côté et tenant une hache levée sur la tête d'un freluquet d'abbé prosterné à ses pieds. Pour tout le monde, c'était là le portrait authentique d'Hébert lui-même : il y avait certainement de la déception dans la rage qui souleva la populace quand il traversa les rues sur la charrette du bourreau ; en apercevant ce petit ci-devant aux membres grêles, au teint pâle, aux mains fines, et si veule qu'il croulait sur ses voisins de ridelle, Paris eut la sensation d'avoir été mystifié... Jamais pareille colère n'avait soufflété aucune victime ; jamais le couperet ne fut plus acclamé.

Hébert était presque du peuple, pourtant ; fils de petits négociants d'Alençon, ayant perdu son père quand il avait onze ans, il fut élevé chez les PP. Jésuites de façon bien supérieure à sa condition : condamné au bannissement pour avoir insulté les magistrats locaux, obligé de quitter sa ville natale, il y avait laissé sa mère et ses sœurs dans le besoin et lui-même devait terriblement « tirer le diable par la queue ». Les penseurs qui s'obstinent à rechercher les causes de la Révolution oublient un peu trop celle-ci : nombre de lurons, nés du peuple, que la générosité de quelque

Hébert (*Le Père Duchesne.*)
D'après le croquis de Gabriel (*Musée Carnavalet.*)

parrain grand seigneur ou l'attribution charitable d'une bourse avait « nourris dans un collège de science et d'orgueil », déclassés dans leur bourgade, se sentant bons à tout, ne trouvant rien à faire, cherchaient fortune à Paris où ils vivaient de hasards, désemparés, submergés, engloutis : au premier craquement du vieux monde, s'évertuant, jouant des coudes, se tendant l'échelle, ils poussèrent si bien et clamèrent si fort qu'ils furent vite aux premières places. Ces gaillards-là savaient Juvénal par cœur et récitaient Tacite mieux que leur *Pater ;* ils arrivaient avec un arriéré de talent à dépenser et munis d'une inépuisable provision de diatribes classiques contre les tyrans.

Hébert était de ses besogneux à qui le sort devait une revanche et qui se la taillèrent grandiose. Toujours il fit le silence sur ses années de misère : « J'ai vécu disait-il laconiquement, à l'*hôtel de la Frugalité* [1] ». On n'a, sur ce point, que de rares confidences adressées à sa mère et quelques aveux échappés dans sa tentative de défense, au Tribunal. Sorti d'Alençon, en 1780, sans un écu vaillant, il était allé à Rouen où il ne trouva pas à gagner sa vie : on lui proposa en Chine un emploi ; mais l'affaire manqua. Il vint à Paris et ce fut pis encore : pendant six ans « il souffrit de la faim et du froid ». Il était logé dans un taudis de ces vieilles rues qui enserraient le collège de Lisieux et le couvent des Carmes

[1] *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1888.

de la place Maubert et avait retrouvé un de ses camarades d'Alençon, Desgenettes, qui étudiait la médecine. Desgenettes, plein de commisération pour son compatriote, lui payait quelquefois à déjeuner chez les traiteurs de la rue de la Parcheminerie ou de la rue de Mâcon[1]; le pauvre Hébert avait également été pris en pitié par le coiffeur Parisot de la rue des Noyers et, comme il était joli garçon, il était bien vu par deux charmantes voisines, filles du charcutier dont la boutique était située en face de la rue Saint-Jean-de-Beauvais. L'ami Desgenettes, de son côté, plaisait beaucoup à une dame mûre et encore coquette tenant, rue des Anglais, un bureau de tabac et une pension d'étudiants dans une maison à cinq étages qui avait appartenu au père de J.-B. Rousseau et sur laquelle s'étalait cette inscription :

C'est ici que naquit Rousseau,
De son siècle le flambeau.

Hébert mena, dans ce tortueux quartier du Pays latin, l'existence de ces batteurs de pavé qui se couchent le ventre vide, s'éveillent sans savoir s'ils mangeront, passent tout le jour à la chasse d'un petit écu, minables, éculés, en lambeaux : jamais il ne devait être autant « sans culottes » ; la possession d'un louis eût été pour lui une fortune; il avait supplié son cousin Hérembert de lui avancer cette somme : — « J'ai pris, écrivait-il à sa mère tout

[1] *Souvenirs de la fin du XVIIIe siècle* ou *Mémoires de R. D. G.*

aussi dénuée que lui, j'ai pris toute sorte de prétextes pour l'engager à me la donner; je lui ai d'abord mandé que je voulais me faire recevoir avocat; ensuite que j'étais très malade et qu'il me fallait de l'argent; il ne m'a pas répondu. J'en aurais pourtant grand besoin : je dois trois mois de loyer et je ne gagne pas de quoi vivre[1]. »

Presqu'à la même époque, Camille Desmoulins jetait vers son père ce cri de détresse : « Par pitié, aidez-moi; envoyez-moi six louis ou un lit!... » Quand plus tard Camille et Hébert se trouvèrent en lutte, ils se lancèrent à la tête leurs misères passées : on connut là quels avaient été ces métiers qui ne rapportaient pas à Hébert « de quoi vivre » : d'abord « pauvre frater faisant des saignées de douze sous »; ensuite contrôleur à la salle de planches des Variétés amusantes du Palais-Royal, où « il ouvrait des loges aux ci-devants avec des salutations jusqu'à terre. » Le *Calendrier des petits spectacles* de 1786 et de 1787 indique, comme titulaire de cet humble emploi, cet Hébert qui, cinq ans plus tard, figurera à l'Almanach national en qualité de procureur adjoint de la Commune de Paris.

Dès que la Bastille fut jetée bas, bien des gens que la vieille prison d'État naguère effarouchait, profitant de l'impunité, s'improvisèrent pamphlétaires : mille pauvres diables de talent, bohèmes de la rue

[1] *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1888.

ou péroreurs de cafés, trouvèrent à gagner là quelques louis rien qu'en épanchant leur bile ; et ce fut un débordement. Ces productions dont les titres, — assez piquants parfois, — encombrent les bibliographies révolutionnaires, sont d'une pauvreté et d'une fadeur écœurantes. Ce commerce eut des courtiers en gros. Une veuve Dubois, cumulant les trois dignités d'imprimeur, d'éditeur et de libraire, ouvrit une officine de pamphlets et y employa Hébert qui débuta par un *Petit Carême de l'abbé Maury* en dix fascicules. Le métier, s'il n'était pas des plus relevés, était du moins lucratif et le nouvel auteur, réduit à porter au Mont-de-piété les chemises qu'il empruntait à ses amis[1] connut enfin l'opulence des dîners à quatorze sous et la quiétude d'une mansarde à l'abri des recors.

Sitôt qu'il put manger à sa faim et se vêtir décemment, le bohème redevint bon bourgeois : tous ces quêteurs d'aventure avaient reçu de leurs braves gens d'ancêtres le goût inné de la vie de famille, le besoin du chez soi, l'amour du « pot au feu » et du ménage ; il est téméraire de se fourvoyer rétrospectivement dans leur intimité ; on s'y sent pris pour

[1] *Archives nationales*, F⁷ 4438. Débats de l'affaire Hébert. Déposition de la femme Dubois, imprimeur. « En janvier 1790, Hébert dans la misère vint demander des secours à un ami qui le recueillit : il disparut après avoir enlevé matelas, chemises, cols, etc. Il plaça le tout au Mont de Piété : ayant été revu par celui qu'il avait volé, il s'excusa et remis les reconnaissances. Hébert nie le matelas, convient d'avoir disposé des chemises à son ami en quittant son logement. »

eux d'une indulgence attendrie, tant ils s'y montrent placides, aimables, pleins de douceur et de sensibilité. Tel qui, d'un mot, fait tomber dix têtes et dont l'Europe épouvantée ne prononce le nom qu'avec horreur, est, chez lui, une homme tendre, qui joue de la flûte, élève des petits oiseaux et chante le soir à mi-voix pour endormir ses enfants. Hébert aussi bornait là ses ambitions : lui dont les années d'apprentissage ont été si rudes, il ne songe pas un instant, dès qu'il est hors de misère, à jouir de ce Paris dont il n'a encore reçu que tribulations et déboires. Ce révolutionnaire aspire à une vie rangée : il se marie.

Rue Saint-Honoré se trouvait autrefois le monastère de la Conception, dont le portail s'ouvrait presqu'à l'angle de la rue du Luxembourg (aujourd'hui, rue Cambon) et dont les jardins, plantés de charmilles, s'étendait jusqu'au boulevard. Moyennant cinq à six cents livres, la chandelle et le bois non compris, les Dames de la Conception recevaient des élèves pensionnaires : c'est là qu'avaient été élevées les filles du menuisier Duplay qui occupait, tout près de là, une maison dépendant du couvent. La communauté comptait, en 1790, vingt-quatre religieuses de chœur et huit sœurs converses [1] : leur

[1] Etat des dames de chœur et religieuses converses composant la communauté de la Conception, rue Saint-Honoré, certifié par la sœur Geneviève Wattebled, supérieure. *Archives nationales*, F[15] 863.

costume se composait d'une robe blanche, d'un long scapulaire blanc tombant jusqu'aux pieds, d'une guimpe et d'un voile noir. Aux jours de cérémonies, elles posaient sur leurs épaules un grand manteau bleu céleste ayant pour agrafe un médaillon d'argent figurant l'image de la Vierge[1]; les cellules étaient uniformément garnies d'une commode, de deux chaises, d'un crucifix, d'une estampe de piété et d'un lit « à baldaquin de serge petit-gris pour l'hiver ou de toile de coton blanc pour l'été[2] ».

Lorsqu'au mois de juin 1790 les commissaires municipaux se présentèrent à la Conception pour y recevoir la déclaration des dames « sur leur intention de rester dans la maison ou d'en sortir », vingt-trois protestèrent que, fidèles à leurs vœux, elles désiraient vivre et mourir dans leur état de religieuses; une seule déclara « qu'elle ne pouvait, quant à présent, se décider[3]. » Celle-ci se nommait Marie-Marguerite-Françoise Goupil; elle était née à Paris dans les premiers jours de 1756 et avait, par conséquent, près de trente-cinq ans: elle n'était jamais sortie de la Conception où elle avait été élevée; sa mère, née Louise Morel, ainsi que son père, Jacques Goupil,

[1] *Histoire des ordres monastiques*, par le P. Héliot.

[2] Procès-verbal de description et inventaire des effets mobiliers et titres du monastère de la Conception. Déclarations des religieuses... *Archives nationales*, S. 4672.

[3] Déclarations des dames de la Conception sur leur intention de rester dans la maison ou d'en sortir, annexées à notre procès-verbal de ce jour. 23 juin 1790... *Archives nationales*, S. 4672.

marchand de lingerie, étaient morts depuis plusieurs années [1]

La sœur Marie-Françoise ne figure plus sur l'état de la communauté dressé un an plus tard, le 1er juillet 1791, par ordre de la municipalité : elle avait dans l'intervalle, quitté le couvent, soit qu'elle se fût résolue d'elle-même à rentrer dans le monde, soit que *ses sœurs*, scandalisées de ses hésitations, l'eussent priée de se retirer. Françoise se trouva donc, à trente-six ans, seule dans la vie dont elle ne connaissait rien et où l'attendait un grand malheur : Hébert devint amoureux d'elle et l'épousa.

Il l'avait rencontrée à la *Société fraternelle des deux sexes*, dont les membres, hommes, femmes et marmots de tout âge, s'assemblaient les dimanche, mardi et jeudi de chaque semaine dans une salle basse du couvent des Jacobins tout à côté de l'illustre

[1] Marie-Louise Morel, femme Goupil, avait succédé à son mari dans le petit commerce de lingerie que celui-ci avait établi et qui ne semble pas l'avoir enrichi. La veuve Goupil, dans les derniers temps de sa vie, était garde-malade chez l'abbé Vauclair, prêtre habitué de la paroisse Saint-Paul, chez lequel elle demeurait depuis un certain temps et où elle avait fait transporter son modeste mobilier. Est-ce cet abbé qui aida Marguerite-Françoise à entrer au monastère de la Conception? La femme Goupil, mourante, fut portée aux hospitalières de la Place Royale où elle s'éteignit le 16 juillet 1781. A cette époque Marguerite-Françoise n'était pas encore religieuse. On la trouve, le 6 août de la même année, donnant procuration à un sieur Verdet, bourgeois de Paris, rue du Petit-Pont, et lui confiant ses intérêts dans la liquidation de la succession maternelle. Elle habitait alors rue de Bourgogne. *Archives de l'étude de Me Albert Meunié, rue Poissonnière*, 37.

club[1]. Comment l'ex-sœur Marguerite-Françoise devint-elle l'habituée de cet étrange cénacle ? Qui l'y conduisit? Je ne sais. Le mariage eut lieu dans les premières semaines de 1792 et le couple s'installa, rue Saint-Antoine, au troisième étage d'une maison située vis-à-vis l'église du Petit-Saint-Antoine.

Françoise Goupil, plus âgée que son mari d'un an et demi, n'était pas jolie : c'était « une grand araignée », dit un de ses contemporains[2] et, sans doute, séduisit-elle Hébert, qui était très petit, par la hauteur de sa taille : il lui trouvait, d'ailleurs, d'autres attraits : en annonçant son prochain mariage à ses sœurs fixées à Alençon, il écrivait : « Je dois vous faire part, mes bonnes amies, de l'alliance que je contracte avec une jeune demoiselle fort aimable et d'un excellent caractère... mon aimable prétendue est spirituelle : dans le vieux style je dirais que *c'est une personne comme il faut*[3]... » Et, comme garantie de la parfaite honorabilité de sa future, il ajoute : « Elle a, jusqu'à présent, passé toute sa vie au couvent? Pour combler mon bonheur, je trouve assez de fortune avec mon épouse pour être tranquille sur son sort si la mort vient à nous séparer. »

Françoise possédait, en effet, outre « le très petit

[1] *Règlements de la Société fraternelle des patriotes des deux sexes, défenseurs de la Constitution*, 1792.

[2] *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquants*, Londres, 1800, t. V.

[3] *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1888.

bien de ses parents », une rente de 600 francs que lui servait, — à quel titre? un gentilhomme normand qui joua un certain rôle dans les guerres de la chouannerie, le comte Le Veneur de Carrouges[1] : elle touchait, en outre, sur la caisse des biens nationaux, en sa qualité de religieuse sécularisée, une pension de 700 livres. Hébert, du reste, gagnait maintenant de l'argent : la vogue de ses deux feuilles, le *Père Duchesne* et le *Journal du Soir*, croissait chaque jour. — « J'ai su, mandait-il à ses sœurs, me faire un état agréable et lucratif; je suis, en outre, intéressé dans une entreprise qui doit me rapporter beaucoup de produit et, ce qui est encore plus heureux, c'est que je ne dois toutes ces ressources qu'à mon patriotisme qui me fait beaucoup de partisans. » Cette entreprise était une agence de traductions en toutes langues des débats et décrets de l'Assemblée ; il ne semble pas qu'elle fût de longue durée ; dès le 10 août 1792, le *Père Duchesne* suffisait à faire vivre largement Hébert que la politique, d'ailleurs, accaparait ; il régnait sur la prison du Temple qu'il visitait presque chaque jour ; il fallait se montrer aux

[1] Je n'ai pu démêler à quel titre Françoise Goupil recevait une rente de ce gentilhomme : nulle mention dans les actes notariés que j'ai eus entre les mains. C'est sans doute ce Le Veneur qui reçut à son château de Carrouges, en mars 1796, le général Hoche qu'il avait connu en prison pendant la Terreur. Le général Hédouville avait épousé une nièce de Le Veneur et celui-ci vivait encore en 1832 : on le voit, à cette époque, protester contre une visite domiciliaire opérée à Carrouges, pour y chercher la duchesse de Berry. Voir la Sicotière, *Frotté et les insurrections normandes*, I, 373 ; II, 725.

séances de la Commune, à celles des Cordeliers, aux Jacobins, à la Société fraternelle où sa femme continuait à fréquenter ; il avait son imprimerie, ses journaux, les visites à recevoir des patriotes heureux de serrer la main à ce b...b... de *Père Duchesne*, et qui se retiraient déconfits d'avoir été reçus dans un appartement propret, par un petit Monsieur élégant, rasé du matin, bien vêtu et dont la voix douce hésitait aux jurons traditionnels.

Malgré cette existence de brandon dans la fournaise, Hébert, souriant et reposé, rentrait chez lui chaque jour pour dîner : « Je suis bien portant et très heureux, note-t-il ; uni à une femme qui réunit toutes les bonnes qualités aux charmes de l'esprit, dont l'éducation est achevée, le caractère parfait, je mène la vie la plus douce et la plus paisible. » Son ménage est une idylle. « Si M. Hébert, écrit Françoise à sa belle-sœur, est assez bon pour faire consister son bonheur dans ma possession, c'est bien moi, Mademoiselle, qui, sans grâce, puis certifier que je suis parfaitement heureuse avec lui qui ne cesse de me donner tous les jours de nouvelles preuves de sa tendresse. J'en porte dans mon sein un précieux gage depuis trois mois ; il veut bien qu'il me ressemble et moi je le veux tel que son père : voilà le sujet continuel de nos différends. Nous nous accordons plus volontiers sur le désir de vous avoir pour témoin de notre amour[1]... »

[1] *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1888.

Du Florian ! Ce billet est daté de la fin de juillet 1792 — à quinze jours du 10 août — alors que chacune des *Grandes colères du Père Duchesne* souffle la haine sur Paris bouillonnant et déchaîne les b... b... de Marseillais contre les j... f... de ci-devant. Pendant les tueries de septembre, pendant les angoisses de l'invasion, pendant le procès du roi et le morne hiver qui suivit, l'églogue se poursuit chez Hébert. Le 8 février 1793, Françoise donne le jour à une fille « jolie comme l'amour », *Scipion-Virginie* — ce sont là les noms de l'enfant — que présente à la municipalité Anaxagoras Chaumette. C'est couchée dans son ancien lit de la Conception « à baldaquin de serge petit-gris », que la mère donne le sein à sa petite ; car, en s'installant rue Saint-Antoine, l'ex-religieuse a apporté son mobilier du couvent, les chaises, la commode, l'estampe de piété même qui représente le repas de Jésus à Emmaüs. Françoise la conservait religieusement et son mari avait écrit en marge de la gravure — par prudence peut-être, plus que par facétie : *Le sans culotte Jésus soupant avec deux de ses disciples dans le château d'un ci-devant*[1].

Un soir, l'ami Desgenettes, rencontré par hasard, arrive à l'heure du dîner, dîner improvisé mais délicat qui dure trois heures, — trois heures d'une causerie que Desgenettes nota dans ses *Souvenirs*. —

[1] *Souvenirs de la fin du* XVIIIe *siècle* ou *Mémoires de R. D. G.*

« Je suis très attachée au christianisme, disait la *Mère Duchesne ;* c'est notre révolution dans ce qu'elle a de plus beau et je la prêche aux Jacobins dans la société de nos sœurs. Toute justice émane de Dieu ; mes principes sont encore ceux de la sœur Goupil... » Ici on frappe très rudement à la porte : c'est un homme qui vient tout grommelant, pour la troisième fois de la journée. Hébert l'accueille : — « Te voilà, b... b... ! » On cause sur ce ton ; l'homme parti, le *Père Duchesne* reprend sa place à table : « A l'hôtel de ville, en fonctions, dit-il par manière d'excuse, j'adopte un tout autre langage ». Et il montre à son ami un souvenir qu'il garde de l'exécution de Capet : un mouchoir plein de sang épongé sur le plancher de l'échafaud. Puis la conversation reprend sur les bienfaits de la religion [1].

Ainsi parlait cette *Mère Duchesne* que la vignette d'un pamphlet avait, dès 1791, montrée aux Parisiens sous la figure d'une virago, la pipe à la bouche, tenant une quenouille d'une main et un sabre de l'autre ; pour le public, peu renseigné, cette image était bien véritablement le portrait fidèle de *Pétronille Machefer*, femme du *Père Duchesne*, sa moitié, sa b... b... d'épouse, sa *Jacqueline ;* ces prénoms de Pétronille et de Jacqueline dont Hébert affublait sa femme pour le plaisir de la galerie, étaient ceux de ses deux sœurs aînées, pieuses filles qui vivaient dans la misère à Alençon.

[1] *Souvenirs de la fin du* XVIIIe *siècle.*

Et c'est là l'inconcevable : on s'expliquerait l'ignoble pamphlet vomi dans l'atmosphère d'un taudis, par un homme ivre d'eau-de-vie et d'obscénités ; mais dans cet intérieur calme, sous cette influence de tendresse et de paternité !... C'est donc le soir, après souper, qu'il se met à sa table et qu'il écrit ; c'est entre sa femme qui prie et son enfant qui dort, qu'il s'ingénie à trouver ces effroyables métaphores qui font rire aux larmes les lécheuses de guillotine : « le rasoir national, — le vis-à-vis de maître Sanson, — le carrosse à trente-six portières... » C'est ainsi qu'il compose « sa grande colère contre les lenteurs de la Convention à raccourcir le cochon du Temple ». C'est lui qui les envoie tous « essayer la cravate à Capet » ou « demander l'heure au vasistas », — « la garce du Calvados » qui a assassiné le divin Marat ; et « Babet-gros-..., sœur de Louis le guillotiné » ; et « la Reine Coco » (Mme Roland) ; et « la Tigresse autrichienne qui, si on lui rendait justice, devrait être hachée comme chair à pâtée pour tout le sang qu'elle a fait répandre. » Car il a « promis la tête d'Antoinette », et il ira « la couper lui-même si on tarde à la lui donner ». Et, pour l'obtenir, il fait accuser la mère par le fils — et de quel crime !

Si le procès-verbal de cet interrogatoire n'était pas là, portant la signature de l'enfant ivre, on pourrait se refuser à croire ; l'homme qui faisait ces choses rentrait chez lui après de telles besognes, dînait fort, racontait sans doute sa journée à sa femme, parlait de

son projet d'article pour le lendemain ; elle l'approuvait, l'admirait : « Ses mains sont pures comme son âme », écrivait-elle [1].

Dans l'été de 1793, le ménage avait changé de domicile et s'était établi dans un corps de logis situé cour des Miracles : on avait bâti là, en 1784, une halle à la marée que les marchands refusèrent d'occuper. Ce marché, en 1792, fut utilisé en atelier de ferronnerie et la cour des Miracles changea son nom, entaché de superstition, contre celui de cour des Forges : le pavillon qu'occupait Hébert était situé « au fond de la cour quand on venait de la rue Neuve-de-l'Égalité » (rue d'Aboukir) ; celui qui porte aujourd'hui le n° 9 semble correspondre de tous points aux descriptions que fournissent, de la maison du Père Duchesne, les procès-verbaux de l'époque. Le ménage habitait le premier étage, l'imprimerie du journal tenait le rez-de-chaussée et une soupente en entresol qui communiquait avec l'appartement [2]. C'est là que le quartidi de la troisième décade de ventose an II, c'est-à-dire le 14 mars 1794, à quatre heures du matin, le sous-lieutenant de gendarmerie Fribourg, escorté de deux hommes, arrêta le père Duchesne, accusé de comploter la restauration du trône de Louis XVII [3]

[1] *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1888.

[2] *Archives du greffe de la justice de paix du Xe arrondissement de Paris. Scellés Hébert.*

[3] Procès-verbal de perquisition chez Hébert, cour des Miracles. *Archives du greffe de la justice de paix du Xe arrondissement.*

On l'emmena à la Conciergerie tandis que le juge de paix Mollard apposait les scellés sur ses papiers : Françoise restait avec sa petite fille et une « officieuse » dans la maison, sous la surveillance d'un garde. Le même jour, à six heures du soir, les gendarmes, de nouveau, parurent : cette fois c'était la mère Duchesne qu'ils venaient prendre : avant de partir, elle remit à la citoyenne Marie Gentille, sa « femme de confiance », sa montre et une paire de boucles d'oreille qu'elle ne voulait pas emporter « là-bas[1] ».

Elle était à la Conciergerie, dans le quartier des femmes, tandis que le tribunal jugeait son mari : elle eut l'écho de la veulerie d'Hébert qui, étranglé d'angoisse, ne put répondre que par *oui* ou par *non* aux questions du président[2] ; elle dut connaître aussi — car on ne parlait, chaque jour, à la prison, que de la façon dont *ça* s'était passé — l'effrayante agonie de celui qu'elle aimait[3], son parcours à travers Paris, écrasé sous les moqueries de la foule, lui renvoyant, dans une gaîté de carnaval, ses facéties d'autrefois : « Tu es en colère, père Duchesne : c'est ton tour ! Va demander l'heure au vasistas ! » et la cruauté du bourreau qui, mis en joie, fit danser pendant quelques

Archives du greffe de la justice de paix du Xe arrondissement.

[2] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, 4e partie.

[3] Buchez et Roux. *Histoire parlementaire de la révolution*, t. XXXII et aussi *Papiers saisis chez Robespierre* (au nom de Labourcau). « Rapport de ce que j'ai vu et entendu depuis ma détention : Hébert a paru faible, embarrassé et, la dernière nuit, dans la prison, il a eu des accès de désespoir. »

secondes, sur la nuque du malheureux, le « rasoir national ».

Lui mort, Françoise demanda à retourner près de sa fille : nulle réponse : deux semaines passèrent ; elle se croyait oubliée. A la Conciergerie, elle avait rencontré, après quinze jours, la pauvre Lucile Desmoulins : leurs hommes avaient été ennemis acharnés ; mais tous deux étaient morts et leurs veuves se rapprochèrent. Elles avaient l'une et l'autre un enfant, presque du même âge : le petit Horace Desmoulins avait vingt mois, Virginie Hébert un peu plus d'un an. Les deux mamans s'asseyaient souvent sur la même pierre, dans la cour de la prison, et pleuraient ensemble. C'est ensemble aussi qu'on les appela au tribunal[1] : Lucile, héroïque, intrépide, heureuse de ne pas survivre à son Camille ; l'autre, la Mère Duchesne, stupéfaite, effarée, honteuse. Elles furent condamnées à mort[2] ; c'était le 13 avril. Quand on les vit redescendre à la prison, Lucile était radieuse, Françoise sanglotait ; espérant gagner du temps, elle se déclara enceinte de trois mois ; une femme Prioux, attachée pour ce service à la Conciergerie, l'emmena dans un local, près du greffe, où les deux médecins

[1] Le procès de la femme Hébert se trouve aux *Archives nationales*, W. 345.

[2] L'acte d'accusation représente la femme Hébert comme « conspiratrice avec son mari, agente immédiate du système de corruption imaginé par la horde des banquiers étrangers envers quelques indignes représentants du peuple, complice de Kock, du Frey, des Despagnac. » W. 345. La femme Hébert eut pour défenseur l'avocat La Fleutrie.

de la prison, Thery et Bayard, après un rapide examen, diagnostiquèrent « qu'il n'y avait pas lieu à surseoir » : la malheureuse fut ramenée à la « toilette ». Un homme qui se trouvait là, nommé Grandpré, l'entendit qui disait à Lucile avec envie : « — Tu es bien heureuse, toi ; il n'y a pas d'ombre sur ta conduite ; tu sortiras de la vie par le grand escalier. » Que se passait-il dans sa pensée ?

Quelle déconvenue que l'histoire : quelques faits froidement relatés par les procès-verbaux ; un petit coin d'intimité qu'un mot, subitement, dévoile ; — une phrase recueillie par hasard ; c'est tout. Malgré l'effort, la curiosité intense, malgré la recherche minutieuse et patiente, le vrai drame, celui qui se joue dans les cœurs, reste à jamais ignoré. A quoi rêvait-elle, l'ex-religieuse, tandis que la charrette la cahotait par les rues ? Un témoin dit « qu'elle jasait avec Lucile d'un air indifférent. » On s'accorde, au départ, sur « sa bonne contenance ». Vainement, dit un autre, « on criait autour d'elle : *Ah ! ah ! la mère Duchesne ; à la guillotine ; drelin, drelin ! elle va mettre son nez à la petite fenêtre ;* elle ne bronchait pas. » Il faisait chaud : du haut des charrettes le regard devait plonger dans les entresols, fenêtres grandes ouvertes, des intérieurs vite aperçus : il était six heures du soir, les tables servies ; les gens, accourant du fond des chambres, serviettes au menton, s'appelant pour voir passer la fournée du jour, et des enfants

installés sur leurs grandes chaises, mangeant leur soupe... Plus loin, ce fut le passage devant le portail clos du couvent de la Conception, et la femme qui allait mourir dut revoir, d'une pensée, les longs couloirs, les charmilles vertes, la cellule silencieuse, elle-même avec sa robe blanche, sa guimpe et son manteau bleu ; elle dut se rappeler le vœu prononcé là « pour l'amour et le service de Dieu, de vivre tout le temps de la vie en obédience, en chasteté et en perpétuelle clôture. »

Puis, c'est l'angle de la place, tourné tout à coup, le grand espace, la foule, les Tuileries et les Champs-Élysées tout verts, déjà : quel radieux printemps ! Ici le courage l'abandonna : « La femme Hébert, dit une note, était presque mourante au bout du trajet fatal ; on fut obligé de la monter sur l'échafaud »[1] ; et, là encore, l'attente, l'effarement horrible, la gorge sans cris, l'angoisse folle de voir, en bas, toute cette multitude de vivants qui ricanent, le recul instinctif, bestial, devant cette chose qui se prépare, inéluctable, les mains brutales qui saisissent, la planche basculée, l'effroyable éclaboussement...

Un Parisien qui résumait quotidiennement, en un *memento* resté inédit, ses impressions de la journée, ne trouva, ce soir là, rien d'autre à consigner que ceci : « Le printemps est très doux ; tous les arbres sont en fleurs dans les jardins, et tous les arbres non

[1] Désessart, *Procès fameux.*

fruitiers sont en feuilles. Il y a bien des années qu'il n'avait fait si bon vivre et qu'on n'avait vu la saison si avancée. »

Et l'enfant ? Un frère de Mme Hébert la recueillit d'abord. Ce parent compatissant s'appelait Jean-Jacques Goupil et vivait d'une retraite provisoire comme « défenseur blessé au service de la patrie[1] ». Mais il mourut, sans doute, peu de temps après, car un acte de l'an III indique que « le citoyen Jacques-Christophe Marquet, imprimeur, rue de Vaugirard, est élu tuteur de Scipion-Virginie Hébert, par avis des amis à défaut de parents de la dite mineure[2] ». Il ne semble pas qu'elle eut d'autre héritage à recueillir que le nom honni de son père : les biens des condamnés étaient, d'ailleurs, confisqués. La pauvre petite, élevée par charité, vécut pourtant : elle devint « sous-maîtresse de pension » et épousa un pasteur de l'Église réformée qui exerçait son ministère dans un hameau des environs de Châteaudun.

[1] « Et avant de rapposer nos scellés, le citoyen Jean-Jacques Goupil, frère de la femme du citoyen Hébert, nous a déclaré que la petite botte peinte qui se trouve dans le bas du secrétaire ne contient que de l'argent à lui appartenant et provenant de la retraite provisoire à lui payée au bureau de la guerre en sa qualité de défenseur blessé pour la défense de la patrie, pourquoi il nous requiert de lui en faire la remise, tant pour pourvoir à sa subsistance qu'à celle de l'enfant de sa sœur... 29 ventôse an II. » *Archives du greffe de la justice de paix du Xe arrondissement.*

[2] *Archives du greffe de la justice de paix du Xe arrondissement.*

Signatures.

Scipion-Virginie Hébert est morte à Paris, rue du Faubourg-du-Roule, le 11 juillet 1830[1]; elle avait trente-sept ans.

[1] « Reconstitution de l'état civil. Décès de l'ancien 1er arrondissement de Paris.

Du treize juillet mil huit cent trente, à dix heures et demie du matin. Acte de décès de Scipion-Virginie Hébert, sous-maîtresse d'études, âgée de trente-sept ans, mariée à *** Née, pasteur de l'Église réformée à Mézières (Eure-et-Loir), y demeurant, née à Paris, décédée rue du Faubourg-du-Roule n° 79, avant-hier à huit heures du soir. Constaté par nous Henri-Michel Paulmier, adjoint au maire du premier arrondissement de Paris, sur la déclaration des sieurs François Coulon, commis banquier, âgé de vingt-et-un ans révolus, demeurant même rue et numéro, Pierre Mallet Christy, domestique, âgé de cinquante-deux ans, même demeure, lequel a déclaré ne savoir signer. Le premier témoin a signé avec nous après lecture faite. »

FIN

TABLE DES CHAPITRES

Pages

LA FEMME SIMON 1

BAPTISTE 51

LE BARON DE GÉRAMB 72

UN BRELAN.

I. Greive 101
II. Blache 127
III. Rotondi-Rotondo, professeur de langues 135

MONSIEUR L'ABBÉ DE CAJAMANO 159

L'ORIGINAL DE CÉSAR BIROTTEAU 181

LE COLONEL CHABERT 203

PORTRAITS DE FEMMES.

I. La Montansier 231
II. Mme veuve Fouquier-Tinville 253

JOHN 291

GAMAIN 319

DEUX PROFESSES.

I. Le roman d'une carmélite 343
II. La mère Duchesne 351

00099811

Digitized with financial assistance from
Shri Brihad Bhartiya Samaj
on 20 February, 2020